



Über dieses Buch

Dies ist ein digitales Exemplar eines Buches, das seit Generationen in den Regalen der Bibliotheken aufbewahrt wurde, bevor es von Google im Rahmen eines Projekts, mit dem die Bücher dieser Welt online verfügbar gemacht werden sollen, sorgfältig gescannt wurde.

Das Buch hat das Urheberrecht überdauert und kann nun öffentlich zugänglich gemacht werden. Ein öffentlich zugängliches Buch ist ein Buch, das niemals Urheberrechten unterlag oder bei dem die Schutzfrist des Urheberrechts abgelaufen ist. Ob ein Buch öffentlich zugänglich ist, kann von Land zu Land unterschiedlich sein. Öffentlich zugängliche Bücher sind unser Tor zur Vergangenheit und stellen ein geschichtliches, kulturelles und wissenschaftliches Vermögen dar, das häufig nur schwierig zu entdecken ist.

Gebrauchsspuren, Anmerkungen und andere Randbemerkungen, die im Originalband enthalten sind, finden sich auch in dieser Datei – eine Erinnerung an die lange Reise, die das Buch vom Verleger zu einer Bibliothek und weiter zu Ihnen hinter sich gebracht hat.

Nutzungsrichtlinien

Google ist stolz, mit Bibliotheken in partnerschaftlicher Zusammenarbeit öffentlich zugängliches Material zu digitalisieren und einer breiten Masse zugänglich zu machen. Öffentlich zugängliche Bücher gehören der Öffentlichkeit, und wir sind nur ihre Hüter. Nichtsdestotrotz ist diese Arbeit kostspielig. Um diese Ressource weiterhin zur Verfügung stellen zu können, haben wir Schritte unternommen, um den Missbrauch durch kommerzielle Parteien zu verhindern. Dazu gehören technische Einschränkungen für automatisierte Abfragen.

Wir bitten Sie um Einhaltung folgender Richtlinien:

- + *Nutzung der Dateien zu nichtkommerziellen Zwecken* Wir haben Google Buchsuche für Endanwender konzipiert und möchten, dass Sie diese Dateien nur für persönliche, nichtkommerzielle Zwecke verwenden.
- + *Keine automatisierten Abfragen* Senden Sie keine automatisierten Abfragen irgendwelcher Art an das Google-System. Wenn Sie Recherchen über maschinelle Übersetzung, optische Zeichenerkennung oder andere Bereiche durchführen, in denen der Zugang zu Text in großen Mengen nützlich ist, wenden Sie sich bitte an uns. Wir fördern die Nutzung des öffentlich zugänglichen Materials für diese Zwecke und können Ihnen unter Umständen helfen.
- + *Beibehaltung von Google-Markenelementen* Das "Wasserzeichen" von Google, das Sie in jeder Datei finden, ist wichtig zur Information über dieses Projekt und hilft den Anwendern weiteres Material über Google Buchsuche zu finden. Bitte entfernen Sie das Wasserzeichen nicht.
- + *Bewegen Sie sich innerhalb der Legalität* Unabhängig von Ihrem Verwendungszweck müssen Sie sich Ihrer Verantwortung bewusst sein, sicherzustellen, dass Ihre Nutzung legal ist. Gehen Sie nicht davon aus, dass ein Buch, das nach unserem Dafürhalten für Nutzer in den USA öffentlich zugänglich ist, auch für Nutzer in anderen Ländern öffentlich zugänglich ist. Ob ein Buch noch dem Urheberrecht unterliegt, ist von Land zu Land verschieden. Wir können keine Beratung leisten, ob eine bestimmte Nutzung eines bestimmten Buches gesetzlich zulässig ist. Gehen Sie nicht davon aus, dass das Erscheinen eines Buchs in Google Buchsuche bedeutet, dass es in jeder Form und überall auf der Welt verwendet werden kann. Eine Urheberrechtsverletzung kann schwerwiegende Folgen haben.

Über Google Buchsuche

Das Ziel von Google besteht darin, die weltweiten Informationen zu organisieren und allgemein nutzbar und zugänglich zu machen. Google Buchsuche hilft Lesern dabei, die Bücher dieser Welt zu entdecken, und unterstützt Autoren und Verleger dabei, neue Zielgruppen zu erreichen. Den gesamten Buchtext können Sie im Internet unter <http://books.google.com> durchsuchen.



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

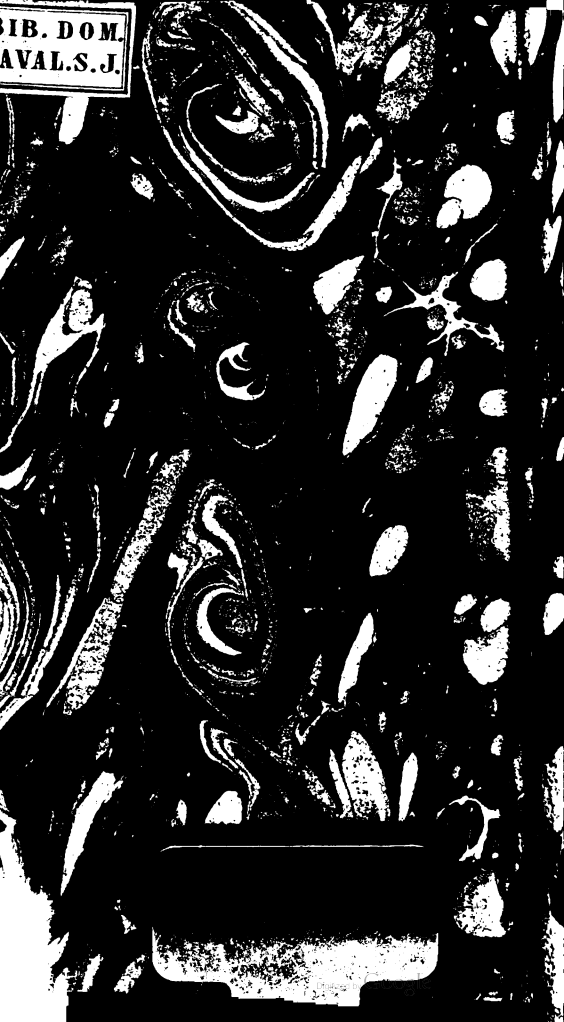
Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

BIB. DOM.
AVAL.S.J.





A. R. - 2011

P. Y 2011

**BIBLIOTHEQUE
CHOISIE,
POUR SERVIR DE SUITE
A LA
BIBLIOTHEQUE
UNIVERSELLE.**

Par JEAN LE CLERC.

ANNÉE M D C C IV.

TOME IV.



A AMSTERDAM,
Chez HENRY SCHELTE,
M D C C IV.

REPRODUCTION

OF THE

MANUSCRIPT

IN THE

LIBRARY OF THE

AMERICAN MUSEUM OF NATURAL HISTORY

NEW YORK

1900



PLANT

OF THE

AMERICAN MUSEUM OF NATURAL HISTORY



AVERTISSEMENT.

QUOIQUE le Public ait parfaitement bien reçu les Extraits, que l'on a donnez jusqu'ici, dans les trois Tomes précédens, des Ouvrages de Mrs. *Cudworth & Grew*, & que ce qui suit ne soit pas moins bon, que ce que l'on en a déjà vû, on a trouvé à propos d'interrompre, dans ce Tome, ces matieres, pour parler d'autres choses. Ce n'est pas que si l'on eût continué, il n'y eût eu de la variété; les matieres suivantes étant différentes de celles qui ont précédé; mais afin que l'on ne vît pas toujours les mêmes noms, & de peur qu'on ne crût que l'on réduisoit la *Bibliothèque Choïse* à trop peu de Livres, on a mieux aimé y revenir dans les volumes suivans.

Amsterdam le 2. Aug. 1701. On

AVERTISSEMENT.

On trouvera à la fin de celui-ci six Lettres Latines, qui concernent les plaintes que j'ai crû devoir faire de deux savans hommes d'Angleterre; & que je publie, parce que l'un des deux est mort, sans m'avoir fait la réparation qu'il m'avoit promise; savoir, Mr. *Kidder*, Evêque de Bath & Wels, qui fut accablé * sous la ruine d'une cheminée & d'un toit, l'année passée; & que l'autre n'a pas tenu sa parole. Je ne prétens pas flétrir la mémoire du premier, que la mort a empêché d'exécuter ce qu'il avoit promis; mais il n'est pas juste que l'Ouvrage, où il avoit mal parlé de moi, sans raison, coure le monde, & que l'on ignore cependant qu'il avoit changé de sentimens, après avoir été mieux informé. Il n'y a rien de plus équitable, que l'usage que je fais ici de sa Lettre, à défaut de ce qu'il auroit fait lui même, dans la traduction Latine de son Ouvrage, s'il

* Par l'Ouvrage du 8 de Decembre 1703.

AVERTISSEMENT.

s'il avoit assez vécu, pour la donner au Public. La publication de sa Lettre ne lui fera aucun mal, devant Dieu, où il est; mais le cours de son Livre me nuiroit sans doute devant les hommes, si je ne la publiois pas. Pour l'autre, il n'aura pas sujet de se plaindre de ce que je publie sa Lettre. Car je ne saurois me persuader qu'il croye avoir droit de déchirer, dans un Livre imprimé, un homme, qui assurément ne l'a en aucune manière mérité, & de vouloir que cet homme, pour toute réparation, se contente d'un compliment particulier. Cependant je prie Dieu, de tout mon cœur, qu'il le lui pardonne; aussi bien qu'à tous les autres, qui ont crû acquiescer de la réputation, en me calomniant. Je ne cherche point de querelle, & je n'entre ici dans aucun démêlé. Les personnes équitables ne sauroient trouver mauvais que je tâche de conserver, par des voies aussi légitimes que celles que j'emploie, le

AVERTISSEMENT.

peu de réputation, que je puis avoir acquise, par les travaux de tant d'années. C'est presque toute la récompense, que j'ai eue de mes peines, pendant que l'oïfiveté de tant d'autres est couronnée de tous les avantages, qu'on pourroit accorder à ceux qui auroient travaillé le plus utilement pour le Public. Je ne porte aucune envie à leurs dignitez, ni à leurs rentes; mais il est juste que de leur côté ils me laissent en repos, & qu'ils ne disent pas de moi ce qui est entièrement faux. Il est encore juste que j'aie la liberté de me défendre, avec toute la modération que l'on peut demander d'un honnête homme.

Il y a des gens, qui par mauvaise humeur, ou autrement, disent & écrivent fort facilement du mal des autres, quoi qu'ils ne les connoissent pas. Quand on vient ensuite à leur faire comprendre qu'ils se sont trompez, & qu'ils ont jugé témérairement de leur prochain;
ils

AVERTISSEMENT.

ils sont souvent obligez de le reconnoître , au moins en partie. Mais pour ne pas avouer qu'ils ont tout le tort de leur côté, ils cherchent à mordre dans les discours, ou dans la conduite, autant qu'ils peuvent; & il faut tôt ou tard que ceux, qu'ils ont accusez une fois, souffrent de nouveau de leur injustice. C'est là le caractère de bien des gens; ils n'ont pas honte de mal faire, mais ils ont honte de reconnoître, au moins publiquement, qu'ils ont mal fait. Leur réputation, comme ils le croient, en souffriroit trop, & c'est là la raison qui les empêche de donner à ceux, qu'ils ont injustement offensez, la satisfaction qu'ils leur doivent. Si je reconnoissois, dit l'Amour Propre, que j'ai injustement attaqué un tel, & que je changeasse de langage que diroit-on de moi? On me prendroit pour un homme léger & téméraire, & je ne veux nullement avoir cette réputation. Vous ai-

AVERTISSEMENT.

mez donc mieux passer, pour un calomniateur opiniâtre, que d'avouër que vous avez fait une faute, & de n'y retomber plus. Vous voulez continuer à noircir vôtre prochain, sans penser que s'il a autant de soin de défendre son innocence, que vous en avez de soutenir vos accusations téméraires, vôtre réputation courra pour le moins autant de danger, que la sienne, & que vous y perdrez infiniment plus que si vous vous taisiez. Je ne parle pas de ce qu'on doit à Dieu & à sa conscience, qui demandent à tous momens qu'on les satisfasse; c'est un compte que l'on renvoye communément à faire dans l'autre vie, c'est à dire, à un tems auquel on ne sera plus reçu à le rendre. Mais à qui, direz vous, faites vous ces leçons? A moi même, si vous ne voulez pas les écouter.

Damnum appellandum est cum mala fama lucrum.

BI.

BIBLIOTHEQUE CHOISIE.

ARTICLE I.

**GENOTAPHIA PISANA CAII
& LUCII CÆSARUM** *Dis-*
sertationibus illustrata. Colonia OP-
SEQUENTIS JULIÆ Pi-
sanae origo, vetusti Magistratus & Sa-
cerdotum Collegia, Cæsaris utriusque
vita, gesta & annuæ eorumdem infe-
riæ exponuntur, ac aurea utriusque
Cenotaphii Latinitas demonstratur.
Parergon de annis HERODIS, de
Præsidibus Syriæ, ac Romanis in Asia
Provinciis. Auctore F. HENRI-
GO NORIS Veronensi, Augusti-
niano, Serenissimi Magni Ducis Etru-
riæ Cosmi III. Theologo, & in Pi-
sano Lyceo Historiæ Ecclesiasticæ Pro-
fessore. A Venise M DC LXXXI.
in fol. pagg. 490.

COMME l'Italie est celui des pays,
qui ont appartenu à l'Empire
Romain, dans lequel il reste le
Tome IV. A 5. plus.

plus d'Inscriptions & d'autres monumens anciens : il n'y a aussi point de nation, qui ait plus travaillé, que les Italiens, à l'éclaircissement de cette sorte de choses. C'est de quoy l'on trouvera des preuves dans le recueil des Antiquitez Romaines de feu Mr. *Grævius*, & dans quantité d'autres Ecrits, qui n'y ont pas été inferez. On a vû dans l'espace de vint ans, ou environ, paroître quatre Ouvrages de conséquence sur les Inscriptions anciennes, par des Auteurs Italiens, qui font honneur à leur nation ; qui d'ailleurs néglige trop, depuis long-tems, l'étude des belles Lettres, dans lesquelles elle excelloit au siècle *XVI*. Le premier est celui, dont on vient de lire le titre ; le second est le recueil des marbres de Bologne, par le Comte *Malvasia* ; le troisième les Inscriptions de feu Mr. *Fabretti* ; & le quatrième celles d'Anzo, publiées par Mr. *della Torre*. On pourra parler, dans d'autres Tomes, des trois derniers ; dans celui-ci, on s'attachera aux *Cenotaphes de Pise* du Cardinal *Noris*, dont le Commentaire est sans doute l'un des plus excellens Ouvrages de cette espèce, qui ait paru, & dont les digressions sont d'une très-grande utilité.

Ce

Ce qui a donné occasion à cet Ouvrage sont deux Inscriptions remarquables, faites à Pise en Toscane, en l'honneur de *Caius* & de *Lucius César*, fils d'Agrippa & de Julie, & petit-fils d'Auguste. La premiere est en l'honneur de *Lucius César*, qui mourut à Marseille au mois d'Août de l'an de Rome D CC LV, ou le 2 de Jesus-Christ ; & la seconde est en l'honneur de son frere *Caius*, mort en Lycie, le 21 de Février, l'an de Rome D CC LVII, ou le 4 de Jesus-Christ. On appelle ces deux Inscriptions des *Cenotaphes*, ou *tombeaux vuides*, parce que ce n'étoit pas là, où ces deux petits-fils d'Auguste étoient ensevelis ; quoi qu'elles contiennent des honneurs, qu'on ne faisoit proprement que sur les tombeaux des morts, à qui l'on rendoit cette sorte de devoirs.

La premiere Inscription contient un Arrêt du Senat de Pise, par lequel on voit, quoi qu'il y en ait quelques lignes du milieu de perdues, qu'il donna ordre aux principaux Magistrats de cette Colonie Romaine d'acheter un lieu, aux dépends du Public, pour y faire mettre un autel, sur lequel ils devoient tous les ans sacrifier aux Manes de *Lucius César*, le jour de sa mort. Ils y devoient aller en habits noirs, y immoler un

bœuf & une brebis, & y répandre une urne de lait, une autre de miel, & une troisiéme d'huile ; après quoi il étoit aussi permis aux particuliers d'y faire des offrandes funebres, avec certaines cérémonies qui y sont exprimées. Il devoit de plus y avoir une place devant l'autel, pour y placer une colonne de pierre, sur laquelle cet Arrêt seroit gravé ; avec les autres choses, qu'on pourroit faire en l'honneur du Défunt, en quoi l'on se régleroit sur ce que le Senat Romain auroit fait. Il est ordonné encore que l'on enverroit au premier jour des Députés à Auguste, pour lui demander permission de faire ce qui avoit été résolu.

L'autre Inscription est une résolution du même Sénat, faite dans un tems, où les brigues des prétendans aux Suprêmes Magistratures de Pise avoient empêché qu'il n'y eût aucun *Duumvir*, qui étoit le suprême Magistrat de cette Colonie. Il y est dit que l'on avoit reçu la nouvelle de la mort de *Caius César*, au commencement d'Avril, dans un tems auquel on n'avoit pas encore cessé de pleurer son frere *Lucius* ; & qu'à faute de Magistrats, les *Decurions* & les membres de la Colonie avoient ordonné, Que depuis le jour que l'on avoit ap-

apporté la nouvelle de la mort de Caius César, jusqu'à celui auquel on auroit rapporté ses os (*de Lycie à Rome*) qu'on les auroit enseveli & fait ses funérailles, tout le peuple de Pise changeroit d'habit, qu'on fermeroit les Temples, les bains & les boutiques, & qu'on s'abstiendrait de faire aucuns festins : Que les Matrones le pleureroient, & que l'on regarderoit le jour de sa mort, comme un jour aussi funeste que celui, auquel les Romains furent défaits près de la riviere d'Allia : Qu'on ne feroit ce jour-là aucun sacrifice public, aucunes prières aux Dieux, aucunes épousailles, aucunes réjouissances : & qu'on feroit à Caius des sacrifices funebres, de la même maniere qu'à son frere Lucius. Il est de plus ordonné qu'on lui dresseroit un Arc triomfal, avec des statues de lui & de son frere. Il y a quelques autres formalitez touchant l'enregistrement de cette résolution, & la maniere de l'exécuter.

Ces deux Inscriptions étant du siecle d'Auguste, sont d'une très-bonne Latinité, & l'on y voit toutes les formalitez des Arrêts exprimées en très-bons termes. Si quelques uns, qui ne semblent pas avoir eu assez de goût pour ces sortes de choses, ont crû que ces Inscriptions

A 7. étoient

étoient supposées , le Cardinal *Noris* les a si bien réfutez , dans sa troisiéme Dissertation , qu'il n'y a pas lieu de douter qu'ils ne se trompassent. Ceux qui ont quelque goût de l'Antiquité n'ont même qu'à les lire, pour s'en assurer. Je voudrois pouvoir les mettre ici , l'une & l'autre , mais elles sont un peu trop longues. Je ne ferai que copier la première, en petit caractère, avec la ponctuation que nous avons accoutumé de garder ; au lieu qu'elle est, comme toutes les autres Inscriptions , en Lettres Capitales, avec un point après chaque mot :

XIII. K. OCTOBR. PISIS. IN.
FORO. IN. AVGVSTEO. SCRIB.
ADFVER. Q. PETILIVS. Q. F.
P. RASINIVS. L. F. BASSVS.
M. PVPIVS. M. F. Q. SERTO-
RIVS. Q. F. PICA. CN. OCTA-
VIVS. CN. F. RVFVS. A. AL-
BIVS. A. F. GVTTA.

*Quod C. Canius C. F. Saturninus II Vir
V. F. de augendis honoribus L. Cæsaris
Augusti Cæsaris, Patris Patriæ, Pon-
tificis Maximi, Tribunicie Potestatis
xxv. fili, Auguris, Consulis designati,
principis juventutis, patroni Colonie
nostræ,*

noſtra, * Q. D. E. R. F. P. D. E. R. I. C. Cum Senatus Populi Romani, inter ceteros plurimos ac maximos honores L. Caſaris, Auguſti Caſaris, Patris Patriæ, Pontificis Maxſimi, Tribunicia Potesta- tis xxv. filio, Auguri, Conſuli designa- to, per conſeſum omnium ordinum. Il y a ici une lacune de quelques lignes, le marbre ayant été rompu en deux mor- ceaux, après quoi on lit ces mots : * * * tetur data cura C. Canio Saturnino II Vi- ro & decem Primis eligendi, aſpiciendi- que, uter eorum locus magis idoneus vi- deatur emendus publica pecunia, à pri- vatis; ejus loci quem magis probaverint; utique ad eam aram quod annis A. D. XII. Kal. Sept. publice Manibus ejus, per Magiſtratus, eoſque qui ibi juri di- cendo præerunt, togis pullis amiſtos, quibus eorum jus, faſque erit, eo die ejus veſtis habende, inferiæ mittantur, bos- que & ovis atri, inſulis cæruleis inſula- ti, Diis Manibus ejus macſentur, eaque hoſtiæ eo loco adoleantur, ſuperque eas ſingulæ urnæ lactis, mellis, olei fundan- tur; ac tum deînum factam ceteris po- teſtatem, ſi qui privatim velint Mani- bus ejus inferiæ mittere; nîve quis am- pliùs

* Hoc eſt, quod de eâ re fieri placuit, de eâ re ita cenſuere. Vide Diſſertat. L. Cap. 3. pag. 31.

plus uno cereo , unave face coronave mittat , dum ii qui immolaverint cincti Gabinoritu struem lignorum succendant , adque exinde habeant . Uti locus ante eam aram , quo ea strues congerantur , componantur , pateat quoque versus pedes XL stipitibusque robustis sœpiatur , lignorumque acervos , ejus rei gratia ; quod annis ibi constitutatur ; cippoque grandi , secundum aram defixso , hoc decretum cum superioribus decretis ad ejus honores pertinentibus incidatur , insculpaturque ; nam quod ad cetera solemnia , quæ eodem illo die vitare caverique placuissent , placerentque , id sequendum quod de iis Senatus P. R. censuisset ; utique primo quoque tempore legati ex nostro ordine Imper. Cæsare. Augustum , Patrem Patriæ , Pontificem Maximum , Tribunicie Potestatis xv. adeant , petantque ab eo uti colonis Juliensibus Colonia opsequenti Julię Pisane ex hoc decreto ea omnia facere , exsequique permittat .

On a suivi exactement l'ancienne orthographe , même jusqu'aux fautes , & à ce qui en paroît être . L'autre Arrêt est tout entier , mais il est trop long , pour le mettre ici . Il suffit que l'on en voie un , pour comprendre le sujet de cet

cet Ouvrage ; qui est proprement un Commentaire sur ces Inscriptions, mais plein de digressions remarquables , en quoi l'Auteur a imité le Commentaire que * *Valerio Chimentelli* publia en 1655. sur un autre marbre, qui se trouve aussi à Pise, mais bien moins considerable.

Cet Ouvrage est composé de quatre Dissertations, dont la première regarde la Colonie de Pise, ses Magistrats, & ses Sacrificateurs ; la seconde renferme l'histoire de Caius & de Lucius Cesar ; à l'occasion de laquelle l'Auteur parle de la Chronologie de la vie de Nôtre Seigneur, sur la terre ; la troisième enfin traite des honneurs funebres faits à Caius & à Lucius Cesar, dont il est parlé dans les marbres de Pise ; desquels on fait voir dans la quatrième l'antiquité, & la bonne Latinité. Elles sont pleines de recherches curieuses, sur tous les sujets, qui se rencontrent dans le chemin de l'Auteur ; qui fait paroître par tout une très-grande lecture des Anciens & des Modernes ; dont il relève souvent les bévuës, mais sans aigreur, & en donnant à chacun les louanges qu'il mérite.

L. I. Pour

* Il est inseré dans le VII. Tome du *Thresor des Antiquitez Romaines.*

I. 1. Pour entrer en quelque détail de tout cela , le Cardinal *Noris* fait voir * que Pise en Toscane avoit été fondée par des peuples du Peloponnese ; où il y avoit aussi eu une ville , qui se nommoit *Pise* , dans le voisinage d'Olympie. Il y a en cela quelque diversité entre les Auteurs , que le Cardinal *Noris* tâche de concilier. On ne s'y arrêtera pas , mais on dira qu'après avoir rapporté un passage de *Servius* , qui cite lui même les *Origines de Caton* , l'Auteur remarque en un mot , qu'on soupçonne avec raison que *Tite-Live* a fabriqué lui même les harangues , qu'il a insérées dans ses Livres. Une preuve de cela c'est qu'au Liv. xxxiv. c. 5. introduisant un Tribun du Peuple haranguant contre *Caton* , il fait citer à ce Tribun les *Origines de Caton* ; ouvrage que *Caton* ne fit que dans son extrême vieillesse , & qui n'étoit pas encore composé en ce tems-là , auquel *Caton* n'avoit que trente-sept ans , comme on le fait voir clairement. Après cela , fiez vous aux harangues des Historiens. Ensuite l'Auteur parcourt ce que l'on trouve dans l'Histoire Romaine touchant l'Etrurie en général , & Pise en particulier , jusqu'à ce qu'elle devînt Co-

* *Dissert. l. cap. 1.*

Colonie Romaine. Ce fut l'an de Rome D-LXXIV, & à la priere de ceux de Pise eux mêmes, après qu'ils eurent été délivrez du voisinage de certains Liguriens, qui les avoient long-tems incommodéz; au lieu que l'on ne menoit ordinairement des Colonies, que dans des lieux subjuguez, & en ôtant aux anciens habitans une bonne partie de leurs terres, ce qui ne se faisoit que malgré eux. Il y avoit des Colonies de deux sortes, dont l'une étoit composée des peuples Latins, & l'autre de Citoyens Romains. Pise fut d'abord une Colonie Latine, comme *Tite-Live* le témoigne dans son Liv. XL. mais le Senat ayant donné la bourgeoisie de Rome à toute l'Etrurie, dans le tems de la guerre *Sociale*, ou des Alliez, ceux de Pise devinrent Citoyens Romains, l'an D C LXIV de la ville de Rome.

Pise étant ainsi devenue une Colonie Romaine, * elle ne laissa pas de demeurer ville libre, ou ce que l'on appelloit *Municipium*; c'est à dire, une ville qui se gouvernoit par ses Loix particulieres, & non par celles des Romains. Les habitans des Colonies Romaines avoient droit de prétendre aux Charges de Rome, & d'y donner leurs suffra-

* Voyez *Festus*, au mot *Municipium*.

suffrages dans les élections des Magistrats, depuis la Loi Julienne de l'an DCLXIV. Auparavant on donnoit souvent le droit de bourgeoisie, sans celui de suffrage; mais ensuite, afin que ceux qui étoient citoyens Romains pussent donner leurs voix, on incorporoit leurs Colonies, dans les Tribus. L'Auteur fait voir que ceux de Pise furent incorporés dans la Tribu, nommée *Galeria*.

2. Les anciennes Colonies de Citoyens Romains en Italie étoient autant de remparts de la ville de Rome, qu'elles environnoient de tous côtez.

* Mais *Sylla* introduisit des Colonies militaires; c'est à dire, qu'après s'être rendu maître de la République, il donna à ses soldats *veterans* des terres en Italie & sur tout dans l'Etrurie, dont il chassa les propriétaires. Par là il affermit sa puissance, parce qu'il donna des terres à six-vints mille hommes, qui pouvoient facilement se rassembler, s'il avoit été nécessaire. *Jule Cesar* & *Cesar Auguste* en firent de même, dès qu'ils eurent vaincu ceux qui s'opposoient à leur puissance, comme l'Auteur le fait voir. On appella également ces Colonies *Juliennes*, parce qu'*Auguste*

* Cap. 2.

guste ayant été adopté , par son Oncle, prenoit le nom de sa famille. On ne fait pas bien duquel des deux Pise tira le nom de *Colonie Julienne*, quoique l'Auteur ait du penchant à croire que ce fut d'Auguste, & qu'elle joignit à ce nom celui d'*Obsequens*, ou d'*Opsequens*, (comme ce mot est écrit, selon la prononciation, plutôt que conformément à l'Analogie) pour avoir témoigné plus d'obéissance à Auguste, en quelque occasion, qui n'est pas assez connue. On pourra voir là-dessus l'Auteur; qui déterre aussi plusieurs anciennes familles de Pise, par le moyen des Inscriptions, qui s'y trouvent encore.

3. Comme dans les Inscriptions, qui sont le principal sujet de cet Ouvrage, il est fait mention des *Duumvirs de Pise*, le Cardinal *Noris* * fait quantité de remarques sur ce nom, qui étoit celui des principaux Magistrats des Colonies; quoi qu'il y ait eu quelque variété, dans la forme de leur Gouvernement. Il parle encore des autres Magistrats, comme des *Ediles*, des *Questeurs*, des *Dix Premiers*, des *Decurions* &c. On ne peut pas donner un Extrait de tout cela, sans une longueur excessive. On ne peut pas parler non plus de quantité de

* *Cap. 3.*

de petites digressions , qui sont par-ci par-là , & qui ne font pas un petit ornement de cet Ouvrage. Ce sera assez qu'on s'arrête sur la principale digression de la 2. Dissertation.

Il est dit dans l'Inscription , faite en l'honneur de Caius Cesar , qu'il n'y avoit alors aucuns Magistrats à Pise , à cause des disputes des prétendans. Le Commentateur fait voir que cela est souvent arrivé à Rome. Mais il remarque aussi que ceux , que l'on vouloit élire Duumvirs des Colonies & des villes libres , s'enfuyoient quelquefois , pour ne pas se ruiner , en donnant au peuple des jeux & des spectacles , qui étoient d'une trop grande dépense. Quoi que le peuple n'y eût pas les Duumvirs , le droit de suffrage étant réservé aux seuls Décursions , ou Conseillers , il pouvoit faire des seditions , qui empêchoient l'élection ; de sorte qu'il étoit quelquefois cause que l'on faisoit un *Interrex* , en attendant qu'on eût des Duumvirs. L'Auteur prouve tout cela , par des preuves tirées de l'Histoire , ou des anciens monumens , dont il produit un grand nombre ; car il n'avance presque rien , sans preuve.

4. Dans

4. Dans le *Conotaphe* de *Caius Cesar*, il est fait mention d'un certain *Tite Statulenus Iuncus*, qui étoit Sacrificateur d'Auguste, *flamen Augustalis*, *Pontifex minor publicorum Populi Romani sacrorum*. * A cette occasion, l'Auteur du *Commentaire* fait voir que *Marc Antoine* souffrit qu'on le fît Sacrificateur de *Jule Cesar* encore vivant, sous le nom de *flamen Dialis*; ce qui, au gré de *Cicéron*, étoit la plus honteuse bassesse qui pût se commettre. Dès qu'Auguste eut défait *Sexte Pompée*, on le mit communément, dans les villes d'Italie, parmi les Dieux Tutélaires; mais quand il eut encore vaincu *Antoine*, & qu'il se trouva seul maître de l'Empire, on lui bâtit des Temples, sur tout en Asie; mais il voulut qu'on lui joignît Rome, comme une Déesse, & l'on trouve encore des dédicaces de Temples, dans les anciennes Inscriptions, à Rome & à Auguste, ROMAE. ET. AVGVSTO. CAESARI. DIVI. F. Il y avoit aussi à Pise un Temple, qui lui étoit dédié, & qui est nommé, dans la même Inscription, *Augusteum*. C'est là que s'assembloit le Senat de cette Colonie, selon l'usage des Romains, qui croyoient

* Cap. 4.

croient que les résolutions publiques devoient être prises dans un Temple, ou dans un lieu consacré, comme l'Auteur le fait voir.

Chaque Divinité n'avoit proprement qu'un seul sacrificateur, qui se nommât *Flamen*, dans le lieu, où elle avoit un Temple; mais il y avoit plusieurs *Sodales*, ainsi qu'on les nommoit, comme *Sodales Augustales*, *Sodales Antoniniani*. Les *Flamines* à Rome étoient perpétuels, mais ils n'étoient souvent que pour un tems dans les Provinces. Comme il y en pouvoit avoir un en chaque ville, quoi qu'ils ne formassent aucun College; le plus ancien étoit nommé le premier *Flamen*.

5. A Rome il y avoit, comme l'Auteur * le fait voir, deux sortes de Pontifes, dont on nommoit les uns *Pontifices Majores*, & les autres *Pontifices Minores*, que l'on appelloit auparavant Secretaires des Pontifes, *Scribas Pontificum*. Le Chef des premiers étoit le Souverain Pontife, qui faisoit avec eux le nombre de quinze. A cette occasion, le Cardinal *Noris* fait remarquer beaucoup de fautes, que de sçavans hommes ont commises sur cette matière, & explique au long un passage de
Cice-

* Cap. 5.

Ciceron, qui est au commencement de sa Harangue des réponses des *Haruspices*, où il fait mention de plusieurs Pontifes. Pour les *petits Pontifes*, on ne fait point si le nombre en étoit fixe, mais il est certain qu'ils faisoient un College à part.

Comme l'Auteur traite de cette matière, à l'occasion d'un *Statulenus Functus* de Pise, qui est nommé dans le Cenotaphe de Caius Cesar, *Pontifex Minor sacrorum publicorum P. P.* il vient ensuite à parler des Dieux de chaque ville, & fait voir que les Villes Libres avoient leurs Divinités particulières; mais que lors qu'elles devenoient Colonies Romaines, elles adoptoient les Dieux des Romains, auxquels elles créaient des Pontifes; qui faisoient cette fonction, ou pour un peu de tems, ou à perpetuité. Il faut bien se garder de confondre avec les Pontifes ceux qui sont nommez *Quinquennales*, dans les anciennes Inscriptions, car l'Auteur montre qu'ils faisoient, dans les Colonies, les mêmes fonctions que les Censeurs à Rome, & qu'ils sont formellement distinguez des Pontifes.

6. Il y avoit aussi des * *Augures* dans les Colonies, mais l'Auteur croit que souvent les lettres *AVG.* que l'on

Tome IV.

B

trous

* Cap. 6.

trouve dans les Inscriptions, signifient *Augustalis*. (suppléez *Flamen*,) c'est à dire, Sacrificateur d'Auguste. Cette nouvelle maniere de Sacerdoce fut établie en l'honneur d'Auguste, au commencement de l'Empire de Tibere, comme *Tacite* le témoigne. Il y avoit aussi des *Sodales Augustales*, & ce titre se donnoit quelquefois aux Sacrificateurs d'Auguste, quoi qu'en aient crû quelques Savans. D'abord Tibere avoit établi vint-un de ces Sacrificateurs, choisis par le sort, & y en avoit ajouté quatre de supernuméraires; mais la flatterie des peuples en augmenta ensuite si fort le nombre, qu'on ne les compta plus. C'étoit une Confrairie, dont chacun vouloit être, pour faire sa Cour aux Empereurs. On appelloit néanmoins les six plus anciens *Seviri Augustales* & *Magistri*, & ils étoient comme les Présidens de toute la Confrairie, en chaque lieu. Le nombre en étant devenu excessif, on les distinguoit en deux Confrairies, l'une des vieux, *seniorum*, & l'autre des jeunes, *juvenum*; qui avoient leurs Présidens distincts, comme on le fait voir par les Inscriptions.

Les Augustaux au reste n'avoient aucune juridiction, excepté à l'égard des choses qui concernoient leur Sacerdoce.

ce. Aussi y admettoit-on des Affranchis, & quoi qu'ils fussent au dessus du peuple, ils étoient au dessous des Décursions, ou des Sénateurs des Villes Libres & des Colonies.

II. 1. LA seconde Dissertation contient, comme on l'a dit, la vie de Caius & de Lucius Cesar, * & l'Auteur commence par celle de leur Pere, *Marc Vipsanius Agrippa*; qui d'un homme de rien devint favori & gendre d'Auguste; & il la conduit dans le 1. Chapitre jusqu'à l'adoption de ses fils Caius & Lucius par cet Empereur, dont il décrit les formalitez, & en suite les soins qu'il prit pour l'éducation de ces deux enfans. Il produit en passant des médailles frappées en leur honneur à Césarée de Palestine, & dans une ville d'Espagne, dont Auguste fit une Colonie, nommée *Julia Traducta*; parce qu'Auguste fit passer ses habitans d'Afrique en Espagne. Il y a là-dessus plusieurs fautes, non seulement des Modernes, mais même des Anciens, que le Cardinal Noris a heureusement relevées.

2. Agrippa mourut † l'an de Rome DCCXLII. âgé d'environ cinquante-un an. Auguste fiança sa fille Julie, veuve

B 2

d'Agrip-

* Cap. 1. Diff. 2. † Cap. 2.

d'Agrippa , à Tibere , fils de Livie , avant que les dix mois du deuil fussent expirez , selon l'usage des Romains ; mais Tibere ne l'épousa , que deux ans après. L'an DCCXLVI. Tibere mena Caius César en Allemagne , à l'armée , quoi qu'il n'eût que douze ans ; pour le former de bonne heure à la guerre , & pour le faire connoître aux soldats. Deux ans après , son frere Lucius étant entré dans le Theatre , y fut reçu avec de grands applaudissemens , & on le pria de demander le Consulat pour son frere Caius. Auguste feignit d'en être fâché , & ordonna que Caius seroit seulement désigné Consul , mais qu'il n'entreroit dans la charge que cinq ans après avoir posé la robe de l'enfance , qu'on nommoit *prætexta* , parce qu'elle étoit bordée de pourpre. Ainsi il devoit être Consul seulement l'an de Rome DCC LIV. comme l'Auteur le fait voir. On fit aussi , dans la suite , les mêmes honneurs à son frere Lucius.

3. Cependant les * Chevalliers Romains déclarerent Caius le chef de la jeunesse , ou des Chevalliers ; en Latin , *princeps Juventutis* : parce que l'on nommoit les Chevalliers Romains *juvenes* ; non qu'ils fussent tous jeunes , mais

* Cap. 3.

mais à cause que les jeunes gens de qualité n'avoient que le titre de Chevaliers Romains, jusqu'à ce qu'ils eussent été *Questeurs*; ce qui étoit la première Magistrature qu'ils pussent exercer, & qu'on ne pouvoit obtenir, selon les Loix, qu'à l'âge de vint-huit ans. Sous les Empereurs, on nomma *Chefs de la Jeunesse* ceux qui devoient succéder à l'Empire. Ceux que les Chevaliers reconnoissoient, pour leurs *Chefs*, en recevoient ordinairement quelques javelots d'argent; comme l'Auteur le fait voir, par des Inscriptions & des médailles, dont il se sert beaucoup dans tout cet Ouvrage. Ces honneurs prématurez, à l'égard des petits fils d'Auguste, firent que Tibere, de peur qu'ils ne prissent ombrage de lui, se retira à Rhodes en DCC XLVII. d'où il ne revint à Rome qu'en DCC LV.

4. Caius * posa la robe de l'enfance, pour prendre la robe virile en DCC XLIX. ce que l'on faisoit ordinairement à l'entrée de la sixième année; comme l'Auteur le montre, contre l'opinion de plusieurs sçavans hommes, qui ont beaucoup varié sur cette matière. Il explique, en même tems, plusieurs passages des Anciens. Auguste fit aussi

B 3 Caius

* Cap. 4.

Caius *préses de sa Tribu*, & pour lui attirer la faveur du peuple Romain, il donna à trois-cents-vint mille hommes, à chacun soixante deniers, ou, selon le calcul du Cardinal *Noris*, six écus Romains, ou environ six ducats, monnoye de ce pais.

5. Peu de tems * après, *Caius* fut créé Pontife, & *Lucius* Augure, ce que l'on voit clairement par des Inscriptions & par des Médailles. A cette occasion, le Cardinal fait plusieurs remarques savantes, sur les Pontifes, sur la maniere dont ils étoient habillez, & sur l'âge auquel on parvenoit à cette dignité. Il relève ici & ailleurs plusieurs fautes de *Gutherius*, qui a écrit sur cette matière.

Au reste, ce fut la même année, que *Caius* prit la robe virile, savoir, l'an de Rome D CC XLIX. *Auguste* & *Sylla* étant Consuls, que Nôtre Seigneur *Jesús-Christ* naquit en Judée, selon l'opinion de plusieurs savans hommes; que l'Auteur suit, comme la plus probable, & la plus conforme à la Chronologie de la vie de *Caius*.

6. C'est pourquoi il fait dans le Ch. VI. de sa 2. Dissertation, une digression touchant la Chronologie du regne.

* *Cap. 5.*

regne d'Herode le Grand, qui est l'endroit le plus important de cet Ouvrage, & auquel on s'arrêtera plus qu'on n'a fait au reste.

Herode ayant déclaré, dans un premier testament, qu'il avoit fait son fils Herode Antipas son héritier; en fit ensuite un autre, dans lequel il mettoit Archelaus en sa place. Cela fit naître de la division entre eux, d'abord après sa mort, & l'affaire fut portée à Auguste, pour la décider. *Joseph* dans ses Antiquitez Judaïques Liv. xvii. c. ii. dit que cet Empereur prit avec lui même divers Juges, & entre autres son petit-fils Caius. Cependant *Jaques Sallian* Jésuite, & le Cardinal *Baronius* soutiennent qu'Herode survêcut deux ou trois ans à Caius, de sorte qu'ils croient que *Joseph* s'est trompé, ou qu'il a mis cette circonstance exprès, pour rendre le jugement touchant le successeur d'Herode plus solennel. *Sallian* en particulier reprend très-fréquemment *Joseph*, & ne lui fait guere de quartier. Le Jésuite *Petan* a néanmoins crû qu'on ne pouvoit savoir l'année de la naissance de Notre Seigneur, que par le moyen de cet Historien, & notre Auteur soutient que *Sallian* l'a repris très-mal à propos en diverses

choses , quoi qu'il croye qu'il a en effet commis quelques fautes. Voici en abrégé l'Histoire Chronologique qu'il fait du regne d'Herode, & qu'il confirme par des passages formels des Anciens.

L'an de Rome D CC XII. ou la .xv. année Julienne, se donna la bataille de Philippes, où Cesar & Antoine défirent Brutus & Cassius. Ce fut sur la fin de l'Automne, comme il paroît par *Plutarque* & par *Appien*. Après cette victoire, Cesar alla en Italie, mais Antoine demeura dans la Grece, & passa l'hiver à Athenes.

L'an D CC XIII. il alla en Asie, au printems, & *Joséph* assure qu'il alla d'abord en Bithynie, où il trouva des Ambassadeurs Juifs, qui accusoient Herode de s'attribuer le pouvoir Royal, dont il ne laissoit que le nom à Hyrcan, qui étoit néanmoins leur Roi légitime. Herode se rendit aussi auprès d'Antoine, & gagna sa faveur. *Salian* ne comprenoit pas pourquoi Antoine seroit allé en ce tems-là en Bithynie; mais il est visible que cette Province étoit encore entre les mains des amis de Brutus. Cependant Cesar donnoit des terres à ses soldats en Italie, & faisoit la guerre à Lucius Antoine, qu'il
acca-

accabla enfin à Perouse ; pendant que Marc Antoine passoit l'hiver en Egypte, auprès de Cleopatre.

L'an DCCXIV. les Parthes firent une grande irruption en Asie, & envahirent la Syrie & d'autres Provinces. *Joseph* * dit que cette irruption arriva deux ans après qu'Antoine fut venu en Asie ; ce qui est très- véritable ; comme on l'a vu.

Dans ce tems-là, Hyrcan regnoit en Judée, mais Herode y avoit toute l'autorité. C'est pourquoi Antigonus, fils d'Aristobule, à qui Pompée avoit autrefois ôté le Royaume de la Judée, pour le donner à Hyrcan, y attira les Parthes par de grandes promesses. Pacorus, fils du Roi des Parthes, y vint avec deux armées, & s'étant saisi d'Hyrcan, par une supercherie, mit Antigonus en sa place. Herode fut obligé de se retirer de Jerusalem, un peu après la Pentecôte, avec son monde ; & ayant mis une forte garnison dans la ville de Messada, pour amuser Antigonus, il voulut se retirer chez Malchus Roi des Nabatéens, qui lui avoit de grandes obligations ; mais Malchus lui envoya ordre de sortir de ses terres. Il s'en alla donc en Egypte, où il fut bien reçu de Cleopatre, qui le voulut retenir à

B. 5. Alexan-

* *Ant. Jud. Lib. XIV. c. 23.*

Alexandrie; mais elle ne put pas obtenir de lui qu'il ne s'embarquât pas pour Rome *χειμῶνος ὄντος*, dit l'Historien Juif, Antiq. Jud. Liv. xiv. c. 25. Ceux qui ont traduit ces mots pendant l'hiver, ont accusé Joseph de se contredire, parce qu'il paroît, par la suite de la narration, que cette navigation se fit en Été, quelque tems après la Pentecôte. Le même Historien introduit Herode, à la fin du Chapitre, disant qu'il étoit venu à Rome *δὴ χειμῶνος*, en hiver. Mais le Cardinal Noris prétend que le mot *χειμῶνος* signifie là une tempête, & que Joseph a voulu dire que malgré la tempête, qu'il faisoit alors, Herode s'étoit embarqué pour l'Italie. Il est certain que ce mot signifie également l'hiver & la tempête; la difficulté est de savoir laquelle de ces deux significations quadre ici. Herode, après avoir perdu ses hardes, arriva à Rhodes; où, par le moyen de ses amis, il équipa une Trieme, qui le conduisit à Rome.

Cependant Antoine, qui s'étoit brouillé avec Cesar, se raccommoda avec lui, & ils entrèrent dans Rome ensemble en Automne, comme l'Auteur le recueille de diverses circonstances historiques, dans lesquelles on ne peut

peut pas entrer. Herode ayant représenté à Antoine l'état de ses affaires, lui demanda son secours. Antoine en ayant parlé à Auguste, ils résolurent l'un & l'autre de le faire déclarer Roi de Judée, par le Senat; ce qu'ils firent, au mois d'Octobre, ou environ, de cette même année de Rome DCCXIV. De là l'Auteur conclut que les autres Chronologues, qui ont mis le commencement d'Herode plutôt, ou plus tard, se trompent, & il en cite un grand nombre. Il dit même que *Joseph* s'est trompé, lorsqu'il a mis le commencement du regne d'Herode à la c LXXXIV. Olympiade, qui finit vers le Solstice d'Été de l'année DCCXIV. au lieu que ce ne fut qu'au commencement de l'Olympiade c LXXXV.

* Il est certain qu'on ne peut pas disconvenir de l'année de Rome, à laquelle le regne d'Herode a commencé. Mais, si l'on s'en rapporte à *Joseph*, on ne tombera pas d'accord de la saison avec notre Auteur, pour plusieurs raisons. Premièrement, si l'on y prend garde, on verra que par *χρυσάνθου* il faut entendre, dans les passages citez, non une tempête, mais l'hiver. Si Herode avoit été à Alexandrie en Été, & qu'il

B 6.

y est

* Remarques de l'Auteur de la B. C.

y eût eu une tempête , il auroit sans doute attendu qu'elle passât , pour s'embarquer ; car les tempêtes de l'Été ne sont pas si longues ; plutôt que de s'embarquer pendant la tempête même , durant laquelle il ne pouvoit pas avancer beaucoup son chemin. Il paroît d'ailleurs , par le même *Joseph* , de la Guer. Jud. Liv. I. ch. 11. qu'il croyoit qu'Herode s'étoit embarqué au fort de l'hiver , puis qu'il dit qu'il n'avoit pas craint *ἐν ἀνύλῳ χειμῶνι* , le gros de l'hiver , & non le fort d'une tempête , pendant lequel on ne s'embarque jamais. Secondement , quand on dit simplement *χειμῶνος αὐτοῦ* , cela s'entend communément de l'hiver , & non d'une tempête. Troisièmement , cela s'accorde avec l'Olympiade , à laquelle *Joseph* dit que le regne d'Herode a commencé ; car si Herode ne s'embarqua pas pour Rome l'hiver qui précéda la C LXXXV. Olympiade , il ne put pas être Roi la dernière année de l'Olympiade précédente.

Tout ce qu'on peut dire à cela , c'est que si *Joseph* s'accorde , en ce que l'on vient de dire , avec lui même ; il se contredit , en ce qu'il dit que ce ne fut qu'après la Pentecôte qu'Herode alla à Alexandrie , ce qui marque que c'étoit

en

en Été. Je tombe d'accord que *Joséph* se contredit, mais je croirois plutôt qu'il s'est trompé dans le nom de la Fête, par inadvertence, & qu'il a mis la *Pentecôte* pour la *Dédicace*, qui étoit au mois de *Decembre*; ou que la circonstance de la *Pentecôte* est entièrement fausse. La raison que j'en ai, c'est que *Joséph* n'a pû marquer l'Olympiade & les Consuls, sous lesquels le regne d'*Herode* a commencé, que sur le rapport de quelque Historien, comme de *Nicolas de Damas*, qui avoit écrit la vie d'*Herode*; car ce ne sont pas des choses dont on puisse se souvenir si facilement. Mais pour les circonstances particulières des histoires, il n'a que trop souvent accoutumé de les inventer, ou de les rapporter peu exactement. On en voit un exemple remarquable, dans l'histoire des mouvemens arrivez en *Judée*, lors que *Petrone* voulut mettre à *Jerusalem* la statue de *Caligula*; si l'on compare cette histoire avec celle que *Philon* en a faite, dans le livre de son Ambassade à *Caligula*.

Il est vrai que l'Auteur prétend prouver qu'*Antoine* & *Auguste* n'ont pas pû être ensemble à *Rome* cette année en Été, par la suite de l'histoire, qui

nous apprend qu'Agrippa célébra les jeux Apollinaires, à Rome, avant qu'Auguste allât contre Antoine, qui assiégeoit Brindes; parce que c'étoit au commencement du mois de Juillet, & pendant quelques jours qu'on célébroit ces jeux. En suite, il fallut quelques tems, pour la marche de Cesar vers Brindes, & pour son accommodement avec Antoine; de sorte qu'ils ne purent être ensemble à Rome, que vers la fin de Septembre, au plutôt. Mais il se pourroit faire que les jeux Apollinaires eussent été cette année célébrés plutôt, ou qu'il y eût quelque autre faute dans la suite de la narration, qu'il n'est pas facile de découvrir à présent. Comment que l'on fasse, il faut qu'il y ait de l'erreur, dans *Joseph*, & peut-être encore dans quelque autre Auteur. C'est là le malheur de la Chronologie, que si l'on se fie à un Auteur, il faut souvent contredire les autres, & quelque fois le contredire lui même à un autre égard; tant on trouve peu d'exactitude dans l'Antiquité! Ce qui est assuré, en cette occasion, c'est l'année du commencement du regne d'Herode.

Pour revenir à notre Auteur, il fait voir qu'Antoine s'en alla bien-tôt d'Italie

lie en Grece, où il vouloit passer l'hiver, & où il reçut la nouvelle que Ventidius, Gouverneur de Syrie, avoit battu les Parthes. Ce Ventidius avoit aussi eu ordre d'Antoine d'attaquer Antigonus, & d'établir Herode, pour Roi de Judée. Ventidius ne pouvant y aller lui même donna à Herode, qui étoit d'abord retourné en Judée, & qui avoit ramassé ses amis, quelques troupes sous la conduite de *Popedius Silo*, mais dont il fut mal servi. Elles firent seulement lever le siege de Messada, mais elles ne voulurent pas former celle de Jerusalem, de sorte qu'il fallut les envoyer en quartier d'hiver.

L'an de Rome D CC XV. Antoine passa l'hiver à Athenes, & Ventidius remporta ensuite une seconde victoire sur les Parthes; après laquelle Antoine alla en Asie, où il prit Samosate, après un long siege. Herode ne put pas attaquer non plus cette année la ville de Jerusalem, parce que Silo emmena les troupes qu'il avoit, pour servir contre les Parthes, & qu'Herode lui même mena aussi ses troupes particulières au siege de Samosate, qu'Antoine faisoit, & qui dura jusqu'à la fin de l'Eté. Herode ayant ensuite reçu deux legions d'Antoine, revint de cette guerre, défit

Pap-

Pappus, l'un des Chefs d'Antigonus, & auroit attaqué ensuite Jerusalem, si la violence de l'hiver, comme le dit *Joseph*, ne l'en eût empêché. *Antiqu. Jud. Liv. XIV. ch. 28.*

L'an DCCXVI. Sosius, à qui Antoine avoit remis la Syrie, avec l'armée, se joignit à Herode, pour assiéger Jerusalem. Au moins *Joseph* ne dit point, qu'il se passa encore une année avant, qu'Herode prit Jerusalem; mais après avoir dit que l'hiver l'avoit empêché de s'aller présenter devant cette ville; il ajoute immédiatement après, que l'hiver étant fini, il alla camper devant Jerusalem, dont il forma le siège, & qu'en suite Sosius vint l'y joindre, & la prit. *Dion* parle aussi de la prise de Jerusalem, comme arrivée l'année du Consulat de Claudius & de Norbanus, entre laquelle & celle, à laquelle Herode fut déclaré Roi, il ne s'en étoit écoulé qu'une.

Il semble donc que *Dion* ait eu devant les yeux la narration de *Joseph*, & qu'il ait compris, par l'ordre des faits, que Jerusalem devoit avoir été prise par Herode, sous les Conseils que l'on vient de nommer. Le mal est que *Joseph*, sur la fin du Ch. 28. du livre que l'on a cité, assure que Jerusalem fut.

fut prise, sous le Consulat de *M. Agrippa* & de *Canidius Gallus* ; & de peur qu'on ne croye qu'il s'est trompé dans le nom des Consuls , il dit sur la fin du Ch. 27. que ce fut *la troisième année* après qu'Herode eut été Roi ; & ce sont ici les troisièmes Consuls , depuis ce tems-là.

Nôtre Auteur dit, avec raison, que *Joseph* auroit dû dire *Caninius*, au lieu de *Canidius* ; ce qui pourroit aussi être une faute de copiste. Il soutient de plus que *Joseph* s'est trompé dans le nom des Consuls, qui étoient ceux que *Dion* nomme. Il faut en effet qu'il se soit trompé, ou en ceci, ou dans la liaison de l'Histoire ; car il ne met auparavant que deux hivers entre la déclaration d'Herode pour Roi des Juifs, & la prise de Jerusalem, & il représente la suite des faits telle qu'on l'a rapportée. Nôtre Auteur croit qu'il s'est trompé dans les Consuls, & non dans la narration, & que ce qui l'a fait tomber dans l'erreur c'est que l'année de la prise de Jerusalem étoit l'année Sabbatique, comme il le dit, & que cette année, qui commençoit au mois de Thifri, qui répond en partie au mois de Septembre de l'année de Rome.

D CC XVI, ne finissoit qu'à la même saison.

fon de l'année DCCXVII. à laquelle Agrippa & Caninius avoient été Consuls. *Joseph* croyoit, sans fondement, que Jerusalem avoit été prise, sous les Consuls, sous lesquels l'année Sabbathique avoit fini ; au lieu que ç'avoit été sous le Consulat de ceux, sous lesquels cette année avoit commencé.

* Pour moi, je croirois plutôt que *Joseph* a mal conçu la suite de l'histoire, & que ne voyant pas qu'il se fût rien passé l'année DCCXVI, il a joint mal à propos l'année précédente DCCXV avec la DCCXVII. Si l'on demande d'où vient que Sosius, Gouverneur de Syrie, laissa passer un an, avant que d'aller en Judée ; je réponds qu'on ne peut pas rendre raison de tout ce que l'on trouve dans l'Histoire. Peut-être fut-ce pour observer les Parthes, qui pouvoient entreprendre de vanger la mort de Pacorus, tué dans le combat contre Ventidius ; de sorte qu'il n'entreprit la guerre de Judée, que lorsqu'il vit que les Parthes n'entreprenoient rien.

La raison que j'ai de croire que *Joseph* a fait une faute, plutôt dans la suite de la narration, que dans les noms des Consuls, c'est que l'année de la prise

* Remarques de l'Auteur de la B. C.

prise de Jerusalem étoit très - connue ; parce qu'Herode avoit commencé, pour ainsi dire, de nouveau à regner, cette année-là, & que c'étoit une Epoque depuis laquelle jusqu'à sa mort il y avoit 34 ans, comme dit *Joseph*, au dernier Chapitre du 1. Livre de la guerre Judaïque. Cet Historien compte quelquefois les années d'Herode par cette Epoque, aussi bien que par l'autre. Outre cela il met constamment trois années de différence entre ces deux différentes Epoques. Voyez *D. Petan* de la Doctrine des Temps, Liv. x. c. 67. & Liv. XI. c. 1.

On doit par conséquent dire que *Dion* s'est trompé, dans l'année de la prise de Jerusalem ; & que cette erreur en a produit une autre. Voici comme cet Auteur parle, Livre XLIX. p. 405. de l'Ed. de Hanau, après avoir raconté la prise de Jerusalem. *Cela arriva ainsi, sous le Consulat de Claudius & de Norbanus.* (ou l'année de Rome DCCXVI.) *Les Romains ne firent rien en Syrie, l'année suivante, qui soit digne de remarque. Antoine en allant en Italie, & en revenant de là, perdit toute l'année. C'étoit sous les Consuls précédens, qu'il ne s'étoit rien fait en Syrie, par les Romains, ou l'an de Rome que*
l'ou

l'on vient de marquer ; mais comme il avoit placé la prise de Jerusalem un an trop tôt , il a fallu dire que cette année il ne s'étoit rien passé de remarquable en Syrie. Cela étant , il faut mettre le voyage d'Antoine à Rome, & son retour , en DCCXVI. & former une autre suite d'Histoire.

Mais le Cardinal Noris objecte à cela, que *Joseph* dit que depuis la prise de Jerusalem par Pompée, jusqu'à celle par laquelle Herode s'en rendit le maître, il y avoit eu vint-sept ans complets ; au lieu qu'il n'y en avoit que vint-six, si l'on suppose que Jerusalem avoit été prise l'an DCCXVII de Rome. Il est vrai qu'il n'y a que vint-six ans, depuis l'année DCCXCI. que Pompée prit Rome, jusqu'à cette année là. Mais *Joseph* dit seulement qu'Herode prit Rome, *non tunc xxi. post annos viginti septem*, dans lequel calcul il peut comprendre l'année DCCXCI, comme c'est assez la coutume.

Après avoir parlé des premières années du regne d'Herode, l'Auteur vient à la dernière. *Joseph* de la Guerre Jud. Liv. I. ch. dernier, dit qu'Herode regna trente-quatre ans depuis la mort d'Antigonus, & trente-sept, depuis qu'il avoit été nommé Roi par les Romains. Le Car-

Cardinal *Noris* croit qu'on peut recueillir de cet Historien qu'Herode mourut, environ le tems de la fête de Pâque, & il calcule ainsi l'année de sa mort. Il fut fait Roi à Rome l'an DCCXIV. au mois d'Octobre, & selon *Joseph* on fit mourir Antigonus l'an DCCXVII. C'est pourquoi l'an DCC LI. (depuis la fête des *Palilia*, où l'on commence les ans de Rome, & qui étoit le 20 d'Avril) il étoit vers la fête de Pâque, dans la xxxvii. année de son regne depuis la déclaration du Senat, & dans la xxxiv. depuis la mort d'Antigonus.

* Mais on peut placer la mort d'Herode à l'année précédente DCC L, en comptant l'an DCCXV pour une année oomplete, comme on le fait très-communément. Pour la dernière année, ou la xxxvii, il suffit aussi qu'il y fût entré l'an DCC L vers le milieu de l'Eté; car on n'a aucune preuve certaine du mois, auquel il est mort. On verra, par le raisonnement même du Cardinal *Noris*, que cette supposition est plus apparente que la sienne.

On confirme, dit-il, cette Chronologie, par celle de ses successeurs. Herode étant mort, ses fils ne s'accorde-

rent

* *Remarques de l'Auteur de la B. C.*

rent pas entre eux , mais ils allerent à Rome , où Auguste jugea de leurs differens , & partagea la succession à Archelaus , à Herode Antipas & à Philippe. *Joseph* raconte ensuite Liv. xviii. c. 6. que ce Philippe mourut l'an vintième de l'Empire de Tibere , après avoir regné *trente-sept ans* sur la Trachonitide , la Gaulonitide & la Batanée. Tibere acheva la vintième année de son Empire le 19 d'Août de l'an de Rome DCC LXXXVII , & Philippe étoit entré dans la trente-septième année de son regne , il y avoit environ deux mois.

* On peut encore mieux dire que Philippe avoit regné trente-sept ans , si l'on suppose qu'il avoit commencé à regner quelques mois auparavant , comme on le suppose ; en plaçant la mort de son pere à l'automne de l'an de Rome DCC L , & non au printems de l'an DCC LI.

Joseph , ajoute notre Auteur , Liv. xviii. c. 3. dit que Philippe , après la mort de son pere , environna Bethsaïde de murailles , & en fit une ville qu'il nomma *Juliaide* , en l'honneur de Julie fille de l'Empereur ; ce qu'il ne put faire plus tard que l'année DCC LI. parce que la suivante Julie fut releguée.

Ce

* *Remarque de l'Auteur de la B. C.*

* Ce raisonnement est encore meilleur, si l'on met la mort d'Herode un peu plus tôt ; parce que Philippe ne put commencer à bâtir Bethsaïde que quand Auguste lui eut ajugé le pais où elle étoit, au commencement de l'an DCC LI.

On reconnoît la même chose, comme l'Auteur le fait voir, par les années du regne d'Archelaus. *Joseph* de la Guerre Judaïque Liv. II. c. II. dit que la neuvième année de son regne, il fut envoyé en exil à Vienne, & il raconte qu'Archelaus avoit vû en songe neuf épis bien pleins, que des bœufs avoient mangés ; songe qu'un Esséen expliqua de neuf aus, qu'il devoit regner. *Dion* nous assure qu'Archelaus fut exilé l'an DCC LIX.

† Ce calcul est encore meilleur si l'on dit qu'Archelaus commença à regner en DCC L, parce qu'il semble que *Joseph* ait entendu neuf années complètes. Au moins en rapportant le songe, il dit qu'Archelaus avoit vû *neuf épis pleins & gros*, & ces épis semblent avoir marqué des années entières. Il parle même ailleurs de dix Epis, & de la dixième année du regne d'Ar-

* Remarque de l'Auteur de la B. C.

† Remarques de l'Auteur de la B. C.

d'Archelaus, comme on le dira dans la suite.

Au reste l'Auteur refute fort bien *Baronius*, qui a mis la condamnation d'Archelaus beaucoup plus tard, contre le témoignage de *Joseph*. Mais il tombe d'accord que *Baronius* a accusé avec raison cet Historien de s'être contredit; puisqu'ayant dit ce que l'on vient de rapporter, il dit dans ses *Antiquitez Judaïques* Liv. xv. l. chap. 15. qu'Archelaus avoit regné dix ans, & qu'il avoit vû *dix épis* en songe. Il dit encore, dans sa propre vie, que son pere étoit né la dixième année du regne d'Archelaus. C'est là un exemple remarquable du peu d'exaëtitude de *Joseph*, & qui nous apprend qu'on ne doit pas presser trop rigoureusement ce qu'il dit.

Nôtre Auteur établit ensuite la même Epoque du regne d'Herode, par la Chronologie des voyages que ce Prince fit à Rome, & défend *Joseph*, autant qu'il peut, contre ceux qui l'ont attaqué, & sur tout contre le Jesuite *Salian* & *Baronius*. Mais on ne s'arrêtera pas à ce détail.

Après cette longue digression touchant Herode, l'Auteur * revient aux pe-

* Pag. 162.

petits-fils d'Auguste, dont l'histoire néanmoins lui fournit un trait, qui confirme la Chronologie d'Herode. *Joseph* dit, dans ses Antiquitez Judaïques Liv. xvii. chap. 12. que les fils d'Herode étant allez à Rome, pour la succession de leur pere, Auguste en jugea, & qu'il mit son petit-fils Caius entre les juges. Ce jugement doit s'être fait l'an DCC LI de Rome, parce qu'Herode n'avoit achevé l'année xxxvi de son regne que l'Été, ou l'Automne, selon l'Auteur, de l'an DCC L. & que *Joseph* lui attribue constamment trente-sept ans de regne. Ainsi on ne peut pas dire qu'Herode soit mort plutôt que vers le commencement de l'année DCC LI, ou que vers la fin de la précédente. Ce jugement ne peut pas être non plus retardé au delà de l'année DCC LI. parce que les fils d'Herode allerent à Rome le plutôt qu'ils purent, après sa mort, & parce que si Auguste avoit jugé plus tard de leurs démêlez, non seulement Caius, mais aussi Lucius Cesar, qui fut désigné Consul l'an DCC LII. auroit sans doute été du nombre des Juges, comme le Cardinal *Noris* le croit, avec raison. On peut ajouter à cela une preuve décisive, tirée de l'année à laquelle l'on a dit que *Phi-*

Tome IV.

C . . . lippe,

lippo, fils d'Herode, environné de murailles Bethsaide, & la nomma Juliade. Cette année fut la DCC L^e de Rome, comme on l'a déjà dit; & par conséquent le jugement fut prononcé cette année-là; puisque Philippe ne pouvoit rien entreprendre de semblable, sans savoir quel seroit le jugement d'Auguste.

On trouvera encore de semblables remarques, dans une Dissertation du Cardinal Noris, adressée au P. Pagi. Il y redit une partie des choses qu'il a dites ici, mais il y place la mort d'Herode le Grand à l'automne de l'an DCC L, selon la pensée d'*Usserius*; au lieu qu'il avoit cru auparavant qu'Herode étoit mort peu de temps avant la Pâque de l'année suivante. Il semble que ce soit la nécessité de faire commencer plutôt les Epoques des regnes de ses fils, qui l'y a engagé.

7. Notre Auteur * revenant à *Lucius Cesar* fait voir qu'il prit la robe virile l'an DCC LII. qu'Auguste le fit désigner Consul cinq ans avant qu'il le fût, & qu'il l'a traité dans le reste comme son frere *Caius*. Comme ce dernier avoit été fait *Pontife*, son frere fut fait *Augure*, qui est une autre sorte

forte de Sacerdoce, que les plus confiderables de Rome briguoient auffi bien que l'autre. L'Auteur fait à cette occasion plusieurs remarques sur les Pontifes & les Augures, & releve plusieurs bévniés de *Guthorius* & d'autres, auxquelles on ne peut pas s'arrêter. Il fait voir, entre autres choses, que plusieurs personnes de la même famille pouvoient être, en même tems, dans les Colleges des Pontifes & des Augures. Comme la dignité de Souverain Pontife fut réfervée pour les Empereurs, il n'y en eut qu'un, non plus qu'auparavant, pendant long-tems ; mais enfin Balbin & Maxime, ayant été élus Empereurs par le Senat, prirent tous deux le titre de *Pontifex Maximus*, au milieu du troisiéme siecle. L'Auteur fait voir enfin la liberalité qu'Auguste fit au peuple au nom de Lucius, & fait diverses remarques touchant la coutume, que les villes & les nations entieres avoient de se choisir des *Patrons*, parmi les gens de qualité de Rome ; & il en rapporte plusieurs exemples, avec des Inscriptions qui renferment une espece de contrats entre les *Clients* & leurs *Patrons*. Il dit tout cela, à l'occasion de ce que Lucius Cesar

est nommé *Patron* de la Colonie Ju-
lienne de Pise.

8. Dans les mêmes Inscriptions, Au-
guste est nommé *Pere de la Patrie*,
sur quoi l'on remarque * que Camillus
fut le premier à qui l'on donna ce titre.
Ensuite le Senat le donna à Cicéron,
lors qu'il eut étouffé la conjuration de
Catilina, & en effet il le méritoit, sur
quoi *Juvenal* a dit Sat. VIII, 244.

*Roma patrem patriæ Ciceronem libe-
ra dixit.*

Mais la même ville de Rome, ayant
perdu la liberté, donna honteusement
ce titre à Jules César, & ensuite à Au-
guste. Ce fut l'an de Rome DCC LII.
le 5 de Février, que l'on donna ce
titre au second, comme l'Auteur l'a
découvert, par le fragment d'une an-
cienne Inscription de Preneste, qu'il
explique, & par d'autres témoignages.
Cette même année Auguste dédia le
temple de *Mars le Vengeur*, qu'il avoit
voüé, pendant les guerres Civiles, &
donna au peuple le spectacle d'un com-
bat naval, dans un étang fait exprès
au bord du Tibre, où il y eut ensuite
un bocage consacré à la mémoire des
Ce-

* Cap. 8.

Cesars, *nemus Casarum*, c'est à dire, de Caius & de Lucius.

Mais les débauches de Julie, pendant que son mari Tibere étoit dans la retraite de Rhodes, vinrent à un si grand excès, qu'Auguste, son pere, fut obligé de la releguer, sur la fin de la même année DCC LI. comme l'Auteur le fait voir. Il n'est pas assuré si ses deux fils étoient encore à Rome, mais au moins Lucius le plus jeune y étoit.

9. Dans le même tems, les Arméniens & les Arabes, soutenus * des Parthes, exciterent de nouvelles brouilleries en Orient. Tigrane, Roi d'Arménie, surnommé *le Grand*, ayant été battu & dépouillé par Lucullus, fut rétabli par Pompée, à qui il se rendit. Son fils Artavasde lui succéda; mais n'ayant pas secouru, comme il l'avoit promis, Marc Antoine contre les Parthes, ce Triumvir se saisit de lui, & l'emmena en triomphe à Alexandrie, où il le fit mourir. Cependant il s'empara, en partie par adresse, & en partie par force, de l'Arménie, malgré Artaxias fils d'Artavasde, qu'il battit, & qu'il contraignit de se réfugier chez les Parthes. Par leurs secours, Artaxias

C 3. fe

* Cap. 9.

se rendit l'année suivante de nouveau maître de l'Arménie. Mais étant devenu odieux à ses sujets, par sa tyrannie, ils demandèrent pour Roi à Auguste Tigrane son frère, qui étoit moins âgé que lui, & qui avoit été élevé à Rome. Auguste ordonna là dessus à Tibere de joindre les Legions Romaines aux troupes qu'Archelaus, Roi de Cappadoce, lui fourniroit, & d'aller établir Tigrane Roi d'Arménie. Tibere executa ce commandement, mais l'an de Rome D CC XLVIII. Tigrane mourut, & laissa son Royaume à ses enfans. Ceux-ci en ayant été chassés, Auguste donna pour Roi aux Arméniens Artavasde, qui fut chassé par un autre Tigrane, avec perte du côté des Romains. A cause de cela Auguste, pensa à envoyer Caius en Orient, parce que les Parthes s'étoient déclarés pour les Arméniens ennemis des Romains. C'est ce qu'Auguste résolut depuis l'an D CCLII. Il y avoit aussi, en ce tems-là, quelques brouilleries en Arabie.

Afin que Caius pût mieux s'aquiter de l'emploi qu'il lui donnoit, il voulut qu'il eût l'autorité Proconsulaire dans les Provinces, pour y pouvoir faire ce que les Consuls y faisoient autre-

trefois, y lever des soldats, y exiger de l'argent, & régler tout comme il le jugeroit à propos. Caius n'avoit ce pouvoir qu'hors de Rome, & Auguste lui même ne s'en étoit jamais servi dans la ville, que pour faire le Cens, ou le dénombrement des Citoyens & de leurs biens. Neron fut le premier, qui eut ce pouvoir à perpétuité, par l'indulgence de Claude. L'Auteur fait diverses remarques, sur cette dignité, qui méritent d'être lues; mais on ne peut pas les mettre ici.

Auguste donna à Caius *Marc Lollius*, qui avoit été Consul, & qui étoit très-connu en Orient, pour le conduire dans ses entreprises. Il y eut encore plusieurs autres personnes, qui firent le voyage, & entre autres le Géographe *Dénys*, né à Charax, ville de l'Arabie près du Golfe Persique; à qui Auguste ordonna d'instruire Caius de la situation des lieux, où il devoit aller. Le Cardinal *Noris* fait voir, contre l'opinion de quelques Savans, que c'est le même de qui nous avons une description de l'Univers.

10. Caius sortit de Rome en habit de guerre (*paludatus*) l'an de Rome DCC LIII. * & Auguste, qui avoit au-

C 4

para-

* Cap. 10.

paravant fermé le Temple de Janus, la paix étant dans tout l'Empire, le ouvrit, en déclarant la guerre aux Arabes, aux Armeniens & aux Parthes. L'Auteur à cette occasion fait voir qu'Auguste ferma non seulement le Temple de Janus une troisième fois; mais encore par trois fois, en assez peu de tems. Il examine aussi le témoignage de *Paul Orose*, qui dit qu'Auguste ferma le Temple de Janus, la troisième fois qu'il le fut de son tems, la XLII année de son Empire, ou l'année de Rome D CC LII, qui est celle dans laquelle, selon lui, Jésus-Christ naquit; & que tout l'Empire étant dans une profonde paix, il fut fermé presque pendant douze ans. *Casaubon* dit la même chose sur le Ch. XXI. de la Vie d'Auguste par *Suétone*. Cependant *Velleius Paterculus*, qui vivoit alors, *Suétone* & *Dion* nous apprennent que dans cet intervalle de tems il y eut de très-grandes guerres dans l'Empire Romain; comme l'Auteur le fait voir en détail. Pour *Orose*, qui n'étoit pas un fort habile homme dans la Chronologie, & dans l'Histoire, il n'est pas étrange qu'il ait commis une semblable faute; mais il est surprenant que *Casaubon*, qui a fait de si sava-

tes

tes notes sur *Suétone*, ne s'en soit pas aperçu.

Du tems d'Auguste, on ferma les portes du Temple de Janus, pour la première fois, l'an de Rome DCCXXV, lors que par la victoire que cet Empereur remporta sur Antoine à Actium, il devint maître tranquille de tout l'Empire. On les rouvrit bien-tôt après, à cause du soulèvement des Cantabres en Espagne, qu'il ne fut pas facile de dompter. Cette guerre ayant néanmoins été finie, Auguste l'an DCCXXIX ferma le Temple de Janus, qui, comme le dit *Dion*, avoit été ouvert, à cause de cette guerre-là.

* Cet Auteur ne dit pas combien de tems ce Temple demeura fermé, mais il ne put pas l'être long-tems; - puisque dès l'année suivante, les Cantabres se rebellèrent, & qu'*Ælius Gallus* fit la guerre en Arabie; & qu'il y eut encore d'autres guerres les années suivantes, comme il paroît par le même Historien. Je m'étonne que le Cardinal *Noris* passe tout d'un coup à l'année DCCXXXVIII, pour trouver des guerres dans l'Empire Romain.

Nôtre Auteur remarque ensuite qu'aucun Historien ne faisant mention

C 5.

d'au-

* Remarque de l'Auteur de la B. C.

BIBLIOTHEQUE

d'aucune guerre, depuis l'an D CC XLVIII, jusqu'à l'an D CCLI. & Nôtre Seigneur étant né l'an D CC XLIX. c'est ce qui a fait dire aux Peres, que la paix étoit par toute la terre, lors que Nôtre Seigneur nâquit. Il est vrai que *Dion* ne fait aucune mention de cette troisième fois, que le Temple de Janus fut fermé par Auguste, dans ce qui nous reste de son Histoire; mais c'est qu'il y a une lacune de dix ans, à laquelle quelques savans hommes, comme *Cassaubon*, n'ont pas pris garde. Il y en a quelques uns, comme *Kepler*, qui ont crû pouvoir prouver par *Velleius Paterculus*, qu'il y avoit eu de la guerre pendant le tems, auquel nous avons dit qu'il y avoit eu la paix; mais l'Auteur fait voir qu'ils se sont trompez.

Ovide, dans le I. Livre des Fastes, parle du Temple de Janus, comme s'il alloit être fermé; mais l'Auteur montre que ce n'est qu'un souhait du Poëte, qui ayant été envoyé en exil l'an D CC LXXI, ne vit néanmoins que des guerres, depuis ce tems-là.

L'Auteur montre ensuite que Caius, en allant en Orient, vit Tibere l'an D CCLII dans l'île de Samos, ou dans celle de Chios.

II. Avant

11. Avant que de parler de ce que Caius fit en Asie, * le Cardinal Noris donne l'état de l'Orient, ou la division de ses Provinces sous Auguste, aussi bien que l'état des Rois voisins, amis & alliez du Peuple Romain. Cette matiere est de très-grande conséquence, pour bien entendre l'histoire de ce tems-là; mais on ne peut pas s'y arrêter, dans cet Extrait.

12. A l'occasion du voyage de Caius, en Arabie, l'Auteur † parle de Juba Roi de Mauritanie, qui avoit composé une description de l'Arabie, adressée au même Caius, qui étoit marié avec Livie, nièce de Cléopatre, femme du Roi Maure. Il soutient qu'on l'a appelé mal à propos son Pere, qui portoit le même nom que lui, *Roi de Mauritanie*, parce qu'il ne l'étoit que de la Numidie, comme il le fait voir, par plusieurs témoignages. Juba le fils fut le plus savant Prince de son tems, & avoit beaucoup écrit, quoi qu'aucun de ses ouvrages ne soit venu entre nos mains. Auguste lui donna les deux Mauritanies, avec Cléopatre, fille de Marc Antoine & de Cléopatre Reine d'Egypte.

C 6

Joseph

* Cap. 11.

† Cap. 12.

Joseph dit en divers endroits que ce Juba eut pour femme Glaphyre, fille d'Archelaus, Roi de Cappadocce; qui avoit été femme, en premières nocces, d'Alexandre fils d'Herode, & qui, si on l'en croit, après la mort de Juba se maria pour une troisième fois à Archelaüs, fils d'Herode Roi de Judée. Il est néanmoins certain, par l'histoire de *Dion Liv. LV.* sur l'an DCC LIX. que Juba survécut à l'infortune d'Archelaüs, ayant laquelle Glaphyre mourut. L'Auteur se moque de *Salian*, qui reprend *Joseph* souvent à tort, & qui en cette occasion, où il se trompe, l'a néanmoins suivi. On peut encore être assuré que *Joseph* s'est trompé, parce que *Strabon*, qui écrivoit son Livre IV. sous Tibere, l'an DCC LXXI. de Rome, y parle de Juba, comme d'un Roi vivant; & que dans le Livre XVII. il parle de sa mort, comme arrivée depuis peu. Il est donc visible qu'Archelaüs, qui fut relegué l'an DCC LIX, n'a pas pu épouser sa veuve.

* Cela étant; il s'ensuivra que le songe de Glaphyre, que *Joseph* raconte, comme quelque chose d'admirable, † en
deux

* Remarques de l'Auteur de la B. C.

† *Ant. Jud. Lib. XVII. c. 15. & de Bel. Jud. Lib. II. c. XI.*

deux endroits, ne sera qu'une pure fable. Cet endroit est si remarquable, qu'il mérite que l'on s'y arrête un peu. Voici donc les paroles de *Joséph* :

„ Alexandre fils d'Herode & frere
„ d'Archelaüs, l'avoit épousée, lors
„ qu'elle étoit encore fille. Mais Hero-
„ de ayant fait mourir son fils Alexan-
„ dre, elle se maria à Juba, Roi des
„ Libyens. Juba étant mort, comme
„ elle étoit veuve, & qu'elle demeu-
„ roit chez son pere en Cappadoce,
„ Archelaüs l'épousa; ayant repudié
„ Mariamne, sa femme, tant il en
„ étoit amoureux! Demeurant avec
„ Archelaüs, elle eut ce songe. Il lui
„ sembla qu'ayant vu Alexandre auprès
„ d'elle, elle s'en étoit réjouie, & l'a-
„ voit embrassé avec empressement;
„ mais qu'il s'étoit plaint d'elle, & qu'il
„ avoit dit: Glaphyre, vous faites voir
„ par votre conduite, que l'on a rai-
„ son de dire qu'on ne doit pas se fier
„ aux femmes; vous que j'ai épousée
„ étant fille, & qui après avoir eu des
„ enfans de moi, avez oublié mon
„ amour, par l'envie de vous rema-
„ rier. Vous n'avez pas été satisfaite
„ de cet affront, que vous m'avez
„ fait; mais vous avez eu le courage
„ de épouser avec un troisième mari.

„ Vous êtes entrée d'une maniere in-
 „ décente & sans honte, dans ma fa-
 „ mille, & vous vous êtes mariée à
 „ mon frere Archelaüs. Mais pour
 „ moi, je n'oublierai pas l'amitié, que
 „ j'ai eue pour vous, je vous délivre-
 „ rai de tout ce qui pourroit vous des-
 „ honorer, & je me remettrai en pos-
 „ session de vous, comme je l'étois.
 „ Peu de jours, après avoir raconté
 „ cela à des femmes qui lui étoient fa-
 „ milieres, elle mourut. J'ai crû qu'il
 „ ne feroit pas mal à propos de le rap-
 „ porter, dans ce livre, puis que ce fait
 „ a du rapport aux Rois dont je parle.
 „ Outre cela, j'ai crû que je ferois
 „ bien de rapporter un exemple sensi-
 „ ble & de l'immortalité de l'ame &
 „ de la providence divine dans les cho-
 „ ses humaines. Que si quelqu'un ne
 „ croit pas ces sortes de choses, qu'il
 „ demeure, s'il veut, dans son opi-
 „ nion; mais qu'il n'empêche pas
 „ qu'un autre ne se les propose, pour
 „ s'attacher à la vertu. Si quelqu'un;
 „ qui auroit été instruit dans la Chrono-
 „ logie des regnes d'Archelaüs & de Juba,
 „ avoit fait voir à *Joseph* que ce qu'il di-
 „ soit ne pouvoit être qu'un compte, au-
 „ moins en partie, il auroit sans doute
 „ été bien surpris. A présent l'usage,

que

que l'on en peut tirer , c'est de ne pas se fier trop légèrement aux circonstances de son histoire.

Mais pour revenir à notre Auteur, il montre que Caius n'eut pas grande peine à réduire les Arabes ; qui se soumirent, dès qu'il approcha de leur pais. Caius passa par la Judée, mais il ne voulut rendre aucun culte à Dieu, à Jérusalem ; de quoi Auguste le loua ensuite, comme *Suétone* le rapporte, quoi que, si l'on en croit *Philon*, son pere Agrippa en eût usé tout autrement.

Le Cardinal *Noris* fait quelques remarques sur les fautes que *Salian* a faites dans l'Histoire de ce tems-ci ; sur le malheur d'Archelaüs, Roi de Capadoce, pour avoir négligé Tibere, pendant qu'il étoit à Rhodes ; & sur l'avarice de *Marc Lollius*, & les présents que les Rois de l'Orient lui firent.

13. Caius étant en Syrie, l'an DCC LIV. commença * le Consulat, pour lequel il avoit été désigné depuis si long-tems ; car c'est en vain qu'on le nie, puis que les Inscriptions & les Médailles en font foi, comme l'Auteur le fait voir. Il eut pour Collegue Lucius

Emi-

* Cap. 13.

Emilius , son beau-frere , qui avoit épousé sa sœur Julie. L'Auteur dit plusieurs choses remarquables , sur son parentage , mais on ne peut pas s'y arrêter.

Il y a * dans *Aulu-Gelle* , un fragment d'une Lettre d'Auguste à Caius , où il lui dit qu'il avoit passé son année Climacterique , ou sa soixante-troisième année. Auguste étoit né le 23 de Septembre de l'année D c xci. comme il paroît , par le témoignage de plusieurs Anciens , & par une Inscription remarquable. Ainsi en D cc liv , qui est l'année de la vie de Caius , où nous sommes , Auguste avoit soixante-quatre ans complets le 23 de Septembre ; ce qui sert encore à déterminer le tems de l'expédition de Caius , d'une manière , qui ne laisse aucun doute.

Le Roi des Parthes , ayant appris le voyage de Caius , écrivit à Auguste , qu'il n'avoit envoyé des troupes en Arménie , que pour empêcher qu'il ne s'y élevât quelque guerre civile ; & que les Armeniens ayant chassé Artavasde , qu'Auguste leur avoit donné , il avoit établi en sa place Tigrane , qui étoit du sang royal. Auguste lui répondit , que s'il vouloit avoir la paix , il devoit

reti-

* *Noct. Atticæ. Lib. xv. c. 7.*

retirer les garnisons qu'il avoit en Armenie. Dans ces Lettres, Auguste ne donnoit pas au Roi des Parthes, le titre de *Roi des Rois*, qu'il prenoit ordinairement; ce qui fit que Phrahate ne donna à Auguste, que le nom de Cesar.

14. L'année suivante DCC LV, Artavasde, * que Caius vouloit rétablir sur le throne d'Armenie, mourut, & Tigrane ayant envoyé des présens à Auguste, le pria de lui permettre d'être Roi des Armeniens. Auguste reçut les présens, & lui dit de s'adresser à Caius. Cependant Phrahate étoit porté à la paix, & Caius, ne sachant que faire, écrivit à Auguste, pour recevoir ses ordres. Auguste répondit, qu'il falloit accorder la paix aux Parthes, à condition qu'ils retirassent leurs troupes de l'Armenie, qu'ils laissassent aux Romains le choix d'un Roi pour ce pais-là, & que l'Euphrate divisât, comme auparavant, les deux Empires. On convint de ces conditions, & il y eut une entrevue, entre le Roi des Parthes & Caius, dans une île de l'Euphrate.

Là le Roi des Parthes, dans une conférence secrète, découvrit à Caius les voleries de Marc Lollius, qui tiroit
des

* Cap. 14.

des présens immenses, des Rois de tout l'Orient, en leur promettant la faveur de Caius. A cause de cela, Caius lui fit dire qu'il ne le comptoit plus au nombre de ses amis, & cet homme effrayé s'empoisonna. Cependant la posterité s'enrichit par-là, & la petite fille *Lollie Pauline* avoit une parure de pierres précieuses, qui valloit trois millions. Alors Tibere obtint d'Auguste & de Caius, qu'il pourroit retourner à Rome, à condition qu'il ne se mêleroit point du gouvernement de l'Etat.

La même année Lucius Cesar fut envoyé par son pere en Espagne, pour se faire connoître aux Troupes de l'Occident, pendant que son frere étoit en Orient. Mais avant qu'il partit, on le maria avec Emilie Lepide, dont l'Auteur fait la Généalogie.

15. Lucius en allant en Espagne, par les Gaules, tomba malade à Marseille, & y mourut. * Les Chronologues n'étoient pas d'accord entre eux touchant l'année de sa mort, mais les Génotaphes de Pise l'ont mise hors de doute, parce qu'il paroît que Lucius étoit mort avant le 19 de Septembre de l'an D CC LV de Rome, auquel Auguste étoit

* Cap. 15.

étoit revêtu pour la xxv fois de l'autorité Tribunicienne. Comme il y a quelques difficultez entre les Chronologues sur les années de l'autorité Tribunicienne d'Auguste, l'Auteur développe, avec beaucoup de netteté, tout ce qui peut embarrasser, sur cette matiere. Il fait voir par des médailles, contre le P. *Petan*, qu'il ne faut pas commencer à compter les années de l'autorité Tribunicienne d'Auguste par le commencement de Janvier, mais par le 27 de Juin, qui fut le jour qu'il en fut revêtu pour la premiere fois, l'an Dcc xxxi. C'est ce qui s'accorde avec l'Histoire, les Inscriptions & les Médailles.

On voit par là, aussi bien que par la suite de l'Histoire, quelle fut l'année de la mort de Lucius Cesar; parce que les Decurions de Pise prirent la résolution que l'on a rapportée, le 19 de Septembre, & la 25 année de l'autorité Tribunicienne d'Auguste, qui commençoit le 27 de Juin de l'an de Rome Dcc lv, & qui duroit jusqu'au semblable jour de l'année suivante. Ainsi Lucius Cesar étoit mort avant le 19 de Septembre de l'année Dcc lv. Le jour de sa mort étoit aussi marqué dans le Cenotaphe de Pise; mais un malheureux

reux tailleur de pierre, pour mettre un clou à ce marbre, l'a percé à l'endroit, où le jour étoit gravé, & a effacé ainsi la date de la mort de Lucius. L'Auteur fait voir qu'il a fallu que le Courrier, qui porta la nouvelle de la mort de Lucius, à Rome, y arrivât avant qu'on fît aucun décret à Pise, & même que le décret de Pise suivit celui du Senat Romain ; de sorte qu'il faut que Lucius fût mort au mois d'Août. C'est ce que l'Auteur confirme encore par *Suétone*, qui dit qu'Auguste perdit ses deux fils dans l'espace de dix-huit mois. Or si depuis le 21 de Février de l'année DCC LVII que Caius mourut, comme il paroît par son Cenotaphe, on retourne dix-huit mois en arrière, on tombera sur le mois d'Août de l'an DCC LV. L'Auteur croit que c'est le XI devant les Calendes de Septembre, ou le 21 d'Août, parce qu'il n'y a dans la pierre d'espace que pour mettre XII. K. SEPT. Auguste reçut cette nouvelle, avec beaucoup de douleur ; & on l'envoya à son frere, qui étoit encore en Syrie.

16. Auguste ayant appris les pilleries & la mort de Lollius, ordonna à *Publius Sulpicius Quirinus*, * qui avoit été Con-

* Cap. 16.

Consul , de prendre sa place , ce qui se fit l'année D CC LVI. après que Caius fut entré en Armenie , comme il paroît par un témoignage de *Tacite* ; ou , si l'on veut , à la fin de la précédente. Plusieurs Savans ont crû que Sulpicius Quirinus étoit Gouverneur de la Syrie , lors que Nôtre Seigneur nâquit , à cause de ce qui est dit Luc. II , 1. & comme cette discussion leur paroît importante , ils ont tâché de dresser une liste des Gouverneurs de la Syrie , vers ces tems-là. *Baronius* en avoit fait une liste , que *Casaubon* a critiquée avec raison en bien des choses ; mais il s'est aussi trompé en beaucoup d'autres , que *Montaigne* a relevées. Ce dernier néanmoins n'a pas mieux réussi , comme l'Auteur entreprend de le montrer. Il donne donc un Catalogue des Gouverneurs de Syrie , depuis l'an D CC VI L. que Jule Cesar , après avoir vaincu Pompée , régla cette province , comme il le trouva à propos , jusqu'à l'an D CCC XXI I. Dans ce Catalogue , pour vanger *Baronius* , sans néanmoins excuser ses fautes , il relève avec soin celles de *Casaubon* & de *Montaigne* , à qui il ne fait guere de quartier. Il fait voir que Caius Cesar ne peut pas être rangé parmi les Gouverneurs de Syrie , & que Sulpicius

cus Quirinus ne l'étoit point du tems de Nôtre Seigneur. En passant il explique, selon la coutume, quantité de passages de l'Antiquité, & redresse la Chronologie de bien des gens. Cet endroit est de grande conséquence, pour l'histoire de ce tems-là, mais on ne peut entrer dans aucun détail de tant de recherches Chronologiques. On dira seulement quelque chose de ceux, qui ont gouverné la Syrie & la Judée, du tems de Nôtre Seigneur.

L'an de Rome D CC XLVI. Caius Sentius Saturninus fut Gouverneur de Syrie, après avoir eu plusieurs emplois & être parvenu au Consulat. Volumnus fut sous lui Intendant de la Province (*Procurator*) & non son Colleague, comme l'Auteur le fait voir au long. Il est encore fait mention d'un Pedanius, Lieutenant, dont parle *Joseph*, de la Guerre Jud. Liv. I. ch. 17. & dont il est difficile de savoir bien l'emploi. Il est certain au moins qu'il n'étoit pas Colleague de Saturninus, dans le gouvernement de Syrie; car il n'y avoit jamais qu'un seul Gouverneur en une province en tems de paix. Le peu d'exactitude des expressions de *Joseph*, dans cette narration, cause cette obscurité.

Ter-

Tertullien * a crû que ce fut *Sentius Saturninus*, qui fit le dénombrement, dont il est parlé *Luc. II, 1.* ce qui confirme la pensée de ceux qui croient que Notre Seigneur est né l'an de Rome DCCXLIX. car *Saturnin* étoit alors Gouverneur de la Syrie. Mais on oppose à cela *S. Luc II, 1.* qui dit que ce premier dénombrement fut fait sous *Cyrenius* gouverneur de Syrie. A cause de cela, *Henri de Valois* † croyoit qu'il falloit lire dans *S. Luc Saturnin*, au lieu de *Cyrenius*, parce qu'il jugeoit, que l'on avoit lû ainsi du tems de *Tertullien*. Mais on voit, par plus d'un endroit de *Justin Martyr*, qui a vécu avant *Tertullien*, qu'on lisoit de son tems le nom de *Cyrenius*, dans *S. Luc*. L'Auteur réfute aussi ce que *Baronius* avoit imaginé, pour se tirer de cet embarras; mais je ne m'y arrêterai pas. Il y a une autre manière d'expliquer *S. Luc*, par laquelle on lève toute la difficulté, sans contredire la Chronologie & l'Histoire; comme font ceux qui traduisent ses paroles, comme l'on fait communément. On en parlera, dans la suite.

A Sen-

* *Cont. Marcionem* Lib. IV. c. 7. & 19.

† *In Euseb.* Lib. I. c. 5.

A Sentius Saturninus succeda Quintilius Varus l'an D C C L, & non Caius Cesar, qui n'a jamais été Gouverneur de la Syrie ; mais qui a eu seulement une autorité extraordinaire, dans tout l'Orient. C'est en vain que *Baronius* a soutenu le contraire ; il s'est trompé en cela, aussi bien que dans les années de l'administration de Varus ; & pour avoir abandonné *Joseph*, en ce qui regarde les années d'Herode, il est tombé en d'étranges contradictions. *Sabian*, autre ennemi de *Joseph*, s'est souvent jetté dans des fictions Romanesques, pour n'avoir pas été assez versé dans l'Histoire Romaine, comme l'Auteur le fait voir.

Après Varus, on trouve Publius Sulpicius Quirinus, qu'Auguste envoya en Syrie, après la condamnation d'Archelaüs ; pour y faire le Cens, aussi bien que dans la Judée, qui désormais lui devoit être jointe. C'est ce que l'on apprend de *Joseph*, Antiqu. Judaïques Liv. xvii. à la fin. Le même Historien, au commencement du Livre suivant, dit qu'encore que les Juifs fussent d'abord choquez d'entendre parler de ce dénombrement, néanmoins ils le souffrirent sans tumulte à la persuasion de Joazar, Grand Sacrificateur. Il dit
au

au Chap. 3. que cela se fit l'an trente-septième après la victoire d'Actium, & cette année finit le 2 Septembre de l'an de Rome DCC LX. C'est pourquoi *Dion* témoigne que les Etats d'Archelaus, qu'il nomme mal à propos *Hérade*, furent confisqués, l'an DCC LX. Le Cardinal *Noris* soutient que *Dion* n'a point pris de *Joseph* ce qu'il dit concernant la Judée; parce qu'il diffère dans les circonstances, & qu'il se trompe au nom. Mais il pourroit se faire que *Dion* eût consulté *Joseph*, avec un peu de négligence, ou qu'il se fût trop confié à sa mémoire. On voit que *Joseph* lui-même, après avoir déclaré au commencement de son Histoire, qu'il suivoit les Livres Sacrez des Hebreux, ne laisse pas de s'en écarter souvent, & d'y ajouter les circonstances qu'il trouve à propos.

On ne peut néanmoins pas douter que la date du Cons ne soit bien marquée, dans *Joseph* & dans *Dion*. Ainsi il on doit croire, selon la pensée de notre Auteur, que *Varus*, ayant été fait Gouverneur de la Syrie en DCC L. & *Quirinus* n'y étant allé qu'en DCC LX. il y a ou quelque Gouverneur de Syrie, entre eux deux, parce que ce n'étoit pas

* *Rome qu'on devoit fuir de la R. G.* *

usage d'Auguste de laisser dans une Province, sur tout aussi considerable que la Syrie, le même Gouverneur, pendant dix ans. Mecenas lui conseille dans *Dion Liv. LII* de laisser au moins trois ans un Gouverneur dans une Province, mais de ne l'y pas laisser plus de cinq. Le Cardinal Noris se fâche, avec raison, contre *Joseph*, de ce qu'il expédie en dix lignes les neuf années du règne d'Archelaus; sans rien dire de ce qu'il fit, ni des Gouverneurs de Syrie en son tems, (*Ant. Jud. Liv. xviii. c. 15.*) pour raconter au long les deux songes, dont on a parlé ci-dessus. * Mais on a encore plus de sujet de se plaindre de la négligence, ou plutôt d'indifférence affectée de cet Historien, touchant le dénombrement dont *S. Luc* parle, & touchant le meurtre des enfans de Bethlehem, du tems de la naissance de Nôtre Seigneur; pour ne pas parler de sa vie & de sa mort, dont il ne dit rien non plus; car on ne peut guère douter que le passage, où il en est parlé, ne soit fourré, par un Chrétien mal-habité, dans *Joseph*. S'il eût dit seulement un mot du dénombrement & du massacre de Bethlehem, on n'auroit point la peine de chercher par des conjectures

* Remarque de l'Auteur de la D. C.

le tems de la naissance de Notre Seigneur. Mais ce Juif malicieux a voulu, autant qu'il étoit en lui, ensevelir cette histoire dans un éternel oubli, en haine des Chrétiens.

L'Auteur fait au reste fort bien voir que *Montaigne* & *Baronius* ont entièrement renversé la Chronologie de ce tems-ci, pour avoir abandonné *Joseph*. Il montre aussi que l'expédition de *Quirinus* contre les *Homonades*, * de laquelle *Tacite* parle, n'a pas pu s'être faite dans le tems que *Quirinus* étoit Gouverneur de Syrie; parce que les *Homonades* étoient des peuples, qui étoient bien loin de sa Province. Ils habitoient au delà du *Taurus*, à l'égard de la Syrie, sur les confins de la Cilicie montueuse & méditerranée, vers la Pisidie & la Lycanie. Ainsi ils étoient entre les terres qu'*Auguste* avoit données à *Archelaus*, dans la Cilicie, & la juridiction du Propriétaire de Galatie. Ces peuples faisant quelque dégât dans leur voisinage, *Auguste* y envoya *Quirinus*, avec une armée, pour les dompter; parce que le Propriétaire de Galatie, n'étant qu'un Chevalier Romain, ne pouvoit pas commander une armée, selon les maximes d'*Auguste*, excepté

* *Annal. Lib. 11.*

en Egypte. Quirinus étant allé là , avec une autorité Proconsulaire , vint à bout des Homonades par la faim , en les renfermant dans leurs montagnes , comme *Strabon* le témoigne au Liv. XII. Mais ni *Tacite* , ni *Strabon* ne marquent l'année de cette expedition. Cependant notre Auteur remarque que *Tacite* témoignant que Quirinus avoit rendu ses respects à Tibere à Rhodes , ce doit avoir été entre les années DCC XLVII & DCC LV , ce qui est le tems auquel Tibere fut à Rhodes. Mais il ne paroît pas si ce fut en allant voir lui même Tibere , ou seulement en lui écrivant.

Le Cardinal *Baronius* soutient que *Quirinus* avoit été Gouverneur de Syrie , long-tems avant l'an DCC LX , parce que S. Luc Ch. II , 2. dit que Nôtre Seigneur naquit , lors que l'on fit le dénombrement de toute la terre par l'ordre d'Auguste , & que c'étoit pendant que Quirinus étoit Gouverneur en Syrie. Nôtre Auteur rapporte deux réponses , que l'on peut faire à *Baronius*.

La premiere , c'est qu'encore que Nôtre Seigneur soit né l'an DCC XLIX , & qu'alors *Sentius Saturninus* fût Gouverneur de la Syrie , Quirinus fut envoyé dans

dans cette Province, avec un pouvoir extraordinaire, pour y faire le dénombrement. L'Empire Romain jouissant alors d'une profonde paix, Auguste voulut savoir quel étoit le nombre & le bien de tous les Romains & de leurs Alliez; c'est pourquoi il ordonna que l'on fit un dénombrement de toute la terre; & c'est là dessus que l'on croit qu'il fit cet Etat de l'Empire, dont parle Tacite, & dans lequel on voyoit la puissance de l'Etat, combien il y avoit de Romains, ou d'Alliez sous les armes, combien il y avoit de flottes, de royaumes, de provinces, de tributs, d'impôts, de dépenses nécessaires, de légions &c. * Auguste avoit écrit tout cela de sa propre main. Quirinus ayant fini la guerre des Homonades, fut peut-être envoyé pour cela en Syrie & en Judée. Si S. Luc dit que ce dénombrement fut fait, *Quirinus gouvernant la Syrie*, cela ne veut pas dire qu'il fût Gouverneur ordinaire de la Syrie, puis que c'étoit Sentius Saturninus; mais seulement qu'il étoit autorisé, pour faire le dénombrement en Syrie.

L'autre réponse, c'est qu'il faut traduire les paroles de S. Luc, ainsi : ce

D 3 dé-

* Tacit. Annal. Lib. I, 11. & Suétonius in Aug. cap. ult.

dénombrement se fit, avant que Quirinus fût Gouverneur de la Syrie. Le premier, qui a ainsi expliqué S. Luc, est Jean George Herwart, dans sa Chronologie; en quoi il a été suivi par Kepler, par les Jésuites Henschenius & Papebrock, & par beaucoup d'autres. Cette explication est d'autant meilleure que la précédente, qu'elle ne suppose rien sans preuve, comme font ceux qui parlent de ce pouvoir extraordinaire de Quirinus, dans l'Orient; dont aucun Historien n'a fait mention, en parlant de Quirinus. * Ajoûtez à cela qu'encore que le verbe Grec *ἡγεμόνους*, dont S. Luc se sert, signifie *conduire* en général; néanmoins dans cette construction *ἡγεμόνους τῆς Συρίας*, gouverner la Syrie, il ne peut pas signifier avoir un pouvoir extraordinaire en Syrie, mais seulement en être le Gouverneur ordinaire. Cela paroîtra d'autant plus sensiblement être le sens de S. Luc, que l'on fait, par Joseph & par Dion, que Quirinus fut en effet Gouverneur ordinaire de la Syrie, après la mort d'Archelaus.

A l'occasion de ce passage de S. Luc, notre Auteur en explique un autre, qui est au commencement du Ch. III. & que

* Remarques de l'Auteur de la B. C.

que l'on objecte ordinairement à ceux qui croient que Notre Seigneur est né l'an de Rome DCC LXXX. St. Lact. dit que l'an quinziesme de l'Empire de Tibere. Ponce Pilate étoit Gouverneur de la Judée, &c. St. Jean Baptiste commença à prêcher la repentance, l'an v. l. xj. que Notre Seigneur avoit environ trente ans, lors qu'il commença à s'acquiescer des fonctions, pour lesquelles Dieu l'avoit envoyé. Tibere devint Empereur l'an de Rome DCC LXVI l. le 19 d'Août. Il commença donc la quinziesme année de son Empire, le même jour de l'an DCC LXXXI. Si l'on dit donc que Jesus-Christ est né l'an DCC LXX, le 13 de Décembre, il s'en suivra que l'an quinziesme de Tibere au même mois il auroit eu trente-deux ans. On répond à cela, que l'Évangéliste a commencé à compter les années de Tibere, depuis la Loi qui ordonna qu'il gouverneroit les Provinces, avec la même autorité qu'Auguste. Salluste parle de cette Loi au l. xii. On de la vie de Tibere. Elle se fit en DCC LV, comme on le recueille de Velleius Paterculus, contemporain de Tibere. En commençant l'Empire de Tibere à cette année-là, la quinziesme année se rapportera à l'an de Rome DCC LXXX,

auquel Notre Seigneur étoit dans sa trentième année.

Cela étant établi, si l'on met la mort de Notre Seigneur, comme font communément les Peres, à l'année D. CC LXXIX, à laquelle les deux *Géminius* étoient Consuls; on ne pourra compter que trois Pâques, selon notre Auteur, dans le tems de la prédication de Notre Seigneur, ou depuis son baptême. La raison de cela est que S. Jean Baptiste ne commença à prêcher que lors que Pilate étoit Gouverneur de la Judée, & que Pilate n'y vint que l'année D. CC LXXIX, sur la fin. Cet homme ayant demeuré dix ans dans cette Province, au rapport de *Jeseph*, *Antiqu. Judaic. Lib. xviii. cap. 2.* & en étant parti avant la mort de Tibère, qui arriva le 16 Mars D. CC XC, sans néanmoins arriver à Rome qu'après cette mort; il s'ensuit que Pilate acheva sa dixième année environ, le mois de Novembre D. CC LXXXIX, en sorte qu'il seroit arrivé en Judée, l'Automne de l'an D. CC LXXIX. S. Jean Baptiste ayant ensuite commencé à prêcher, & Jesus-Christ n'ayant été baptisé, qu'après la venue de ce Gouverneur, il s'ensuit qu'il n'a pu célébrer que trois Pâques depuis ce tems-

tems-là , jusqu'au Consulat des deux *Geminus*.

Mais les Jesuites *Henschenius* & *Papebroch*, continuateurs du Recueil des vies des Saints de *Bollandus*, mettent l'arrivée de Pilate l'an D CC LXXVIII, qui est le xxv de l'Epoque ordinaire de Jesus-Christ. Ainsi, selon eux, la dixième année de l'administration de Pilate finit l'an D CC LXXXVIII, ou la xxxv de l'Ere vulgaire ; de sorte qu'il faut ou qu'ils donnent à Pilate onze ans complets d'administration , passez dans sa Province : ou qu'ils disent que dès que Pilate eut reçu le commandement de *Vitellius* d'aller rendre compte à Rome, il employa plus d'une année à son voyage, de sorte qu'il n'y arriva qu'après la mort de *Tibere*.

* L'un & l'autre sont très-possibles. Peut-être que *Joseph* avoit écrit que Pilate avoit demeuré onze ans dans sa Province *indigne*, au lieu de *digne*, dix ; ou *sa*, pour *i*. La raison de cela est qu'il † nous apprend que *Valerius Gratus*, le premier Intendant que *Tibere* avoit envoyé en Judée, après être parvenu à l'Empire, y avoit demeuré onze ans. La première année de l'Empire

D 5 de

* Remarques de l'Auteur de la B. Q.

† Lib. xviii. cap. 3.

de Tibere (selon la manière ordinaire de compter) se rapporte à l'année xiv de l'Ere Vulgaire, depuis le 19 d'Août. Si Gratus arriva l'Automne de cette même année en Judée, il acheva sa onzième année l'Automne de l'an xxv, auquel Pilate arriva. Si l'on ajoute encore onze ans d'administration, pour ce dernier, il se trouvera que Pilate sera sorti de son Gouvernement, dans l'Automne de l'an xxxvi. cinq, ou six mois avant la mort de Tibere. Si l'on ne s'accommode pas de cette Chronologie, il faudra dire que Valerius Gratus ne fut envoyé par Tibere dans la Judée, qu'un an après qu'il eut commencé à régner, ce qui n'est pas vraisemblable.

Que si l'on ne veut point reconnoître de faute de Copiste, dans cet endroit de *Joseph*; on pourra dire que quand il a donné *dix ans* au Gouvernement de Pilate, il a negligé quelques mois de plus qu'il avoit été dans la Province; selon la coutume de ne mettre ni les mois, ni les jours, que les personnes, dont il parle, ont fait quelque fonction, ou ont vécu de plus, ou de moins, qu'un nombre complet d'années. Ainsi, comme on l'a dit, il attribue dans un endroit *neuf ans* au règne

regne d'Archelaus ; & dans un autre dix. Ainsi Pilate auroit pu avoir été en Judée depuis l'automne de l'an de l'Ere Vulgaire xxv, jusqu'au printemps de l'an xxxvi, sans que *Joseph* dît qu'il y eût plus demeuré de dix ans. On ne peut point fonder de Chronologie rigoureuse, sur le rapport d'un Auteur si peu exact.

Il se peut encore fort bien faire que Pilate ayant reçu ordre de Vitellius d'aller rendre compte à Rome, ait retardé d'y aller, sous prétexte de maladie, ou qu'il ait obtenu du délai pour quelque autre raison ; en sorte qu'il ne se soit rendu à Rome, que dix-huit mois, ou environ, après avoir quitté son Gouvernement. Deux raisons pouvoient lui faire chercher ces délais ; dont la première est que ceux, qui se sentent coupables, ne se hâtent pas de paroître devant leur juge ; & l'autre que Tibere étant vieux & malade pourroit bien venir à mourir pendant, & qu'il pourroit moins avoir à craindre d'un autre Empereur. Ainsi il n'y a aucun sujet d'être surpris que Pilate ne se hâtât pas d'aller à Rome.

Mais pourquoi, dira-t-on, ne pas retarder plutôt le tems auquel Pilate fut envoyé en Judée ? La raison que

l'on en a c'est que toute l'Antiquité Chrétienne ayant crû que Jesus-Christ étoit mort sous les deux Geminus l'an xxix de l'Ere Commune, on n'a pas voulu changer cette Epoque, qui s'accorde d'ailleurs fort bien avec le tems de la naissance de Jesus-Christ fixé à l'année DCC XLIX de Rome, qui précéda celle de la mort d'Herode. Or cette Epoque étant établie, & paroissant, par les Evangelistes, que Jesus-Christ a célébré quatre Pâques, depuis son baptême, reçu sous Pilate, il a fallu nécessairement que Pilate fût en Judée la xxv année de l'Ere Vulgaire; puis que ce n'est que sous son gouvernement que S. Jean Baptiste commença à prêcher, & à baptizer. J'ai crû devoir m'étendre un peu sur cette matière, parce qu'ayant suivi cette Chronologie, dans mon *Harmonie Evangelique*, il y a eu quelcun qui y a trouvé à redire, sans l'avoir assez examinée. Ce qu'il y a d'étrange dans cette espece de censeurs, c'est qu'ils m'attaquent d'une manière hautaine, lors que je suis les sentimens, qui ont été les plus communs dans l'Antiquité; & que d'habiles gens ont soutenus dans ces derniers tems; comme si j'étois le premier & le seul, qui en eusse parlé. Je ne sai si

c'est

C'est faute de lecture, qu'ils en usent ainsi, ou s'ils suppriment à dessein ce qu'ils savent des sentimens de l'Antiquité & de plusieurs Modernes; pour pouvoir parler avec mépris d'un sentiment, qu'ils représentent comme particulier à un seul homme. Il vaudroit beaucoup mieux se taire, que d'affecter de reprendre avec hauteur ceux de qui l'on n'a jamais reçu le moindre déplaisir, & qui peuvent se défendre par le consentement de tant d'habiles gens. Si quand on avance quelque chose de conforme au sentiment commun de toute l'Antiquité, on est repris aussi âprement, que quand on dit quelque chose de contraire aux pensées des Anciens; que pourroit-on faire, pour éviter la censure de ces personnes fantasques? Je pourrois nommer quelqu'un, qui s'applaudit dans les plus grands paradoxes, & dans les plus palpables absurditez, concernant la Chronologie dont je viens de parler, & l'ordre des Evangelistes; mais il vaut mieux que je lui souhaite du bon sens, & de l'équité, dont il a extrêmement besoin, quelque fierté qu'il fasse d'ailleurs paroître, en reprenant les autres.

Pour revenir présentement au Cardinal Noris, il examine en suite la liste

D 7: des.

des Gouverneurs de Syrie, jusqu'à la prise de Jerufalem, pour suivre *Montaigne*, dont il relève beaucoup de fautes.

17. Caius Cesar étant entré * en Arménie, battit Tigraue, & établit pour Roi de ce pays-là un Mede, nommé Ariobarzane. Néanmoins il ne prit pas le surnom d'*Impérator*, à cause de cette victoire; ni Auguste non plus, à qui les victoires de ses Lieutenants gagnoient ce titre d'honneur, qu'ils n'osoient plus prendre eux mêmes, comme l'on avoit fait, pendant que la République subsistait. Notre Auteur fait diverses remarques là-dessus, & raconte ensuite comment Caius assiegeant Artagere, ville d'Arménie, qui s'étoit rebellée, fut blessé dans une conférence, que le Gouverneur de la place lui avoit demandée. Cela arriva l'an D CC LVI. Depuis ce tems-là, l'esprit de Caius ne fut plus dans son assiete ordinaire, & il demanda à Auguste la liberté de demeurer, pendant le reste de sa vie, en Asie, sans se mêler des affaires de l'Etat. Auguste voulut qu'il revînt en Italie, mais il mourut de maladie à Limyre, ville de Lycie, comme il revenoit. Ce fut le 24 de Fevrier de l'an de Rome D CC LVII.

Ce

* Cap. 17.

Ce jour est exprimé dans le Cénotaphe de Pise, par ces lettres : A. D. VIII. KAL. MARTIAS. Les deux premières lettres signifient *ante diem*, & cette expression est la même que V. III. KAL. MARTIAS, comme l'Auteur le montre par plusieurs exemples.

Il passe à cette occasion à la Loi *anniculus*, qui est la 132 du livre de *verborum significatione*, dont voici les termes, selon le MS. de Florence : *Anniculus amittitur, qui extremo die anni moritur, & consuetudo loquendi id ita esse declarat: ante diem decimum Kalendarum, post diem decimum Kalendarum, neque utro enim sermone undecim dies significantur.* Dans d'autres MSS. il y a, *neque utro enim sermone undecimus dies significatur*; ce qui fait le même sens. En d'autres au contraire il y a *aeque utroque enim sermone*, &c. ce qui fait un sens opposé. Notre Auteur croit que *ante diem decimum Kalendarum*, signifie le dixième jour avant les Kalendes; en comptant les Kalendes pour un, & au contraire que *post diem decimum Kalendarum*, signifie dix jours après. Comme ces deux expressions se trouvent dans *Lactance*, & dans le même sens, Mr. Baluze, qui avoit publié le

le livre de *Mortibus persecutorum*, avoit remarqué qu'elles signifient la même chose. Le Cardinal *Noris* lui propose ses difficultez avec beaucoup de civilité, & Mr. *Baluze* y répondit avec la même douceur le 10 d'Avril en 1684, dans une lettre imprimée à la fin des notes de ce savant homme, sur le livre de *Lactance*, dont on vient de parler. On ne peut guere douter que ce dernier n'ait raison, & que le Cardinal ne se soit trompé.

18. Il finit * cette Dissertation, par l'histoire des Monumens qu'Auguste & Livie firent faire en mémoire de Caius & de Lucius, & du Bois d'arbres toujours verts, que l'on nomma le *bocage des Césars*, *nemus Cæsarum*. Auguste adopta ensuite Tibere en leur place.

III. LA troisième Dissertation est une explication, comme on l'a dit, des cérémonies funebres, que l'on fit à Pise, en l'honneur des deux Césars. Nous les toucherons ici, en peu de mots, selon l'ordre des Chapitres.

I. Parmi les Romains, † comme parmi nous, on changeoit d'habit dans le deuil; quoi que d'une autre maniere. A la mort d'Auguste, selon le rapport de *Dion*, le Senat prit l'habit des Che-

val-

* Cap. 18. † Cap. I.

valliers Romains, les Magistrats prirent celui des simples Sénateurs, & Tibere & Drusus son fils parurent vêtus de noir. C'est à dire, que les Magistrats posèrent leurs robes bordées de pourpre, & qu'ils vinrent au Sénat vêtus de robes toutes blanches, avec une tunique * où étoit le *latus clavus*, ou un morceau large de pourpre rond, & cousu sur la tunique, au milieu de la poitrine. Les Sénateurs, qui avoient accoutumé de porter ce morceau large, vinrent avec des tuniques, où il n'y avoit qu'un morceau de pourpre étroit, *angustus clavus*; ce qui étoit la marque de la dignité de Chevalier Romain. Mais les parents étoient habillez de noir, & le peuple aussi. On posoit néanmoins la robe noire, dans le tems que l'on donnoit le repas funebre, comme on le recueille d'un passage de *Cicéron*, contre *Vatinus*. Les femmes portoient aussi la pourpre & les ornemens d'or, qu'elles pouvoient avoir, & prenoient des habits noirs, du tems de la République; car alors elles portoient ordinairement des habits blancs, au moins en partie. C'est ce qui paroît par *Valere Maxime* Liv. I. c. 1. Mais sous

* Voyez *Octav. Ferrarius de Re Vestiarum* Lib. III. c. 12.

sous les Empereurs, les femmes portoient si peu d'habits blancs, que cette couleur fut pour elles une marque de deuil. C'est ce que divers savans hommes ont montré, auxquels notre Auteur nous renvoie. Mais il ajoute qu'on peut recueillir d'un endroit du livre de *Lactance*, de la mort des Persecuteurs, que la mode de porter des habits noirs dans le deuil revint. L'Auteur relève ensuite quelques fautes de *Gabrielius*, auxquelles on ne s'arrêtera pas.

2. En continuant d'éclaircir ce que l'on trouve dans les marbres de Pise, * il fait voir qu'on ne rendoit pas la justice, les jours d'un deuil public; comme lors qu'un Empereur, ou quelqu'un de ses proches parens étoit mort; que l'on fermoit les temples des Dieux, & que l'on n'alloit point aux bains. A cette occasion l'Auteur parle des bains des Anciens, & en donne la description, avec la figure de ce qui reste des bains publics de Pise. Au commencement, les bains étoient obscurs, mais ensuite on y fit des fenêtres, que l'on fermoit de pierres transparentes, que l'on nommoit *Speculaires*. Retournant à sa matiere, il fait

* Cap. 2.

voir que pendant le tems du deuil, excepté le repas des funérailles, on s'abstenoit de traiter ses amis, & de manger chez eux. Le terme ordinaire du deuil pour les femmes étoit de dix mois, pendant lesquels elles devoient *lugere*, ou *sablagere*, comme il y a dans le Cénotaphe de Caius. Quand ils étoient passez, on disoit d'elles, en Latin, *eluxerunt*; & celles qui continuoient plus long-tems leur deuil, *prolongebant*. Le terme du deuil public de Caius à Pise ne s'étendoit que jusqu'au tems qu'on auroit rapporté ses os à Rome, & qu'on les auroit mis dans le Mausolée des Césars. L'Auteur se sert beaucoup de la I. Églogue de *Pedro Alphonso*, pour expliquer les cérémonies des funérailles; & c'est en effet le meilleur morceau de l'Antiquité, que l'on ait là-dessus, comme on l'a remarqué dans le I. Tome de cette *Bibliothèque Choisie*.

3. Comme * la Colonie de Pise ordonna que le jour, auquel Caius étoit mort, seroit regardé comme un jour aussi malheureux que celui de la bataille d'Allia, où les Romains furent défaits par les Gaulois, qui prirent Rome, après cette victoire: l'Auteur

trai-

* Cap. 3.

traite de la superstition des Romains à l'égard des jours, qu'ils croyoient heureux, ou malheureux. Ils n'osoient pas rendre la justice le jour de la bataille d'Allia, ou un autre semblable, ni donner combat aux ennemis, ni célébrer des jeux, ni faire d'assemblée publique, ni aller aux Temples des Dieux, ni faire des sacrifices, ni même rendre les derniers devoirs aux morts. L'Auteur fait voir que les Anciens nommoient ces jours-là *dies Aegyptiacos*, comme ils sont appellez dans un ancien Calendrier fait du tems de Constantin, & publié par *Herwart, Bucherius & Lambecius*. L'Auteur fait ensuite diverses remarques sur les festins & les jeux défendus, dans le tems d'un deuil public.

4. Dans le Cénotaphe de Lucius, il est dit que les Dix-premiers acheteroient une place des particuliers, pour y mettre le monument & l'autel que la Colonie de Pise lui consacroit.

* L'auteur fait voir que c'étoit l'usage des Romains de ne prendre jamais un lieu public pour cela, mais d'acheter la place de quelque particulier, & cela hors de la ville; où l'on avoit accoutumé de brûler les cadavres, de peur que le feu des bûchers ne causât quelque

* Cap. 4.

que incendie dans les villes. C'est ce qui paroît , par plusieurs témoignages formels.

Ensuite il montre que l'on nommoit *Dieux Manes* les Ames des Morts. On croyoit , comme on le voit par les témoignages des Payens, aussi bien que des Chrétiens, que les Ames des gens de bien devenoient des *Lares*, ou Dieux domestiques ; & celles des méchants des *Larves*, ou des *Lemures* ; c'est à dire , des Démon^s fâcheux. Mais comme on ne savoit pas assurément de quelle sorte ces Ames pouvoient être , on les nommoit toutes *Manes*, qui signifioit bonnes. * Voyez *Vossius* dans ses Etymologies de la Langue Latine, où il a ramassé tout ce que l'Antiquité a dit là-dessus. Pour moi, je croirois plutôt que *Manes*, qui est un mot qui ne vient pas du Grec, comme la plupart des mots de la Langue Latine, vient de la racine Orientale *mn moun*, d'où est dérivé *מנמונ thmounab*, qui signifie une image, une ressemblance ; de sorte que les *Manes* seront la même chose qu'*εἰδωλα*, ou *simulacra mortuorum*, ou les ombres des Morts. Notre Auteur croit que le mot *Manes* se prend quelquefois pour
autre

* Remarque de l'Auteur de la B. G.

autre chose que pour les Ames des Morts , parce qu'on trouve ces deux mots joints , comme dans Lucain Livre VIII.

— *Manes, animâmq; potentem
Officiis averte meis.*

Mais c'est une seule & même chose, exprimée par deux noms ; ce qui est une figure fort commune. Un habile homme, dans ses notes sur * *Phedre*, Liv. I. ch. 27. soutient que les *Manes* & les *Cendres*, ou les *Os* passioient pour la même chose. Je ne le croi pas, & l'Inscription qu'il produit ne le prouve pas. Il y a :

D. M.
... VE OSSI ...
CINERIBVSQ.

Il supplée, *sive ossibus* ; mais ce *sive* ne marque pas qu'*ossa* , & *cineres* sont la même chose que *Manes*. Il se prend pour *aut*, car les Anciens ne croyoient pas que les os & les cendres des morts fussent des Divinitez.

Mais pour revenir à nôtre Auteur, il montre que l'on portoit les gens du commun au bucher, dans un coffre,

ou

* *Marquardus Gudius.*

ou une biere, & les gens de qualité sur des lits. Il fait aussi diverses remarques, sur les Autels consacrez aux Morts.

5. On trouvera, dans la suite, * la description des Sacrifices, que l'on faisoit aux Manes; à qui l'on offroit des victimes noires, & en l'honneur de qui on répandoit du miel, du lait & de l'huile, sur la flamme du Sacrifice; comme on le montre, par quantité de passages des Anciens. On trouve, dans divers de ces témoignages, que l'on jettoit aussi communément du vin & de l'encens sur la flamme. Cependant il n'est pas parlé de vin dans les Cénotaphes des Césars. Mais on n'étoit pas obligé d'en répandre, si l'on ne vouloit, & cela étoit même défendu par les Loix de Numa. Selon les anciens usages de l'Etrurie, on ne se servoit pas non plus d'encens; dont il n'est rien dit dans le Cénotaphe de Lucius, mais dont il est parlé dans celui de Gaius. Peut-être aussi que ces Inscriptions n'expriment pas tout ce qu'il étoit permis de faire, en l'honneur de ces Illustres Morts.

6. Comme il † s'agissoit des Ames des Morts, que l'on croyoit ne revenir que la nuit; on faisoit de nuit les

sacri-

* Cap. 5. † Cap. 6.

sacrifices, dont on vient de parler. Quoi que * *Macrobe* assure qu'il n'étoit pas permis de faire des funérailles, dans un jour malheureux; il paroît, par le Cénotaphe de *Caïus*, que tout le monde n'étoit pas de ce sentiment. L'Auteur le fait encore voir, par quelques autres autoritez; après quoi il examine la coutume de porter des flambeaux aux funérailles, & de couronner les tombeaux, qu'il éclaircit, par plusieurs passages.

7. Il est dit, dans le Cénotaphe de *Lucius*, que les Magistrats, qui feroient le sacrifice funebre à ses Mânes, feroient ceints à la mode des *Gabins*, *Cabino ritu*. † C'étoit une cérémonie Romaine, venue de ce que les *Gabins* ayant été attaquez par leurs ennemis, quand ils faisoient un sacrifice, avoient promptement ceint leurs Robes, & étoient allez, dans cet équipage, au combat, qu'ils avoient gagné. On peut voir la figure d'une statue, accointe de la sorte, dans *Ostasio Ferrari*, de *Re Vestitaria*, Liv. I. chap. 10. Etant ainsi vêtus ils devoient mettre le feu à un bucher dressé dans le lieu destiné à cela, qui devoit être de quarante pieds, en tout sens, & environné de pieux. L'Au-

* *Saturn. Lib. I. c. 16* † *Cap. 7.*

L'Auteur examine en détail toutes ces circonstances, & les éclairecit par des passages de l'Antiquité.

8. Enfin la Colonie de Pise avoit résolu de dresser un arc Triomfal à Caius, avec des statues dorées à pied & à cheval. * On donne d'autres exemples de tout cela, & on l'explique au long. Mais il falloit demander à Auguste permission de faire ces honneurs funebres à ses fils; parce qu'il pouvoit se faire qu'il n'approuveroit pas tous ces honneurs, par modestie, ou autrement.

9. Les *Fastes* des Romains, † (c'est à dire, la liste suivie de leurs Consuls) avoient été presque perdus par le tems, ou par la négligence des Copistes, lors qu'*Onofrio Panvinio* de Verone entreprit de les rétablir par le moyen des livres, où il en étoit fait mention, ou par les marbres qui en avoient conservé une partie, & sur tout par les fragmens des *Fastes Capitolins*. Mais comme on s'est beaucoup adonné depuis à cette espece de recherches, & que l'on a déterré quantité de marbres, qui étoient auparavant inconnus, on a ajouté beaucoup à ce que *Panvinio* avoit découvert. Par exemple, on trouve, dans

Tome IV.

E

le

* Cap. 8. † Cap. 9.

le Cénotaphe de Caius, ces deux Consuls *Ælius Caius*, & *C. Sentius Saturninus*, dont les noms se trouvent mal écrits en divers endroits, & qui ont été Consuls ensemble l'an de Rome DCC LVII. L'Auteur fait diverses remarques sur la famille & sur la personne de l'un & de l'autre de ces Magistrats, & redresse diverses fautes que l'on a faites à leur égard. Il parle aussi de la Loi *Ælia Sentia*, qui tire son nom de ces deux Consuls, parce qu'Auguste la publia sous leur Consulat. Il est vrai que *Cicéron* fait mention, dans ses *Topiques*, d'une Loi qu'il nomme *Ælia Sentia*; mais notre Auteur est persuadé qu'il y a *Sentia* de trop, & qu'il faut lire seulement *lex Ælia*, par où *Cicéron* entend le livre du Jurisconsulte *Ælius*, nommé *jus Ælianum*. Le Cardinal *Noris* finit cette Dissertation, par deux médailles, où l'on trouve les noms de ces Consuls, qui étoient aussi commises sur la Monoie. Ceux qui voudront voir plus d'exemples des progrès que l'on a faits depuis peu, dans la science des Fautes, n'ont qu'à lire deux Dissertations de notre Auteur, insérées dans le Tome XI. du *Trésor des Antiquitez Romaines*, & dont l'une est intitulée, *Fasti Consulares Anonymi, quos*
è Cod.

de Cod. MS. Bibliotheca Cesarea de-
promsit & dissertatione illustravit H.
Noris; & l'autre: Epistola Consularis,
in qua Collegia LXX Consulum, ab anno
Epochæ Christianæ XXII, Imperii Tibe-
rii Augusti decimo-quinto, usque ad CC
XXIX, Imperii Alexandri Severi octa-
vum, in vulgatis Fastis hactenus perpe-
ram descriptis corriguntur, suppleantur,
& illustrantur.

IV. LA dernière Dissertation de ce
Volume regarde la Latinité, & l'Or-
thographe des Cénotaphes de Pise, que
l'Auteur fait voir, par de très-bonnes
raisons, être du siècle d'Auguste. Quoi
que cette matière ne soit pas si impor-
tante que les précédentes, elle ne laisse
pas d'être curieuse & agréable à ceux,
qui se piquent d'entendre la belle La-
tinité, & qui se mêlent d'écrire en La-
tin. Ainsi j'en ferai un abrégé, com-
me j'ai fait du reste, afin que ceux qui
n'ont pas encore ce Livre puissent voir
l'utilité qu'ils en peuvent retirer, à cet
égard.

I. * Il est certain que, du temps mê-
me de Cicéron, la pureté de la Langue
Latine commença à diminuer, dans les
Provinces de l'Italie; où il s'introduisit
des mots & des expressions, qui ne pas-
soient

E 2

* Cap. I.

soient pas pour être du bel usage dans Rome. C'est ce que *Ciceron* lui même nous apprend, dans son Dialogue, intitulé, *Brutus*. *Quintilien* dit aussi la même chose, en divers endroits de ses Institutions Oratoires. De-là venoit qu'*Asinius Pollio*, qui avoit long-tems gouverné les pais, qui sont vers le bout du golfe de Venise, avoit remarqué, dans *Tite Live*, de certains mots & de certains tours, qui étoient plus en usage à Padouë qu'à Rome, & qu'il nommoit la *Patavinité de Tite Live*. Ainsi quand on trouveroit quelques mots, ou quelques expressions dans une Inscription, qui ne seroient pas tout à fait conformes à l'usage des bons Auteurs; il ne s'ensuiyroit pas toujours de là, que cette Inscription ne seroit pas d'un bon tems.

L'Auteur croit que les Inscriptions gravées, dans le tems auquel l'Empire Romain étoit florissant, nous peuvent servir de témoins plus assurez de la bonne Latinité & de l'Orthographe ancienne; que les Auteurs publiez sur des Copies, qui ont passé par la main de tant de Copistes, qu'il y a une prodigieuse quantité de diverses leçons; témoin *Pierius Valerianus*, qui a fait un volume entier des varietez de lecture, qu'il

qu'il avoit trouvées dans les anciens MSS. de *Virgile*. Au contraire , les Inscriptions n'ont passé que par une seule main , & l'on ne peut pas douter que celles , que l'on faisoit par autorité publique , ne fussent écrites & orthographiées avec soin , par ceux qui les dressoient , avant que de les donner au Sculpteur. On ne peut néanmoins passer , qu'il n'y ait plusieurs fautes sensibles dans les anciens marbres , sans en exempter même les Cénotaphes de Pise , comme l'Auteur en convient. Mais les plus grandes fautes se trouvent dans les Inscriptions des Particuliers , faites par des ignorans , ou gravées par de mauvais Sculpteurs. Ainsi il ne faut pas suivre aveuglément les Inscriptions. Il y a encore un autre inconvenient , qui n'est pas moins fâcheux , & auquel il faut bien prendre garde. C'est que les Auteurs , qui produisent des Inscriptions anciennes , comme copiées sur les marbres mêmes , les produisent souvent très-corrompues ; ou pour les avoir lues & copiées négligemment & à la hâte , ou pour n'avoir pas su les lire. C'est ce qui est arrivé aux Inscriptions même de Pise , qui ont été publiées pleines de fautes par *Curtius Picchena* , sur le I. Livre des Annales

E. 3. de

de *Tacite*, & par *Ferdinand Ughel* dans le III. Tome de son *Italie Sacrée*; en sorte qu'elles sont à peine reconnoissables. L'Auteur accuse encore la plupart des Inscriptions d'*Aldus Manutius* & de *Jean Gruter* de semblables fautes; ce qui doit faire comprendre l'obligation, que les curieux de cette sorte de choses auront à Mr. *Grævius*, du soin qu'il a pris de comparer les Inscriptions Romaines de *Gruter*, avec diverses copies, & d'en corriger les fautes, autant qu'il a pû en être averti; comme on le verra dans l'Edition, qui s'en fait en cette ville.

2. Comme pour défendre l'orthographe des Cénotaphes de Pise, l'Auteur se sert beaucoup du fameux exemplaire MS. de *Virgile*, qui est à présent dans la Bibliothèque du Grand Duc de Florence, il * en fait la description auparavant. Ce MS. avoit été autrefois au Cardinal *Rodolfe Pie*, de la maison des Princes de Carpi, & *Manutius* l'a souvent cité, dans son Orthographe, sous le nom du *Virgile du Cardinal de Carpi*. *Nicolas Heinsius* en fait l'éloge, dans son Edition de *Virgile*, & dit qu'il n'y a aucun autre MS. de ce Poète, qui l'égale en antiquité. Il est écrit en-

tierce-

* Cap. 2.

tièrement en Lettres Capitales , à la mode antique. On ne fait pas de quelle main il a été écrit , mais on fait qu'il a été corrigé de la main de *Tercius Rufus Apronianus Asterius* , qui étoit Consul l'an cccc xciv de J. C. Ce même *Asterius* avoit aussi recueilli & publié le Poème Paschal de *Sedulius*. C'est ce qui paroît par ce qu'il a écrit de sa propre main sur cet Exemplaire de *Virgile* , où l'on voit toutes les dignités qu'il avoit eues. L'Auteur a ramassé tout ce qu'il a pû tirer de l'Antiquité , & d'une Inscription , qui étoit sous la base d'une statue , qu'on avoit dressée à *Asterius* ; pour faire connoître & sa famille & sa personne. On a raison de croire que cet exemplaire de *Virgile* étoit plus ancien que lui ; de sorte qu'on ne peut pas douter , qu'il ne soit de plus de douze cents ans.

Ce *Virgile* servant beaucoup au Cardinal à défendre l'Orthographe ancienne , il a crû devoir s'y étendre un peu ; après quoi il passe à la défense de ses Inscriptions , contre *Ottavio Boldone* , Evêque de Teano , qui , dans son Ouvrage intitulé *Epigraphica* , a dit qu'il y avoit quelques vestiges de mauvaise Latinité & de mauvaise orthographe dans ces Cénotaphes. Voici les prin-

E 4; cipa-

cipales remarques du Cardinal *Norris*.

I. Les anciens Latins n'avoient point la lettre X, qui a succédé chez eux à CS & à GS, dont elle renferme la force. *Vossius* a crû qu'elle ne renfermoit pas GS; mais on fait voir le contraire par *Varron* & par *Diomede*, qui sont formels là-dessus. Il n'est pourtant pas vrai, que l'on se servît du GS avant que l'on connût l'X, comme le dit *Diomede*; puis que dans la fameuse colonne Duillienne on voit l'X, & que les mots qui se sont écrits depuis par G, y sont écrits par C. Ce qu'il y a d'étrange c'est que, quoi que la lettre X renferme le C & l'S, on ne laissoit pas d'écrire MAXSIMVS, ou MAXSVMVS, & plusieurs mots de même, aussi bien que MAXIMVS, car on trouve ces deux orthographes, dans le Cénotaphe de Lucius Cesar. Cependant la dernière manière d'écrire commença à devenir plus commune au tems d'Auguste; & il est étrange que le Sculpteur ait varié dans ce mot, en une seule Inscription. Les Grammairiens ont aussi crû communément qu'il falloit exprimer l'S, après la préposition EX, dans les mots composés, dont les simples commencent par.

par une S. *Mannuce*, qui étoit de ce sentiment, l'a confirmé par le *Virgile* du Cardinal de Carpi; mais l'Auteur fait voir que l'on y trouve indifféremment *exsupero* & *exupero*, *exsequi* & *exequi*, & autres semblables mots.

* Quelquefois les Copistes ont suivi l'Analogie, & d'autres fois la prononciation commune; mais je croirois qu'il vaudroit toujours mieux suivre l'Analogie, lors qu'elle est certaine, au moins dans l'Orthographe; car pour la prononciation, elle dépend plus de l'usage que des Régles.

II. Dans les Cénotaphes de Pise, on trouve C E T E R O S & C E T E R A par un E, & c'est ainsi que ce mot est écrit en quantité d'Inscriptions & dans le *Virgile* de Florence. † En effet il vient du Grec ἐπερ, l'esprit âpre étant changé en C, comme dans *centum* de ἐκατόν; & non de ἑκατ ἐπερ, comme le croyoit *Vossius*. J'ai été surpris que dans une Edition de quelques Epîtres Latines de *Pierre Jean Perpinien* Jésuite, imprimées à Paris en 1683, au lieu de C E T E R A, qu'il y avoit dans le titre, on ait fait coller ce mot C A E T E R A par dessus, comme si le pre-

E s t m i c e

* Remarque de l'Auteur de la B. C.

† Remarque de l'Auteur de la B. C.

mier étoit une faute. Le P. *François Vauassor*, qui avoit commencé à publier ces Lettres, & qui mourut pendant l'édition, n'auroit pas laissé corriger dans le titre, ce qui étoit bien écrit, par une faute, s'il eût vécu.

III. Il y a, dans le Cénotaphe de Lucius, QVOD ANNIS. pour *quotannis*, & ADQVE. pour *atque*; mais on justifie cette Orthographe, par l'autorité des Grammairiens, des Inscriptions & des MSS. qui ne sont néanmoins pas constans dans cette manière d'écrire.

IV. Dans le Cénotaphe de Caius, il y a PRAERVNT pour *præerunt*; mais l'Auteur fait voir que les Anciens omettoient l'un des E qui se touchoient, comme *dero* pour *deero*, & que l'on trouve cette Orthographe, en d'autres Inscriptions.

V. On a trouvé à redire à IMPE-RI, au genitif, pour *imperii*, mais on montre que cet usage étoit commun parmi les anciens Latins. Quelquefois il y mettoient un I plus long que les autres lettres, mais très-souvent ils n'employoient qu'un I court.

VI. On a censuré les mots VLTRA FINIS EXTREMAS. * Mais on.

* Cap 3.

on prouve, par des Infcriptions, par des Grammairiens & par des MSS. que l'accusatif pluriel de la troisième déclinaison se terminoit indifféremment en ES, EIS & IS, & l'on donne même des exemples du mot *finis*. On cite ici beaucoup le MS. de *Virgile*, où ces accusatifs se terminent indifféremment par ES & par IS, & l'on remarque que *Nicolas Heinsius* n'a pas suivi par tout en cela le MS. de Florence, dans son Edition de *Virgile*, quoi qu'il se le fût proposé. Pour moi j'aimerois mieux éviter * les équivoques, & on ne le sauroit trouver mauvais, puis que les anciens Originaux varient. L'Auteur montre aussi que *finis* est féminin, aussi bien que masculin. On le trouve souvent de ce genre, dans l'ancien exemplaire du *Virgile* de Florence, & dans d'autres Auteurs.

VII. † Les anciens Latins écrivoient DEVICTEIS pour *devictis*, exprimant l'I long par EI. Ils évitoient aussi la rencontre de deux VV, & disoient plutôt VOLNVS que VVLNVS. Ils exprimoient indifféremment la penultième des superlatifs par un I, ou par un V, comme *maximus*, &

E 6 *maxu-*

* Voyez le Tome III. de la B. C. p. 268.

† Cap. 4.

maximus. Ils écrivoient OBIT pour *obiit*, & retranchoient souvent un I, même dans les composez du verbe *jacio*, comme *reice*, *deice* &c. pour *rejiice*, *dejice* &c. Ce sont-là des marques d'antiquité dans les Cénotaphes de Pise.

VIII. * Il y a aussi NI pour *ne*, selon l'ancien usage, aussi bien que SPOLEIS pour *spoliis*, GAIVS pour *Gaius*, & autres choses semblables, que l'Auteur justifie facilement. Au reste, il avoué que le Sculpteur a fait quelques fautes, dans ces Inscriptions, comme *confesum*, pour *consensum*, *habeant* pour *abeant*, *omia* pour *omnia*; fautes qui se trouvent dans le Cénotaphe de Lucius. Dans celui de Caius, il y a *decesus*, pour *decessus*.

IX. † *Vossius*, *Dansquius* & d'autres, ont voulu que l'on écrivît *Nuncius* avec un C, & non pas *Nuntius* avec un T. Cependant il se trouve ainsi écrit dans le Cénotaphe de Caius, aussi bien que dans le *Virgile* de Florence, & il semble à notre Auteur qu'on le doit écrire de la sorte. ‡ On peut repliquer que dans les Inscriptions le C & le T sont sou-

* Cap. 5. † Cap. 6.

‡ Remarque de l'Auteur de la B. C.

souvent confondus avant la terminaison en I V S , comme on le peut voir dans les Indices de *Gruter* & de *Reinesius* . . On remarque aussi dans les MSS. plusieurs mots écrits indifféremment, par ces deux lettres, & ce n'est que sur l'Orthographe des M.S.S. que l'on écrit *Nuncius* . . Peut-être néanmoins que ce mot vient de *Novitius*.

X. Comme il y a, dans le Cénotaphe de Caius, M . . . O R E M , l'Auteur supplée *maerorem*, ou *marorem*; car on écrivoit de ces deux manières, comme il paroît par les Inscriptions, & par les MSS.

XI. On trouve NON. D.V.M. en deux mots, quoi que l'on écrive ordinairement *nondum* en un, comme il est écrit dans le *Virgile* de Florence.

XII. *Servius* sur *Æneïd.* VII, 717. prétend que les Poètes ont nommé la rivière d'*Allia*, par deux L. à cause du vers; mais dans le Cénotaphe de Caius, il y a A L L I E N S I , aussi bien que dans les MSS. de Virgile. Notre Auteur réfute fort bien *Servius*.

XIII. Pour présentement il y a *inprasentia*, dans le même Cénotaphe; & c'est là comme on parloit ordinairement, du tems de Cicéron & d'Auguste. Néanmoins on ne peut pas douter,

E 7. qu'on

qu'on n'ait dit aussi *in presentiarum*, même avant ce tems-là; puis que ce mot se trouvoit dans *Fannius*, qui vivoit du tems de Scipion l'Africain, le jeune, comme *Priscien* l'a remarqué. Ainsi on ne peut pas dire, avec *Scioppius*, que ce mot ait été fabriqué dans l'âge de bonë, comme il parle, de la Langue Latine. Voyez aussi là-dessus *Vossius*, de Vitiis Sermonis Lib. iv. cap. 33.

XIV. On voit, dans le même marbre, *ludi SCAENICI*, & il paroît, par un passage de *Varron* de la Langue Latine Liv. vi. que de son tems quelques uns écrivoient *scena* & *sceptrum*. C'est ce que l'on trouve dans les Inscriptions & dans les MSS. * La raison de cette maniere d'écrire, c'est que dans la dialecte Eolique, de laquelle la Langue Latine a été formée, on disoit *scann* pour *scen*. Voyez *Vossius* de Arte Grammat. Lib. I. c. 43.

XV. L'Auteur prouve par le même marbre, & par d'autres autoritez, qu'il faut écrire conformément à l'Ety-mologie, *auctor*, & non *autor*, ou *author*.

XVI. Il fait aussi voir que quoi que l'on dît *spicio*, & qu'en ajoutant *ad* on dût faire *adspicio*; néanmoins on trou-

* Remarque de l'Auteur de la B. C.

trouve dans les Inscriptions du bon tems & dans les meilleurs MSS. *aspi-*
cio ; ce que divers anciens Grammai-
riens ont confirmé , en disant que le D
se perd en ce mot. * Je n'en doute pas ,
à l'égard de la prononciation ; mais je
ne croi pas , qu'il la faille toujours sui-
vre , pour orthographier correctement.
Nous voyons aujourd'hui le contraire ,
dans nos Langues modernes ; où les
plus habiles gens écrivent à tous mo-
mens les mots autrement , qu'on ne les
prononce.

XVII. Dans les monumens de Pise ,
on trouve le verbe *sepio* écrit par un *Æ*
sepio , aussi bien que dans d'autres In-
scriptions. Dans le *Virgile* de Floren-
ce , on trouve ce verbe écrit des deux
manieres. † S'il est vrai , selon la con-
jecture de *Vossius* , que ce mot vienne
de *σηκ* , *septum* , comme *lupus* de
λύκ , il faudra écrire *septum* , à moins
que les Eoliens ne dissent *σινός* , com-
me *σκαυά*.

XVIII. On trouve dans les Inscryp-
tions , *solemnis* , *sollemnis* , & *solennis*.
Ce mot est écrit de la seconde ma-
niere dans le *Virgile* de Florence , &
de la premiere dans les marbres de Pise.

H

* Remarque de l'Auteur de la B. C.

† Remarque de l'Auteur de la B. C.

Il faut voir là-dessus l'Etymologicon de Vossius.

XIX. Cet habile Grammairien a cru que les anciens Latins n'avoient eu aucuns accens, & il soutient que si l'on en voit quelques uns dans les anciennes Inscriptions, ils sont mis si mal à propos, qu'on voit bien qu'on n'y peut avoir aucun égard. C'est ce qu'il dit, dans son art de la Grammaire, Lib. II. cap. 8. Mais nôtre Auteur fait voir qu'il s'est trompé, par les marbres de Pise, où il y a des accens, dont on peut rendre raison par le moyen des anciens Grammairiens. Il est vrai qu'on en trouve rarement dans les Inscriptions, dont il produit néanmoins quelques exemples. Peut-être en pourroit-on produire davantage, si ceux qui ont copié les Inscriptions, sur les marbres, y avoient pris garde de plus près. Il y a dans l'un & l'autre Cénotaphe des accens, qui sont tous aigus. Par exemple, on lit *Mánibus*, ce qu'on a mis pour distinguer ce mot du datif & de l'ablatif pluriel de *manus*. Quintilien dit Liv. I. chap. 7. que quand la même lettre fait differens sens, selon qu'elle est longue, ou brève, on les distingue par un accent; comme *málus*, un pommier, pour le distinguer de *malus*,

lus, un méchant homme. Néanmoins le Sculpteur a omis deux fois l'accent sur le même mot, dans le Cénotaphe de Caius.

Le même *Quintilien* dit que lorsqu'une lettre est breve au nominatif & longue à l'ablatif, on en avertit le Lecteur, par la même marque. C'est pourquoi on voit, dans les Cénotaphes de Pise, *pecuniâ* & *coloniâ*, lors que ces mots sont à l'ablatif. On trouvera encore d'autres remarques sur les accens tirées des anciens Grammaticiens, qui s'accordent avec ce que l'on voit dans les Cénotaphes de Pise; quoi qu'on ne puisse pas rendre raison de tout, peut-être parce qu'il n'y avoit pas des Regles tout à fait constantes, ou que le Sculpteur ne les a pas bien observées.

* Quoi qu'il en soit, il paroît par là que plusieurs de nos Savans modernes, qui ne veulent pas que l'on mette des accens dans les livres, sous prétexte que les Anciens ne le faisoient pas, se trompent; comme on le pourroit faire voir par d'autres passages, que ceux que le Cardinal *Noris* a citez. Il est certain que ces accens sont commodes pour distinguer, par exemple, un ad-
verbe.

* Remarque de l'Auteur de la B. C.

verbe d'un adjectif, ou d'un verbe, un ablatif absolu d'un nominatif &c. sans achever de lire la période, & sans y apporter beaucoup d'attention. Comme on doit diminuer, autant qu'il est possible, la peine qui ne sert à rien, & rendre le discours aussi clair que l'on peut; il me semble qu'on ne sauroit blâmer ceux qui employent les accens dans cette vuë. Quand même les Anciens n'auroient rien fait de semblable, il faudroit le faire aujourd'hui; puis qu'on ne publie pas des livres pour l'usage des Anciens, mais pour celui des Modernes, à qui ces petits secours ne sont pas inutiles. Il seroit facile d'en donner des Règles & des Exemples, s'il n'étoit tems de finir cet Extrait & ces Remarques.

Pendant que l'on y travailloit encore, on a appris par les Lettres de Rome, du 24 de Fevrier, que le Cardinal N. O. R. I. S. est mort, après une assez longue maladie. Si l'on savoit le jour de sa naissance, & que l'on fût instruit de sa vie, on pourroit faire ici son éloge. Mais on ne sait presque de lui, que ce que l'on en a pu apprendre par ses livres; ce qui se réduit à ceci. C'est qu'il étoit né à Verone, qu'il étoit de l'Ordre des Moines de S. Augustin, qu'il

qu'il fut ensuite Professeur en Histoire Ecclesiastique & en Theologie à Pise, qu'il fut fait garde de la Bibliotheque du Vatican à la place d'*Emanuel Schelstrate*, mort le 5 d'Avril 1692. & ensuite Cardinal par Innocent XII. le 12 de Decembre 1695. On a parlé dans cette *Bibliotheque Choisie* de ses principaux Ouvrages, qui sont son *Histoire Pelagienne*, dont on a dit quelque chose, au commencement du Tome I. & son Commentaire sur les Cénotaphes de Pise, dont on vient de lire l'Extrait. On pourra parler une autrefois de ses *Epochæ Syra-Macedonum*. Ses ennemis ne sauroient nier que ce ne fût un homme également bien versé dans la Theologie, dans les Belles Lettres, dans l'Histoire Sacrée & Profane, & dans la Chronologie, dont il a éclairci quantité d'endroits, dans les Ouvrages, qui ont paru de lui. Les Jesuites lui ont reproché le Jansenisme, & il n'a pas nié qu'il ne fût attaché à la doctrine de *S. Augustin*; quoi qu'il témoignât rejeter quelques sentimens particuliers de Jansenius. Il a relevé les fautes d'une infinité d'Auteurs Catholiques & Protestans, dans ses Ouvrages, sur tout en ce qui concerne la Chronologie & les Belles-Lettres; mais il l'a fait ou
en

en raillant , comme dans les Lettres qu'il a écrites contre le P. *Garnier* Jésuite , & contre le P. *Macedo* Franciscain , que l'on trouve toutes deux dans l'*Appendix Augustiniana* ; ou d'une maniere fort civile , comme lors qu'il critique *Baronius* , dans l'Histoire Pelagienne , & dans le Commentaire sur les Cénotaphes de Pise ; où il fait voir qu'il a commis un grand nombre de très-lourdes fautes , sans néanmoins l'insulter , à cause de cela. Il avoit grand commerce avec le P. *Pagi* , qui a beaucoup profité de ses lumieres ; dans sa *Critique de Baronius* , comme il le témoigne en plusieurs endroits. Ceux qui voudront faire une Histoire Ecclesiastique des premiers siècles pourront se servir de l'un & de l'autre , avec beaucoup d'avantage ; & il seroit à souhaiter que quelcun , parmi les Protestans , entreprît ce grand ouvrage , quand ce ne seroit que pour les cinq , ou six premiers siècles. Mais il faudroit faire cette Histoire , dans un tout autre esprit que *Baronius* ; c'est à dire , purement dans le dessein de dire la Verité , autant qu'on la pourroit découvrir , à quelque parti qu'elle pût nuire , ou servir ; sans craindre les censures de ceux qui ne l'ai-

haiment pas , & sans rechercher leurs bienfaits.

ARTICLE II.

Histoires d'Angleterre & de Hollande.

- I. *ABREGE' Nouveau de l'Histoire Générale d'Angleterre , d'Ecosse & d'Irlande , & des autres Pais , qui composent le Royaume de la Grande Bretagne ; où l'on voit la description du Pais , les Mœurs des habitans , le Gouvernement & la Politique , l'histoire des différentes nations , qui ont possédé les trois Royaumes , avec les révolutions qui y sont arrivées sous les derniers Regnes , jusques à present. Par Mr. VANEL , Conseiller du Roi , en sa Cour des Comptes , Aides & Finances de Mompelien. A Paris en 1689. en IV. Tomes , in 12.*

J'AI souvent ouï dire à des Anglois , & à des Hollandois , que pour faire l'Histoire de leurs pais , il falloit avant toutes choses savoir leurs Langues , & être parfaitement instruit de la forme de

118 BIBLIOTHEQUE

de leurs Gouvernemens ; après quoi il falloit ramasser les mémoires nécessaires, écrits dans les Langues de ces païs. On peut dire la même chose de tous les autres Etats, de qui l'on entreprend d'écrire l'histoire ; mais ce qui fait qu'on le dit, avec plus de raison, de ces deux Etats que des autres, c'est qu'il y a peu d'étrangers qui sâchent les Langues Angloise & Hollandoise, & qui soient bien instruits de leurs Loix & de leur Gouvernement. Aussi y a-t-il fort peu d'Histoires étrangères de ces nations, qui soient estimées parmi elles.

Je n'ai pas mis ici le titre de l'Histoire de Mr. *Vanel*, pour en faire un Extrait ; mais comme c'est l'une de celles, auxquelles on peut le plus reprocher le manquement des connoissances nécessaires, je l'ai voulu mettre dans cette *Bibliothèque Choisie*, pour servir d'exemple. D'ailleurs ayant dit, en quelque part, que j'avois lû dans un Historien Moderne, un endroit que j'en vai citer, il est bon que j'en fasse connoître le véritable Auteur. Je ne dirai pas qu'il y a ici une infinité de faits, dont les Anglois & les Hollandois ne conviendront pas, & une infinité de noms propres Anglois, qu'ils auroient de la peine à reconnoître, tant ils sont mal ortho-

orthographiez. Mais je m'en vai en mettre un seul endroit, tiré du Tome IV. sur l'année 1688. pag. 531. & qui renferme tant d'absurditez, qu'il seroit difficile d'en trouver ailleurs un semblable.

Après avoir rapporté le contenu de la premiere proclamation, que le Prince d'Orange fit faire à Londres en 1688. l'Auteur continue ainsi : *On voit que le Prince d'Orange couvrit son ambition, sous le faux zele de proteger la Religion Anglicane. Cependant aussi tôt qu'il fut proclamé, il fit connoître ouvertement qu'il professoit une Religion, qui en differe beaucoup plus que la Catholique, & reçut la Cene debout, couvert & l'épée au côté, en veritable ARMINIEN.*

Ceux qui liront ces paroles, & qui auront une legere connoissance du Prince dont il s'agit, & des sentimens dont il étoit, & de ceux des Arminiens, ne pourront pas s'empêcher de rire de cet étrange galimathias, dont il faut que nous comptons les faussetez. 1. Il est très-veritable que le Prince d'Orange a protégé l'Eglise Anglicane, depuis qu'il a été Roi, & qu'il a suivi tous ses usages jusqu'à sa mort. C'est un fait de notorieté publique, & c'est dire un grossier mensonge, que de dire le contraire.

traire. 2. Il est faux qu'il fût profession, avant cela, d'une Religion qui fût aussi différente de celle de l'Eglise Anglicane, que la Romaine; puis qu'entre la Religion Réformée de deçà la mer & celle de l'Eglise Anglicane, il n'y a de différence, que dans la Hiérarchie & dans les cérémonies, & que l'une & l'autre condamnent également les dogmes de l'Eglise Romaine, & soutiennent ceux qu'elle a condamnés au Concile de Trente. 3. Il est faux que le Roi Guillaume ait jamais communiqué debout & couvert, ni avant qu'il ait été Roi, ni après. En Hollande, avant qu'il fût Roi, il communioit assis, comme l'on fait en ce pays, & découvert; & en Angleterre il a communiqué à genoux. Ce sont des faits publics & connus de tout le monde. 4. Le Roi d'Angleterre, bien-loin d'être *Arminien*, étoit le Chef du parti opposé aux *Arminiens*, comme les enfans le savent en Hollande. Si l'Auteur n'étoit pas capable de s'instruire en tant de livres Latins, qui ont été faits sur les démêlés des *Arminiens*, & sur tout dans l'*Apologetique* de *Grotius*, qui a été imprimé en France, il devoit au moins lire les Mémoires de *Du Maurier*, qui l'auroient empêché de broncher si grossie-

grossièrement. 5. Les *Arminiens* communient assis & découverts, comme font tous les Réformez de ces Provinces, dont ils ne diffèrent que dans la doctrine. 6. Ils ne diffèrent pas plus de l'Eglise Anglicane que les autres Réformez; ou plutôt ils en diffèrent moins, parce qu'ils ne condamnent ni l'Hicrarchie, ni les Cérémonies de l'Eglise Anglicane, & que l'on fait que quantité de Théologiens d'Angleterre sont dans les sentimens qui séparent les *Arminiens* des autres Réformez. Voilà déjà bien des bévuës, qu'il étoit facile d'éviter, en consultant quelcun, ou en lisant des livres communs. Mais c'est ainsi que l'on est instruit, dans l'Eglise Romaine, des sentimens des Protestans; & si l'on parle de la sorte en France, dans un livre composé dans une grande ville, où il y a eu souvent des Anglois, & imprimé à Paris; qu'en dira-t-on dans le fonds de l'Italie & de l'Espagne? On dira, sans doute, que les Protestans ont tous des cornes; comme on le fait accroire aux petits enfans. Mais continuons à produire les paroles de Mr. *Vanel*.

Cette secte, dit-il, en parlant des Arminiens, est une branche de la Calviniste. Elle bannit, comme elle toutes

Tome IV. F les

les Cérémonies que la Religion Anglicane autorise, & qu'elle a encore retenues de la Religion Catholique. Mais les Arminiens ont cela de particulier, & différent des autres Calvinistes, qu'on appelle *Remontrans*, en ce qu'ils traitent d'idolâtrie son culte extérieur; & ainsi ils n'oseroient en entrant dans le Temple, ou en quelque maison que ce fût, ôter leur chapeau, ou faire la moindre génuflexion.

1. Il est vrai que les Arminiens n'ont pas plus de Cérémonies, que les autres Réformez des Provinces Unies; mais, comme je l'ai dit, ils ne condamnent nullement celles de l'Eglise Anglicane, non plus que sa Hierarchie, que les autres Réformez blâment; & ils ne feroient pas de schisme, pour des choses comme celles-là. 2. Ce sont les Arminiens que l'on appelle *Remontrans*, & ce nom est tiré de la *Remontrance* qu'ils présenterent aux Etats de Hollande en M.D.C.X. Les enfans savent que l'on appelle au contraire ceux, qu'il nomme Calvinistes, *Contre-remontrans*. Les Mémoires de Du Maurier l'auroient pû empêcher de tomber dans cette faute. 3. Dans les paroles suivantes, il semble confondre les Arminiens avec les *Quakers*, ou *Trembleurs*, qui ne

ne veulent pas ôter leur chapeau pour saluer. On fait au contraire que les Arminiens en usent, à cet égard, comme tous les autres Chrétiens, & qu'ils désapprouvent les Schismes, qui ne se font faits que pour la Discipline, & pour les Cérémonies. Au reste, il n'y a point de Chrétiens plus opposés au fanatisme, qu'eux.

Mr. *Vanel* a donc eu tort de se hasarder à parler de gens, dont il n'avoit aucune connoissance, & s'il l'a fait sur des mémoires, qu'on lui a donnez, il fera bien de ne s'y plus fier. On a appris par le Journal de Paris de l'An 1689. qu'il a fait des Abregez de l'Histoire des Turcs, & de celle d'Espagne, aussi bien que l'Histoire des Troubles de Hongrie. S'il a été aussi bien informé de tout cela, que de la Religion du feu Roi d'Angleterre, & de celle des Arminiens; on peut tirer fort peu d'usage de ses Ecrits. Mais c'est de quoi je ne veux pas juger, car je n'ai pas lu ces livres.

Quelcun pourra tirer de ce que je viens de dire une confirmation de ce que l'on nomme le *Pyrrhonisme Historique*. Mais il seroit absurde de douter de toute une Histoire, parce que l'on y trouve quelque chose de faux, ou de suspect. On ne peut pas nier, par

exemple, qu'il n'y ait divers faits capitaux, qui sont véritables, dans l'Histoire de Jaques II. Roi d'Angleterre, par Mr. *Vauel*; quoi qu'il y en ait plusieurs, qui sont entierement faux, comme ceux dont on vient de parler. On doit tâcher de distinguer le vrai du faux, ce qui est assuré de ce qui ne l'est pas, lors qu'il est possible de le faire; par l'examen des choses mêmes, par la suite de l'Histoire, & par le consentement des Historiens, ou par leurs contradictions. C'est ce que l'on peut faire, en cette occasion; & reconnoître ce qu'il y a de bon & de mauvais, dans cette Histoire. Que s'il arrive qu'on ne le puisse pas faire, on doit regarder les Histoires comme incertaines, tout au moins. Au lieu de cela, on voit des gens qui sur la foi d'un seul témoin fondent une histoire importante, & en tirent des conséquences, aussi hardiment, que si elles étoient appuyées sur des axiomes de Mathématique. On a débité, par exemple, plusieurs choses * sur la seule autorité d'*Hegesippe*; qui, quand elles n'auroient pas d'ailleurs tout l'air d'être des fables, ne pourroient servir de fondement à rien; parce que ce n'est qu'un Historien, qui les débite, & qui ne

* Voyez *Euseb. H. E. Lib. II. c. 23.*

ne parle pas même de son propre tems. Cependant S. *Epiphane* a adopté tout cela, & l'a embelli à sa mode, dans les Heresies xxix & lxxxviii. Il y a des gens qui sur le témoignage du seul *Polycrate*, rapporté par *Eusebe* Liv. V. c. 24. croient de bonne foi que S. Jean l'Evangeliste portoit une lame d'or sur le front, en qualité de Sacrificateur. Premièrement, il n'y a pas le moindre vestige dans l'Histoire du Nouveau Testament du Sacerdoce de S. Jean parmi les Juifs, & il n'y a aucune apparence qu'un Sacrificateur fût le métier de pécheur, ayant de quoi vivre des Dîmes, & des autres revenus des Sacrificateurs. Mais quand il l'auroit été, il ne s'ensuit pas qu'il eût porté la lame d'or, qui étoit un ornement du Souverain Pontife seul, & non des Sacrificateurs ordinaires; car je ne croi pas qu'il y ait eu personne qui ait pu s'imaginer que S. Jean avoit été Souverain Sacrificateur. Si l'on dit qu'il s'agit d'un Sacerdoce Chrétien, à qui persuadera-t-on qu'à cause de ce Sacerdoce mystique S. Jean portoit une lame d'or sur le front, à l'imitation du Souverain Pontife des Juifs? Y a-t-il là quoi que ce soit, qui res sente les manieres & le caractère des Apôtres? Mais sup-

posé que cela ne fût pas hors de la vraisemblance, le seul témoignage de *Polycrate* n'est pas assez fort, pour prendre ce fait comme un fondement sur lequel on bâtit. Je sai que quelques Anciens, posterieurs à *Polycrate*, ont dit la même chose; mais il y a apparence qu'ils ne l'avoient prise que de lui. Je sai encore que S. *Epiphane* a avancé la même chose de S. *Jacques*, Evêque de Jerusalem; mais il débite trop de chimeres, en cet endroit-là, pour l'en croire. Cependant il y a des gens d'esprit, qui bâtissent sur des principes si peu solides, & qui en tirent d'étranges conséquences.

Pour revenir à notre sujet, à l'examen des choses, il faut ajouter celui des Auteurs, & voir s'ils ont pu être bien instruits de ce qu'ils rapportent, s'ils ont été capables d'examiner les choses, & s'ils en ont eu la volonté, aussi bien que le courage de dire la vérité qu'ils avoient découverte, ou la sincérité nécessaire pour cela. Si l'on ne peut s'assurer d'aucune de ces qualitez, dans un Historien, on ne peut pas savoir s'il dit la vérité; à moins que ce qu'il dit ne soit confirmé d'ailleurs. Si l'on n'en reconnoit en lui que quelques unes, son rapport est plus douteux, ou

ou plus assuré, à proportion qu'il y en a plus, ou moins.

II. HISTOIRE DE HOLLANDE, depuis la Trêve de M D C IX, où finit GROTIUS, jusqu'à nos tems, par Mr. DE LA NEUVILLE. En IV. Tomes in 8. A Paris 1703. & se trouve chez H. Schelte, à Amsterdam.

JE n'ai pas non plus dessein de faire un Extrait de cette Histoire. Comme elle est en François, & qu'elle est commune ici, depuis quelque tems, tout le monde la peut lire. Elle est sans doute meilleure que la précédente, & a été faite* par un homme de grande lecture, & connu par plusieurs Ouvrages, si ce qu'on m'en a dit est vrai. Comme je n'en suis pas assuré, je ne détermine rien là-dessus; quoi que cet Ouvrage puisse faire honneur en France, à celui à qui on le donne. J'ai seulement dessein de faire ici quelques petites remarques sur cette Histoire. Mais avant que d'entrer en matière, il faut que j'avouë une faute de mémoire, qui se trouve dans l'Arti-

F 4 cle

* On l'attribue à Mr. Baillet, auteur des Jugemens des Savans, &c.

cle xxix. des mois de Janvier & Fevrier 1702. des *Memoires de Trevoux*, Edition de Hollande, pag. 164. C'est que j'ai attribué au Sr. de la Neuville, les fautes que je viens de censurer dans le Sr. Vanel. Comme je n'avois ni l'un, ni l'autre de ces Ouvrages, & qu'ils sont tous deux de quatre volumes; & à peu près de la même taille, je confondis l'un avec l'autre. Ayant reconnu que la mémoire m'a trompé, comme on le doit faire, dès qu'on s'en apperçoit, ou qu'on en est averti; l'Auteur de l'Histoire de Hollande, quel qu'il soit, n'aura pas sujet de se plaindre de moi.

I. * Au Ch. II. du I. Livre, cet Auteur dit que le Prince *Maurice de Nassau*, prétendant à la Souveraineté des Provinces Unies, *ne se rebuta point du refus, que les Etats assemblez à Dort avoient fait autrefois à son pere de l'élever à la qualité de Comte Souverain de Hollande & de Zelande*. Il falloit dire au contraire que les Etats avoient eu ce dessein-là, & qu'il n'y eut que la mort de Guillaume I. qui en empêcha l'exécution, comme on l'a fait voir dans l'Article III. du II. Tome de cette *Bibliothèque Choisie*, par une piece

au-

* Tom. I. p. 4.

authentique. C'étoit apparemment ce qui encourageoit Maurice à aspirer à la Souveraineté. Souvent les Historiens, qui ne sont pas assez instruits, font faire des réflexions à ceux dont ils parlent, ou les représentent dans une situation d'esprit, toute différente de celle où ils étoient.

II. Au Chap. x. il dit que *Gomar eut une dispute fameuse avec Arminius le 25 de Juillet 1609. touchant les moyens dont Dieu se sert pour nous sauver. Il se trouvoit avec eux, dit-il, deux autres disputans, dont l'un étoit un Jésuite Flamand, nommé Adrien Schmidt, ou Smetius. L'autre étoit Conrad Vorstius, soupçonné dès lors de Socinianisme. Il met au dessous de la page *Adr. Borrii Ep. ad Sim. Episcop. 30 Julii 1609.* qui est la cxxx. dans le Volume intitulé, *Praestantium ac Eruditorum Virorum Epistole*. Mais il paroît par cette Lettre, que c'étoit une Dispute ordinaire de l'Académie, où il y eut deux Etudiens qui opposèrent, contre *Arminius*, un Samedi, en présence de *Vorstius*, & de *Gomar*, qui ne dirent pas un mot dans l'Auditoire, & que la dispute étant presque finie, *Smit* se leva & fit quelques difficultez, en faveur de la grâce efficace. *Gomar* témoigna seulement*

F. 5. beau-

beaucoup d'impatience , & à la sortie il accusa *Arminius* de soutenir les sentimens des *Papistes* , ce qu'*Arminius* nia. Pour *Vorstius* , il ne dit presque rien , & *Gomarus* se retira après avoir dit qu'il réfuteroit publiquement *Arminius* , qui replica qu'il se défendrait. C'est tout ce que la Lettre de *Borrius* dit de cette dispute , & on ne peut regarder que comme une histoire embellie , à la mode des Romains , ce qui suit dans notre Auteur : *Gomar en colere dit tout haut que c'étoit une chose indigne qu'un Docteur Protestant , comme Arminius , défendit si bien le Papisme , tandis qu'un Jesuite sembloit vouloir s'approcher des sentimens , qui passoient pour Orthodoxes parmi eux. Voyant continuer les civilitez & la dispute , sans chaleur , entre Smetius & Arminius , il quitta brusquement l'Assemblée , qui étoit fort nombreuse , & il fit connaître , en des termes fort aigres & pleins de menaces , qu'il méditoit de s'en venger par d'autres voies.*

III. Sur l'année 1617 , * l'Auteur dit que le 19 de Février les Arminiens s'étoient assemblez chez un riche marchand nommé *Biscop* , pour y faire le prêche & les prières , en commun. Ce
dont

* Pag. 88.

dont il veut parler se trouve au long dans la vie de *Simon Episcopus*, écrite par Mr. de Limborch, sur des mémoires publics & particuliers de ce tems-là. Il étoit bon de dire que ce *Bischof* étoit frere aîné de celui qu'on a nommé *Episcopus*, en latinisant son nom. Il ne falloit pas nommer ce Marchand *Egbert Pierre Bischof*, comme l'on a fait au dessous de la page ; puis qu'il se nommoit *Rembert Bischof*, & qu'il étoit fils d'*Egbert Bischof*. L'Auteur ne devoit pas dire non plus que les Rémonstrans s'étoient assemblez chez lui ; car il parut que cela n'étoit pas vrai, lors que le Grand Officier de la Justice se transporta chez lui & visita sa maison. C'est de quoi l'on peut s'assurer par la lecture de la vie, dont on a parlé, & par celle de l'Histoire Flamande de la Réformation, par Mr. Brand.

Le Commissaire, ou Juge de Police, continue nôtre Auteur, s'y rendit aussitôt, accompagné d'un grand nombre d'Archers, & leur fit défense de ne plus faire d'assemblée, ni de prêcher. Comme il n'y avoit aucune assemblée chez *Rembert Bischof*, l'Officier, qui s'y transporta, ne fit aucune semblable défense. Nôtre Auteur a travaillé sur des Mémoires entierement faux, à cet égard.

Mais comme dès qu'on s'est écarté une fois de la Verité, on s'en éloigne toujours plus, la circonstance, qu'il ajoute, n'est pas non plus véritable. *La plupart, dit-il, des Arminiens se retirèrent sur l'heure, pour marquer leur soumission, ou leur indifférence.* Personne ne se retira, parce qu'il n'y avoit personne d'assemblé, & qu'il n'y eut point de semblable commandement. Quoi que les Arminiens fussent extrêmement soumis aux Magistrats, & qu'ils le témoignassent à toute occasion, il ne leur fut point indifférent, dans la suite, de s'assembler, dès qu'ils furent exclus des Eglises Publiques. Ils souffrirent même beaucoup, pour cela, comme on le voit par les Histoires que j'ai citées.

Il décrit ensuite le pillage de la maison de *Rembert Bischof*, dont on trouvera le détail dans la vie de son frere, de laquelle on a parlé. Par là, on verra que ce qui suit est un pur Roman. *On chercha, dit l'Auteur, le Ministre Arminien, qui s'étant souvenu des outrages faits à son Confrere huit jours auparavant, s'étoit sauvé dès le commencement du tumulte. Mais la fureur de la canaille tomba sur son valet, qui fut cruellement battu & dépoillé.* Son
man-

manteau fut coupé par petites pièces, que les seditieux mirent au cordon de leurs chapeaux, pour marquer qu'ils n'étoient point Arminiens. Qui croitait que tout cela n'est qu'un pur Roman ? Il n'y a pourtant là rien de vrai, sinon que dans un autre lieu le Dimanche précédent le Ministre des Arminiens avoit été mal-traité, & que le jour auquel la maison de Rembert Bischof fut saccagée, il y eut un bon homme, dont le métier étoit non de prêcher, mais de cuire du biscuit, qui fut aussi mal-traité de la populace, avec un autre, & dont elle déchira une partie du manteau. C'est de quoi l'on pourra s'assurer par les Histoires, que les Rémontrans, qui n'ont pas d'intérêt à taire de semblables circonstances, en ont publiées. Voyez celle de Mr. Brand sur cette année. Je ne m'arrêterai pas aux autres circonstances qui suivent, & qui ne sont pas exactement conformes à la Verité.

IV. On n'entendrait pas en Hollande ce que veut dire *une Sentence du Gouverneur * président, c'est à dire, du Lieutenant Général du Prince Maurice, qui étoit Chef de ce Conseil.* Il parle du Conseil d'Etat; dont il est vrai que le Stadthouder est président, quand il y

F 7

en

* Liv. II. c. 3. p. 93.

en a un. Mais on ne nomme pas le Député, qui préside dans son absence, *Gouverneur Président*. Outre cela, il n'est pas vrai que le Conseil d'Etat se mêlât de cette affaire, qui n'étoit nullement de son ressort. Il n'y eut que la Cour de Hollande, & le Haut Conseil, qui reçurent les appels des bourgeois séditeux, qui avoient été chassés de quelques villes de Hollande. On trouvera le détail de ces brouilleries, dans l'Historien que j'ai nommé.

Je ne puis pas m'arrêter au reste, ni examiner en détail cette Histoire, où il y a des faits entièrement faux, des circonstances mal exprimées, de grandes omissions, des liaisons de matieres peu conformes à l'Histoire, & de grands renversements de tems. Il est fâcheux que l'Auteur n'ait pas eu de meilleurs mémoires, ou n'ait pas assez pris garde à la conformité de sa narration, avec les Originaux qu'il suivoit. Ceux qui sont instruits de l'Histoire des Provinces Unies n'ont pas besoin qu'on leur marque ces endroits, & ceux qui ne la savent point auroient besoin qu'on la leur fît de nouveau; ce que l'on ne peut pas entreprendre ici. Il seroit à souhaiter que quelque habile homme, bien fourni des pieces nécessaires, &

capa-

capable de pénétrer la Verité, & de la dire, entreprit, dans ces Provinces, la même chose que Mr. *de la Neuville*. Ceux qui vivent aujourd'hui & la posterité lui auroient une égale obligation.

Ceux qui ont quelque connoissance de ce qui s'est passé depuis l'an M D C LXXI. dans ces Provinces, trouveront bien maigre le IV. Tome, qui finit à la bataille de S. Denys, ou à la Paix de Nimegue. On n'y décrit que fort confusément la division qui étoit dans ces Provinces, & qui seule empêcha qu'on ne fît les appareils de guerre qu'on auroit pû faire. Cela sert à faire paroître plus merveilleux les progrès que le Roi de France fit d'abord, contre des gens, qui n'avoient ni monde, ni provisions. S'il s'agissoit de chercher des merveilles dans cette Histoire, on trouveroit encore plus merveilleux de voir la France, avec ses formidables armées, conduites avec toute la prudence, toute l'habileté, & tout le courage du Prince de Condé & du Maréchal de Turenne, & soutenues d'abord par le Roi d'Angleterre & les Evêques de Cologne & de Munster, se retirer entièrement sur la fin de l'an M D C LXXII. de l'enceinte des rivières, qui couvrent les VII. Provinces, sans y con-

conserver un pouce de terre , & ne jouir qu'un an & demi de ses conquêtes. Il falloit, ce me semble, plus de bravoure & de conduite , pour réduire les François à se retirer si promptement , qu'il ne leur en avoit fallu , pour envahir des Villes & des Provinces , qui n'étoient point en état de défense.

On trouvera encore qu'il n'y a presque rien du changement , que le Gouvernement du Stadthouder fit principalement dans les Provinces de Gueldre & d'Utrecht ; & qu'il étoit néanmoins très-important de remarquer. Au moins on ne sauroit faire l'Histoire de ces derniers tems , sans en parler. Mais c'est une chose , dont les Gazettes , ni le *Mercur Galland* n'ont rien dit , & qu'on ne peut apprendre que par des pieces Flamandes ; qui , quoi qu'imprimées , ne sont pas à présent entre les mains de tout le monde.

Dans l'Histoire de la guerre , il y auroit bien des choses à redire ; comme dans * la description du passage du *Tolhuys* , que l'on change avec le *Mercur Galland* , en un Fort d'importance , au lieu que ce n'est qu'un méchant bureau de Doüane. Il n'y a même qu'à lire ce qu'en a publié Mr. de *Mombas* , afin de

* Liv. XIII. c. 10.

se justifier ; pour comprendre que c'est se moquer que de comparer ce passage avec celui du Granique par Alexandre. Les Perses se battirent au moins contre Alexandre ; mais Wurts, voyant la partie trop inégale , fit tourner bride à sa Cavalerie , & mit en desordre lui même le peu d'Infanterie qu'il avoit , en se retirant. Mais on fit alors un si grand bruit en France de cette action , & Mr. Boileau en a fait une si pompeuse description dans son Epître IV. adressée au Roi ; que je ne m'étonne pas qu'en écrivant , sur des mémoires de cette sorte , on parle si long-tems après , comme on en parloit dans le tems , qu'on ne pouvoit pas encore en être bien instruit en France.

On pourroit s'inscrire en faux , contre des endroits , qu'on peut savoir en France , aussi bien qu'ici , être d'une fausseté reconnue , comme lors que l'Auteur dit au Ch. xi. que *la plupart de ceux qui demouroient dans les Provinces d'Utrecht , de Gueldre & d'Overysse , étoient ravis d'avoir changé de maître , & de se voir sous la domination des François.* L'Auteur n'a pas ouï les plaintes que ceux , qui se souviennent de ce tems-là , en font encore , & n'a pas fait réflexion à la difference du langage.

gage, des coutumes, du gouvernement, & de la Religion, qui sont toujours des obstacles invincibles à la réunion des esprits.

Il faut pourtant avouer qu'il décrit, avec assez de sincérité, les horribles desordres, qui se commirent par les François, à *Bodegrave* & à *Saumurdam*. Mais après cela il ne falloit pas * représenter ceux de la Province d'*Utrecht*, comme chagrinés de voir partir les François, lorsqu'ils évacuèrent les places, qu'ils y tenoient; sur tout si l'on pense qu'ils les rençonnerent, en s'en allant, comme l'Auteur lui même le dit. Je n'en dirai pas davantage, car ceux qui liront cette Histoire, dans ces Provinces, & qui auront quelque connoissance du passé n'auront pas besoin qu'on leur dise que l'Auteur n'étoit pas assez instruit, pour s'y pouvoir fier, quand même il auroit eu dessein de ne dire que la Vérité. On a crû devoir faire ces remarques, & par l'intérêt que l'on prend dans la vérité de l'Histoire en général, & parce que l'on apprend que quelques uns de nos Historiens Modernes ont témoigné trop de confiance dans la narration de *Mr. de la Neuville*. On espère que lui même, qui

* Chap. VIII.

qui qu'il soit , ne se choquera pas de ce qu'on vient de dire , mais qu'il tâchera de se mieux informer.

On a aussi imprimé ici , depuis peu , deux petits Tomes , intitulés *Histoire de Hollande , contenant ce qui s'est passé de plus mémorable , dans cette République & dans les autres Etats de l'Europe , depuis la Paix de Nimègue , jusqu'à celle de Ryswyk ; ou suite de l'Histoire de Hollande de Mr. de la Neuville*. Cette piece est d'un Protestant François , qui est bien intentionné pour le bon parti , & qui le fait valoir autant qu'il peut. Comme le livre est petit , il vaut mieux le lire en lui même , que de chercher ce qu'il contient dans un Extrait. La méthode , qu'on s'est proposée dans cette Bibliothèque , ne permet pas qu'on fasse des Abrezés de Livres François ; sur tout de cette grosseur & de cette nature.

Ceux qui ont imprimé ici l'*Histoire de Mr. de la Neuville* ne doivent pas craindre au reste que ce qu'on en a dit nuise au débit de ce livre ; car il peut toujours servir à ceux qui veulent savoir ce que l'on dit en France de l'*Histoire des Provinces Unies* ; & l'on y peut trouver , à l'égard de la guerre qui commença en M D C L X X I , & qui finit par

par la paix de Nimegue, ce que les Relations Françoises en ont dit. En ces sortes de choses, il est toujours bon d'écouter tous les Partis, si l'on veut s'assurer de la Verité.

ARTICLE III.

JOANNIS CLERICI *Opera Philosophica, in quatuor Tomos digesta. Editio Tertia auctior & emendatior.* A Amsterdam chez J. L. de Lorine, 1704. in 12.

COMME c'est ici la troisième Edition de ces Ouvrages, sans compter celle qui s'est faite à Londres; il ne sera pas nécessaire de s'étendre beaucoup, pour les faire connoître au Public. Il en a d'ailleurs été parlé, en d'autres Journaux, dans lesquels on pourra s'en instruire. Je dirai seulement quelque chose du dessein général de ces Ouvrages, & de ce qu'il y a de particulier dans cette Edition.

Je me suis proposé en général de ramasser, dans ces quatre petits volumes, ce qui me paroît le plus nécessaire, dans la *Logique*; dans l'*Ontologie*, ou la

la science qui concerne l'Être en général ; dans la *Pneumatologie*, ou la science des Esprits ; & dans la *Physique*, qui regarde la nature des Corps. J'ai tâché de tirer de ces Sciences ce qu'elles renferment de plus considérable, & de l'expliquer avec le plus de clarté & de brieveté qu'il m'a été possible ; afin que ceux qui se destinent à des Sciences plus relevées pussent en deux ans de tems, au plus, entendre l'explication de ce qu'il y a de plus important dans la Philosophie, & dont la connoissance est la plus avantageuse, par rapport aux autres Sciences. J'ai toujours considéré la Philosophie, comme une introduction aux connoissances les plus relevées, que nous ayons, & sans laquelle on n'y sauroit parvenir, qu'avec beaucoup de peine & de danger de se tromper. Par exemple, ceux qui se destinent à la Théologie, ou à la Jurisprudence, ne sauroient se passer de ce secours, sans risquer beaucoup.

Pour commencer par ceux, qui veulent étudier le Droit, il est certain que la Logique leur est tout à fait nécessaire ; non pour argumenter en forme, car c'est ce que l'on ne fait guere que dans les Auditoires, & la partie de la Logique, qui l'enseigne, est la moindre

dre de toutes ; mais pour découvrir le véritable état des questions , qui se présentent tous les jours dans la pratique de la Jurisprudence ; pour développer les équivoques des mots ambigus ; pour partager , comme il faut , les sujets dont on veut traiter , & pour ranger en bon ordre ses pensées. Sans cela , on ne comprend pas soi-même assez clairement ce que l'on dit , on n'entend pas bien ce que disent les autres , & l'on est hors d'état d'éclaircir une question équivoque & embarrassée. Ni les Parties , ni les Avocats , ni les Juges n'entendent clairement ce dont il s'agit , & c'est ce qui fait souvent que les Procès durent si long-tems ; pendant qu'on amuse , par ignorance , ou à dessein , les Juges par un exposé faux ou obscur de ce dont il s'agit , & par des questions inutiles , & qui ne font rien au fonds de l'affaire dont on parle. Mais quand les deux Avocats , ou au moins l'un d'eux , proposent la question clairement , & disent avec netteté & avec ordre tout ce qu'on peut dire d'essentiel là dessus ; le Juge éclairé , par de semblables discours , voit d'abord ce dont il s'agit , il examine les raisons , que l'on apporte de part & d'autre , & il en juge , sans crainte de se trom-

tromper. J'avoue qu'il arrive souvent qu'il se mêle des passions dans les jugemens, qui font que les Juges s'écartent de la justice ; mais on ne perd, pour l'ordinaire, une bonne cause, que parce qu'ils ont été mal informez ; & qu'on ne leur a pas exposé le fait & le droit, dans toute la clarté nécessaire. Or c'est ce qu'on ne sauroit faire, sans s'être fait une espece de Logique, par routine, en quoi il n'y a que d'excellens esprits, qui réussissent bien ; ou sans s'être accoutumé, à raisonner juste, par la connoissance que l'on a des regles de l'Art, jointe à la pratique.

Il en est de même des Controverses Théologiques. Il est vrai qu'on en juge très-souvent par coutume ; par préjugé, & par passion ; mais il est certain qu'il y a avec tout cela beaucoup d'ignorance, dans la maniere de raisonner, & une infinité de faux raisonnemens, que la connoissance de l'Art pourroit redresser, ou faire connoître. Il est vrai encore que les Partis ayant été une fois formez, les Confessions de foi, les livres des Docteurs & les Academies ont fixé les sentimens de chaque Société, & que les Puissances Spirituelles & Séculieres les soutiennent, par des Loix accompagnées de pei-

peines & de récompenses ; comme l'on conserve la Société Civile ; sans permettre qu'on y redresse rien , & sans donner aucun lieu aux bons , non plus qu'aux mauvais raisonnemens des Partis opposés. Néanmoins cette coutume si déraisonnable de soutenir des opinions , sans se mettre en peine si elles sont véritables , ou non ; seulement parce qu'on les trouve établies dans les lieux , où l'on est né , par l'autorité & par la force ; d'où est-elle venue , sinon de ne savoir pas raisonner , & de la crainte d'être vaincu par la Raison , si l'on s'engageoit à ne se servir que des armes qu'elle fournit ? J'en prends à témoins les Idolâtres , les Mahometans , & ceux d'entre les peuples Chrétiens , qui les imitent à cet égard , & qui ne permettent aucun examen. Ils n'emploient la violence , que parce qu'ils ne se sentent pas assez forts en raisons ; sans quoi ils ne feroient que se rire de leurs Adversaires , sans employer aucune force contre eux.

Il n'y a point de Science qui s'oppose directement à ces mauvais raisonnemens , & qui enseigne la maniere de les éviter , que la Logique ; qui montre que la coutume , les passions & l'autorité sont extrêmement trompeuses , & que
d'elles

d'elles mêmes elles ne sont nullement les marques de la Vérité. La Logique renferme encore les principes généraux & infaillibles de la véritable Critique, ou de l'Art d'entendre les Anciens, & de tirer des conséquences de ce qu'ils ont dit. En ceci, elle n'est pas d'une petite utilité aux Jurisconsultes & aux Théologiens, qui s'accoutument par là à raisonner juste sur l'Ecriture Sainte & sur les Loix. Sans ces lumieres, on prend, pour fondement de ses raisonnemens, des textes obscurs, & dont le sens est douteux; comme s'ils étoient clairs, & qu'ils ne renfermassent qu'un seul sens. Il s'ensuit de là que ces raisonnemens ne réussissent que par hazard, & sont pour l'ordinaire faux; ce qu'un adversaire habile montre très-facilement.

Je sai que l'on a accoutumé de dire, que c'est pour avoir trop employé la Philosophie dans la Religion, qu'il est arrivé que tant de gens sont tombez dans des Hérésies. Mais ce n'est pas, pour avoir bien raisonné, que cela est arrivé; mais pour avoir reçu des principes philosophiques, sans les examiner rigoureusement, par les regles de la bonne Logique; de sorte que s'étant trouvez faux, ils ont corrompu la

Théologie. On fait que la Philosophie des Anciens est pleine de suppositions arbitraires, qu'on ne sauroit prouver si on les nie, & de principes obscurs, qu'on établit sans les entendre. C'est là ce qui a fait des hérésies, & non l'usage de la droite Raison. Elle nous apprend très-clairement que nous ne devons pas juger de ce que nous n'entendons pas, & il y a une infinité de choses de cette nature, non seulement dans la Théologie, mais encore dans la Philosophie. Le bon sens nous apprend, qu'il suffit alors de nous affluer des faits, qui ne deviennent pas incertains, parce que nous n'en entendons pas la manière. Ainsi lors que nous sommes persuadés, par des raisons convaincantes de la vérité de la Révélation, & qu'elle nous a découvert certains dogmes, que nous n'entendons pas bien; la droite Raison nous dicte qu'ils ne sont pas moins véritables, que ceux que nous entendons le mieux. On ne la doit donc jamais craindre, parce qu'elle n'est jamais opposée à aucune vérité. C'est un vent, comme parle un ancien * Philosophe, qu'il faut suivre par-tout, où il nous mène. Οὐκ ἔστι δ' ἄνεμος ὡς ποτε καὶ ὅμοιος φέρεθ', πάντῃ ἰταίον.

II

* Platon dans sa *Repub.* Liv. III.

Il est égal & réglé, & ne sauroit nous faire faire naufrage ; pendant qu'il soufflé seul, & que les tempêtes de nos passions ne s'y mêlent pas.

On me demandera peut-être, à quelle Logique je donne toutes ces louanges. Je réponds que c'est à celle des Mathématiciens ; dont *Descartes* nous a montré le premier l'usage, dans sa Méthode, & que d'autres ont tâché d'entendre & d'éclaircir depuis. Comme on ne peut pas dire que les Mathématiciens se trompent, en suivant leur Méthode ; il n'est jamais arrivé qu'un Philosophe se soit trompé, en suivant les Regles, que la Philosophie emprunte d'eux. Si cela étoit possible, nous tomberions nécessairement dans un Pyrrhonisme, que rien ne pourroit guérir ; parce que nous n'aurions aucunes Regles assurées pour distinguer le Vrai du Faux.

Mais comme il y a d'habiles gens, qui ont cru que l'étude seule des Mathématiques suffisoit, pour former l'esprit, sans qu'il soit besoin de faire attention aux Regles, sur lesquelles les opérations de cette Science sont fondées ; j'ai réfuté cette pensée, dans la nouvelle Préface, qui est au devant du premier Tome, par trois raisons. La première

G 2

est

est que peu de gens peuvent donner assez de tems à l'étude des Mathématiques, pour se former, par cela seul, l'habitude de bien raisonner. La seconde, c'est que dès le commencement de ses études il est bon de savoir distinctement les Regles générales de la bonne Logique, pour s'accoutumer dès lors à les appliquer à toutes sortes de sujets, & pour savoir non seulement bien raisonner, mais pourquoi l'on raisonne bien. La troisième, que ceux qui ne s'accoutument à raisonner exactement, que sur de certaines sortes de choses, comme sont celles qui regardent les Mathématiques, raisonnent souvent très-mal, dès qu'on les tire de l'enceinte de leurs études ; parce qu'ils n'ont jamais fait assez de réflexion sur les Regles générales, & qu'il y a peu de sujets, qui ressemblent à ceux dont les Mathématiques traitent. Il y a infiniment plus de choses mêlées d'obscurité, & qu'on ne sauroit démontrer mathématiquement, qu'il n'y en a de claires, & dont on peut faire la démonstration ; & il nous importe beaucoup plus de bien raisonner, à l'égard des premières, qu'à l'égard des autres. Ainsi il est avantageux de bien savoir les Regles, par lesquelles on découvre
& la

& la Verité & le Mensonge, pour les appliquer plus facilement à toutes sortes de choses. C'est aussi ce que l'on a tâché d'éclaircir & par la spéculation & par la pratique, dans ces Oeuvres Philosophiques.

I. ON n'a pas augmenté la Logique, dans cette Edition, mais on a corrigé quelques fautes d'impression qui y étoient demeurées, & changé quelques expressions, qui ne paroissent pas assez exactes, ou assez claires. Quoi qu'il y ait bien des matieres, qui pussent être plus étendues, on ne l'a pas voulu faire, pour ne pas grossir un Ouvrage, que l'on doit lire & expliquer, dans une certaine étendue de tems.

A la fin de la Logique, il y a une Dissertation Philosophique, qui traite de *l'Argument théologique tiré de la haine*; c'est à dire, des artifices que les Théologiens, qui sont indignes d'une profession si relevée, employent pour rendre odieux les sentimens, qu'ils ne peuvent pas réfuter par de bonnes raisons. Cette Dissertation n'étoit pas, dans la premiere édition de la Logique; je l'ajoutai seulement à la seconde; aussi bien que les passages de l'Antiquité, qui sont sous divers articles. Comme c'est une maniere de raisonner, qui

est aujourd'hui autant en usage, que jamais elle l'ait été, il m'auroit été très-facile de remplir cette Dissertation d'exemples modernes, & de montrer que plusieurs Théologiens, même Protestans, se servent à tous momens des sophismes odieux, que les Philosophes censurent avec raison ; mais pour ne pas m'attirer des querelles, de la part de ceux qui sont incurables, j'ai mieux aimé ne me servir que d'exemples anciens, & de quelque peu de nouveaux, tirez principalement de l'usage de ceux qui ne veulent admettre aucune Réformation. J'ai donc fait voir que les Payens & les Juifs se sont servis autrefois de ces malins raisonnemens, contre le Christianisme ; & que s'il s'est levé quelqu'un, parmi les Chrétiens, (comme *Vigilance* du tems de S. Jérôme) qui ait voulu corriger quelques abus, les entêtez n'ont pas manqué de le rendre odieux, par les mêmes artifices. C'est ce que je montre, aux Protestans, par des exemples sensibles tirez de S. Jérôme, qui a excellé dans cette méchante manière d'attaquer la Vérité. J'ai réduit tous ces sophismes à seize sortes, dont on trouvera des exemples remarquables. Je me suis un peu plus étendu, dans cette Dissertation, & le style en

en est un peu plus travaillé, que celui de la Logique ; parce que la matière le permettoit. J'aurais peut-être mieux fait de m'étendre d'avantage, vu le besoin que l'on a aujourd'hui d'être averti de se tenir en garde, contre cette sorte de raisonnemens.

On voit tous les jours de mal-honnêtes gens traiter sans scrupule d'Ariens, de Sociniens ; de Deïstes ; d'Athéistes & de Libertins, d'autres qui soutiennent des vérités palpables, & qui donnent toutes les marques, que l'on peut donner, d'être fortement persuadés de la Divinité de l'Evangile ; seulement parce qu'on n'a rien de bon à leur répondre, ni à leur objecter. Il seroit bien à souhaiter que ces diseurs d'injures fissent quelque réflexion sur les vérités que l'on a dites dans cette Dissertation, sur l'argument Théologique tiré de la haine ; peut-être reviendroient-ils d'une partie de leurs emportemens ; peut-être auroient-ils honte des artifices indignes qu'ils employent. Je n'ai garde néanmoins de les prier de la lire, mes manières sont trop éloignées des leurs, pour leur plaire.

Après cette Dissertation, on trouve l'Ontologie, ou la Science de l'Etre en général, que l'on nomme vulgairement

Metaphysique. On verra que le Chapitre XVIII. de la Division des Etres, a été fort augmenté, dans cette Edition, & que j'y ai ajouté plusieurs choses conformes aux idées de Mrs. *Cudworth & Grew*, touchant les espèces d'Etres Vivans & Intelligens. On a parlé de ces matières, dans le II. Tome de cette *Bibliothèque*.

II. Le second Tome contient la *Pneumatologie*, dans laquelle j'ai aussi corrigé & augmenté quelques endroits, suivant les mêmes idées; comme dans les Chapitres VI & VII de la Section I. Il n'est pas besoin que je dise que cette Section traite de l'*Ame de l'homme*, la seconde des *Anges bons & mauvais*, & la troisième de *Dieu*. Ce sont les trois sortes d'Intelligences, qui nous sont connues. Mais il sera bon de dire en un mot que l'on trouvera, dans cette dernière Section, un abrégé de ce qu'on peut appeller la *Théologie Naturelle*, parce qu'on ne s'y sert presque que de raisonnemens Philosophiques, en parlant de Dieu. Si l'on se donne la peine de les examiner, on verra que l'on y établit, par des preuves, ce me semble, incontestables des principes, qu'on ne peut recevoir, sans comprendre en même tems que la Religion Chrétien-

ne vient du même Dieu , qui nous a donné la Raison , & les lumieres qui en dépendent. J'ai même souvent , & dans la Logique & ici , étalé les preuves générales du Christianisme , sans en faire l'application ; dans le dessein de disposer insensiblement les esprits des Jeunes Gens , qui lisent cette espece de livres , en sorte qu'à mesure qu'ils pénétreroient mieux les principes de la Philosophie , ils se trouvent remplis d'idées qui les conduisent tout droit à reconnoître la vérité de la Religion Chrétienne ; non seulement par coûtume , mais par raison. Voyez le Ch. VIII. de la II. Partie de la *Logique* , & le Ch. VIII. de la III. Section de la *Pneumatologie*. Je suis persuadé. que mieux on raisonnera , plus on reconnoîtra la Divinité du Christianisme , tel qu'il se trouve dans le Nouveau Testament ; car pour ce que les Scholastiques y ont ajouté , comme il n'a aucune liaison avec le reste , je ne croi pas que nous soyons obligés de le défendre.

Il n'y avoit rien à retoucher dans la *Philosophie Orientale* , qui suit ; mais j'ai ajouté quelque chose dans les Notes sur les Oracles , & dans l'Indice , tant en cette Edition , qu'à la seconde.

G. 5. III. LE

III. LE troisiéme Tome est composé des trois premiers livres de la Physique, dont le I. traite de *l'Univers en général*, le II. de *la Terre & de la Mer*, & le III. de *l'Air & des Metéores*. Il y a, dans le premier Livre, divers endroits de corriger ou d'augmenter, sur les Observations du *Cosmotheoros* de feu Mr. *Huygens*, qui n'a paru qu'après la seconde Edition de cette Physique. Cela regarde principalement la grosseur & la distance des Planetes, à l'égard du Soleil; que Mr. *Huygens* a marquées, avec plus de précision, que l'on n'avoit fait auparavant. On se peut former là-dessus une idée beaucoup plus magnifique des Ouvrages de Dieu, que ne font ceux, qui les font trop petits, & renfermez dans un espace trop étroit. La seule étendue de notre Tourbillon paroîtra prodigieuse, si l'on pense que pour aller seulement depuis notre Terre au Soleil, il faudroit vint-cinq ans à un boulet de Canon, qui iroit également vite. Cela étant supposé, puisqu'un boulet de Canon ne traverseroit qu'en cinquante ans, ou environ, le grand Orbe, il s'ensuit que la Terre, qui en fait le circuit dans un an, fait dans cet intervalle autant de chemin qu'un boulet de Canon en pourroit faire.

re en cent-cinquante ans, ou environ, ou qu'elle va cent cinquante fois plus vite. Quelle est l'Imagination qui ne soit effrayée d'une si prodigieuse vitesse, dont néanmoins les habitants de la Terre ne s'apperçoivent point ? Ceux qui ne savent pas les raisons de la pesanteur, jugeroient par là, que ce qui se trouve dans la surface de la Terre devroit être jetté çà & là, dans le vuide de son Tourbillon ; mais plus son mouvement est rapide, plus les corps pesans doivent être poussés, par ceux qui sont plus légers, vers sa superficie. Ceux qui ont crû que la matiere du Tourbillon du Soleil étoit un fluide, qui faisoit quelque résistance aux corps, qui y nagent, ne sauroient rendre raison de cette étonnante vitesse ; qui est toujours la même, ou au moins sans diminution ; qui soit sensible depuis le commencement du monde.

Mais pour revenir à la grandeur de l'Univers, on a sujet d'être saisi d'admiration, si l'on pense que ce prodigieux Tourbillon, est moins qu'un point ; si on le compare avec toute l'étendue du Monde entier, dans laquelle on ne voit aucunes bornes. Si nous partions à présent de notre Terre, & que nous allions toujours en ligne droite de

quelque côté que nous voudrions , pendant toute l'éternité , il se pourroit faire que nous ne parviendrions jamais au dernier de ces Soleils , que nous nommons des Etoiles Fixes , ou au dernier des Ouvrages de Dieu. Il faut que j'avoue que je trouve cette idée grande & sublime.

IV. D A N S le quatrième Tome , il est traité des Plantes , des Animaux , & enfin du Corps en général. On a accoutumé de commencer la Physique , par où je la finis ; mais , j'ai dit dans la Préface ce qui m'a engagé à faire ce renversement. C'est que l'on ne peut pas trouver assez de principes généraux , qui soient assurez , pour rendre raison des phénomènes de tous les Corps ; & par conséquent on ne peut pas suivre la méthode *Synthetique* , en enseignant cette Science. On ne peut faire autre chose que proposer les propriétés & les effets des Corps , que l'on connoît par l'Experience ; après quoi on tâche d'en trouver quelque raison , mais l'on est le plus souvent obligé de s'en tenir à une conjecture probable , que l'on ne doit pas égaler à une vérité certaine. Ainsi il ne faut pas s'attendre que l'on puisse enseigner la Physique , comme la Géométrie , ou comme les autres Scien-

Sciences abstraites, dans lesquelles on tire de quelque peu de principes généraux toutes les conséquences, dont on a besoin. Ma Méthode a donc été de dire de chaque sorte de Corps, en commençant par les plus simples, ce que l'expérience nous y fait voir, & de conjecturer après cela quelle peut être la disposition intérieure de ces Corps, qui est la cause de leur effets extérieurs; & d'avertir fréquemment le Lecteur qu'il se gardât bien de confondre les conjectures, avec les veritez assurées. Cela étant fait, je traite de la même manière des propriétés générales des Corps, ou de celles qui sont communes à un grand nombre.

J'ai ajouté à la fin de cette Édition un petit article intitulé *Coronis de Utilitate Physica*; où j'ai tâché de faire voir que la considération de la nature du Corps, jointe avec ce que nous savons de nos Ames, nous conduit tout droit à reconnoître qu'il y a un Dieu, qu'il a créé nos Ames, & que nos Ames sont immortelles; qui sont trois grandes veritez, sur lesquelles toute la Religion est fondée. Il paroît par là que la bonne Philosophie & la Révélation s'accordent parfaitement ensemble; puis qu'on ne peut recevoir la premie-

158 BIBLIOTHEQUE

re, sans embrasser les plus importantes veritez de la seconde. La Philosophie est comme le fondement d'un bâtiment, que la Religion acheve; & comme ce bâtiment est du même Architecte, il ne faut pas s'étonner, si l'on trouve une si belle symmetrie entre ses parties. Je n'en dirai pas davantage, parce qu'il vaut mieux que ceux, qui voudront lire ces additions, les lisent dans l'Original. Elles sont courtes, & si la manière dont je les propose n'égale pas l'excellence du sujet, la chose mérite par elle-même qu'on l'examine avec soin.

ARTICLE IV.

MEMORIE RECONDITE

dall' anno 1601. sino all' anno 1640.
di VITTORIO SIRI. *In Ronco*
1677. en VIII. Volumes in 4. dont
les quatre derniers sont imprimez à
Eion chez Anisson & Posuel, com-
me le titre le porte.

EL MERCURIO o vero *Historia*
de' Correnti Tempi di D. VITTO-
RIO SIRI *Consigliere, Eleëmofina-*
rio, & Historiographo della Maestà
Chri-

Christianissima. All' Altezza Reale del Serenissimo Prencipe Gastone di Borbone, Duca d'Orleans, &c. Zio del Rè, Generalissimo dell' armi & Capo de' Consiglii. In Casale 1648. & l'ultimi Tomi in Parigi 1674. en XIII. Tomes in 4. qui se relient en X V. L'un & l'autre Ouvrage complet se trouve à Amsterdam chez Henry Schelte.

L'ABBE S I R I, natif de Parme, & habitué en France, a fait plus de bruit, après sa mort, que pendant sa vie. Quoi qu'il fût Historiographe du Roi de France, par la faveur du Cardinal Mazarin, & qu'il eût une pension considerable de ce Prince; la multitude des Volumes qu'il a publiez, & la Langue dans lesquels ils sont écrits, qu'on ne fait pas communément en France, empêchoient que beaucoup de gens ne les achetassent, & ne les lussent. Mais le débit, qui s'en est fait depuis en Italie & en Espagne, a fait qu'on a aussi commencé à les rechercher en France, & dans les païs même du Nord. Il avoit commencé par son *Mercur*, qui en X V. Volumes in 4. ne renferme que l'histoire d'environ neuf ans; savoir, depuis l'an 1640. jusqu'à 1648.

&

160 BIBLIOTHEQUE

& l'on avoit été épouvanté de l'étendue, qu'il donnoit à ses Recueils, qui seroient allez à plus de soixante & dix volumes, s'il avoit continué sur le même pied jusqu'à sa mort, qui arriva le 6 d'Octobre 1685. Ce fut peut-être la raison qui fit que *Sixi* ne put pas continuer à faire imprimer cet Ouvrage. Au moins après avoir publié ses quinze Volumes du Mercure, il mit au jour ses *Memorie Recondite*, qui contiennent l'Histoire des quarante premières années du siècle XVII. de sorte que les vint-trois Volumes de ses Oeuvres ne renferment que ce qui s'est passé dans l'espace de quarante-huit ans. On trouve à la fin du VIII. Tome de ses Mémoires, publié en 1679, que si l'Auteur eût disposé de la Presse des Imprimeurs, comme il dispo- soit de sa plume, il auroit fait paroître, avant les Mémoires, les trois Mer- cures, qui formoient les Tomes XIV, XV & XVI. Ces Mercures n'ont jamais paru, apparemment à cause du peu d'exemplaires complets, que les Libraires avoient de toutes ses Oeuvres, qui ayant été publiées, en divers tems, se trouvent rarement comple- tes, & deviennent tous les jours plus chères.

Pour

Pour faire connoître en général le caractère & la méthode des Ouvrages de cet Auteur , je ne saurois mieux faire , que de copier ici ce qu'en a dit l'Auteur de *la vie du Cardinal de Richelieu* , imprimée pour la seconde fois à Amsterdam en 1696. en deux Volumes in.12. Voici donc ce qu'il en dit , dans la Préface , en parlant des *Memorie Recueillies*. „ Comme l'Abbé Siri ne se „ proposoit que de recueillir des Mé- „ moires , il n'est pas uniforme , & „ s'étend plus ou moins sur les choses „ dont il parle , selon que ses Recueils „ étoient plus , ou moins étendus. Il „ passe même assez légèrement des cho- „ ses remarquables , parce que d'autres „ en avoient donné des Relations im- „ primées , & il s'attache principale- „ ment à déterrer les negociations , que „ personne n'avoit encore publiées. Il „ avoit les Dépêches de plusieurs Non- „ ces , qui avoient demeuré à la Cour „ de France , & de plusieurs Résidens „ des Princes d'Italie à la même Cour , „ qu'il cite à tous momens , aussi bien „ que les Lettres de divers Ambassa- „ deurs de la Couronne de France , „ chez les Princes d'Italie , lesquelles „ n'ont jamais vû le jour. Aussi trou- „ ve-t-on , dans cet Auteur , quantité „ de

„ de faits particuliers , qu'on ne lit
 „ point ailleurs, &c. Il est vrai que
 „ *Siri* n'est pas assez méthodique, mais
 „ comme il se proposoit de recueillir
 „ des Mémoires, non seulement pour
 „ l'Histoire de France, mais encore
 „ pour celle de tout le reste de l'Euro-
 „ pe ; il n'étoit pas facile d'éviter par-
 „ tout la confusion & les redites, dans
 „ un si grand Recueil. On a aussi
 „ sujet de se plaindre de lui, de ce qu'il
 „ écrit mal la plupart des noms pro-
 „ pres des villes & des personnes, ex-
 „ cepté lors qu'il s'agit de l'Italie & des
 „ Italiens ; défaut que l'on remarque
 „ dans les meilleurs Auteurs de son
 „ pays ; qui écrivent les noms, com-
 „ me ils les prononcent, c'est à dire,
 „ très-mal. Ceux qui liront une par-
 „ tie d'un seul de ces volumes recon-
 „ noîtront que ce jugement ne con-
 „ tient rien, que de véritable. Ajoûtez
 „ à cela que *Siri* écrivant en Italien,
 „ & publiant de gros volumes, que
 „ peu de gens lisoient en France, il
 „ a parlé avec plus de liberté, qu'il ne
 „ l'auroit peut-être osé faire en Fran-
 „ çois. Louis XIII, son Frere Gas-
 „ ton, & leurs Ministres, ou leurs Fa-
 „ voris y font beaucoup moins épargnez,
 „ qu'ils ne le font dans les Histoires.
 „ Fran-

Françoises, publiées sous le regne de Louis XIV.

I. Avant que de commencer l'Histoire du siecle XVII. *Siri* fait une espece de préambule, concernant la grandeur de la France, & l'origine de ses démêlez avec la Maison d'Autriche; parce qu'en effet ces demêlez font une grande partie de cette Histoire. Il s'attache particulièrement à ce qui se passa entre les François & les Espagnols, sous les regnes de Charles V. & de Philippe II. & va jusqu'au commencement de Philippe III. sous lequel la Monarchie d'Espagne alla visiblement en décadence; au lieu qu'elle avoit eu le dessus, sous les deux regnes précédens. Henri IV. étant devenu maître tranquille du Royaume de France, traversa fortement les Espagnols & leurs Alliez, & se préparoit même à faire une guerre ouverte à l'Espagne, lors qu'il fut tué. *Siri* en représentant l'état & la disposition de ces deux Monarchies, n'oublie pas de marquer les interêts & les maximes des peuples voisins. Après cela, il entre dans l'Histoire des brouilleries qu'il y eut entre Henri IV. & Charles Emanuel, Duc de Savoye, dès le commencement du XVII. siecle, & continue ensuite le fil de ses Mémoires. On

On ne peut pas entreprendre de faire un Extrait d'un si grand Ouvrage , & on n'en a mis ici le titre , qu'à dessein d'en marquer la méthode , & d'en tirer quelques remarques générales. L'Auteur dit , en parlant * des Suisses , „ que „ les premières Enseignes de ces peuples parurent dans les armées Françaises sous Louis XI. Il voulut „ casser les Franc-Archers , que Charles VII. avoit établis , au nombre „ de vint-deux mille hommes , & engager le peuple à cultiver les arts & le commerce ; pendant que la seule Noblesse seroit employée au métier de la guerre. Ainsi , dit-il , Louis XI. „ & ses successeurs se servirent des „ Suisses , qui acquirent une si grande réputation par leur bravoure , qu'ils „ furent en état de fonder un grand Empire , s'ils avoient voulu profiter de l'occasion. Mais ces peuples ne „ se proposèrent aucune gloire , ni aucune grandeur pour leur République. Chacun se trouva seulement plein „ d'une envie insatiable de gagner en son particulier ; & ne regardoit , „ comme la dernière fin de ses campagnes , que le plaisir de retourner riche chez lui. Les Cantons confi-

„ de-

* *Memor. Recond. T. 1. p. 6.*

„ deroient la guerre comme un com-
„ merce , en sorte que leur monde
„ étant à vendre , ils prenoient de
„ l'argent de toutes parts , & contri-
„ buoient ainsi à l'esclavage universel.
„ Depuis la défaite de Marignan , &
„ depuis que les sentimens de *Zwingle*
„ ont été introduits parmi ces peuples ,
„ ils ont encore empiré , & ont vendu
„ plus communément pour de l'argent
„ leur fidélité & leurs vies. Comme
„ les Negres de la Guinée vendent
„ leurs gens , pour le travail des sucres
„ & des mines : les Suisses se vendent
„ eux mêmes à d'autres Princes , pour
„ soutenir leur ambition , sans em-
„ ployer jamais leurs armes , pour l'in-
„ terêt commun de l'Europe ; comme
„ s'il leur importoit peu , quelle Puif-
„ sance s'augmente , ou se diminue.
„ Se fiant à l'inégalité & à la sterilité
„ de leurs montagnes , depuis ces ca-
„ chettes assurées , ils nourrissent , par
„ les levées qu'ils accordent aux Etran-
„ gers , les incendies des guerres qui se
„ répandent de toutes parts. Néan-
„ moins le Duc de Biron ne les croyoit
„ nullement invincibles , dans leurs
„ montagnes , & ne pouvoit souffrir
„ que les deux Couronnes supportas-
„ sent les mauvaises manières & les
„ in-

„ insolences de ces peuples , sans ca-
 „ valerie , sans forteresses , fournis de
 „ peu d'artillerie , & à cause de leur
 „ pauvreté incapables de soutenir une
 „ longue guerre. Je ne veux pas re-
 chercher si *Siri* accuse avec raison les
 Suisses des siècles passés ; mais on peut
 voir ici , qu'il les blâme d'avoir vendu
 leur monde aux Puissances voisines ,
 sans prendre aucun ombrage de leur
 aggrandissement , ni sans se mettre en
 peine de défendre les plus foibles , &
 de tenir la balance égale entre les Sou-
 verains , de qui il y a quelque chose à
 espérer , ou à craindre. On voit bien
 de quelles Puissances il veut parler , &
 c'est aux Suisses à y faire une sérieuse
 réflexion ; comme il semble qu'ils com-
 mencent à le faire présentement , en
 quelque façon. Dieu veuille que ce
 soit encore assez tôt ! Il n'y a ni Théo-
 logien , ni Jurisconsulte , qui approuve
 cette milice mercenaire , où l'on s'en-
 gage à servir une Puissance Etrangere ,
 sans entrer en aucun examen des raisons
 qu'elle a de faire la guerre ; & il y a en-
 core moins de Politiques , qui approu-
 vent la négligence dont *Siri* les accuse.

Cet Historien * censure aussi forte-
 ment Charles-Quint , de ce qu'après la

victoi-

* Pag. 7. & suiv.

victoire qu'il remporta à Pavie, il n'acheva pas de soumettre les Princes, entre qui l'Italie est divisée ; & de ce qu'il relacha François I. de peur de perdre sa rançon, si ce Prince venoit à mourir dans la prison. Il prétend qu'il lui étoit facile, en le retenant, de brouiller la France & de s'en rendre maître, aussi bien que de l'Italie. Ce sont là des problèmes assez difficiles à résoudre, & sur lesquels les Politiques peuvent exercer leur esprit. Il blâme aussi beaucoup son fils Philippe II. qui, par une politique mal-entendue, perdit la plus belle occasion du monde d'aggrandir sa puissance.

Il fait aussi * ces réflexions remarquables sur les différens personnages que le Pape est obligé de faire. „ Le Pape ;
 „ dit-il, doit soutenir trois personna-
 „ ges différens, dans la grande scène du
 „ monde ; celui de Souverain Pontife ;
 „ celui de Prince puissant en Italie ; &
 „ l'un & l'autre tout à la fois. Quand
 „ Paul III. envoya douze mille fan-
 „ tassins & trois mille chevaux au se-
 „ cours de l'Empereur, contre les Pro-
 „ testans ; il se conduisit en Pontife
 „ zélé, sans penser à la Politique, qui
 „ le lui déconseilloit, ni à ce qui con-

„ ve-

* Pag. 12.

„ venoit à son Etat, & à l'Italie, à qui
 „ la victoire de l'Empereur pouvoit être
 „ funeste; comme les Venitiens le lui
 „ remontrèrent, & comme l'Experien-
 „ ce le fit voir. Jules II. se conduisit
 „ en Prince Italien, & non pas en Pape,
 „ lors qu'il entreprit de chasser les Fran-
 „ çois d'Italie; parce que le devoir de
 „ Pere commun doit éloigner le Pape
 „ de la guerre, & de l'effusion du Sang,
 „ & l'engager à traiter également bien
 „ tous les Princes Chrétiens. En fa-
 „ vorisant ouvertement, ou secrette-
 „ ment les Grisons & les François,
 „ dans les affaires de la Valteline; on
 „ suivoit l'interêt de l'Etat, contre ce-
 „ lui de la Religion, &c. Quelque-
 „ fois l'un de ces deux égards se trou-
 „ ve opposé à l'autre, & en voulant
 „ remplir trop scrupuleusement les de-
 „ voirs d'un Pape, on viole ceux d'un
 „ Prince d'Italie; & l'interêt temporel
 „ & la Politique font souvent tort à la
 „ conscience.

L'Auteur se moque, * sur la fin de
 son préambule, des Mémoires du *Duc*
de Sully, comme s'ils étoient pleins de
 Chimeres; quoi qu'ils portent le nom
 d'un Ministre d'Etat d'Henri IV. Tel
 étoit, par exemple, le projet de réduire

tou-

toute l'Europe à quinze dominations, où il y auroit six Royaumes électifs, six succeſſifs, & trois Républiques, dont l'une ſe nommeroit République Ducale, & les deux autres Populaires. Tel étoit encore le deſſein de partager l'Europe, entre trois Religions dominantes, qui auroient une égale puiffance & une égale étendue de terres. On ne peut en effet guere douter, que ce ne ſoient là des projets chimeriques.

Il dit enfuite que ce qu'il a à dire du regne d'Henri IV. ne regarde prefque que des négociations & des choſes, qui ſe ſont paſſées dans le Cabinet. Il en a ſu le ſecret, parce qu'il a eu entrée dans les Archives, dans les Cabinets des Rois & des Princes, & il aſſure qu'il donne fidelement au Public ce qu'il y a trouvé. Il y a beaucoup d'Histoires de ce tems-là, qui ſont très-peu remplies, depuis l'an 1601. juſqu'à la mort d'Henri IV. parce qu'il ne ſe paſſa rien alors de fort conſiderable, que ce qui concerne l'hiſtoire de l'Interdit de Veniſe, de la trêve du Roi d'Eſpagne avec les Pais-bas, & de la ſucceſſion de la principauté de Cleves, ſur quoi il y a eu pluſieurs Rélations imprimées. *Siri* ne ſ'y arrête pas beaucoup, non plus qu'aux autres choſes, que l'on pouvoit trouver

Tome IV. H *dans*

dans des livres imprimez ; parce que son dessein est principalement de publier ce qui n'étoit pas encore assez connu. Il s'est pourtant servi pour le I. Tome des Mémoires de trois Cardinaux *du Perron, d'Ossat, & de Joyeuse*, outre ceux de Mr. *du Frêne Canaye*, Ambassadeur de France à Rome ; parce qu'on ne pouvoit rien trouver ni de meilleur, ni de plus assuré. Il s'attache au reste plus volontiers au détail des négociations, qu'à la description des combats, qui ne peut être utile qu'à peu de gens ; au lieu que tous ceux qui se mêlent des affaires d'Etat peuvent profiter dans la lecture des négociations. Quoiqu'il mêle diverses choses des Païs voisins de la France, il ne fait pas une Histoire complete ; mais il ramasse seulement tout ce qu'il a pu trouver de plus curieux, & de moins connu, jusqu'à l'an 1640. auquel son *Mercure* commence. Il cite beaucoup, dans la suite, les Mémoires du *Maréchal de Bassompierre*, qui étoient encore Manuscrits de son tems, mais qu'on a publiez depuis.

II. *SIR* a entrepris son *Mercure*, à l'imitation des *Mercures François*, pour introduire en Italie une maniere d'écrire qui n'y étoit point en usage, & qui est

est pourtant curieuse, agréable & utile, comme il le dit dans sa Préface. Il avouë néanmoins que les personnes versées dans la connoissance des affaires d'Etat en Italie n'avoient pas des sentimens avantageux pour ces *Mercurres Ultramontains*, où ils ne trouvoient que les événemens les plus vulgaires. Mais cela ne l'empêcha pas de faire cette entreprise, parce qu'il crut pouvoir remédier aux défauts que l'on y trouvoit. La méthode des *Mercurres* lui plaisoit, en ce qu'au lieu d'insérer la substance des piéces, dont on parle, comme on fait dans les Histoires, on les rapporte toutes entières, ce qui satisfait beaucoup plus la curiosité du Lecteur. Néanmoins quoi qu'il en dise, il est certain que quand il y a beaucoup de piéces entières dans un Volume, comme dans les siens, cela cause de l'ennui au Lecteur; parce qu'il y a toujours beaucoup de superfluité, & de circonstances inutiles. Il vaut infiniment mieux qu'un Historien raconte lui même ce qu'il y a d'essentiel dans une négociation, ou dans un événement, & qu'il renvoye les piéces à la fin du volume; pour la vérification de ce qu'il a dit, & pour satisfaire la curiosité des Lecteurs, qui souhaitent de les voir, comme l'a

fait Mr. *Burnet*, à présent Evêque de Salisbury, dans son excellente Histoire de la Réformation d'Angleterre. On peut les mettre en cet endroit, en plus petits caractères, & diminuer ainsi la grosseur & la quantité des volumes; qui deviennent excessives, lors que l'Auteur y insere en gros caractères toutes les Ecritures, les Relations, & les Lettres qui tombent entre ses mains, tous les Manifestes & tous les Discours sortis des Cabinets des Princes, ou de celui des Auteurs fameux. C'est aussi ce qui a donné lieu à *Siri* de faire quinze volumes, pour neuf ans, parce qu'il met souvent des traitez en plusieurs langues.

Il ne s'est pas contenté de rapporter les événemens, & de les appuyer par les pieces dont on vient de parler; il a encore tâché d'y mettre l'origine, & les motifs de tout ce qui s'est passé. Raconter de simples faits, sans en dire les raisons, & les desseins, c'est, selon lui, écrire une Gazette, & non une Histoire. La difficulté est de découvrir assurément ces motifs & ces raisons. Pour nôtre Auteur, il dit qu'il a employé toute la diligence possible, pour en être instruit, & il croit qu'il a été très-heureux; parce-qu'il en a été informé non seu-

seulement par les Ministres, qui avoient manié les affaires, mais même par quelques Princes. La question est s'il dit la vérité en cela, car il n'est pas facile de croire que *Siri*, qui demeueroit à Venise, quand il commença son Mercure, & qui demeura ensuite à Paris, ait vû un grand nombre des Princes; dont il parle. Il pourroit avoir vû plus facilement leurs Ambassadeurs à Venise & à Paris. Mais supposé qu'il dise la vérité, au moins à quelque égard; qui nous assurera que ces Princes & ces Ministres ne l'ont point trompé? Il croit que *senza nota di sacrilego bestemmiatore dir non si può che i Ministri & i Principi medesimi habbiano adulterato la verità de' fatti*, „ sans devenir un „ sacrilege blasphemateur, on ne peut „ pas dire que les Ministres & les Princes eux mêmes ont corrompu la vérité des faits. S'il disoit qu'il n'y a qu'eux qui soient exactement instruits des motifs qui les font agir, & qui en puissent instruire les autres, s'ils vouloient dire la vérité, tout le monde en tomberoit d'accord; mais il n'y a guere de gens, qui croient que ces Messieurs-là disent toujours la vérité, & *Siri* le croyoit moins que personne, lui qui ne rapporte qu'un tissu de fourberies

ries des Ministres & des Princes. Mais après avoir dit qu'il avoit tiré d'eux des lumieres, il falloit tâcher d'en faire voir la certitude. Autrement il n'auroit pas manqué de dire que ces Messieurs ne disent que les veritez, qui leur sont avantageuses, & qu'ils dissimulent, ou pallient tout le reste.

Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il n'y a aucune Histoire du siecle XVII. où il y ait tant de faits & de pieces Authentiques, que dans les *Mercures de Siri*, & qu'ils peuvent infiniment servir à ceux qui en voudroient écrire l'Histoire. Il commence son premier Tome, par représenter l'origine des guerres que la Couronne de France a eues avec celle d'Espagne, & la disposition, où étoient en 1640. toutes les Puissances de l'Europe à leur égard. En suite il dit en Abregé ce qui étoit arrivé depuis l'an 1635, jusqu'à l'an 1640. après quoi il fait l'histoire des principaux événemens arrivez en chaque país, & continue de la sorte jusqu'au Volume XIII. qui finit par la bataille de Lens, gagnée par le Prince de Condé, sur les Espagnols, le 20 d'Août 1648. Quoi qu'il parle de ce qui arrivoit dans toute l'Europe, il s'étend néanmoins plus en ce qui regarde

garde la France , & l'on trouve particulièrement , dans ces Volumes , la fin du Ministère du Cardinal de Richelieu , & le commencement de celui du Cardinal Mazarin. A l'égard du premier , il en dit assez librement la vérité & dans ses *Mémoires* & dans ses *Mercures* ; parce qu'il n'y avoit aucun danger à la découvrir , dans le tems auquel il a écrit. Il ménage un peu plus le Cardinal Mazarin , à qui il avoit de l'obligation , & sous le Ministère de qu'il commença à écrire ses *Mercures*.

Il avoit au reste trois avantages considérables , sur ceux qui ont recueilli les *Mercures François & Hollandois* , & sur ceux qui font encore aujourd'hui de semblables recueils en Hollande. Le premier c'est qu'il fréquentoit des personnes du premier ordre , & qu'on lui communiquoit des Ecrits , que l'on ne voyoit pas communément , outre qu'il avoit tout ce qui paroissoit en public en France & en Italie. Car il ne s'y imprime rien de considerable que les Curieux , & sur tout les Ministres des Princes ne voyent à Venise & à Paris. Au contraire nos Auteurs Modernes ne voyent guere que ce qui est commun , parce qu'ils n'ont presque aucun commerce avec les Ministres des Prin-

ces. Il semble que les Puissances, qui ont intérêt à conserver, ou à établir leur réputation dans l'Europe, devroient avoir quelque habile homme, qui fît un semblable métier, & qui eût soin de soutenir leurs intérêts. Mais personne ne le fait aujourd'hui.

Le second avantage de *Siri*, c'est qu'il ne travailloit pas par mois, & qu'il ne publioit pas ses Volumes, avant que de pouvoir être assuré des faits, dont il parloit, & d'avoir des Relations plus circonstanciées & plus sûres que les premières nouvelles; qui sont ordinairement très-confuses & très-incertaines dans leurs circonstances. Le premier Volume de ses *Mercur*es, qui renferme les événemens de 1640. & 1641. ne parut que l'an 1648. & les autres encore plus tard, après les choses qu'il y raconte.

Le troisième, c'est que donnant de plus gros volumes, il y pouvoit insérer tout au long les *Traitez* & les *Ecrits*, de quelque longueur qu'ils fussent; ce que les Auteurs de nos *Mercur*es modernes, qui ne font que de très-petits livres, ne peuvent pas faire. Il auroit seulement été à souhaiter, comme on l'a dit, qu'il en eût mis la substance, dans le corps du *Mercur*e, & qu'il eût ren-

renvoyé les Actes mêmes à la fin. Mais ces Actes , de quelle manière qu'ils soient rangez , ne laissent pas d'être des monumens publics , par lesquels la Posterité peut s'assurer de la verité de quantité de faits.

C'est ce qu'on avoit à dire des *Memoire Recondite*. & du *Mercurio de Siri*, pour les faire connoître à ceux qui en ont ouï parler, mais qui ne les ont jamais vûs. Il y a assez peu de particuliers, qui l'aient complet dans ces Provinces, & encore moins de Libraires. On trouve néanmoins assez communément les trois premiers volumes du *Mercur*, qu'on avoit contrefaits à Geneve; & les quatre derniers des *Mémoires*, qui ont été imprimez à Lion , en plus grand nombre que les autres, mais le reste ne se trouve plus à acheter à part. Il n'y a pas néanmoins grande apparence, qu'on rimprime jamais ces Ouvrages. Cela demanderoit de trop grands frais, & le nombre de ceux, qui lisent ici, ou en France, des livres Italiens, est trop petit, pour en vendre la quantité qu'il faudroit. Ainsi ceux qui sont curieux d'avoir des livres d'Histoire, & qui peuvent trouver des exemplaires complets de ceux de *Siri*, font bien de les acheter.

ARTICLE V.

Vita ac res gestæ PONTIFICUM ROMANORUM & S. R. E. CARDINALIUM, ab initio nascentis Ecclesiæ, usque ad Clemen-tem IX. ALFONSI CIACCONII Ordinis Prædicatorum & aliorum. operâ descriptæ, cum uberrimis notis; ab AUGUSTINO ALDOÏNO So-cietatis Jesu recognita, & ad quatuor Tomos, ingenti ubique rerum accessio-ne productæ. Additis Pontificum re-centiorum imaginibus, & Cardina-lium insignibus, plurimisque æneis figuris, cum Indicibus locupletissimis. Romæ 1677. en IV. Volumes in folio. Se trouve à Amsterdam chez Henry Schelte.

C'EST ici la troisième & la meil-leure édition de cet Ouvrage. La première parut à Rome en 1601. en deux petits Tomes *in folio*, & n'alloit que jusqu'à Clement VIII. L'Au-teur n'y avoit pas pû mettre la dernie-re main, ni y corriger diverses fautes considérables, qui s'y étoient glissées. Ce fut François Cabrera, qui acheva l'Ouvrage, en continuant le travail de
Ciacon

Ciacon depuis Alexandre VI. jusqu'à Clement VIII.

Comme cette Edition, toute imparfaite qu'elle étoit, avoit été bien reçue, on pensa bien tôt à en donner une autre. *Ferôme Aleandre*, & après sa mort *Louis Wading* furent chargez de revoir cet Ouvrage, & d'en corriger les fautes. Mais *André Vittorelli* & *Ferdinand Ughel* y firent le plus de corrections, & y ajoutèrent des notes, avec les Papes & les Cardinaux, qui ont été depuis Clement VIII. jusqu'en 1630. que la seconde Edition parut, ou jusqu'à Urbain VIII. On peut voir en détail ce que ces deux derniers Auteurs ont ajouté à *Ciacon*, dans la Préface de *Vittorelli*; qui est à la tête de cette Edition, & que l'on a imprimée dans la troisième.

Malgré la revision, dont on vient de parler, il étoit encore demeuré grand nombre de fautes des Auteurs, ou des Imprimeurs, dans la seconde Edition; que l'on a corrigées dans la troisième, où l'on a aussi ajouté la suite des Papes & des Cardinaux jusqu'à Clement IX. Outre cela *Augustin Aldoini* Jésuite a ajouté de nouvelles notes à celles de *Vittorelli*, où il corrige & supplée ce qui manque, & relève plusieurs fautes.

commises par divers Auteurs , dans l'Histoire & dans la Chronologie des Papes & des Cardinaux. On a mis par tout les armes des Papes & des Cardinaux , autant qu'on les a pu savoir , & l'on assure , dans la préface , que les portraits des Papes ne sont pas faits à plaisir , mais qu'ils sont tirez sur des Originaux ; ce qu'il faut sans doute entendre des Papes des derniers siècles. Il y a aussi en quelques endroits des tailles douces ; car les portraits des Papes sont gravez sur du bois , mais d'une bonne main.

Pour dire quelque chose de la matière même du Livre , c'est proprement la vie de chaque Pape , ou Evêque de Rome , ordinairement en forme de Panegyrique , & tournée , comme l'on a accoutumé de tourner les vies des Papes en Italie. Il en est de même des vies des Cardinaux. Il ne faut donc pas chercher ici une suite d'histoire Ecclesiastique exacte & étendue ; puis que ce n'est pas ce qu'on s'y est proposé ; mais ce que l'on dit en Italie de l'Histoire des Papes & des Cardinaux , avec les dates de leur création & de leur mort. Comme cette Histoire a une très-grande liaison avec celle des Princes Séculars , & ce qui est arrivé de leur

leur tems ; on en peut tirer beaucoup de lumiere , pour les faits & les dates , qui sont ici exprimées avec soin. On peut avoir des difficultez sur le temps de la création & de la mort des uns & des autres , sur le tems des légations des Cardinaux , & sur d'autres choses semblables ; dont on ne peut trouver la solution , que dans des livres comme celui-ci.

On a aussi un autre Ouvrage de la même sorte , en cinq volumes *in folio* , mais plus petits que ceux-ci , intitulé , *Gesta Pontificum Romanorum , à S. Petro Apostolorum Principe , usque ad Alexandrum VIII. additis Pontificum imaginibus ad vivum ære exculptis , cum Hieroglyphicis , numismatibus , signis , sigillis , &c.* Auctore JOANNE PALATIO J. U. D. Plebano Collegiæ S. M. Matris Domini , Archipresbytero ejusdem Congregationis , olim in Veneto Liceo Jurisprudentiæ Professore , nunc Patavii Sacrorum Canonum publico Professore ac S. C. M. Historico , Consiliario , &c. A Venise en 1687 , 1688 & 1690. Il y a bien de l'apparence que Mr. Palazzi a profité de l'ouvrage de Ciaccon , & de ses Continueurs & Commentateurs , quoi qu'il ne suive pas la même méthode. Il fait l'éloge

du Pape, dont il parle, en forme d'Inscription ; c'est à dire, en style coupé & figuré, selon les regles de *l'argutezza lapidaria*, que le *Tesauro* a données dans son *Cannochiale* ; sans se mettre pourtant beaucoup en peine de la pureté du langage, dont Mr. *Palazzi* ne s'est apparemment pas soucié. Ensuite il fait des notes, pour expliquer son Inscription, où il raconte l'histoire en termes plus simples, & cite des Auteurs, pour l'appuyer. Les figures des Papes sont en tailles-douces, & il n'y en manque point, depuis S. Pierre, jusqu'à Alexandre VIII.

On ne peut pas s'empêcher de rire, en comparant ces figures, qui ne se ressemblent souvent point du tout les unes aux autres, si l'on en excepte celles des derniers Papes. Il y a quantité de Papes anciens, auxquels on ne met point d'armes ; mais on a crû en devoir donner à S. Pierre, qui dans *Ciaccon* a deux Clefs & une Croix entre deux, & dans Mr. *Palazzi* les deux colonnes d'airain du Temple de Salomon, qu'il nomme *Petri stemma gentilitium*. Ces Messieurs font à S. Pierre ce que font quelquefois les Empereurs de la Chine. Ils l'annoblissent, après sa mort, & lui donnent des armes
telles.

telles qu'ils veulent. Ils font encore plus, ils antidatent, en sa faveur, l'usage de porter des armes, qui n'étoit pas connu en ce tems-là. Ce sont des choses, comme disoit Sixte V. *inventate per far ridere i savii, & ingannare i matti.*

Ni l'un, ni l'autre ne se sont pas fort mis en peine de profiter des découvertes, que l'on a faites dans la Chronologie Ecclesiastique. Mr. Palazzi dit que S. Pierre ayant siégé 5 ans à Jerusalem & 7 ans à Antioche, siegea à Rome 24 ans 5 mois & 12 jours; en tout 36 ans 5 mois 12 jours; & qu'aucun de ses Successeurs n'a siégé tant d'années, à cause de la révérence qui est due à un si grand Pontife. De là vient, ajoute-t-il, la coutume de crier au couronnement des Papes: Très-saint Pere, vous ne verrez pas les années de S. Pierre. Ciacon suit à peu près la même Chronologie. Mais premièrement on pourroit nier que S. Pierre ait été Evêque, en aucun endroit; & en second lieu, on pourroit demander des preuves solides du tems auquel on dit qu'il a siégé dans les trois villes que l'on nomme. On est bien assuré qu'on n'en pourroit donner aucune, qui fût tirée d'Auteurs dignes de foi. On peut s'instruire à

fonds.

fonds là-dessus dans les Dissertations de Mrs. *Pearson & Dodwel*, touchant la succession des premiers Evêques de Rome. Mais on peut de plus prouver directement que S. Pierre n'a été à Rome, que du tems de Neron, la dernière année duquel il y a souffert le Martyre. C'est ce que le P. *Pagi* a très-bien montré dans sa Critique de *Baronius*. Mais à Rome on est trop entêté de la tradition des siècles barbares, que l'on s'est engagé à soutenir, par un faux intérêt; pour revenir de bonne foi des bévues, dont on croit pouvoir tirer quelque avantage.

Au commencement de la vie de S. Pierre, il y a une faute d'impression, qui étoit dans la première Edition, & qui est encore dans la dernière (car je n'ai vû que ces deux-là, que j'ai devant les yeux en écrivant ceci) quoi qu'elle fût facile à corriger. L'Auteur réfute avec raison *Isidore*, qui dans ses Origines Liv. VII. c. 9. avoit dit que S. Pierre tiroit son nom de *Cephas* du mot Grec κεφαλῆς, qui signifie la tête, ce que *Ciaccon* rejette en ces termes: *Neque ob affinitatem, quam habet cum Græcæ voce κεφαλῆς, caput significat, ut Isidorus sensit. Aliud est enim Cephas dictio Syriaca, aliud κεφαλῆς, id est caput.*

put. Dans l'édition que j'ai d'*Isidore*, qui est parmi les Auteurs de la Langue Latine recueuillis par *Denys Godefroi*, il y a κεφαλή, & c'est assurément comme il faut qu'il y ait, car κεφαλὴ signifie un *chapiteau*, plutôt que la tête. Mais je croi que *Ciaccon* avoit bien écrit κεφαλὴ, & qu'il y a ici une faute d'Imprimerie, que l'on auroit dû corriger dans les autres Editions.

L'Auteur tire la vie de S. Pierre, non seulement du Nouveau Testament, & d'Auteurs anciens, mais encore de *Simeon le Metaphraste*, & d'autres Historiens fabuleux, qu'il cite, après *Baronius*; comme si l'on avoit autant de sujet de s'y fier qu'à S. Luc, ou qu'à S. Paul. Néanmoins après avoir achevé sa Légende, il nous dit qu'il avoit lû plus de cinq cens Auteurs, pour faire la vie de S. Pierre; desquels il auroit mis les noms, si cette liste n'avoit été trop longue. Le mal est que s'il les avoit tous nommez, après avoir mis les noms des *Evangelistes*, de S. Paul, de S. Clement, & peut-être de deux ou trois autres, il ne s'en feroit pas trouvé un seul de plus; en qui l'on pût se fier touchant quelque fait, concernant la vie de S. Pierre, que les précédens n'eussent pas rapporté.

Ceux.

Ceux qui ont vécu long-tems après ne font pas croyables sur ce qu'ils y ajoutent, sans citer aucune histoire, d'où ils l'aient tiré. Il n'y a rien de plus incertain, que les traditions orales, comme tout le monde le fait ; & quand on vient à les examiner de près, on les trouve ordinairement contraires à l'Antiquité ; telle qu'est la tradition du voyage de S. Pierre à Rome, sous l'Empereur Claude, & de son prétendu Episcopat Romain de vint-quatre, ou de vint-cinq ans ; que d'habiles gens, Catholiques & Protellans, ont invinciblement réfutée.

Mais ce que l'on vient de dire, des fautes Chronologiques & Historiques, qu'il y a ici, dans la vie des anciens Evêques de Rome, n'empêche pas que cet Ouvrage ne soit très-utile, comme je l'ai déjà dit, à ceux qui ont besoin d'être instruits de quelque chose, qui concerne les vies des Papes des derniers siècles, aussi bien que celles des Cardinaux. C'est ce qui fait qu'on le recherche, & qu'on l'achete même assez cher.

ARTICLE VI.

I. ANTONII VAN DALE *Dissertatio de Vera & Falsa Prophetia.*
Amstelod. 1696.

Nous avons parlé dans l'Article II. du III. Tome de cette *Bibliothèque Choisie*, d'une partie des Ouvrages de Mr. *Van Dale*; il faut présentement parler de la suite, comme nous l'avons promis. Nous y joindrons quelques remarques, pour confirmer ce que dit l'Auteur; ou pour lui proposer nos difficultez, sur quelques endroits. La Dissertation qui suit est celle *de la vraie & de la fausse Prophetie*. Elle est divisée en deux parties, dans la première desquelles l'Auteur traite de la vraie Prophetie, & dans la seconde de la fausse.

I. 1. Après avoir rapporté ce que Moïse dit, Deut. xviii, 13. de l'établissement des Prophetes qu'il promet aux Israélites, & de la marque à laquelle on pourroit connoître les Vrais & les Faux Prophetes; savoir, par l'évenement de leurs Propheties; pour éclaircir davantage les paroles de Moïse, l'Auteur cite principalement un endroit de *Maimonide*, dans sa *Porte de Moï-*

Maise, où ce Rabbin traite de la même chose.

Lorsque Dieu avoit fait connoître sa volonté par des visions, ou par des songes, qui étoient les deux voies dont il se servoit ordinairement, comme il paroît par Nomb. xii, 6. les Prophetes par son commandement, avertissoient les Rois ou le peuple, de ce qu'ils avoient à faire; & c'étoit-là la premiere fonction de leur emploi. Que si l'on doutoit de leur mission, ils faisoient un *signe*, ou un miracle; d'où l'on voyoit, sur le champ, que Dieu les avoit envoyez; ou ils renvoyoient leurs Auditeurs à l'accomplissement de leurs prédictions. La seconde fonction des Prophetes étoit de prédire l'avenir, en annonçant du bonheur, ou du malheur de la part de Dieu, selon que l'on se conduiroit. Telle étoit, selon nôtre Auteur, la Prophetie de Jonas à ceux de Ninive; à qui il annonça la destruction, qui les menaçoient, s'ils ne se repentoient. Mr. *Van Dale* croit qu'encore qu'on ne lise que ces mots dans sa prophetie, Chap. iii, 4. *quarante jours Ninive sera détruite*, le Prophete représenta aux Ninivites leurs pechez, qui étoient tels que Dieu faisoit perir à cause d'eux les impénitens. Nôtre Auteur croit la chose si évidente.

te , qu'il dit qu'aucun homme qui soit dans son bon sens (* *qui mentis suæ compos est*) n'en peut douter.

† Cependant il y a eu un très-habile homme en Angleterre , qui en a non seulement douté , mais qui a soutenu directement le contraire , par des raisons , qui méritoient d'être réfutées. C'est le fameux *Edouard Stillingfleet* , Evêque de Worcester , dont voici les paroles , dans ses *Origines Sacrées* Liv. II. ch. VI. §. II. „ Les menaces „ de Jonas étant aussi péremptoires , „ qu'elles l'étoient , *encore quarante* „ *jours* , & *Ninive sera détruite* ; toute l'espérance de pardon que les Ninivites pouvoient avoir , venoit de la persuasion générale , qui étoit dans l'esprit des hommes , que Dieu n'exécute pas ses jugemens , lors que les hommes les préviennent par la repentance. Car autrement ils n'auroient pu que se désespérer , & ils n'auroient pas eu le courage d'implorer la miséricorde de Dieu ; comme nous voyons qu'ils le firent d'une manière très-solemnelle , quand ils furent convaincus que ces menaces venoient de Dieu , par la bouche de „ son

* Pag. 194.

† Remarque de l'Auteur de la B. C.

„ son Prophete. Quelques uns croient
 „ que Jonas, avec les menaces des ju-
 „ gemens de Dieu, mêla des exhorta-
 „ tions à la repentance ; mais il n'y a
 „ aucune vrai-semblance en cette pen-
 „ sée , à cause de ces deux raisons.
 „ Premicrement , si cela étoit , Jonas
 „ n'auroit pas tant fait de difficulté d'al-
 „ ler où Dieu l'envoyoit ; car autant
 „ que nous le pouvons voir, la seve-
 „ rité de ce qu'il devoit annoncer aux
 „ Ninivites étoit la principale raison
 „ qu'il eut d'éviter ce voyage, en s'en-
 „ fuyant à Tharsis. Secondement, Jo-
 „ nas n'auroit eu aucun sujet de se cha-
 „ griner de ce que Dieu pardonna à
 „ Ninive ; au lieu qu'il est très-proba-
 „ ble que ce chagrin ne venoit que de
 „ ce que les Ninivites le soupçonne-
 „ roient de n'avoir pas été un veritable
 „ Prophete, à cause que l'évenement
 „ ne répondoit pas à sa prédiction. Il
 „ n'auroit eu aucune raison de fuir ce
 „ voyage , & d'être chagrin ensuite,
 „ s'il avoit mêlé les promesses aux me-
 „ naces ; car alors il ne seroit rien ar-
 „ rivé, qui eût été contraire à ses pré-
 „ dictions. C'est pourquoi il paroît
 „ évident, que ce que Jonas avoit or-
 „ dre de dire étoit seulement la menace
 „ d'une prompte ruine ; que Dieu leur
 „ fit

„ fit faire , pour les réveiller plus
 „ promptement , & pour les porter
 „ avec plus de force à la repentance ,
 „ lors qu'ils verroient qu'on leur an-
 „ nonçoit ses jugemens d'une maniere
 „ si péremptoire. Quoi qu'il semble
 „ que Jonas , ayant les notions qu'il
 „ avoit de la nature miséricordieuse de
 „ Dieu (*Jon. iv, 2.*) & de la facilité
 „ avec laquelle il pardonne , pouvoit
 „ croire que l'intention de Dieu , dans
 „ cette severe dénonciation de ses juge-
 „ mens , n'étoit autre chose que de fai-
 „ re paroître sa bonté lors que les Ni-
 „ nivites se feroient repentis ; néan-
 „ moins ce n'étoit pas là une partie de
 „ son instruction , qu'il n'osa point
 „ passer , en leur annonçant la colere
 „ de Dieu , quelque que pût être d'ail-
 „ leurs son opinion particuliere ; car
 „ les Prophetes ne devoient dire que
 „ ce qu'ils avoient ordre de dire , &
 „ ne devoient pas mêler leurs paroles
 „ parmi la parole du Seigneur.

Quelquesfois les Prophetes ne fai-
 soient qu'annoncer l'avenir , comme
 lors qu'ils prédisoient la venue du Mes-
 sie , la délivrance de la captivité de Ba-
 bylone , &c. D'autres fois ils instrui-
 soient les peuples des mysteres de la foi ,
 & les exhortoient à l'obeïssance. Les
 Pro-

Prophetes du Nouveau Testament s'aquitoient principalement de cette dernière fonction, comme il paroît par la description que S. Paul en fait.

2. De savans hommes ont crû qu'il y avoit eu deux sortes de Propheties, dont l'une consistoit en une révélation extraordinaire de Dieu, & l'autre dans l'étude & dans l'explication des propheties du premier ordre, sans aucune nouvelle révélation. On rapporte à cela ce qui est dit à Saül 1. Sam. x, vi. 5, 10, 11. mais l'Auteur montre qu'il s'agit là d'une inspiration. On cite encore 1. Chron. xxv, 1, 3, 5. où il est parlé des fils d'Asaph, d'Heman & de Jeduthun, *qui prophetizoient* sur des instrumens de Musique, sous Asaph, Heman & Jeduthun. L'Auteur dit que les fils de ces Prophetes n'étoient pas Prophetes eux-mêmes, mais apprenoient seulement à chanter des cantiques composez par des Prophetes.

Les fils des Prophetes, dont il est parlé 2. Rois II, 7, 15. n'étoient pas non plus proprement Prophetes; mais seulement leurs disciples, qui se rendoient quelquefois dignes du don de Prophetie, en s'appliquant à l'étude de la Loi, & en écoutant les discours & les révélations des Prophetes. Leurs
maî-

maîtres les envoyotent pour instruire le peuple, lors qu'ils n'y pouvoient pas aller eux mêmes, & ils lui expliquotent la Loi & les Prophetes, comme les Pasteurs & les Docteurs, sous le Nouveau Testament.

* Ceux qui voudront examiner cette matiere plus à fonds, pourront joindre à nôtre Auteur *Jean Smith*, dans son livre Anglois de la Prophetie, Ch. ix. & *Hammond*, sur 1. Cor. xii, 28. avec ce que l'on a ajoûté à ses notes.

Nôtre Auteur dit au reste qu'il n'a point trouvé de passage dans le Vieux, ni dans le Nouveau Testament, où ceux qui ne sont que Pasteurs, ou Docteurs, soient nommez Prophetes; ce mot marquant par tout un homme, qui ne parle pas de son propre mouvement, mais par inspiration, comme S. Pierre nous l'apprend 1. Ep. I, 21.

3. Mr. *Van Dale* examine en suite ce que S. Paul dit des Prophetes 1. aux Corinthiens Chapp. xii, & xiv. C'est de ce dernier Chapitre que l'on tire communément la notion d'un Prophete, sans inspiration. Cependant l'Auteur soutient que les Prophetes, dont il y est parlé, ne sont que des révelations extraordinaires, & que quand S. Paul dit

Tome IV.

I

que

* Remarque de l'Auteur de la B. C.

que les *Esprits des Prophetes* sont soumis aux *Prophetes*, Ch. XIV, 31. cela veut dire que les *Prophetes* ne sont pas contrains de dire sur le champ ce qui leur est révéle, sans avoir égard ni au tems, ni à la maniere.

Comme on examinoit les *Prophetes*, sous le Vieux Testament, ainsi qu'on l'a dit: de même les *Prophetes* sous le Nouveau, étoient soumis à l'examen de ceux qui avoient reçu le don du *discernement des Esprits*, & qui pouvoient connoître si ceux, qui se disoient *Prophetes*, parloient de leur propre mouvement, ou s'ils étoient véritablement inspirez. Ainsi, selon l'Auteur, dans cet examen, on ne recherchoit pas simplement si ce que les *Prophetes* disoient étoit bon, mais s'ils parloient par inspiration divine.

* Mais il semble que ceux qui avoient le *discernement des Esprits*, ne les discernoient pas simplement par la révelation qui leur faisoit connoître immédiatement, si ceux qui se disoient *Prophetes*, l'étoient, ou non, quelque que fût leur doctrine; mais que la doctrine même faisoit connoître si les *Prophetes* étoient de vrais disciples de *Jésus-Christ*, ou non. Voyez 1. Cor. Chap.

* Remarque de l'Auteur de la B. C.

Chap. 111, 12. & suiv. Gal. 1, 8. & 1. Jean. 1v, 1. & suiv. Autrement ceux qui avoient *le discernement des Esprits*, n'auroient pas eu besoin d'examiner les discours des Prophetes, ils auroient été avertis interieurement au moment qu'ils commençoient à parler, si c'étoit par ordre de Dieu.

Il y avoit, dit l'Auteur, dans l'Eglise primitive, non seulement des gens, qui feignoient qu'ils étoient Prophetes, à dessein de tromper ceux qui les écou-toient. Il y en avoit aussi d'autres, qui sans avoir dessein de tromper, se per-suadoient à eux mêmes par vanité que ce qu'ils disoient étoit des propheties, & souhaitoient que les autres le crussent aussi; comme font quelques uns de nos Enthousiastes d'aujourd'hui. Mr. Van Dale croit que c'est à ces gens-là, que S. Paul regarde, lors qu'il dit Ch. xiv, vs. 27. *Si quelqu'un passe pour Prophete, ou pour avoir quelque don spirituel parmi vous, qu'il reconnoisse que ce que j'écris sont les commandemens du Seigneur.*

S. Paul, selon lui, ne parle nulle-ment, en tout ce Chapitre, des dons ordinaires, ni du gouvernement ordi-naire de l'Eglise; de sorte que ceux qui prétendent fonder là-dessus la liberté de

prophetizer, & qui croient prouver par là qu'il doit être permis à chacun de parler, pourvu que cela se fasse sans desordre, se trompent à cet égard. Il croit au reste que le Gouvernement des Eglises Chrétiennes fut semblable à celui des Synagogues Judaïques; ce qui a été la pensée de *Grotius* & de *Seldenus*, comme l'Auteur le fait voir; après quoi il montre encore que les Anciens n'ont pris le mot de *Prophete*, que pour un homme inspiré.

* On ne peut guere nier que ce qu'il dit du gouvernement de l'Eglise ne soit veritable à bien des égards, & Mr. *Vitringa*, dans son *Traité de la Synagogue*, a mis la chose hors de doute. Il est vrai aussi que le mot de *Prophete* signifie originairement & communément un homme, qui annonce une révelation extraordinaire, qu'il a reçue de Dieu; & que *prophetizer* est s'acquitter de cette fonction. Mais on ne peut pas disconvenir que *prophetizer* sur des instrumens, ne signifie chanter des cantiques sur ces instrumens; apparemment parce que les Prophetes avoient accoutumé de chanter ainsi leurs hymnes. Voyez 1. Chron. xxv, 1. 1. Sam. x, 5, 10, 11. On peut dire de même que par-

ce

* Remarques de l'Auteur de la B. C.

ce que les Prophetes avoient accoustumé de parler en public, pour exhorter les hommes à la vertu; on a dit *prophetizer* pour dire parler de piété en public, & ce mot marque quelquefois cela, dans les Auteurs Grecs, comme on l'a fait voir sur Luc. I, 6, 7. dans les additions aux notes de *Hammond*. Il y a beaucoup d'apparence que les Prophetes du Nouveau Testament recevoient de Dieu une disposition d'esprit, qui les rendoit capables de *prophetizer*, ou d'instruire le peuple, en public; quoi qu'il ne leur inspirât pas chaque discours, qu'ils faisoient.

4. Nôtre Auteur croit que les Chrétiens, qui imiterent au commencement, plusieurs expressions des Juifs, & qui continuerent à s'en servir, quoi que les choses fussent changées, purent nommer *Prophetes* ceux qui faisoient une fonction semblable à celle des anciens Prophetes, & à ceux des tems Apostoliques, à quelque égard. C'est ce qu'il prouve, par un passage de l'Auteur des Commentaires sur les Epîtres de Saint Paul, qui sont à la fin des Oeuvres de S. *Ambroise*, sur Ephes. IV, 11, 12. Il parle aussi en passant de ceux que l'on nommoit *Chorepiscopi*, & montre qu'il y en avoit de deux sortes; dont les uns

faisoient les fonctions Episcopales dans quelque village, ou dans quelque petite ville, dépendante d'une plus grande : & dont les autres avoient été Evêques parmi les Héretiques, & pouvoient demeurer, avec le titre de *Chorévêque*, quoi qu'il y eût un Evêque Catholique.

C'est là ce que notre Auteur dit de la vraie Prophetie ; dont *Smith & Stillingfleet*, que l'on a déjà citez, ont écrit plus au long.

II. LA Dissertation de la fausse Prophetie est beaucoup plus étendue.

L'Auteur la commence, par dire que lors qu'il est parlé des faux Prophetes, dans le Vieux Testament, il n'est point dit que ce fût le Diable, qui les trompoit ; mais que leurs fausses propheties sont attribuées aux tromperies des hommes, & l'on en donne plusieurs exemples.

* Il faut tomber d'accord que cela est vrai, pour la plupart des passages ; mais il y en a un remarquable 1. Rois Ch. XXI 1, 21. & suivant, où il est parlé d'un Esprit de mensonge, qui trompa tous les Prophetes d'Achab. Nous aurons occasion d'en parler plus au long sur le Ch. I. II. de la Dissert. des Divinations des Idolâtres. On voit aussi dans

* Remarques de l'Auteur de la B. C.

dans l'Apocalypse, que le Dragon donne son pouvoir à la Bête, ou à l'Idolatrie, (*Ch. xiii, 2. & suiv.*) & que par le moyen de ce pouvoir elle fait des choses surprenantes. Le Faux-prophete, qui soutient cette Bête, est aussi animé par l'esprit du Démon, comme il paroît par *Ch. xv, 13. & xix, 20.* Je ne doute pas que cela n'ait été l'opinion des anciens Hebreux.

Comme il est dit *Deut. xxi*, que lorsqu'un Faux-prophete feroit un miracle, ce seroit Dieu, qui tenteroit les Israélites; l'Auteur en conclut que c'étoit Dieu lui même, qui faisoit ces miracles lors que cela arrivoit, pour éprouver par-là la piété des Israélites. * Mais Dieu pouvoit tenter les Israélites, en permettant au Démon de faire des miracles, en faveur d'un Faux-prophete, aussi bien qu'en en faisant lui même.

Ensuite notre Auteur fait la liste des Faux-prophetes, qui s'éleverent parmi les Juifs, après notre Seigneur; en rapportant ce que l'Ecriture, *Joseph, Justus Martyr* & d'autres Auteurs en disent.

2. Il a néanmoins réservé un Chapitre particulier à Simon le Magicien, où il examine ce que l'Antiquité a dit de lui. *S. Luc Act. viii, 9. & suiv.*

I 4. nous

* Remarque de l'Auteur de la B. G.

nous apprend que c'étoit un Magicien ; qui remplissoit d'étonnement la nation Samaritaine , se disant être un grand homme , & que tout le monde depuis le plus petit , jusqu'au plus grand , étoit attaché à lui , & disoit : cet homme-ci est la grande puissance de Dieu. Ils avoient tous , ajoute-t-il , de l'attachement pour lui , parce que , pendant longtemps , ils avoient été étonnez par ses enchantemens. Mr. Van Dale dit que c'étoit par des prestiges magiques , mais il n'ajoute pas ce qu'il entend par là. Il soutient seulement qu'il n'a point fait de véritables miracles , parce qu'il se rendit si tôt à ceux des Apôtres , qu'il voulut être baptisé. * Mais on peut croire que Simon s'imagina que les Apôtres favoient une Magie plus excellente que n'étoit la sienne , parce qu'ils faisoient plus de miracles & avec plus de facilité que lui ; quoi qu'il fût aussi persuadé qu'il en faisoit , par le moyen des Démonz. La raison de cela est , qu'il voulut acheter ce talent des Apôtres ; qu'il croyoit par conséquent dépendre d'un certain art , que l'on pouvoit apprendre pour de l'argent ; telles que pouvoient être certaines conjurations , & certaines pratiques magiques ,
que

* Remarques de l'Auteur de la B. C.

que l'on croyoit être plus efficaces les unes , que les autres. Ainsi on peut recueillir de la conduite de Simon , qu'il croyoit qu'on pouvoit faire de véritables miracles , par le moyen de la Magie ; & il est difficile de concevoir en quoi consistoient ces *prestiges* , par le moyen desquels il trompa long-tems les Samaritains..

L'Auteur cite d'abord S. *Justin* Martyr , qui s'imagina , * comme il l'a fait voir ailleurs , que *Simon* avoit été mis au nombre des Dieux par les Romains , pour avoir mal entendu l'inscription de la base d'une statue d'Hercule. Ainsi son autorité ne prouve rien , non plus que celle de S. *Irenée* , qui dit † en passant qu'on disoit que *Claude* l'avoit honoré d'une statue , à cause de sa Magie. *Tertullien* dans son *Apologetique* , Ch. XIII. n'a fait que copier *Justin* , sans examiner la chose. Mais *Arnobé* ‡ dans ses livres contre les erreurs des Payens , dit formellement , que les Romains „ avoient vû le Char „ de Simon le Magicien , tiré par quatre chevaux de feu , se dissiper par les „ paroles de S. Pierre , & s'évanouir au

* Voyez le Tom. III. de la B. C. pag. 120.
 † *suiv.* † Lib. I. c. 20. ‡ Lib. II. p. 64.
 Ed. Paris. Heraldi.

„ nom de Jesus-Christ. Ils l'avoient
 „ vû, continue-t-il, plein de confian-
 „ ce dans les faux Dieux, & trahi par
 „ eux, rempli de crainte, précipité par
 „ son propre poids, & couché à terre
 „ les jambes rompuës ; & après avoir
 „ été porté à Brunde, làs de souffrir,
 „ & d'être exposé à la honte, se pré-
 „ cipiter de nouveau d'un lieu fort éle-
 „ vé. *Viderant enim currum Simonis*
Magi, & quadrigas igneas, Petri ore
diffatas, & nominato Christo evanuisse.
Viderant, inquam, fidentem Diis falsis
& ab eisdem metuentibus proditum,
pondere precipitatum suo, cruribus ja-
cuisse præfractis. Post deinde perlatum
Brundum, cruciatibus & pudore de-
fessum, ex altissimi cubitinis se rursus
precipitasse fastigio. D'autres ont ra-
 conté la même histoire, comme Sul-
 pice Severe, S. Augustin & S. Epipha-
 ne, pour ne pas parler de ceux qui ont
 vécu depuis. Mais les trois Auteurs,
 que l'on a nommez, disent que Si-
 mon mourut à Rome. Sulpice Severe
 joint aussi S. Paul à S. Pierre, au lieu
 que les autres ne font mention que
 du dernier. Notre Auteur rejette,
 avec raison, tout cela comme une fa-
 ble, & juge qu'après ce qui s'étoit
 passé à Samarie Simon n'avoit garde
 d'en-

d'entreprendre de combattre contre les Apôtres.

* Pour moi je croi que toute cette fable a été fabriquée, à l'imitation des fictions que l'on trouve dans les *Homilies Clementines*; que *Rufin* publia depuis, en les accommodant, comme il voulut, sous le nom des *Reconnoissances de Clement*. Entre les miracles; que l'Auteur des *Clementines* attribue à Simon, il dit que quand il vouloit il voloit. C'est ce que l'on trouve dans l'*Homilie* 11, 32. & dans les *Reconnoissances* Liv. 11, 9. Queleun qui avoit lu cet endroit, a inventé la fable du combat de S. Pierre & de Simon, qui est aussi inserée dans les *Constitutions Apostoliques* Liv. vi. ch. 9. Ces deux seuls livres prouvent & la credulité sans bornes de ces tems-là, & la hardiesse, que l'on avoit alors à faire des Romans. Rien ne ressembloit jamais moins aux discours & aux manieres des Apôtres, que ce qui est dans ces livres; & néanmoins il y eut autrefois une infinité de gens, qui y furent trompez. Il y a de l'apparence que bien des gens mal-habiles confondoient la credulité avec la foi; & là où l'on est disposé à croire tout ce qui paroît fa-

L 6

VORA-

* Remarque de l'Auteur de la B. C.

vorable aux sentimens dans lesquels on se trouve , il ne manque jamais d'imposteurs , qui profitent de l'occasion.

Il seroit à souhaiter qu'on eût fait alors , comme font aujourd'hui les Critiques , qui ne croient pas légèrement tout ce que l'on dit , & qui examinent avec soin & les titres des livres & la matiere qu'ils renferment. Si l'on avoit été alors de l'humeur de *Mr. Van Dale* , & de beaucoup d'autres habiles gens , il ne se seroit pas tant fait de suppositions , & tant de fables ridicules ne seroient pas venues jusqu'à nous. On pourra voir , dans son livre , ce qu'il ajoûte touchant cette fable du combat de *S. Pierre & de Simon* , & touchant de semblables fadaïses , que le *Jesuite Delrio* débitoit au *XVII. siecle*.

3. Dans le Chapitre suivant , il montre que Dieu a souvent éprouvé les gens de bien , non seulement par de faux Prophetes , mais encore par de fausses doctrines , & par quantité de livres supposez , qui parurent dans les premiers siecles du Christianisme. A cette occasion , il passe à diverses considerations touchant le Canon des Livres du Nouveau Testament. Il croit qu'il n'a été établi entier que dans le second
siecle ;

siècle ; * *intra Christianismi*, dit-il, *tertium* (c'est une faute d'impression pour *secundum*) *hoc est, inter annum centesimum ac ducentesimum post Christum natum.* Il cite aussi un peu auparavant un passage d'Irenée Liv. III. c. 4. qui dit qu'il y avoit encore de son tems des peuples barbares, qui croyoient en Jésus-Christ, sans avoir aucun livre de l'Écriture Sainte. Mais peut-être que ces barbares ne savoient pas écrire, & n'avoient aucuns caracteres en leur Langue. † Quoi qu'il en soit, il y a de très-grandes raisons de croire que l'on a eu assez promptement le Canon du Nouveau Testament, excepté peut-être quelques livres qui ont été écrits plus tard que les autres. Voyez ce qu'on en a dit, dans la Dissertation *sur les quatre Evangiles*, qui est à la fin de l'*Harmonie Evangelique*.

L'Auteur rapporte ensuite un grand passage ‡ d'Eusebe, touchant les livres Canoniques du Nouveau Testament ; où il nous apprend qu'on reconnoissoit de son tems généralement ceux que nous reconnoissons, excepté que quelques uns doutoient de la II. Epître de

I 7 S. Pier-

* Pag. 258.

† Remarque de l'Auteur de la B. C.

‡ Hist. Eccles. Lib. III. c. 25.

S. Pierre, de la II. & III. de S. Jean, de celles de S. Jaques & de S. Jude, & de l'Apocalypse. On douta aussi de l'Épître aux Hebreux, parce que l'Auteur n'en est pas assez connu; quoique l'on ne doutât pas que ce ne fût une lettre des tems Apostoliques, & dont la doctrine est tout à fait conforme à celle des Apôtres. Mr. *Van Dale* rapporte plusieurs autres passages des Anciens, touchant le Canon du Vieux & du Nouveau Testament, & fait là dessus diverses remarques; par lesquelles il paroît que le véritable Canon de l'Écriture du Vieux Testament est celui des Juifs, & que le Canon du Nouveau, que tous les Chrétiens suivent présentement, quoi qu'il n'ait pas été établi d'abord, est indubitable.

4. Après cela, l'Auteur revenant à la fausse Prophetie, dit qu'il faudroit mettre entre les faux prophetes les anciens Hérétiques; s'il est vrai qu'ils ruinoient le fondement du véritable Christianisme; ce que l'on ne peut pas toujours savoir, parce qu'il ne nous reste rien de leurs Ecrits, & que nous ne savons leurs sentimens que par les livres de leurs adversaires. On accusoit *Marc*, disciple de Simon, *Méandre*, *Carpocrate*, *Montan*, & ses Pro-
ph-

phétesses, non seulement d'imposture, mais encore de Magie, comme nôtre Auteur le fait voir par plusieurs passages de *S. Irénée*. Cet ancien Pere, en parlant de Simon & des Carpocratians, fait mention de certains Démon, qu'ils nommoient *παρόροι* & *ἐνταρρομήκη*, *assefseurs* & *envoyeurs de songes*. A cette occasion l'Auteur remarque que l'on nommoit *Dieux Assefseurs* 1. ceux que, par flatterie, on joignoit à des Divinités Célestes d'un ordre supérieur. On joignoit de même plusieurs Dieux ensemble, à qui l'on consacroit un même temple, & un même autel, & que l'on nommoit à cause de cela *συνθεοί*, *συνιάς*, & *συνεῖμα*. 2. On nommoit encore ainsi les âmes des grands hommes, qui après leur mort devenoient *assefseurs des Dieux souterrains*, comme on le prouve par un passage de *Demosthène*. 3. On appelloit *assefseurs* les Genies bons ou mauvais, que l'on croyoit être joints à chaque homme. 4. On donnoit ce nom aux Démon, que les Magiciens évoquoient, & de la puissance de qui ils se servoient, comme l'on croyoit, pour faire ce qu'ils souhaitoient; comme on le fait voir par des passages de *S. Justin Martyr* & de *Tertullien*. A quoi l'on peut

ajouter

ajouter ce qu'on en trouve dans *Henri de Valois* sur Eusebe, Liv. IV. c. 7.

On appelloit aussi *καταβολικὸς*, c'est à dire, *abatteurs*, les Démons qui jetoient bas ceux, dans les corps de qui ils étoient entrez. Ce qu'il y a d'étrange, c'est que quelques anciens Chrétiens ont crû, * comme les Payens, & comme *Joséph.*, que les Ames des méchants hommes morts devenoient des Démons, qui tourmentoient les vivans. Il est même dit dans les Reconnoissances de *Clement*, Liv. II, 13. que Simon se servoit de l'ame d'un petit enfant, qu'il avoit égorgé, pour faire ce qu'il souhaitoit. Voyez sur ce passage, & sur la II. *Homilie Clementine*, n. 30 & 31. ce qui a été remarqué là-dessus par *Cotelier*. *Nicetas* ayant demandé à Simon, d'où venoit que les *Paredries* cessioient quelquefois; Simon lui répond que l'Âme (telle qu'étoit celle d'un Enfant égorgé) ayant achevé de demeurer sur la terre le tems qu'elle devoit demeurer dans son corps, s'en va dans le Séjour des Morts, & que les Ames de ceux qui sont morts de mort naturelle, étant gardées, dès qu'elles sont allées d'ici au Séjour des Morts, on ne leur permet pas facilement de revenir. Ce sont là des

* Voyez ci-dessus pag. 93,

opinions, dans lesquelles la superstition & la credulité jeterent autrefois bien des gens, parmi les Payens, d'où elles passèrent aux Juifs.

5. Les Auteurs Payens parlent de quantité de Devins, comme des *Sibylles*, d'*Enclus*, de *Bacis*, de *Lycus*, de *Musée*, & d'autres. Il y avoit des recueils d'Oracles, que l'on faisoit passer pour leurs ouvrages; & des Imposteurs, qui couroient les marchés, feignoient d'en savoir l'explication, & trompoient les credules. Ces Devins se nommoient *ῥησιμαλῶγαι*, ou *collecteurs d'Oracles*. L'Auteur en donne des preuves considerables, tirées des Comedies d'*Aristophane*, qui semble n'avoir été rien moins que superstitieux; car jamais homme n'a fait de plus sanglantes satires des superstitions populaires, que ce Poète. On en trouvera plusieurs autres exemples, dans notre Auteur.

La sottise du peuple donnoit lieu à ces impostures, & l'on trompoit facilement des gens disposez à tout croire. Mais ce qui les confirmoit le plus dans leurs erreurs, & qui perpetuoit ces opinions mal fondées, c'étoit lors que l'autorité publique s'en mêloit. On en a un exemple dans le L V. Livre de *Dion*, où cet Historien parle ainsi d'Auguste :

il

il voïa les Grands Jeux, parce qu'une certaine femme, après avoir gravé sur son bras je ne sai quelles lettres, prophetisa je ne sai quoi. Il s'apperçut bien qu'elle n'étoit pas inspirée par une Divinité, mais qu'elle avoit fait cela à dessein prémédité; mais parce que le peuple étoit d'ailleurs extrêmement troublé, & à cause de la guerre, & à cause de la famine, qu'il éprouvoit une seconde fois; Auguste fut semblant de croire ce qu'elle avoit dit, & l'on fit, comme nécessaire, tout ce qui pouvoit servir à consoler la multitude.

6. L'Auteur fait voir ensuite l'usage que l'on faisoit des Oracles & des prédictions, pour amuser les peuples, & pour les retenir dans leur devoir. Ainsi Lycurgue & les autres Magistrats Lacedémoniens prétendoient que leurs Loix passassent pour des *Rhetres*, comme ils parloient, c'est à dire, pour des Oracles; & il n'y avoit que les Rois, qui les eussent par écrit. Ils étoient aussi les Souverains Pontifes, & les Chefs de la Religion. Cela donne occasion à l'Auteur de comparer les *Rhetres* Lacedémoniennes avec les Oracles Sibyllins, que l'un des Tarquins (car on ne fait pas bien lequel des deux ce fut) feignit d'avoir acheté d'une

d'une Sibylle, & qu'il donna à garder à deux personnes commises exprès pour cela; à qui l'on en ajoûta ensuite treize, sans qu'on montrât jamais ces livres au peuple. Comme on les gardoit dans le Capitole, ce Temple étant venu à bruler du tems de Sylla, on en fit un nouveau recueil environ LXXVI ans avant Jesus-Christ. On envoya pour cela de toutes parts des gens, pour ramasser tous les vers, que l'on débitoit pour les vers des Sibylles, & plusieurs particuliers donnerent des copies de ceux qu'ils avoient. On ordonna ensuite aux Sacrificateurs, qui étoient au nombre de quinze, de distinguer les vrais des supposés, autant qu'on le pourroit faire humainement, ** quantum humanâ ope potuissent.* L'Auteur remarque que cela n'étoit pas possible, parce que ces Sacrificateurs n'avoient jamais lu avec soin, ni peut-être même vu les anciens livres Sibyllins; qu'on ne consultoit que rarement, & dans de grandes craintes. En effet ces gens-là ne pouvoient pas discerner ce qui pouvoit être conforme aux anciens Oracles, & ce qui pouvoit leur être contraire, sans les avoir lus avec beaucoup de soin. Aussi Denys d'Halicarnasse

* Tacite *Annal. Lib. V. l. c. 12.*

nasse témoigne-t-il, dans le I. Livre de son Histoire, qu'il y en avoit de supposés, comme de certains vers Acrostiches.

Auguste les fit de nouveau copier, par les Pontifes, l'an xii. avant Jesus-Christ, parce qu'on avoit de la peine à les lire, & en fit faire un nouveau choix, comme *Suétone* le rapporte dans sa vie Ch. xxxi. Il fit en même temps bruler un grand nombre de faux Oracles, & plaça les Sibyllins dans le Temple d'Apollon Palatin. Cependant *Tibere* fut encore obligé de faire une nouvelle revuë des livres d'Oracles, ce qui en marque l'incertitude. *Mr. Van Dale* montre facilement que tout cela n'étoit que pure fourberie, & que la *Canonization des Livres Sibyllins*, comme il la nomme, n'étoit qu'une grimace de Politique, pour tromper le peuple.

Il recueille de l'histoire, qu'il a faite du recueil des Livres Sibyllins, que ce qui restoit, entre les mains des particuliers, d'Oracles attribuez aux Sibylles, avec diverses additions, que quelques anciens Héretiques y firent, formerent le corps des Oracles Sibyllins, que *Justin Martyr*, *Clement Alexandrin* & d'autres Anciens ont cités. L'Auteur les censure avec raison de

dé leur credulité , ou de leur peu de goût , dans le jugement qu'ils ont fait des vers attribuez aux Sibylles ; ce qui les fit nommer *Sibyllistes* , nom que l'on donnoit à quelques imposteurs , qui prétendoient entendre & pouvoir expliquer les Oracles des Sibylles. Il censure sur tout S. *Justin* Martyr , *Clement* Alexandrin & *Lactance* , qui ont été étrangement entêtez des Ecrits des Sibylles , & qui se sont imaginez qu'elles avoient été inspirées de Dieu. Mais il y a d'autres Chrétiens , qui ont parlé avec mépris de ces mêmes Ecrits Sibyllins , comme si c'étoit par l'inspiration des Démons qu'ils avoient été écrits. Tels ont été l'Auteur des Commentaires sur les Epîtres de S. Paul , attribuez à S. *Ambroise* , & * S. *Augustin*.

Il louë ensuite *Tertullien* , *Cyprien* & *Minutius Felix* , de ce qu'ils n'ont point employé l'autorité des livres Sibyllins. † Cela n'est pas tout à fait vrai , à l'égard du premier , qui a cité la Sibylle dans son Liv. II. aux Nations Ch. XII. en

* Il y a , par une faute de l'imprimeur , S. Jérôme p. 334. pour S. Augustin , car on cite les livres contre *Fausse Manichéen* , qui sont du dernier.

† Remarque de l'Auteur de la B. C.

en ces termes : *Ante enim SIBYLLA, quàm omnis litteratura exstitit. Illa, scilicet, Sibylla veri vera vates, & cujus vocabula Daemoniorum vatibus induistis. Ea senario versu in hunc sensum de Saturni prosapia, & rebus jam exponit: Decimâ, inquit, gemiturâ hominum, ex quo cataclysmum prioribus accidit, regnavit Saturnus, & Titan, & Jamfetus, Terræ & Coeli fortissimi filii. Si qua ergo, &c.* Cet endroit de la prétendue Sibylle se trouve au Livre III. des vers qui nous en restent, & a été aussi cité par *Athenagore*, dans son Ambassade pour les Chrétiens, d'une maniere qui répond mieux à la version qu'en donne *Tertullien*, qu'à la maniere de lire de l'Edition d'*Oppo- pée*. Il faut pourtant avouer que *Tertullien* a omis cette citation de la Sibylle, dans l'endroit de son Apologétique, où il a traité de la même chose. On fait que ses livres aux Nations ne sont, pour ainsi dire, qu'un recueil des matieres, qu'il a mieux digerées dans son Apologétique.

Nôtre Auteur rapporte ensuite divers passages des anciens Payens, qui ne sont pas fort avantageux aux Sibylles, & quelques uns de *Clement Alexandrin*, dans lesquels il varie sur cette matiere.

7. Enfin

7. Enfin Mr. *Van Dale* réfute les fictions d'*Isaac Vossius*, qui prétendoit que plusieurs d'entre les Juifs, un peu avant la venue de Jésus-Christ, avoient par l'inspiration de Dieu (*Dea impellente ipsarum mentes*.) prophétisé l'avènement du Messie, & avoient publié quantité de livres, ou sous les noms des anciens Patriarches d'*Adam*, d'*Enoch*, d'*Abraham* &c. ou sous les noms de quelques personnes fort estimées des Payens, comme d'*Hystaspe*, de *Mercur*e *Trismegiste*, de *Zoroastre*, des *Sibylles*, d'*Orphée*, de *Phocylide*, &c. Après avoir ainsi mêlé l'inspiration & l'imposture, il prétend que ces livres étoient joints à l'Ancien Testament, & que les Apôtres les lisoient & les recommandoient à leurs disciples. Il débite cette étrange doctrine, dans son livre des *Sibylles* Chap. vii. Il n'est pas difficile à notre Auteur de réfuter ces chimères, où Mr. *Vossius*, qui étoit d'ailleurs un très-savant homme, a débité presque autant de Prophéties que les *Sibylles*; mais que nous ne sommes pas plus obligés de recevoir, que ses songes, touchant la divinité de la version des Septante. Notre Auteur, après avoir réfuté en général ce qu'il dit de ces livres supposez, examine en par-

particulier la révélation d'*Enoch*, & fait voir que plusieurs des anciens Chrétiens en ont parlé avec mépris. Au reste, il rend à Mr. *Vossius* la justice qui lui est due, à l'égard de son érudition. Je croi que le trop grand entêtement pour l'Antiquité l'avoit jetté dans tant d'opinions insoutenables; qu'il semble n'avoir défendues, que parce qu'en les condamnant comme absurdes, telles qu'elles le sont en effet, il falloit avouer que les Anciens, qui les ont eues, avoient fort peu fait d'usage de leur jugement. Mais il vaut mieux avouer de bonne foi que des hommes se sont trompez, que de défendre des absurditez, pour sauver leur réputation.

II. DISSERTATIO TERTIA de DIVINATIONIBUS *Idolatri- cis*, in *Scriptura Veteris Testa- menti memoratis*.

L'Auteur se propose, dans cette Dissertation, d'expliquer & d'éclaircir, par l'Antiquité sacrée & profane, les manieres de présager, ou de deviner quelque chose, qui sont défendues dans le Vieux Testament. Nous parcourrons ce qu'il en dit, selon l'ordre des Chapitres.

I. Dieu

1. Dieu défend Levit. xix, 26. une maniere de deviner, dont se servoient ceux que l'on nommoit *ἰωάννης μαγισχίμ*. Les Rabbins croient que ces gens-là étoient ceux qui tiroient des présages & des augures de divers accidens fortuits; comme si en mangeant un morceau tomboit de la bouche, si on laissoit tomber son bâton de sa main, si un serpent passoit à droite, un renard à gauche, si des oiseaux chantoient ou voloient d'un certain côté, &c. L'Auteur prend occasion de là de rapporter quantité d'exemples de la superstition des Grecs & des Romains, à cet égard, & les jugemens des plus sages d'entre les Payens, qui s'en moquoient; quoi que par politique, & pour s'accoutumer au goût du peuple, ils s'en servissent. On rapporte sur tout de bons passages de *Cicéron* là dessus, tirez de ses livres de la Divination. Il y avoit, dans les camps des Généraux Romains, un lieu que l'on nommoit *Auguraculum*, & qui étoit à la droite du Tribunal, ou du lieu auquel les Généraux haranguoient leurs armées. On appelloit *Auguraculum* la cage où l'on nourrissoit les poulets, dont on se servoit, pour en tirer des Augures; que l'on croyoit bons, quand ils mangeoient

Tome IV. K

avidement la pâture qu'on leur offroit, & qu'ils remuoient beaucoup les pieds, ce que l'on appelloit *tripudium solistimum*. Il est étonnant que des nations polies se laissassent prendre à ces sottises; mais il est encore plus surprenant que les Chrétiens s'en fussent laissé prévenir, comme on le fait voir par des passages formels de S. Chrysostome & d'autres Peres.

* Il seroit à souhaiter, pour bien des raisons, que nous eussions encore les Comedies de *Menandre*; & je ne doute pas que l'on n'eût du plaisir à lire celle, qui étoit intitulée le superstitieux. Il y introduisoit deux personnes, qui s'entretenoient ainsi: C. *Détournez de moi toute sorte de mal; ô Dieux; car en mettant mon soulier droit, j'ai rompu la courroye.* B. *Cela n'est pas étrange, Clinias, car elle étoit pourrie, & vous êtes un avaricieux, qui n'en vouliez pas acheter une neuve.*

2. Une autre maniere de prévoir l'avenir des anciens Payens, qui n'étoit pas moins ridicule, étoit l'inspection des entrailles des victimes; qui promettoient un bon succès de ce que l'on entreprenoit, si elles étoient bien saines & entières, & au contraire, qui menaçoient d'un

* Remarque de l'Auteur de la B. C.

d'un mauvais succès, s'il y manquoit quelque chose, ou si elles n'étoient pas assez saines. Ce n'étoient pas seulement les Grecs & les Romains, qui étoient entêtez de cette maniere de deviner, mais encore les Chaldéens, comme il paroît par Ezechiel **xxi**, 21. **Dan.** **ii**, 27. &c. Il n'est pas besoin que les Chrétiens cherchent des raisons, pour réfuter cette superstition. Personne ne sauroit mieux la réfuter que *Cicéron*, qui s'en est moqué tout ouvertement dans son **II. Livre** de la Divination; dont nôtre Auteur rapporte de longs passages, où cet Orateur, qui étoit lui même Augure, montre très-clairement la vanité & la fausseté de cet art des *Haruspices*. *Mr. Van Dale* fait encore voir les tromperies grossieres qui s'y commettoient, par un exemple tiré du **VII. Livre** de *Quinte-Curſe*, & par quantité d'autres histoires, aussi bien que par le mépris, que les plus grands hommes du Paganisme en faisoient, quoi que le peuple en fût étrangement entêté. Il n'étoit pas moins ridicule de consulter les *Haruspices*, sur les présages, ou sur les prodiges, pour savoir ce qu'on pourroit faire, afin de détourner le mal, qu'ils sembloient présager. Rien n'est plus plaisant que le tour que

fit un Sacrificateur, au rapport d'*Euphron* Poète Comique, dans une Comedie intitulée *les freres*, & qui a été citée par *Athenée* au Livre IX.

„ A. Des vieillards de Tenos, dit le
 „ Sacrificateur, sacrifioient le cinquié-
 „ me jour, après une longue naviga-
 „ tion, un chevreau maigre & petit,
 „ dont on ne pouvoit rien emporter,
 „ & dont la chair étoit blanche. Je
 „ contraignis le cuisinier d'en fournir
 „ deux autres. B. C'est que pendant
 „ qu'on regardoit le foie, lui répond
 „ un autre personnage, tu glissas la
 „ main par dessous, sans que l'on s'en
 „ apperçût, & qu'ayant jetté le roignon
 „ dans un fossé tu causas bien du bruit.
 „ Ils dirent que le chevreau n'avoit
 „ point eu de roignon. Ils en tuerent
 „ un autre, & je t'ai vû moi même
 „ manger le cœur du second. C'étoit,
 „ comme l'on fait, l'usage des Anciens
 „ d'immoler victime sur victime, jusqu'à
 „ ce qu'il s'en trouvât une dont les en-
 „ trailles fussent en bon état, sans quoi
 „ ils n'osoient rien entreprendre. Ceux
 „ qui égorgeoient les victimes pouvoient
 „ aisément les tromper, en arrachant
 „ adroitement une partie des entrailles,
 „ lors qu'il leur sembloit que les victimes
 „ n'étoient pas assez grasses, ou assez
 nom-

nombreuses, pour en avoir une bonne part pour eux ; car après avoir mis sur l'autel une petite partie de la victime, on distribuoit le reste à ceux qui se trouvoient au sacrifice. Il y a bien de l'apparence que ceux, qui avoient du bien, ne vouloient pas manger d'une victime, qui avoit paru malade, & qu'ils l'abandonnoient aux Sacrificateurs, ou à leurs serviteurs qui égorgeoient, & qui éventroient la victime. * Souvent même cette sorte de gens s'entendoit avec les marchands de bétail, à qui ils faisoient vendre le plus de bêtes qu'ils pouvoient, par l'artifice que l'on vient de marquer. Le même intérêt des marchands de bétail & des *victimaires* (c'est ainsi qu'on nommoit ceux qui égorgeoient les victimes) faisoit qu'on annonçoit de toutes parts tant de prodiges ; parce qu'on ne détournoit les mauvaises suites de ces menaces des Dieux, que par des jeux publics, & des sacrifices solennels, dans lesquels les victimes n'étoient pas épargnées. Le peuple ignorant croyoit ces prodiges, & les gens d'esprit agissoient comme s'ils les croyoient, pour gagner l'esprit de la multitude ; de sorte que les marchands de bétail y trouvoient leur compte.

K 3

C'est

* Remarques de l'Auteur de la B. C.

C'est ce que l'on peut voir dans la conduite de *Cicéron*, qui ne croyoit rien de toutes ces sottises, & qui ne laissoit pas de faire comme les autres. C'est ce qui faisoit que bien des gens traitoient tout cela d'artifices de marchands. Voyez les *Oracles Chaldéens* vs. 289. & suiv. à la fin de la Philosophie Orientale de *Stanley*.

3. Moïse défend Levit. xix, 26. de faire le métier de certains devins que l'on nommoit מְבֹנְנִים *mehonenim*, & qu'on soupçonne d'avoir été des Astrologues. A cette occasion, l'Auteur étale les impostures de ces gens-là, & la vanité de leur prétendue science. Il rapporte quantité de passages & d'histoires remarquables, qui font voir la sottise de ceux qui se fient à leurs prédictions. C'est une matiere abondante, & qu'il seroit difficile d'épuiser. Ensuite l'Auteur passe aux songes, & avoue * en passant que Dieu envoyoit quelquefois un esprit de mensonge dans les Faux-prophetes, comme on le voit par 1. Rois xxii. A l'occasion de cela il passe au mauvais esprit de Saül, dont il est parlé 1. Sam. xvi. & xix.

† On peut lui accorder que le mauvais esprit de Saül étoit une maladie me-

* Pag. 438. † Rem. de l'Auteur de la B. C.

mélancholique qui le prenoit , & que la Musique de David appaisoit quelquefois. Mais pour le passage des Rois , il ne semble pas qu'on lui puisse donner d'autre sens , que celui qu'on lui donne ordinairement. Il paroît clairement que Michée rapporte une vision , qu'il avoit eue , & par laquelle il comprit pourquoi les Prophetes d'Achab lui promettoient faussement la victoire ; parce que Dieu avoit permis à un *esprit de mensonge* de les inspirer. Ce n'est pas que la chose se fût passée réellement , dans le séjour glorieux , où Dieu manifeste particulièrement sa présence , comme Michée le rapporte. Il ne faut pas croire que Dieu délibérât , avec les Anges bons & mauvais , de la maniere dont on pourroit engager Achab à aller combattre les Syriens , & qu'après avoir oui differens avis , il se déterminât à suivre celui qu'un mauvais Esprit lui donna , & qui consistoit à inspirer un mensonge aux Prophetes de ce Prince. Cette vision ne marquoit autre chose , sinon que Dieu avoit permis qu'un Esprit trompeur inspirât ces gens-là. Il faut entendre de la même maniere ce qui est dit au commencement du Livre de Job , que *Satan* parut devant Dieu , avec les enfans de Dieu , & ce

que dit Nôtre Seigneur Luc x, 18. qu'il l'avoit vû tomber du Ciel, comme un éclair. L'Auteur du Livre de Job a voulu dire que Dieu avoit permis au Démon d'affliger ceux, qu'il représente sous le nom de Job; & Nôtre Seigneur a voulu représenter que le regne du Démon seroit détruit, par la prédication de l'Evangile.

Cela étant supposé, il n'est pas difficile de satisfaire aux difficultez, que nôtre Auteur fait contre l'explication ordinaire de cette vision. 1. Il ne faudroit s'imaginer que les mauvais Anges se présentent devant le Throne de Dieu, & délibèrent avec lui; mais aussi il n'est pas nécessaire que nous supposions rien de semblable, comme on vient de le dire. 2. Il ne s'ensuit pas non plus de l'explication commune, qu'il y ait trois sortes de Diabes, dont les uns soient, comme parle l'Auteur, *les Diabes de Dieu*, qu'il envoie quand il veut aux hommes; les autres des *Diabes infernaux*, que les évocations des Magiciens fassent venir de l'Enfer, quand ils en ont besoin; & les autres enfin ceux qui sont dans l'air, & qui cherchent à faire du mal aux hommes. Tous ces méchants Esprits sont également soumis à la puissance de Dieu; qui leur peut per-

permettre, comme il le trouve à propos, de nuire aux hommes, & peut s'en servir dans ses desseins, sans même qu'ils les sâchent. 3. Nôtre Auteur ne peut pas objecter le passage de S. Pierre II. Ep. 11, 4. comme on l'a fait voir au III. Tome de cette *Bibliothèque Choisie*, p. 150.

Au reste Mr. *Van Dale* se moque, avec raison, de la superstition des Anciens, touchant les songes, qu'ils croyoient signifier quelque chose. Ce n'est pas qu'il n'y eût quelquefois des songes divins, comme celui dont il est parlé Dan. 11. sur lequel l'Auteur fait plusieurs réflexions. Comme Nabuchodonosor vouloit que ses Devins lui explicassent un songe qu'il ne leur disoit point, parce qu'il l'avoit oublié; ces gens-là lui répondirent qu'il n'y avoit personne sur la terre, qui pût lui expliquer un songe, qu'il ne disoit pas lui même; que jamais aucun Roi n'avoit demandé rien de semblable aux Devins, & que personne ne le pouvoit satisfaire *que des Dieux, qui ne demeu- roient pas avec la chair, ou avec les hommes.* L'Auteur remarque là dessus que ces Devins n'ont point recours aux Démons, & qu'ils reconnoissent que leur art n'a rien que d'humain.

K 5

* Il est certain que ces gens-là avoient des Regles, vraies ou fausses, par lesquelles ils expliquoient les songes, telles que sont celles dont *Artemidore* & *Achmet* se servent. Mais il ne s'ensuit pas qu'ils ne fissent jamais rien, que par un art purement humain; & il se pourroit même faire qu'ils voulussent dire que ceux d'entre les Dieux, qui favoient ce que le Roi demandoit, c'est à dire, ce qu'il avoit songé, & oublié, n'avoient aucun commerce avec les hommes, & ne leur découvroient pas le secret dont il s'agissoit. On fait que les Payens reconnoissoient differens ordres de Dieux, dont les plus relevez ne se mêloient pas par eux mêmes, comme ils croyoient, de ce qui se passe parmi nous. Voyez *Apulée*, dans son livre du *Démon de Socrate*.

4. Moïse défend d'employer une sorte de devins, qu'il nomme כֹּסְמִים *kossemim*, Deut. xviii, 10, 14. Il n'est pas facile de dire assurément quelle sorte de devin il veut marquer par ce mot; mais *Maimonide* & d'autres l'interprètent de ceux qui employoient des sorts pour deviner l'avenir. L'Auteur donc traite dans ce Chapitre des *sorts*, & fait voir qu'en divers lieux il y avoit des *de-*

* Remarque de l'Auteur de la B. C.

devant les statues des Dieux, & dont les nombres avoient de certaines significations, marquées sur une planche; de sorte qu'en les jettant devant les statues des Dieux, on prétendoit savoir le bon, ou le mauvais succès de ce qu'on vouloit entreprendre. C'est ce qui paroît clairement, par un passage de *Pausanias*, où il parle d'une caverne consacrée à Hercule, près de Bureville d'Achaïe, & par d'autres que l'on pourra voir dans l'Auteur. Il a ramassé ici un très-grand nombre de manieres superstitieuses de connoître l'avenir, comme on le croyoit, par le moyen du sort, où l'on employoit des billets avec quelques mots écrits dedans, des baguettes, des flèches, des vers des Poètes, &c. Les Chrétiens mêmes se servoient de l'Ecriture Sainte, pour cet usage superstitieux. Comme l'Auteur avoit publié une bonne partie de tout ceci, dans sa premiere édition du Traité des Oracles, on ne s'y arrêtera pas. Il suffira de dire qu'on le trouvera ici beaucoup augmenté.

5. Dans le même passage, Moïse fait mention d'autres Devins, qu'il nomme *Hhoberim* חֹבְרִים. L'Auteur est du sentiment de ceux, qui croient que ces gens-là étoient de cette espece

d'Enchanteurs, qui en murmurant certaines paroles, prétendoient faire des choses surprenantes. C'est ce qui paroît par le Ps. LVIII, 6. Mr. *Van Dale* a donc recueilli tout ce qu'il a trouvé dans l'Antiquité, touchant l'efficacité de certains mots, & en particulier des noms de Dieu; de laquelle non seulement les Juifs & les Payens, mais même plusieurs Chrétiens ont été entêtez : comme S. *Justin Martyr* & *Origene*, dont on produit de longs passages; avec quantité d'autres de divers Auteurs, qui ont aussi crû que des sons barbares produisoient des effets extraordinaires. Il censure sur tout, avec beaucoup de raison, ce que *Joseph* dit Antiq. Jud. Lib. VII. c. 2. de la Science Magique de Salomon, & du pouvoir qu'un Juif, nommé *Eleazar*, avoit de chasser les Démons par le moyen d'un petit morceau d'une racine, enfermé sous la pierre d'un anneau. Il appelle cette racine *Baara*, dans son Histoire de la Guer. Jud. Liv. VI. c. 23. & dit de grandes sottises (car il faut nommer ces choses par leur nom) touchant la maniere de la cueuillir. Mr. *Van Dale* conjecture, non sans vrai-semblance, que *Joseph* a débité ces fables à dessein d'insinuer que Jesus-Christ &

ses

ses Apôtres n'ont rien fait d'extraordinaire, en chassant les Démons ; puis que les Juifs pouvoient le faire, par le moyen d'une racine.

6. Il est néanmoins vrai qu'il y avoit des gens, parmi les Juifs, qui faisoient profession d'exorciser les Démons ; mais on peut voir que ce n'étoient que des imposteurs, par l'histoire qui est racontée Act. xix, 14. sur laquelle notre Auteur fait diverses réflexions. Après cela il traite de ce qu'on appelloit les *Lettres Ephésiennes*, qui étoient des mots barbares, qu'on prétendoit être des *Amulettes*, & qu'on portoit sur soi écrites sur quelque chose. Cela lui donne occasion de parler des *Amulettes*, qui consistoient en quelques mots de l'Ecriture Sainte, mis sur un papier, un parchemin &c. & de se moquer très-justement de ces opinions vaines & superstitieuses.

7. Au commencement du Christianisme, les Exorcistes étoient des gens, qui avoient reçu de Dieu le don de chasser les Démons ; mais ensuite ce fut un Office réglé, que l'on donnoit à quelcun du bas Clergé, & dont on ne voyoit guere d'effets. Comme on s'imaginait que tous ceux qui sont hors de l'Eglise sont tous au Diable, on

exorcisoit les prétendus Démons, qui étoient dans les corps des Catechumenes, avant que de les baptizer. L'Auteur décrit tout cela au long, & appuye ce qu'il dit par quantité de passages de l'Antiquité. Il est bon d'indiquer cela en un mot, parce qu'on ne croiroit peut-être pas qu'on trouveroit ici l'histoire des *Exorcismes*. Il est néanmoins fort apparent que les *Exorcismes* de ceux, en qui il ne paroissoit aucune marque de possession, ne valoient guere mieux que les Exorcismes des Juifs; c'est à dire, que ce n'étoit qu'une vaine cérémonie, pour donner dans les yeux des simples, & qui ne rendoit pas meilleurs ceux en faveur de qui on la faisoit.

8. Les מַחַשְׁפִּים *mchasschephim* étoient, si l'on en croit *Maimonide* & d'autres, proprement ceux que nous appellons aujourd'hui des Magiciens. Ils pouvoient faire, selon les Payens, mille miracles étranges, & évoquer les Dieux du ciel & des enfers; comme Mr. *Van Dale* le fait voir, par une infinité d'exemples tirez des Poètes, & des Auteurs qui ont écrit en prose. Comme l'on a dit que ces Magiciens se servoient de diverses herbes, pour produire des effets surprenants, l'Auteur a ramassé

ce

ce que plusieurs Anciens & Modernes ont dit de quelques unes de ces herbes.

9. Il examine ensuite les noms de ידבונים *jidbonim*, & אבותי *oboth*, qui marquent, selon les Rabbins, ceux qui évoquoient les ames des morts. * On pourra comparer ce que nôtre Auteur dit ici du second de ces noms, avec ce qu'on en a dit sur Levit. xix, 31. où l'on a conjecturé que le mot Hebreu אב *ob* signifie un mauvais Esprit, qui pouvoit, comme l'on croyoit, faire paroître les Ames des Morts.

A l'occasion de cela Mr. *Van Dale* traite au long de la Magicienne d'Hendør, que Saül alla consulter, avant le combat, dans lequel il fut tué, comme il est raconté 1. Sam. xxviii. Il ramasse beaucoup de raisons, qui peuvent persuader que cette femme se moqua de Saül, qu'elle reconnut facilement, & à qui elle fit apparôître une personne appostée, sous le nom de Samuël; qui put facilement lui faire la réponse qu'elle lui fit, sans le secours des Démons. Le voyant étonné & en peine, elle connut facilement que les affaires des Israélites alloient mal, & que cet homme effrayé ne seroit jamais en état de bien commander l'armée.

Le

* Remarque de l'Auteur de la B. C.

Le prétendu Samuël dit donc hardiment à Saül : *Le Seigneur livrera Israël avec vous, dans la main des Philistins, & demain* (ou, ci-après, car מחר *mahhar* signifie l'un & l'autre) *vous & vos fils serez avec moi. Le Seigneur livrera aussi le camp des Israélites dans la main des Philistins.* Tout cela s'est pû hazarder, sans aucune Magie, & il fut d'autant plus facile à la Magicienne de faire accroire à Saül que c'étoit Samuël, qui avoit parlé, que Saül n'osa pas envisager celui qui lui parloit, & que peut-être même il ne l'auroit pas pû voir, parce qu'il étoit nuit. L'Auteur confirme sa pensée, par l'autorité de Mrs. *de Mey & Burman*, qui ont aussi crû que Saül pouvoit bien avoir été trompé ; quoi que l'Histoire Sacrée ne le dise pas, mais qu'elle raconte ce qui se passa, selon les apparences.

10. L'Auteur remarque que la *Necromantie*, ou la Divination, qui se fait en évocant les Morts, étoit en usage dès le tems de Moïse parmi les Orientaux, puis qu'il la défend, & censure les LXX. Intt. de la variété que l'on remarque en leur Version, dans la traduction du mot מות *ob.* On ne s'y arrêtera pas, parce que l'on apprend qu'il a sous la presse, en cette ville, une
Differ-

Dissertation sur ces Interpretes, où il découvrira plus au long leurs défauts.

Homere est le plus ancien, qui ait parlé de l'évocation des Morts, parmi les Grecs, comme on le voit dans le XI. Livre de l'*Odyssée*. C'étoit une évocation particuliere; mais il y a eu depuis, selon le rapport d'*Herodote*, de *Pausanias* & d'autres, des *Oracles des Morts*, ou des Temples publics, où chacun pouvoit évoquer les Morts.

* Il y en avoit un fameux dans l'*Epire*, dont on pourra trouver l'origine dans le VI. Tome de la *Bibliothèque Universelle*, dans l'Explication Historique de la Fable de *Cerés*.

L'Auteur fait ensuite diverses remarques, sur les évocations Nécromantiques, telles que les Poètes les décrivent; d'où il passe aux *Engastrimythes*, gens qui pouvant parler du fonds du gosier, sans ouvrir la bouche, & sans remuer les levres, ont souvent trompé ceux qui ignoroient cet artifice. On appella depuis, selon nôtre Auteur, ces gens-là *Pythons*, d'un certain homme qui portoit ce nom, & qui savoit parler ainsi; ce que l'on croit pouvoir recueillir d'*Hesychius*. Mr. *Van Dale* se moque de ceux qui croyoient que les

* Remarque de l'Auteur de la B. G.

les femmes, que l'on nommoit *Pytho-
niffes*, parloient par les parties honteu-
ses, & il a raison; * mais cela n'em-
pêche pas que ceux qui étoient préve-
nus de cette pensée pouvoient leur avoir
donné ce nom-là, dans la Langue Phé-
nicienne, à cause de cela, quoi qu'ils
se trompassent. Voyez ce qu'on en a
dit dans les additions aux notes de *Henri
Hammond*, sur Act. Ch. xiv, 16. Pour
le passage d'*Hesychius*, duquel Mr. *Van
Dale* recueille qu'il y a eu un Enga-
strimythe nommé Python; il le lit au-
trement que je ne le trouve dans l'Édi-
tion d'*Alde Manuce*, car je n'ai pas cel-
le de Hollande. Voici comme il le rap-
porte Πύθων, ὁ ἐν γαστρὶ μύθος, ἢ ἐν γαστρὶ-
μύθῳ ἢ (δὲ) Βυζάντιος τὸ γένος. *Python*,
Engastrimythe, ou devin du ventre. Il
étoit de race Byzantine. Mais dans l'E-
dition d'*Alde*, il y a: ἢ Βυζάντιος τὸ γένος,
ou de race Byzantine, aussi bien que
dans le Dictionnaire de *Phavorin*; & il
y a dans ces paroles une omission d'un
mot, qui étant suppléé, par le moyen
de *Suidas*, fait voir que cet homme,
qui étoit originaire de Byzance, n'étoit
point un Engastrimythe, mais un fa-
meux Rheteur de Byzance, qui se re-
tira en Macedoine, & que le Roi Phi-
lippe

* Remarques de l'Auteur de la B. G.

lippe, pere d'Alexandre *le Grand*, prit à son service. On peut voir ce que *Diodore* en dit, dans le *XVI. Livre de sa Bibliotheque*. Ainsi *Hesychius* a voulu dire, que ce mot *Python* ou signifioit un Engastrimythe, ou étoit le nom propre d'un Rheteur Byzantin.

Au reste, on peut voir, en cette occasion, la nécessité où l'on est de ne rejeter pas en général toutes sortes d'Histoires qui paroissent étranges, parce que la plupart sont fausses. Il est visible, par le passage des Actes, que cette Esclave, dont parle S. Luc, avoit veritablement un Démon, qui est nommé *un Esprit de Python*, selon l'usage de ce tems-là; & comme on ne pourroit pas conclurre de ce que l'histoire, que S. Luc rapporte, est veritable, que tous les Engastrimythes, dont on trouve des histoires, ont eu des Démons: on ne peut pas non plus conclurre, de ce qu'il y a quantité de ces narrations fausses, qu'elles le sont toutes. La difficulté est de pouvoir distinguer le Vrai du Faux, ce qui est souvent impossible; parce que le Faux est revêtu des apparences de la Verité, & que la Verité paroît quelquefois, s'il faut ainsi dire, sous les habits du Mensonge. Il faut donc être fort retenu, dans les
juge-

jugemens qu'on fait de ces sortes de choses ; comme on l'a déjà remarqué dans le III. Tome de cette *Bibliothèque Choisie*, en parlant du livre des Oracles de Mr. *Van Dale*. Il est également dangereux de croire tout & de ne croire rien,

* *Periculosum est credere, & non credere.*

II. Il employe le dernier Chapitre de cette Dissertation, à examiner ce qu'on a dit des *Theraphim*, ou statues magiques, qui répondoient, comme l'on croyoit, à ceux qui les consultoient. Après avoir rapporté diverses Etymologies de ce mot, & les diverses manieres dont il est traduit dans la version Greque, que l'on attribue aux LXX. il dit en passant que cette variété peut faire croire que cette version a été faite par diverses personnes. Il s'étonne sur tout comment ils ont pu traduire le mot de *Theraphim*, par celui de *Cenotaphes*, avec lequel il n'a aucun rapport ; outre que la chose même montre qu'il faut traduire 1. Sam. XIX, 13, 16. *une statue*, que Michal mit au lit, au lieu de David, & qu'elle enveloppa de couvertures comme si c'étoit lui. Il est

* *Phad. Lib. III. Fab. 10.*

est dit de plus qu'elle mit sur le lit une chose, qui est nommée כביר עוים *chbir hizzim* ; que l'on traduit *un coussin*, ou *un oreiller de poil de chevres*. Les Septante au lieu de כביר *chbir*, ont lu ici כבד *chabed*, qui signifie *le foie*, & ont traduit, *un foie de chevres*, qui ne fait aucune sorte de sens. Il est vrai que *Joseph*, dans ses Antiquitez Judaïques, Liv. vi. c. 14. dit que Michal mit un foie de chevre, sous la couverture, afin que sa palpitation persuadât ceux qui verroient le lit, que c'étoit David qui respiroit. L'Auteur se moque ici avec raison de *Joseph*, qui nous veut faire accroire qu'un foie palpite quelque tems après avoir été tiré du corps d'un Animal, & même assez fortement pour faire soulever des couvertures. Aussi n'est-ce qu'une fiction bâtie sur la version des LXX. dont les Juifs faisoient, en ce tems-là, plus de cas qu'ils ne devoient. Il paroît au reste par là & par plusieurs autres endroits, que *Joseph* n'étoit pas un Historien fort judicieux, & que la verité n'étoit pas ce qu'il cherchoit le plus. Nôtre Auteur l'a souvent remarqué, dans ses Ouvrages.

Ensuite il ramasse tout ce que les Rabbins ont dit des *Theraphim*, & de
la

la maniere de les faire , & fait voir , par leurs contrarietez , & par les fables qu'ils débitent là-dessus , qu'ils ne fa-voient ce que c'étoit. Ensuite il réfute *Jean Spencer* , qui a crû que Dieu & les Anges avoient quelquefois parlé par les *Theraphim* ; & comme ce savant homme n'étoit tombé dans cette pensée , que pour appuyer mieux son opinion , touchant l'*Urim* & le *Thummim* , qu'il croyoit être deux petites statues ; il n'est pas difficile à Mr. *Van Dale* de détruire entierement cette étrange pensée.

Il prétend que l'on ne peut rien savoir d'assuré des *Theraphim* , sinon que c'étoient des instrumens dont on se servoit parmi les Payens , pour deviner. Il croit même qu'il ne paroît pas assez clairement , par l'histoire de Michal , qu'ils eussent une figure humaine.

* C'étoit néanmoins quelque chose de long , & qui pouvoit passer pour un homme , étant mis sous une couverture ; & comme on a donné ordinairement une forme humaine aux statues des Dieux , on peut croire facilement que les *Theraphim* étoient des figures humaines.

III. A

* *Remarque de l'Auteur de la B. C.*

III. A la fin de ce Volume il y a quelques Lettres de Mr. *Van Dale* & de Mr. *Morin*, mort depuis peu Professeur de la Langue Sainte, dans l'Ecole Illustre d'Amsterdam. On dira un mot de chacune, sans s'y arrêter trop long-tems, à cause de la longueur de cet Extrait.

1. Mr. *Van Dale* croit que les Samaritains n'ont reçu le Pentateuque, que du tems de Sanaballat, à qui Manassé frere de Jaddua, Souverain Pontife de Jerusalem, le porta. Sa principale raison c'est qu'il n'y a point d'apparence qu'il se fût conservé jusqu'à la Captivité des exemplaires de la Loi, parmi les Israélites Idolatres; dans le país desquels vinrent les Cuthéens & les autres peuples que Salmanassar y envoya, & que l'on nomma ensuite Samaritains. Cette Loi écrite étant fort rare parmi les Juifs, comme il paroît par l'histoire de Josias, combien plus le devoit-elle être parini les Dix Tribus? Pour le Sacrificateur dont il est parlé 2. Rois Ch. xvii, 27, 28. & qui enseigna aux Samaritains la maniere de servir Dieu, nôtre Auteur croit qu'il n'avoit aucun exemplaire de la Loi. Il est aussi du sentiment de ceux, qui croient qu'Esdras a composé, par inspiration divine, le Pen-

Pentateuque des Ecrits de Moïse, & d'autres Prophetes de ce tems-là.

2. C'est ce que Mr. *Morin* se propose de réfuter, dans la réponse qu'il fait à Mr. *Van Dale*. Il prétend que le livre de la Loi s'étoit conservé entre les mains des Prophetes & des gens pieux, qui demeuroient parmi les dix Tribus; & que ce Sacrificateur, dont on a parlé, avoit nécessairement besoin d'un exemplaire de la Loi écrite, pour instruire les Samaritains; dans l'observation de tant de cérémonies, dont il n'est pas facile de se ressouvenir. Au reste, il est persuadé que le Pentateuque est venu de Moïse à nous, tel qu'il est, & que rien n'y peut avoir été ajouté, que par des Prophetes contemporains. Il n'en rend d'autre raison, sinon que l'on a toujours nommé le Pentateuque *les Livres de Moïse*, & que cela est plus conforme aux idées reçues.

3. Mr. *Van Dale* soutient au contraire qu'on n'a nommé ces livres *les livres de Moïse*, que parce qu'ils étoient composez principalement des Ecrits de Moïse. Au reste il ne prétend pas que le Pentateuque compilé & suppléé par Esdras soit de moindre autorité que si Moïse l'avoit fait lui même, parce qu'Esdras étoit aussi Prophete. C'est aussi

aussi ce que plusieurs Peres ont crû, puis qu'ils ont dit que le Pentateuque étant perdu, Esdras le rétablit par inspiration.

4. Mr. *Morin* attaque de nouveau nôtre Auteur, & étend assez ses raisons; auxquelles néanmoins il ajoute peu de chose, pour le fonds.

5. Mr. *Van Dale* demeure dans son idée, & soutient toujours qu'Esdras écrivit le Pentateuque, quoi qu'il n'ait pas fait la clôture du Canon du Vieux Testament; puis que le livre de *Nehemie* ne peut avoir été écrit, qu'après sa mort. Il croit que *Manassé* corrompit le Pentateuque, en le copiant en lettres vulgaires, à l'usage des Samaritains; car il prétend que les caracteres Judaiques d'aujourd'hui sont les anciens, contre le sentiment de *Joséph Scaliger*, de *Louis Cappel*, de *Samuël Bochart* & de plusieurs autres savans hommes, qui croient que les lettres Samaritaines sont les anciennes lettres Hebraïques & Phéniciennes, au lieu que le caractere Juif moderne est le même que celui des Babyloniens. * C'est une chose, qui mérite d'être examinée, aussi bien que toute la dispute touchant l'Auteur du Pentateuque. On doit con-

Tome IV.

L

ful-

* *Remarques de l'Auteur de la B. C.*

sulter là-dessus & Mr. *Simon* dans son Histoire Critique du Vieux Testament, & ceux qui ont écrit contre lui. J'ai dit ce que je pensois de cette question, dans la Dissertation que j'ai mise au devant de ma Version du Pentateuque, & il n'est pas besoin que je le répète ici. Avec quelque assurance, que l'on parle de part, ou d'autre, de plusieurs de ces questions historiques, ceux qui les examineront à la rigueur trouveront que l'on ne se fonde très-souvent que sur des vrai-semblances assez legeres, & que le contraire pourroit être veritable; quoi qu'on ne le puisse pas prouver présentement, après la perte de tant d'anciens monumens, & dans l'ignorance, où l'on est touchant l'ancienne Histoire. Tout ce qu'on peut faire de plus sage, c'est de parler avec beaucoup de retenue, & de ne condamner pas légèrement ceux qui ne sont pas dans la même pensée que nous. On ne doit pas non plus tourner odieusement ce que les autres disent, & se servir de *l'argument Théologique tiré de la haine*; comme l'on fait communément, sans avoir égard aux regles les plus communes de l'équité. A Dieu ne plaise! que je veuille jamais raisonner de la sorte contre personne, & encore moins contre

tre nôtre Auteur en particulier , que j'estime & que j'honore , quoi que je ne sois pas toujours de son sentiment. Ses ennemis mêmes ne pourront pas lui refuser la loüange d'avoir été un grand destructeur de fables , & le fleau de la credulité aveugle. On dira toujours de lui , si on lui rend justice , qu'il a traité de plusieurs matieres de grande importance , & qu'il a ramassé sur ces sujets plus de passages de l'Antiquité qu'on n'en avoit jamais vû ensemble , & éclairci quantité de choses obscures.

6. Enfin dans la dernière Lettre , qui est adressée à Mr. d'*Almeloveen* , il examine un passage de *Procope* , qui dit que de son tems , il y avoit des pierres dans la Mauritanie Tingitane , où on lisoit en caractères Phéniciens ces paroles : *nous sommes les Chananéens , que le brigand Josué a chassés.* *Procope* prétend que c'étoient quelques uns des Chananéens , qui s'enfuirent de la Palestine , lors que Josué s'en rendit maître , qui avoient fait ces Inscriptions. Mais nôtre Auteur montre que *Procope* , qui est un Historien peu scrupuleux , n'est pas digne de foi , dans une chose qui a tout l'air d'être une fable. Il se pourroit bien faire néanmoins que quelques Chananéens fussent allez en

ce tems-là chercher des terres en Afrique, après avoir été chassés des leurs; mais le fait particulier des Inscriptions de *Procope* est extrêmement suspect, comme l'Auteur le fait voir au long, par l'examen de toutes les circonstances. Je ne croi néanmoins pas qu'il soit moins vrai-semblable pour cela, que les caractères Judaïques modernes soient les caractères Babyloniens, & ceux des Samaritains les anciens caractères des Phéniciens. Ce n'est pas que je trouve mauvais que l'Auteur ne soit pas de ce sentiment. Il ne doit rien y avoir de plus libre, que cette sorte de choses.

On parlera des *Dissertations* de notre Auteur, sur les Marbres anciens, dans le Tome suivant.

ARTICLE VII.

POÈTES LATINS,

Imprimez depuis peu dans les Provinces Unies.

IL s'est fait, depuis six ans, des Editions de Poètes Latins, dans les Provinces

vinces Unies , qui méritent que nous en parlions , comme nous avons fait , dans le III. Tome , de quelques Ouvrages de la même sorte , qui ont été imprimez en Angleterre. On a fait ici trois Editions différentes des Fables de *Phédre* , sans compter la Latine & Françoisé avec les notes de *Le Fevre* , imprimée en 1689. in 12. On y a de plus imprimé *Horace* , *Valerius Flaccus* & *Properce* , avec de nouvelles notes. Je tâcherai de dire ici , en peu de mots , ce que ces Editions ont de singulier & d'estimable , & je commencerai par les titres de *Phédre*.

I. PHÆDRI, *Augusti Liberti*, FABULARUM ÆSOPIARUM *Libri V. cum integris Commentariis* Marqu. Gudii , Conr. Rittershusii , Nicol. Rigaltii , Nic. Heinsii , Joan. Schefferi , Jo. Lud. Praschii , & excerptis aliorum , curante PETRO BURMANNO. *Amstelod. apud Wetstenium* 1698, in 8.

II. *Phædri Aug. Liberti Fabularum Æsopiarum Libri V. Notis illustravit in usum Serenissimi Principis Nassavii* DAVID HOOGSTRA-TANUS. *Accedunt ejusdem opera*,
L 3 *duo*

246 BIBLIOTHEQUE

duo Indices, quorum prior est omnium verborum, multò quàm antebac locupletior; posterior eorum, quæ observatu digna in notis occurrunt. Amstelod. ex Typographia Franc. Halmæ 1701. in 40.

III. *Phædri Augusti Liberti Fabularum Æsopiarum Libri V. cum notis perpetuis* JOAN. FRED. GRONOVII, & *emendationibus* JAC. GRONOVII F. *Accedunt* NIC. DISPONTINII *in Phædrum Collectanea.* Amstelol. apud Janssonio-Waesbergios 1703. in 12.

QUoi que ces titres seuls fassent voir en général ce que chacune de ces Editions a de particulier, il ne sera pas inutile d'entrer dans un plus grand détail. Les Fables de *Phèdre* sont un livre si bien écrit & si joli, qu'elles méritent d'être luës avec soin, par tous ceux, à qui la belle Latinité, & le tour délicat du siècle d'Auguste plaisent. Elles sont pleines d'une Morale si juste, & si fine, qu'on ne peut se lasser de les lire. Ainsi on a sujet de savoir gré aux Critiques du soin qu'ils ont pris de corriger ce que la longueur du tems & la négligence des Copistes pouvoient y

avoir

avoir corrompu, & d'éclaircir ce qu'il y avoit d'obscur. Ceux qui voudront savoir l'histoire & la date des Editions de *Phedre*, faites jusqu'à l'an 1664. n'ont qu'à lire la Préface de la seconde Edition de ce Poëte, par *Jean Scheffer*, qui est aussi au devant de celle de Mr. *Burman*. Ainsi il ne sera pas besoin que je m'arrête à cela.

I. D A N S l'Edition de Mr. *Burman*, on trouve sous le Texte les notes entieres de *Jean Louis Praschius*, qui étoient devenuës rares, & celles de *Jean Scheffer*, qui sont les plus exactes & les plus étendues de toutes. Pour les notes de *Le Fevre*, de *Freinshemius*, de *Guier*, de *Nevelet*, de *Meursius* & de *Scioppius*, il n'en a mis que ce qu'il trouvoit à propos; pour ne pas charger excessivement son Auteur, qui l'étoit déjà assez. *Le Fevre* fait beaucoup de digressions, qui n'ont point de rapport avec *Phedre*, quoi qu'elles soient d'ailleurs savantes & dignes d'être luës; & les notes des autres sont peu de chose; en comparaison de celles de *Scheffer*. *Meursius* en particulier a rarement réussi, dans les corrections qu'il a faites dans *Phedre*; quoi que d'ailleurs ce fût un excellent homme, sur tout à l'égard des Antiquitez de la Grece.

Mais outre ce qui avoit été imprimé, on voit au deffous du Texte de petites notes tirées d'un Exemplaire, à la marge duquel le célèbre *Nicolas Heinsius* les avoit écrites. Quoi qu'il ne les eût pas écrites, dans le deffsein de les publier, telles qu'elles sont, & qu'elles n'égalent pas ses notes sur *Ovide*; il ne laisse pas d'y avoir en divers endroits des corrections fort heureuses, quoi que fondées sur ses seules conjectures, & plusieurs passages des Auteurs Latins propres à éclaircir *Phedre*, ou à confirmer la maniere de lire reçue, que quelques Critiques voudroient mal à propos changer. Mr. *Burman* a aussi ajouté quelques petites notes de sa façon, qui contiennent de semblables passages, qui sont bien choisis, & des renvois à divers Savans hommes, qui ont expliqué quelques expressions de *Phedre*, ou quelque chose dont il parle. Il a aussi eu le soin de corriger le Texte de *Phedre*, en divers endroits, lors que l'on ne pouvoit guere douter que les corrections de ses Interpretes ne fussent bien fondées.

A la tête de l'Ouvrage, on a mis
1. la Préface de *Praschius*, qui contient une introduction à la lecture des Fables de *Phedre*; 2. celle de *Scheffer*,
dont

dont on a déjà parlé, & où, aussi bien que dans ses notes, il se défend contre *Le Fevre*, d'une manière si douce, si modeste, & si sage, qu'il peut servir de modele à tous les Critiques qui sont attaquez ; 3. celle de *Le Fevre* ; 4. la vie de *Phedre*, recueillie par *Scheffer* ; 5. des témoignages en l'honneur de cet Auteur, qui a été si peu feuilleté & si peu connu, qu'aucun des Auteurs, qui nous restent de l'Antiquité, n'en a fait mention ; que le seul *Avienus*, qui vivoit du tems de *Theodose le grand*. Mais c'est une chose qui lui est commune avec d'autres Auteurs anciens, comme nous l'avons remarqué dans notre *Ars Critica*, Part. III. Sect. 2. Cap. III, 15. de la seconde Edition.

Ce qu'il y a de plus considerable dans cette Edition de *Phedre*, ce sont les notes de *Marquardus Gudius*, qui avoit entrepris de publier cet Auteur, il y a plusieurs années ; comme on le peut voir par le recueil de ses Lettres imprimées à Utrecht, par les soins du même Mr. *Burman*, qui nous donne à présent ses notes. *Gudius* avoit beaucoup voyagé, en France & en Italie, & avoit visité par tout les Bibliothèques, & feuilleté une infinité de MSS. à quoi il avoit joint une lecture assidue de

L 5 l'An-

l'Antiquité , de sorte qu'il étoit très-propre à publier de nouveau les anciens Auteurs. Mais étant de retour chez lui , & étant devenu Conseiller du Due de Holstein , il fut obligé de s'occuper à toute autre chose. Aussi ce que l'on voit ici , sous son nom , n'est pas un Ouvrage , qu'il eût lui même mis en ordre & poli , comme il l'auroit pu faire , s'il avoit vécu. Mr. *Burman* l'a tiré de ce qu'il avoit écrit de sa main sur quatre différentes éditions de *Phedre* , & sur quelques morceaux de papier ; qu'il n'a pas été facile de déchiffrer. Quoique l'on ne puisse s'empêcher de souhaiter que c'eût été *Gudius* lui même , qui eût achevé & perfectionné son ouvrage ; on ne peut pas manquer de savoir gré à Mr. *Burman* de la peine qu'il a prise de le ranger aussi bien qu'il a été possible , & d'en faire part au Public , avec toute la fidélité qu'on pouvoit souhaiter. On peut voir , qu'il n'y a rien retranché , en ce qu'il a cité plusieurs passages , que l'on trouvoit déjà citez , par les Interpretes de *Phedre* , avant que *Gudius* travaillât sur cet Auteur. Ce savant homme , en lisant l'Antiquité , rapportoit sans doute à son *Phedre* , tout ce qu'il jugeoit propre à l'éclaircir , & le notoit , sans se mettre en

peine

peine si d'autres l'avoient déjà remarqué, ou non. Il auroit sans doute retranché tout cela, pour ne pas passer pour plagiaire, dans l'esprit de certaines gens, s'il avoit publié lui même son Ouvrage; mais un autre ne pouvoit pas prendre cette liberté. Ce qui me fait parler ainsi, c'est que *Gudius* accuse quelquefois *Rigaut* & *Le Fevre* d'avoir pillé les autres, pour une semblable raison, & qu'il ne se seroit pas condamné ainsi lui même, s'il avoit eû le tems d'y réfléchir. Il arrive, tous les jours, que ceux qui expliquent un même Auteur tombent dans les mêmes pensées, & font les mêmes citations, sans se piller les uns les autres; seulement parce qu'ils ont lû les mêmes livres de l'Antiquité, & qu'il n'est pas possible, que l'on n'ait souvent les mêmes pensées. C'est de quoi l'on se convaincra, si l'on compare ensemble les Interpretes de nôtre Auteur; & que toutes les personnes studieuses, qui s'appliquent à l'éclaircissement de l'Antiquité, éprouvent tous les jours. Ainsi ce seroit commettre une injustice que d'accuser ni *Gudius*, ni les autres Critiques de cet ordre de vol; parce qu'ils ont quelquefois les mêmes pensées que d'autres, & qu'ils citent les mêmes

passages ; puis qu'on voit d'ailleurs que ce sont d'habiles gens , & qui ont eu beaucoup de lecture. Cela me fait souvenir de je ne sai qui , qui m'a accusé d'avoir pris des passages de *Virgile* & d'*Ovide* , dans *Robert Etienne* ; comme si je n'avois jamais lû ces Auteurs , & comme si j'étois obligé de chercher , dans le *Thrésoir de la Langue Latine* , les passages des anciens Auteurs Latins , avant que de les ofer citer ; de peur qu'on ne m'accuse de prendre de là des passages d'Auteurs , que tout le monde lit , & que l'on peut bien croire que j'ai lûs , sans me faire trop de faveur. Si l'on traitoit de plagiaires tous les Commentateurs des Auteurs Latins , qui ont cité par-ci par-là quelque passage qui se trouve dans ce grand Recueil ; la République des Lettres ne seroit qu'une République de voleurs. Mais quand je me serois servi du travail de *Robert Etienne* , comme d'un indice ; pour chercher ensuite dans les Auteurs mêmes les passages , dont j'ai eu besoin , & voir , avant que de les citer , s'ils pouvoient me servir ; je ne voi pas ce que l'on y pourroit trouver à redire. On a grand tort d'avoir jamais fait des Dictionnaires , s'il est défendu de s'en servir , si ce n'est pour ne rien dire de ce

ce qu'ils disent ; car cet usage ne vaut pas assurément la peine qu'il a fallu prendre à les faire. Pour moi , je ne trouverai jamais mauvais , qu'on se serve des *Thréfors des deux Etiennes* , pourvû qu'on ne cite rien sur leur seule parole ; mais qu'on examine dans les Originaux , les passages qu'ils indiquent avant que de les citer. Je me sentirai toujours obligé à ceux qui en useront ainsi , & qui m'exempteront de la peine qu'il faut avoir quelquefois à trouver un exemple propre dans ces livres , en parcourant plusieurs colonnes *in folio*. Cela soit dit en passant , pour ceux qui ont besoin de cet éclaircissement.

Pour revenir à *Gudius* , il avoit lû avec soin le MS. de la Bibliothèque de Rheims , sur lequel *Rigaut* avoit revû *Phedre* , après l'édition qui s'en étoit faite sur le MS. de *Pithou*. Comme on n'a ouï encore parler que de ces deux MSS. de cet Auteur , il étoit important d'y prendre garde de près ; d'autant plus que *Rigaut* n'a pas eû assez de soin de citer les varietez de son MS. & qu'il a changé plusieurs endroits dans l'Edition de *Pithou* , sans dire si c'est par conjecture , ou sur l'autorité de ce MS. *Gudius* a soin d'en donner les

varietez, sans oublier même les fautes; pour donner lieu aux Critiques de mieux examiner les passages qui peuvent être suspects. Il paroît, par ce qui nous reste de lui, qu'il auroit pû faire un Commentaire complet sur *Phedre*; en établissant la veritable maniere de lire de l'Original, en citant des passages semblables de l'Antiquité, & en expliquant ce qui peut y avoir d'obscur. Il excelle sur tout, dans la premiere de ces choses, à cause de la connoissance qu'il avoit des MSS. & des Inscriptions anciennes, dont il avoit fait un grand Recueil; qu'on promet de donner au Public, après celui de *Gruter*, si l'on voit qu'il reçoive bien cette sorte de choses. Il fera bon de donner quelques exemples de l'exactitude & du bon goût de ce savant homme.

Dans le Prologue du I. Livre, *Phedre* dit que son livre a deux avantages, l'un qu'il fait rire, & l'autre qu'il donne de bons conseils, pour la conduite de la vie; en Latin:

Duplex libelli dos est, quod risum movet,

Et quod prudenti vitam consilio monet.

Il y avoit dans l'Edition de *Pithou libellis es*, ce qui signifioit que ces livres ont

ont une double bouche , ou une double face , dont l'une fait rire , & dont l'autre donne de bons avis. Mais comme il y a dans le MS. de Rheims *dos* , *Rigant* , *Le Fevre* , *Gudius* & d'autres ont crû devoir suivre cette maniere de lire. Le second a remarqué que *dos* signifie talent , utilité , avantage , ornement &c. & a cité Ovide Metam. V, 562.

*Tantâque dos oris lingua deperderet
usum ,*

où *dos oris* signifie le talent , ou le don de l'éloquence. Si l'on vouloit chicaner *Le Fevre* , selon les maximes de certains gens , on lui diroit que *Robert Etienne* a mis ce passage dans son *Thréfor* , & que c'est de là que *Le Fevre* l'a pris. On feroit ensuite une querelle à *Gudius* de ce qu'il a copié *Le Fevre* , en citant ce passage après lui ; & en effet Mr. *Gronovius* le lui reproche dans ses *Corrections de Phedre* , dont on parlera ci-après. Mais outre ce passage , *Gudius* en rapporte plusieurs autres qui confirment la même chose , d'une maniere , qui ne souffre pas de réplique.

Phedre dit , dans ce même Prologue , qu'il fait parler les arbres dans son livre , *arbores loquuntur*. Cependant il n'y a point de fable , dans les cinq livres

vres qui nous restent, où les arbres parlent. Il y a donc de l'apparence qu'il s'en est perdu quelcune, & *Gudius* a trouvé, dans un vieux MS. de Dijon, des fables en prose, mais qui semblent copiées sur celles de *Pbedre*; parce qu'en y faisant assez peu de changement, on en peut faire de fort bons vers jambiques; & dans l'une de ces fables, *de la Hache & du Manche*, les arbres sont introduits parlants. Il y en a encore quatre autres, à la fin de ces notes; car on n'en a pas trouvé davantage dans la copie de *Gudius*, qui témoigne néanmoins au commencement qu'il y en avoit trente semblables; mais cette copie étoit déchirée. Il seroit à souhaiter que ceux, qui ont ce MS. à Dijon, le publiassent tel qu'il est.

Dans la 1. Fable du loup & de l'agneau, où il est dit du loup que, poussé par la faim, il fit une querelle à l'agneau, il y a:

----- *tunc fauce improbâ,*
Latro incitatus jurgii causam intulit.

Dans le MS. de *Pithou* il y avoit *face improbâ*, mais dans celui de *Rheims*, il y a, comme on vient de lire. *Le Fevre* avoit désapprouvé *face improbâ*, mais *Gudius* tâche d'abord de prouver
que

que *fax* se prend quelquefois pour la colere, & pour l'ardeur de la passion, & il apporte plusieurs passages qui le font voir. Mais quoi qu'il en dise, dans cette citation, les mots de *face improbâ* ne vont pas si bien que *fauce improbâ*. En effet *Gudius* changeant ensuite de sentiment approuve cette dernière maniere de lire, & en apporte des exemples tirez de *Virgile* & d'autres Poëtes. S'il avoit vécu, il auroit sans doute effacé la maniere desobligeante, dont il parle de *Le Fevre*, pour avoir préféré *fauce* à *face*, puis qu'enfin il fut du même sentiment.

Dans la Fable 11. il montre fort bien que *conspiratis factionum partibus*, ne signifie pas proprement, comme l'Interprete François l'a traduit, *plusieurs partis & plusieurs factions s'étant formées*, mais *les factions s'étant réunies*. *Phedre* * fait allusion à la maniere dont Pisistrate devint tiran pour la seconde fois, qu'on peut voir dans *Herodote* Liv. I. c. 60. *Gudius* remarque d'abord que le verbe *conspiro* est en effet actif, & signifie la même chose que *conflo*. Le simple *spiro* est de même actif, aussi bien que ses composez *inspiro*, *adspiro* & *suspiro*. A cette occasion, il

* Remarque de l'Auteur de la B. C.

remarque que les Latins n'ayant pas la conjugaison moyenne, comme les Grecs, ils l'ont imitée par divers participes qui ont le sens actif & passif, comme *peroratus*, *occasus*, *juratus*, & plusieurs autres. On pourroit donc fort bien dire *conspiratus*, pour *conspirans*. Néanmoins *Gudius* aime mieux le prendre ici dans un sens passif, & tirer ce mot de *spira*; en sorte que *conspiratus* signifie proprement *in spiram collectus*, ce qui se dit d'un serpent. Ensuite il a signifié *joint & serré*, ce que l'on prouve par des exemples tirez des Editions & des MSS. de divers Auteurs.

Dans la Fable v. le Lion voulant enlever toute la proie, qu'il avoit faite dans la compagnie d'une vache, d'une chèvre & d'une brebis, qui en devoient avoir leur part, parle ainsi :

*Ego primam tollo, nominor quia Leo,
Secundam quia sum fortis, tribuetis
mibi, &c.*

Comme la dernière syllabe de *quia* est courte, & qu'il faudroit qu'elle fût longue, quelques uns croient que *Phedre* l'a fait longue, à la manière des Grecs, à cause de la liquide qui la suit. Mais *Gudius* rejette cette pensée, & conjectu-

jeçture qu'il faudroit lire, *nominor Rex quia Leo*, ou plutôt, *nominor quia Greo*, c'est à dire, en Grec *κρίων*, qui veut dire *Roi*. Il appuye cette seconde maniere de lire de toute sa force, & dit des choses dignes d'être lues. * Mais je ne voudrois rien changer, car on fait quelle est la licence des vers Comiques & de ceux de *Phedre*. Je croirois plutôt que, lors que le Lion dit, *nominor quia Leo*, il fait allusion au mot Grec *λεία*, qui signifie *proie*, & que l'Auteur Grec, de qui *Phedre* avoit pris cette fable, avoit dit ces mots, ou quelques autres semblables : τὸ πρῶτον μέγας τῆς ΛΕΙΑΣ αἶρω, ὅτι καλεῖται ΛΕΩΝ. On voit que c'est un jeu de mots, à cause du rapport qu'il y a entre *leia*, proie, & *léoon*, lion. Mais l'Auteur Latin ne l'a pas pû exprimer,

Sur la Fable xxv. *Gudius* remarque que dans les MSS. de *Phedre*, il y a constamment *Corcodilus*, pour *Crocodilus*, en Grec *κροκόδειλος*. Les vers mêmes demandent qu'on lise de la première maniere, & c'est ainsi qu'il se trouve écrit dans les MSS. de divers Auteurs, & dans des Glosses Alphabetiques, où le mot de *Corcodilus* se trouve entre les mots, qui commencent par

COR.

* Remarque de l'Auteur de la B. C.

COR. L'Auteur fait voir que les Latins ont fait divers mots du Grec, en transportant des lettres. D'ailleurs il avoue que les Poètes ont dit à l'imitation des Grecs, *Crocodiles*. Les Italiens modernes disent, par une autre transposition, *Cocodrillo*.

Sur la Fable xx. du Liv. III. l'Auteur remarque que comme les Grecs ont dit *Κυβίλη* & *Κυβήκη*, de même les Latins ont écrit, dans leurs Poésies, *Cybele*, quand ils ont eu besoin que la seconde syllabe fût courte, & *Cybebe*, quand elle a dû être longue; comme il le fait voir, par les plus anciens Manuscrits de divers Auteurs. Ainsi c'est mal à propos, que dans les Editions des livres Latins il y a par tout *Cybele*, & quand la seconde syllabe est longue il faut restituer *Cybebe*.

En voilà assez, à l'égard des notes de *Gudius*, qui, quoi que ramassées par un autre, nous font comprendre ce qu'il auroit pu faire lui même, s'il avoit publié *Phedre*, ou d'autres Ouvrages de cette nature. Il auroit mieux valu, pour le Public, que ce savant homme se fût appliqué, à lui donner ce qu'il avoit médité; que de faire les affaires particulières du Duc de Holstein.

Les

Les notes de *Rittersbusius* & de *Rigant* sont trop communes, pour s'y arrêter. On fait qu'ils s'attachent non seulement à expliquer le Texte, mais encore à ramasser de semblables sens de Morale, dans les Auteurs anciens, & qu'ils les comparent avec les pensées de leur Auteur. *Praschius* fait souvent la même chose, mais *Scheffer* s'attache principalement au sens grammatical, & à faire voir la propre signification de chaque mot, en quoi il excelle.

II. LA seconde édition de *Phedre* a été faite par Mr. *van Hoogstraten*, Correcteur du College de cette ville, pour l'usage de Monfr. le Prince de Nassau, Gouverneur Héritaire de Frise, à qui elle est dédiée. Les tailles douces & les vignettes y sont très-belles & propres à attirer les yeux des jeunes gens. L'édition est aussi en gros caractères, & aussi belle qu'elle peut l'être. Il n'y a aucun lieu où l'on imprime mieux qu'en Hollande, lors que l'on veut; & l'on a peu vu de livres aussi bien imprimez, que celui-ci.

Pour le fonds de l'Ouvrage même, Mr. *van Hoogstraten* a eu soin de donner un texte le plus correct qu'il lui a été possible, & il ne dissimule pas qu'il s'est servi

servi de l'Edition dont on vient de parler. Il a eu soin sur tout de ne pas faire parler *Phedre* contre les regles de la prosodie , lors que , par une legere transposition , il a pû conserver les regles de la quantité , sans changer le sens. Il témoigne qu'il a de l'obligation à cet égard à Mrs. *Francius & Broekhuysse* , qui savent à fonds la poésie , & qui ne lui ont pas refusé leurs conseils. Que si *Phedre* a usé de quelque licence , il soutient avec raison que ce n'a pas été par ignorance , mais parce que les Mimographes avoient accoustumé les oreilles des Romains à entendre des vers Jambiques de six pieds , où souvent il n'y avoit que le dernier qui fût un *Jambe* ; les autres pouvant être des *Tribraches* , des *Anapestes* , des *Dactyles* , des *Spondées* ; sans qu'il fût nécessaire d'observer la regle , qui concerne les pieds pairs ; lesquels ne peuvent être régulièrement que des *Jambes* , ou des *Tribraches*. Ce langage paroissoit plus approchant du discours ordinaire , & l'expression étoit plus naturelle , parce qu'elle étoit moins gênée. Néanmoins *Phedre* a toujours fini par des *Jambes* , & Mr. *van Hoogstraten* a mieux aimé transposer deux mots dans un vers de la dernière fable du Livre V.

que

que de le faire violer, en ce seul endroit-là, une regle qu'il observe constamment.

Pour les Notes, il ne s'est pas piqué d'étaler beaucoup de Critique, mais seulement d'expliquer clairement & en peu de mots le sens de son Auteur, en faveur de ceux qui commencent à lire les Poètes Latins. Il est aussi nécessaire qu'il y ait des Interpretes de cet ordre, que de ceux qui sont pour les personnes plus avancées; car enfin il y a toujours beaucoup de jeunes gens, qui commencent leurs études. Mais outre l'explication de ce qui peut faire quelque difficulté, nôtre Auteur a mis divers passages paralleles des Anciens, & sur tout de *Phedre* lui même dans ses notes. Il ne fait pas au reste, comme ont fait les Interpretes à l'usage du Daupin, qui ne renvoyent presque jamais leurs Lecteurs à ceux qui ont traité les choses plus au long, qu'ils ne pouvoient faire dans leurs notes; souvent il marque où l'on pourra s'instruire à fonds de ce qu'il ne fait qu'indiquer.

III. LA troisième édition de *Phedre* est plus petite, & ne contient que les notes de *Jean Frederic Gronovius*, avec une dissertation de Mr. son fils; & un long Indice de Mr. *Disson*,
tyn,

ryn, Regent dans le College d'Amsterdam.

J. F. Gronovius avoit autrefois fait ces notes , à l'usage de ses disciples, lors qu'il étoit Professeur à Deventer, en 1655. En ce tems-là, on lisoit peu *Phedre* dans ces Provinces, & l'édition, que *Jean Meursius* en avoit faite à Leide en M D C X. étoit encore en grande partie chez les Libraires. Mais *Gronovius*, en fit bien-tôt débiter un bon nombre, en l'explicant, & en le recommandant à ses disciples. Depuis il s'est fait diverses éditions de cet Auteur en Hollande, & il en est encore venu d'ailleurs de quoi fournir la Jeunesse, & remplir les Bibliothèques. *J. F. Gronovius* n'avoit pas eu dessein, comme il semble, de faire imprimer ces remarques; autrement il lui auroit été facile de trouver un Libraire, qui les auroit publiées avec plaisir. Cependant, il ne faisoit aucune difficulté de communiquer ses pensées, sur les endroits difficiles de *Phedre* à ceux qui le consultoient, & il a écrit plusieurs fois à *Scheffer* là-dessus; comme on le voit par les notes de *Scheffer* lui-même, & par les fragmens de ses Lettres, que l'on rapporte dans la Préface de cette Edition, à dessein de faire voir qu'il étoit

étoit l'auteur de certaines explications & de certaines corrections, dont d'autres se sont depuis fait honneur.

Les notes de cet habile homme sur cet Auteur, ayant été faites pour de jeunes gens, qui commencent à étudier, expliquent presque tous les mots, qui peuvent leur faire la moindre peine; sans s'écarter en recherches Critiques, qui ne peuvent être entendues, que de ceux qui sont plus avancez. L'Interprete ne dit pas ici seulement ce qui peut lui faire honneur, mais il se proportionne à la portée de ceux à qui le moindre mot figuré, & la moindre allusion font de la peine. Il a bien fait voir depuis, qu'il étoit capable de donner aux plus habiles gens des leçons de la plus fine Critique, par ses notes sur *Tite-Live*, sur *Seneque*, & sur d'autres Auteurs. Mais ses remarques sur *Phe-dre* ne laissent pas d'avoir leur prix, & peuvent être très-utiles à la Jeunesse, comme les autres sont l'admiration de ceux qui sont le plus avancez. On a vû de lui des notes postumes de cette même sorte, sur l'Ouvrage de *Grotius*, du Droit de la Guerre & de la Paix; qui peuvent servir à ceux qui n'entendent pas les expressions de *Grotius*, plutôt qu'à faire voir l'habileté de celui

Tome IV. M qui

qui les a faites. Celles-ci sont néanmoins meilleures, parce que *J. F. Gronovius* entendoit mieux la langue Latine, que la matiere dont *Grotius* traite.

Comme cet habile homme n'avoit pas entrepris de donner une Edition du texte de *Phedre*, le texte, qui est dans celle-ci, n'est pas de sa revision; car quelquefois il ne se rapporte pas à ses notes, non plus qu'aux Editions dont on vient de parler. Mais comme celle-ci sera recherchée à cause des remarques, & de la réputation de leur Auteur, cela n'en empêchera pas le débit.

Pour la rendre plus recommandable, Mr. *Gronovius*, le fils, y a ajouté une Dissertation, où il fait l'histoire des notes de son pere; qu'il a publiées, parce que courant manuscrites entre les mains de plusieurs personnes, on en profitoit, sans en faire honneur au premier Auteur. Il se fâche sur tout terriblement contre *Gudius*; parce que ce dernier a soupçonné, comme il semble, que *J. F. Gronovius*, à qui il avoit dit l'explication d'un endroit de *Phedre* en 1663, se l'étoit attribuée en écrivant à *Scheffer*, qui la rapporte sous le nom de *Gronovius*. Personne de ceux, qui ont lû les ouvrages de ce dernier, ne peut le soupçonner d'avoir eu besoin des

des lumieres d'un autre, pour expliquer un endroit de *Pbedre*. *Gudius* auroit mieux fait de négliger une bagatelle, comme celle-là, & quand il auroit dit que cette pensée lui étoit venue, aussi bien qu'à *Gronovius*, on l'en auroit crû facilement. Il en savoit plus, qu'il ne falloit, pour deviner comment on devoit entendre cet endroit de *Pbedre*. Mais Mr. *Gronovius* le fils le prend sur un tout autre ton, & le maltraite même personnellement; pour avoir eu le soupçon dont on a parlé, & pour s'être éloigné des sentimens de son Pere, en quelque autre chose, sans néanmoins qu'il ait parlé de fobligeamment de lui.

Dans ces sortes de choses, où il ne s'agit ordinairement que de pures conjectures, il semble que l'équité voudroit qu'on parlât civilement de ceux qui ne suivent pas celles que l'on approuve; car enfin on peut tous se tromper, & l'on reconnoît tous les jours que cela arrive, lors que quelcun est plus heureux, ou qu'il rencontre un meilleur exemplaire MS. D'ailleurs il s'agit du goût, dont souvent on ne peut guere mieux disputer en matiere de Grammaire, qu'à l'égard des viandes. L'un croit qu'une expression est la meilleure, & un autre n'est pas de son sentiment,

parce qu'ils ne sont pas du même goût ; sans avoir droit pour cela de se mal-traiter reciproquement. Par exemple, *Gudius* a jugé qu'il falloit lire , dans le Prologue de *Phedre*, avec le MS. de Rheims , comme je l'ai déjà dit , *duplex libelli dos est* ; & Mr. *Gronovius* croit qu'il vaudroit mieux lire , selon la conjecture de son Pere , *duplex fabellis os est*, c'est à dire, que ces fables ont deux bouches, dont l'une fait rire, & l'autre donne de bons conseils. Il dit là dessus que l'un & l'autre se fait en parlant ; & cela est vrai. Il est vrai encore que dans le MS. de P. *Pithou*, il y avoit *libelli os*. Mais outre qu'il n'y a rien de plus facile que l'omission d'une lettre, je ne sai s'il y a beaucoup de gens, qui se piquant d'écrire avec netteté, voulussent dire en Latin d'une Comedie, par exemple, *duplex os est huic fabulæ, quod risum movet, & quod prudens consilium vitæ suppeditat*. On croit bien que Mr. *Gronovius* se serviroit volontiers de cette maniere de parler ; mais bien d'autres ne le feroient pas, & ne sauroient croire que *Phedre* ait parlé ainsi.

Si les enfans * de *Gudius*, ou ceux qui s'interessent dans sa réputation, étoient

* On a vu un de ses Fils ici, l'année passée, qui ne manquoit pas de bon sens.

étoient d'humeur de se fâcher, à l'exemple de nôtre Auteur, ils ne manqueroient pas d'en trouver l'occasion. Ils diroient que Mr. *Gronovius* est capable de digerer des pierres, pourvû qu'il les trouve dans les MSS. & que si on l'en croyoit, on feroit bien tôt parler les Auteurs du siecle d'Auguste, comme lui, ce qui seroit une étrange métamorphose. Par exemple, *Pbedre* a dit fort agréablement, en parlant de l'art d'écrire des fables (dans la conclusion du Livre II. vf. 5.) que puis qu'un autre l'avoit prévenu, & avoit empêché qu'il ne fût le premier dans cet art; il avoit tâché de faire ce qui restoit à faire; c'étoit d'empêcher à son tour que cet autre ne fût le seul:

Quoniam occuparat alter ne primus forem,

Ne solus esset studui, quod superfuit.

Mais parce qu'il y a *foret* & *studii* dans le MS. de Rheims, Mr. *Gronovius* prétend que *Pbedre* a pû dire:

Quoniam occuparat alter; ne primus foret

Nec solus, ecce studii quod superfuit.

„ Puis qu'un autre m'avoit prévenu,
„ voici ce qui restoit d'étude, pour

„ empêcher qu'il ne fût le premier, ni
 „ le seul. Je ne sai, s'il se trouvera
 quelcun qui puisse s'accommoder de
 l'explication de Mr. *Gronovius*, & qui
 ne dise d'abord que la premiere manie-
 re de lire est l'unique. Si les MSS. en
 ont une autre, on fait qu'il y a quan-
 tité de fautes visibles & indubitables;
 & on ne les doit suivre, que lors que
 leurs expressions sont bonnes, & qu'on
 leur peut donner un sens raisonnable.
 Autrement si l'on imprimoit les Au-
 teurs, tout comme ils sont dans les plus
 anciens MSS. on ne les pourroit pas
 lire, sans dégoût, & bien des gens ne
 les entendoient point.

Au reste, il faut avouër qu'en divers
 endroits Mr. *Gronovius* a raison de vou-
 loir ramener de nouveau la maniere de
 lire des MSS. dont on s'est éloigné sans
 nécessité. Il le faut faire, sans doute,
 par tout où cela se peut; mais quand
 il y a des fautes visibles, il n'y a que
 la conjecture qui les puisse corriger, &
 c'est ce qu'ont fait *Nic. Heinsius* & *Gudius*,
 en une infinité d'endroits. Ces
 habiles gens avoient pour le moins au-
 tant feuilleté de MSS. que Mr. *Grono-
 vius*, & ne lui cedoient en rien, à l'é-
 gard des talens que doit avoir un Cri-
 tique. Car quoi que Mr. *Gronovius*
 dise,

dise , dans sa note sur le Prologue du V. Livre , sur lequel *Gudius* réfute son Pere , qu'il est assuré que *Gudius* a été après la mort de *J. F. Gronovius* possédé d'une furie , qui lui ôtoit l'esprit , & qui l'empêchoit de prendre garde à ce qu'il écrivoit (* *certus sum ab furia Gudium , post illa tempora possessum fuisse , unde ablata ei mens nihil attendit , quid manus scriberet*) personne n'en aura plus mauvaise opinion de *Gudius*. Ce n'est pas ainsi que l'on diffame un habile homme. Cela est seulement propre à persuader que l'on a eu quelque démêlé avec lui , qui est la cause de si étranges discours ; car il n'est pas croyable que l'on parle ainsi pour des sujets si minces , que ceux que l'on voit ici.

J'avoue néanmoins que je n'en fais rien , mais après avoir lû ces notes de Mr. *Gronovius* , je ne me suis plus étonné de la maniere dont il parle dans celles qu'il a faites sur *Arrien* , d'une correction que j'ai voulu faire dans cet Auteur ; par une conjecture , que je ne donne que pour une conjecture , c'est à dire , pour une chose incertaine. Néanmoins Mr. *Gronovius* l'appuye en quelque sorte , en rejetant lui même

M 4

le

* Pag. 153.

le passage de *Suidas*, qu'il m'objecte, pour renverser ma conjecture. Mais ce passage qui est bon, selon la Logique de nôtre homme, contre moi, ne vaut rien contre lui; qui a le privilege de raisonner, comme il lui plait. Une autre fois on pourra parler de cette édition d'*Arrien*, comme elle le mérite. Il faut que nous passions présentement à autre chose.

Après la dissertation de Mr. *Gronovius*, il y a une grande préface de Mr. *Dispontyn*, où il rend raison de son Indice sur *Phedre*, & fronde terriblement le pauvre Abbé *Danet*; qui en effet n'avoit pas apporté tout le soin, qui étoit nécessaire, pour bien réüssir sur son Auteur. Mais afin qu'on ne trouve pas étrange, qu'il mal-traite si fort Mr. *Danet*, il ramasse auparavant tout ce que divers Auteurs ont dit de peu avantageux de quelques Interpretes Daufins. On trouvera peut-être qu'il a ramassé, avec trop de soin, des traits un peu vifs répandus çà & là dans tout un volume; où ils ne paroissent pas si perçans, que ramassez ensemble. Quoi qu'il en soit, c'est à ceux d'entre les Interpretes Daufins, qui ont été repris avec raison, de passer condamnation, & de tâcher de mieux faire.

L'In-

L'Indice, intitulé *Collectanea in Phædrum*, n'est pas un simple Indice des mots & des expressions de *Phedre*. Aux mots & aux phrases de cet Auteur, on joint quantité de passages semblables de l'Antiquité, & l'on explique les uns par les autres. Cette sorte d'Indice, dont *Obert Gifanius* a donné le premier l'exemple dans son *Lucrece*, font d'une très-grande utilité; non seulement pour l'intelligence de l'Auteur; mais encore pour trouver des exemples des expressions dont on a besoin. Il seroit à souhaiter que l'on en eût de semblables, sur tous les Auteurs Latins & Grecs. Il n'y a qu'à ouvrir cet Indice, pour s'en assurer. L'Auteur s'est non seulement servi de ceux qui ont travaillé sur *Phedre*, mais encore de quantité d'autres Ouvrages des meilleurs Critiques Modernes, pour expliquer les mots & les expressions de cet Auteur. Il vaut mieux qu'on s'en assure, en feuilletant l'Indice même, que par ce que l'on en pourroit dire.

IV. Q. HORATIUS FLACCUS. *Accedunt* JANI RUTGER-SII *Lectiões Venuſinae*. Ultrajecti 1699. in 12. pagg. 444.

CETTE Edition d'*Horace*, en petit caractères, eſt très-jolie, & peu ſ'en faut qu'elle n'égle la beauté des Editions des Elzeviers, en petit. Mais ce qu'il y a de plus particulier ici, ce ſont les *Leçons * Venuſines* de *Jean Rutgerſius*, qui, quoi qu'imparfaites, ne laiſſent pas d'être dignes de cet habile homme, aſſez connu dans la République des Lettres, par ſon Ouvrage, intitulé *Variae Lectiões*, qui fut imprimé à Leide l'an 1618. in 4. Il a lui-même compoſé juſqu'à l'an 1623 ſa vie, que l'on trouve dans la dernière Edition des Poëſies de *Nicolas Heinfius*, ſon neveu, avec quelques unes de ſes Poëſies.

Il paroît, par la fin de cette vie, que l'Auteur avoit réſolu de compoſer quatre Livres de *Leçons Venuſines*, dont il a à peine pû achever un Livre, étant mort à l'âge de trente-fix ans, à la Haye, le 26 d'Octobre de l'an 1625. & ayant été

* Ce mot eſt formé de *Venuſia*, patrie d'*Horace*.

été obligé d'employer une grande partie de sa vie en voyages, pour les affaires de la Couronne de Suede, de qui il mourut Envoyé à la Haye. On a trouvé ces *Leçons Venusines* copiées de la main de *Nicolas Heinsius*, qui avoit eu apparemment dessein de les publier, mais qui ne l'avoit pas pû faire. Mr. *Burman* rend présentement ce service au Public, qui lui en est obligé.

La méthode de ces *Leçons Venusines* est à peu près la même que celle de ses *Diverses Leçons*; sinon qu'ici il s'arrête plus à *Horace*, qu'à quelque autre Auteur que ce soit, quoi qu'il fasse aussi des digressions. Outre cela *Rutgersius* ayant auparavant publié, en sa première jeunesse, à Paris quelques notes sur *Horace*, qu'il prétendoit refondre dans ses *Leçons Venusines*, *Nicol. Heinsius* en tira quelques endroits, qui ne sont point inserez dans cet Ouvrage, & qu'on a joints à la fin. Le stile de *Rutgersius* est net & poli, & ses pensées sont justes & fines. Il n'est point chargé de citations superflues, mais celles, qu'il rapporte, sont ordinairement telles qu'elles doivent être; c'est à dire, qu'on en peut conclurre ce qu'il en recueille. S'il avoit pû s'appliquer uniquement à l'étude, & qu'il eût vécu

M 6

plus

plus long-tems , il auroit pû aller de pair avec les plus grands Critiques de son tems ; & ce tems-là étoit l'âge d'or des Belles Lettres , dans les Provinces Unies.

Comme il n'y a ici que trente Chapitres , & qui contiennent tous des matieres de pure Critique , & toutes différentes , on ne s'arrêtera pas à rapporter aucun exemple des explications ou des corrections de *Rutgersius*. Il y a peu de gens de Lettres , qui ne connoissent ses *Diverses Leçons* , & par là ils peuvent juger de cet Ouvrage.

V. C. VALERII FLACCI
SETINI BALBI *Argonautica*.
NICOL. HEINSIUS DAN. FIL.
ex vetustissimis exemplaribus recensuit & Animadversiones adjecit. Ul-
trajecti 1702. in 12. pagg. 416.

C'EST ici une troisiéme obligation , que le Public a à Mr. *Barman* , qui nous donne les notes de *Nicolas Heinsius* sur *Valerius Flaccus* ; dont cet habile homme n'avoit encore publié que le texte , revû sur divers MSS. en attendant qu'il pût aussi publier ses notes. On pourra voir , dans sa Préface , les peines qu'il s'est données , pour réta-
blir

blir ce Poète, & les secours qu'il a eus pour cela ; aussi bien que ceux , qui avoient travaillé sur cet Auteur avant lui. Comme il avoit non seulement beaucoup voyagé , & vû quantité de Bibliothèques & de MSS. mais encore employé une bonne partie de sa vie à lire avec application les Poètes Latins ; il s'étoit formé un goût exquis, en matière de Critique Poétique, comme on le peut voir sur tout par son *Ovide*, qui est un Ouvrage achevé dans ce genre. Il en avoit fait un semblable sur *Virgile* , qu'il cite souvent ici ; mais après sa mort on n'en a rien trouvé parmi ses papiers ; ce qui fait croire que quelcun a dérobé ce travail. Il seroit bien à souhaiter qu'on pût le découvrir, & que ceux qui l'ont, en cas qu'il ne soit pas perdu , entreprissent de le publier. Comme il avoit travaillé sur les plus anciens MSS. du Vatican & de Florence, & qu'il entendoit à fonds la matière, on ne peut guere douter qu'on n'eût sur *Virgile* des remarques dignes de lui. Celles que l'on voit ici sur *Valerius Flaccus* sont d'un très-bon goût. Il examine avec soin les varietez de lecture, & rapporte souvent les conjectures des autres, qu'il réfute, sans aigreur. Il propose les siennes avec

assez de modestie, & fait paroître, par la diversité de ses conjectures, qu'il doute lors qu'il y a lieu de douter; ce qui se rencontre souvent. Quand un passage est bien gâté, on peut proposer diverses conjectures également vraisemblables, sans pouvoir se déterminer à aucune; on peut même soupçonner qu'il y a une si grande dépravation, qu'on n'en voit pas le fonds.

L'Auteur commence, par quelques remarques sur les cinq noms du Poète, desquelles voici la substance. On voit dans le titre de son Poème cinq noms, tirez des MSS. Ce grand nombre de noms étoit fort commun, sous le bas Empire, comme on le voit par les anciens marbres. Mais au tems de Vespasien, auquel ce Poète vivoit, ce n'étoit pas la coutume; à moins que l'on ne joignît les noms, que l'on recevoit par quelque adoption, à ceux de sa famille. Supposé néanmoins que cela fût, on auroit toujours sujet de demander d'où vient que *Quintilien*, *Martial* & d'autres le nomment *Flaccus*, & non *Balbus*; car on fait que le dernier des surnoms devenoit comme une espece de nom, afin d'abreger. Ainsi on nommoit *Balbus* tout court, un Consul qui s'appelloit *L. Norbanus Flaccus Balbus*,

bus, comme l'Auteur le fait voir. On disoit aussi *Maro*, *Naso*, *Catullus*, *Propertius*, *Lucanus*, *Martialis*, *Statius*, pour abréger. L'Auteur nous renvoie, pour en apprendre davantage à une Dissertation du Jésuite *Sirmond*, sur les noms propres du moyen âge, qui est à la tête de son *Sidonius Apollinaris*, & à la première note, que le même Jésuite a faite sur les Oeuvres d'*Ennodius*. *Heinsius* s'étonne donc que les Interpretes de son Poète n'aient rien dit de cela, & demande ce que veulent dire ces deux derniers surnoms, *Setinus Balbus*. Quelques uns croient que *Setia*, ville d'Italie, étoit sa patrie; mais l'Auteur montre qu'il étoit plutôt de Padouë, au moins, si c'est le même *Flaccus* que celui dont *Martial* fait mention, comme on le croit communément. D'ailleurs si *Setinus* marque la patrie du Poète, il faudroit que ce mot fût le dernier, & que l'on dît *C. Valerius Flaccus Balbus Setinus*, & c'est comme ces noms se trouvent rangés, dans un ancien MS. du Vatican. Quelquefois aussi le nom de *Balbus* y est omis.

Heinsius soupçonne que ce *Setinus Balbus* pourroit avoir été quelque ancien Grammairien, qui auroit revêtu *Valerius*

lerius Flaccus ; ou que cet homme auroit eu un ancien exemplaire de ce Poëte , au devant duquel il auroit mis son nom , que les Copistes ont confondu depuis avec le nom du Poëte. Mais il ne débite ceci , que comme une conjecture. *Jean Baptiste Pio* , savant homme du X V I. siècle , a crû que les anciennes médailles , où l'on trouve le nom de *C. Valerius Flaccus* , étoient de nôtre Poëte ; mais de son tems il n'y avoit que les Empereurs & leurs parens , dont on vît les visages sur la monnoie ; & la famille *Valerienne* , qui avoit le surnom de *Flaccus* , ayant été très-illustre à Rome , du tems de la République ; c'est en l'honneur de quelcun de cette famille , que ces médailles ont été frappées.

Nôtre Auteur ne croit pas que l'on puisse recueillir de ce que *Quintilien* dit , dans ses Institutions , de nôtre Poëte Liv. X. c. 1. que l'on avoit beaucoup perdu en *Valerius Flaccus* ; qu'il ait laissé ses Argonautiques imparfaites. Il prétend que l'on peut croire que la longueur du tems , & la négligence des siècles barbares , ou les desordres des Goths sont cause que ce Poëme n'est venu jusqu'à nous , que tronqué ; aussi bien que l'*Achilleïde* de
Stace ,

Stace, & le rapt de Proserpine de *Claudian*.

Le premier vers de *Valerius Flaccus* a donné de l'exercice aux Critiques. Il y a dans les Editions Ordinaires, comme dans les MSS. que l'Auteur a consultez, excepté un :

*Prima Deûm magnis canimus freta
pervia nautis.*

Comme on ne peut guere dire *magni nautæ Deorum*, non plus que *freta Deorum*, & que ceux qui firent le voyage de Colchide, pour aller querir la toison d'or, étoient en partie enfans des Dieux, quantité d'habiles gens ont crû qu'il falloit lire *natis*. De ce nombre ont été *Pomponius Lætus*, *Jean Parabasius*, *Jean Scopa*, *Jean Baptiste Pio*, *Hugues Grotius*, *J. Fred. Gronovius*, & d'autres. Cependant *Gilles Maserius*, *André Alciat*, *G. Jean Vossius*, & sur tout *Gaspar Barthius*, ont soutenu le mot de *nautis*. *Heinsius* préfere avec raison la premiere maniere de lire à l'autre, & produit plusieurs exemples, dans lesquels les Argonautes sont nommez *enfans des Dieux*; & après cela il conclut que ceux qui s'opposent à cette maniere de lire, ont plus besoin de Médecins, que de Critiques.

Cet

Cet exemple fait voir qu'il faut non seulement consulter les MSS. mais encore le bon sens & l'usage, pour rétablir les Anciens. „ On nous objecte, „ dit judicieusement *Heinsius*, l'autorité des anciens parchemins ; mais „ en même tems, on contredit *Sabellicus*, qui a rétabli, malgré les anciens livres, ce qui suit un peu après „ (vf. 23.)

„ ——— *illius omnes*,
 „ *Ionium quicumque petunt* ———.

„ au lieu que dans tous les exemplaires „ MSS. il y avoit ridiculement *omnes*, „ par une opiniâtreté des Copistes, qui „ est surprenante. En cet endroit, comme en une infinité d'autres, nous „ avons suivi la Raison, plutôt que „ les parchemins. Il remarque ensuite sur ce vers, qu'*André Schottus*, *Gaspar Barthius* & *J. Fred. Gronovius* ont approuvé la correction de *Sabellicus*, qui est assurément indubitable. Comme ces corrections paroissent évidentes, *Heinsius* les a mises dans le texte ; mais il a accoutumé de ne mettre que dans les notes les conjectures incertaines.

On ne peut pas faire d'Extrait de cette sorte de notes, & d'ailleurs tout le mon-

monde connoit le fâvoir & la méthode d'*Heinfius*, par son *Ovide*, qui a été rimprimé plusieurs fois. Il s'acquitte de tous les devoirs d'un excellent Critique, soit pour établir la véritable leçon du texte, par les MSS. ou par les conjectures; soit pour expliquer les expressions, qui peuvent faire de la peine, & qui n'étant pas bien entendues, ont donné lieu aux conjectures vaines de divers Critiques, qui vouloient corriger des passages où il n'y avoit aucune faute. Pour en donner un exemple, avant que de finir ces remarques, le Poète dit, en parlant du vaisseau des Argonautes, au 3 vers :

—— *Scythici quæ Phafidis oras*
Aufa sequi mediòque inter juga concita
curfus
Rumpere.

Barthius, sur *Claudien*, a prétendu qu'il falloit lire *mediòque inter juga concita cursu rumpere*. Il s'agit des Symplegades, au milieu desquelles ce vaisseau devoit passer, avec toute la promptitude possible, pour n'être pas brisé entre ces roches; qui, selon les Poètes, se heurtoient l'une l'autre, & écrasoient ce qui se trouvoit entre deux. La conjecture de *Barthius* ne paroît pas mauvaise d'a-

d'abord, & l'expression *rumpere cursum* peut-être suspecte ; mais *Heinsius* en donne divers exemples , & le sens en étant le même, que celui de la correction, il est visible qu'il n'y a rien à retoucher ici.

VI. S. AURELII PROPERTII *Elegiarum Libri IV. ad fidem veterum Membranarum sedulò castigati ; accedunt notæ & terni Indices, quorum primus omnes voces Proportionibus complectitur.* Amstelod. 1702. apud Wétstenios. in 4. pagg. 424. sans la Préface & les Indices.

QUOI que le nom de celui, à qui le Public est redevable de cette Edition de *Propertius* & de ces notes, ne soit pas à la tête du Livre, personne n'ignore dans ces Provinces que ce ne soit Mr. *Broekhuysen*, célèbre par de très-élegantes Poésies Latines. Il a eu ses raisons d'omettre son nom, mais on n'en a point ici de ne lui faire pas honneur d'un Ouvrage, qui a été généralement applaudi, par les connoisseurs ; si l'on en excepte certaines gens, qui n'approuvent que ce qu'ils font, & dont l'Auteur ne recherche pas l'approbation.

On

On voit, dans sa Préface, les secours de MSS. & d'anciennes Editions qu'il a eus, & si on les compare avec ceux dont on voit une liste devant l'Edition de Cambrige, dont on a parlé dans le Tome III. on trouvera que Mr. *Broekhuysse* a été infiniment mieux pourvu. Après cela suivent les éloges de *Properce*, par les Anciens & par les Modernes.

Les Grammairiens, ou les Copistes prétendoient que *Properce* avoit eu le surnom de *Nauta*, à cause d'un endroit de la XIX. Eleg. du Liv. II. où il introduit quelqu'un disant de lui même

----- *quamvis nec sanguine avito*
Nobilis & quamvis navita dives eras.

C'est ainsi qu'il y a dans la plupart des MSS. d'où l'on s'est imaginé que *Properce* étoit descendu d'un riche matelot, qui avoit laissé le surnom de *Nauta* à sa famille. Mais il y a dans quelques MSS. *navita* pour *navita*, ce qui est visiblement la véritable manière de lire; puis que quand il seroit vrai que *Properce* seroit descendu d'un matelot, on n'auroit pas pu dire de lui même qu'il étoit *un riche matelot*; puis qu'il étoit Chevalier Romain, & qu'il ne se mêloit d'aucune navigation. Ainsi
Mr.

Mr. *Broekhuysse* a raison de se moquer de ceux qui ont donné dans ces chimères. Il y a tel homme, parmi les Critiques, qui soutiendrait à cors & à cri que *Properce* avoit été matelot ; si par hazard il avoit trouvé dans un MS. de Florence ce que l'on trouve communément, dans les autres.

Nôtre Auteur remarque que *Properce* avoit publié d'abord le premier livre à part, sous le titre de *Cynthia* ; qui étoit un nom feint de sa maîtresse, nommée *Hostia*. On trouve encore ce titre dans de bons MSS. & c'étoit assez l'usage des Poètes de donner à leurs ouvrages les noms feints de leurs maîtresses, comme on le montre par plusieurs exemples. On nommoit ce livre *Monobiblon*, ou *liber singularis* ; mais les Copistes n'entendant pas ce mot Grec, crurent que c'étoit le titre des quatre livres, de sorte qu'ils mettoient *Monobibli liber primus, secundus, &c.* comme *Æneidos liber primus, &c.* Doit-on s'étonner après cela, si l'on trouve des fautes, dans des Exemplaires copiez par de si mal-habiles gens ?

On a eu quelques soupçons qu'il s'étoit perdu quelque chose de *Properce*, parce que l'on trouve des mots citez sous son nom, qui ne sont pas dans
les

les Elegies que nous avons ; mais l'Auteur fait voir qu'on se trompe. Ainsi *Servius* sur les Georgiques, Liv. I, 19. explique ces mots de *Virgile*, *puer monstrator aratri*, de *Triptoleme*, ou d'*Osiris*, & croit qu'il vaut mieux l'entendre du second, *ut dicit*, dit-il, *Propertius*, *vel Tibullus*. *Propertius* n'en dit mot, mais *Tibulle* le dit formellement Liv. I. El. 8. de sorte que Mr. *Broekhuysse* croit qu'il faut effacer dans *Servius* ces deux mots, *Propertius vel*. * Il est vrai que ce Grammairien les auroit dû omettre, pour parler exactement ; mais je croirois que citant cet endroit, par mémoire, & ne se souvenant pas lequel des deux avoit dit qu'*Osiris* étoit l'inventeur de la charrue, il a dit, pour ne pas se tromper, *Propertius, vel Tibullus*. Souvent les Anciens ont cité par mémoire, & il n'est pas toujours sûr de s'y fier. On le fera voir quelque jour, dans un petit Ouvrage, intitulé : *Ars citandi Veteres ad testimonium dicendum*. On n'a pas encore tous les matériaux, dont on a besoin pour y mettre la main, & le préparer pour la presse.

Comme Mr. *Broekhuysse* a travaillé sur un Auteur, sur lequel de très-habiles

* Remarques de l'Auteur de la B. C.

les gens avoient travaillé avant lui, & principalement *Jos. Scaliger*, *Marc Antoine Muret*, & *Jean Passerat*, pour ne pas parler des autres; il n'a pas été nécessaire qu'il explicât toutes les difficultés, parce que ces grands hommes l'avoient déjà fait avant lui, & que leurs Commentaires sont très-dignes d'être lûs. Il seroit seulement à souhaiter, pour ceux qui étudient les belles Lettres, qu'ils fussent un peu plus communs; & quand Mr. *Broekhuysse* auroit quelquefois suppléé à ce défaut, personne, comme je croi, n'y auroit rien trouvé à redire; sur tout ces explications venant d'un homme, qui se fait lire avec plaisir, & qui donne un air d'original à ce qu'il dit.

On doit néanmoins lui savoir gré de diverses choses que l'on voit principalement dans ses remarques, & que je rapporterai un peu plus en détail, que d'autres, qui ont parlé de cet Ouvrage, n'ont fait.

I. On trouve ici quantité d'endroits corrigez très-heureusement, par le moyen des MSS. ou par des conjectures très-naturelles, & qui n'ont rien de forcé. Ainsi Liv. I. Eleg. vi, 23. Ce Poète souhaite à Tullus, qu'il ne soit jamais amoureux, en ces termes :

Et

Et tibi non umquam nostros puer iste labores

Adferat , & lacrimis omnia nota meis.

On ne fait ce que veut dire *omnia nota*, & les plus grands Critiques ont tâché en vain de corriger cet endroit. Dans un des MSS. de Mr. *Broekhuysse*, il y a *ultima vota*, ce qui signifie la mort, comme il le fait voir par plusieurs exemples. Le sens est beau : que jamais cet enfant ne vous cause de douleur, ni ne vous donne la mort, qui est le dernier souhait que j'ai fait tout baigné de larmes.

Au commencement de l'Elegie VII. du même Livre, le Poète parle ainsi à *Ponticus*, qui travailloit à un Poème Heroïque, qu'il intitula *la Thebaïde*, & qui n'est pas venu jusqu'à nous :

Dum tibi Cadmeæ dicuntur, Pontice, Thebæ.

C'est ainsi que l'on trouve ce passage écrit dans presque tous les MSS. & dans les Editions ordinaires. Mais *Scaliger* ayant trouvé dans ses MSS. *dicuntur*, nôtre Interprète préfère ce dernier mot, parce qu'il est beaucoup plus élégant, & que *Properce* a voulu dire

Tome IV. N que

que pendant que *Ponticus* bâtissoit *Thebes*, c'est à dire, décrivait comment elle avoit été fondée, il faisoit l'amour. Nôtre Interprete fait voir que *ducere muros* signifie bâtir des murailles, & que l'on dit que les Poètes font ce qu'ils décrivent; ce qu'il prouve par des exemples. Autrement *dicuntur* ne faisoit pas un mauvais sens, car *Properce* auroit voulu dire: *pendant que vous chantez Thebes*, &c. Mais on a pû facilement changer *ducuntur* en *dicuntur*, parce que le premier est le plus obscur; au lieu qu'on n'a guere pû changer un mot clair & commun en un mot plus difficile à entendre, & plus rare, au sens auquel il se prend ici.

2. Nôtre Auteur défend aussi très-fréquemment la manière de lire des MSS. ou des Editions, contre les fausses corrections que les Critiques ont essayé de faire dans le texte de *Properce*. Il se trouve tous les jours des gens qui, faute de bien entendre les Auteurs, ou d'apporter, dans leur lecture, l'attention nécessaire, les corrompent. Tel étoit ce *Janus Mellerus Palmerius*, dont l'Auteur se moque agréablement, dans ses notes sur Liv. I. Eleg. 1, 19. Tel encore a été *François Guyet*, dont on a publié de petites notes sur plusieurs
Au-

Auteurs. C'étoit un Critique, qui réussissoit quelquefois, mais qui coupoit bras & jambes aux Auteurs sur lesquels il exerçoit sa Critique, & qui proposoit souvent des changemens peu vrai-semblables. Par exemple, *Proporce* dit Liv. I. El. 1, 9. de Milanion :

*Nam modò Partheniis amens errabat
in antris.*

C'est à dire, *tantôt il erroit autour des
autres du mont Parthenien*; car la préposition IN a souvent ce sens. *Guyot* ne prenant pas garde à cela, a voulu corriger *ancris*; mot qui se trouve dans les Glosses de *Philoxene* & d'*Isidore*, & peut-être dans *Festus*, & qui est expliqué *les intervalles des arbres, ou les vallées*. Mr. *Broekhuysse* a raison de rejeter ce mot barbare, ou au moins qui n'a jamais été du bel usage, & même dont l'orthographe n'est pas bien connue: quoique d'ailleurs il ne feroit pas un mauvais sens, en cet endroit. Voyez encore ce qu'il dit contre ce même Critique, sur Liv. I. El. 111, 31.

Néanmoins il lui rend justice, sur l'Eleg. 1, 24. où il dit qu'au lieu de *Cytæna carmina*, *Guyot* a raison de soutenir qu'il faut dire *Cytæa*; parce que régulièrement de *Κύττα* (qui est le

N 2

nom

nom d'une ville de la Colchide, & de la patrie de Médée) on ne peut former que *Κυτταῖα*, *Cytaeus*, comme d'*Αἶα Αἶα*, *Æaus*. * Voyez *Luc de Holstein* sur *Stephanus*, où ce savant homme montre qu'on disoit *Κυττα*, aussi bien que *Κύτα*, contre le sentiment d'*Abraham Berkelius*.

3. Nôtre Interprete a beaucoup de soin d'observer & de marquer la bonne orthographe des mots. On en trouvera des exemples sur Liv. I. El. II, 10. v, 10. Liv. II. El. XIII, 47. Liv. III. El. xv, 35. † J'y ai néanmoins trouvé *exequia* pour *exsequia*, *trophæum* pour *tropæum*, & quelques autres mots semblables; qui auroient, ce me semble, dû être orthographiez autrement.

4. Comme quantité d'habiles gens, qui ont écrit sur d'autres Auteurs, ou qui ont fait des traitez de Critique, ont corrigé ou éclairci, dans ces Ouvrages, divers endroits de *Properce*; Mr. *Broekhuysen* n'a pas manqué d'en faire mention, en nommant avec éloge ceux qui lui ont paru avoir bien réussi. Ainsi sur Liv. I. El. I, 3. il préfère l'explication de *Barthius* à celle qu'il avoit donnée lui même, & croit qu'*Amor deje-*
cit

* Remarque de l'Auteur de la B. C.

† Remarque de l'Auteur de la B. C.

cit lumina constantis fastus, signifie, l'Amour me fit baisser les yeux, dans lesquels j'avois eu jusqu'à lors un faste assez constant.

Sur le 15. vers de la même Elegie, il explique après *Canterus*, *potuit domuisse puellam*, par *domuit*. * Je croirois pourtant que l'on n'employe cette expression, que d'une chose qui n'est pas facile à faire ; ou dans des souhaits, comme dans les vers d'*Horace* Liv. III. Od. III. qu'il cite,

----- *stet Capitolium*
Fulgens, triumphatistique possit
Roma ferox dare jura Medis.

On parle ainsi en François ; *que Rome puisse commander aux Medes.*

Sur la même Elegie vers 31. il corrige, conformément au sentiment de *Nic. Heinsius*,

Vos remanete quibus facili Deus annuit ore,

& non *aure*, comme il y a dans les Editions ; car en effet, comme il dit agréablement, il n'y a que *Silene*, ou un autre qui lui ressembleroit par les oreilles, comme *Midas*, qui pût *annere aure*, faire signe de l'oreille qu'il

N 3 ac-

* Remarque de l'Auteur de la B. C.

accorde ce qu'on lui demande. Voyez le encore , sur l'Eleg. 111, 16. où il corrige un endroit difficile, comme a fait *J. F. Gronovius*. Ce Critique & le précédent sont souvent nommez ici, avec les éloges qu'ils méritent. Quand *Mr. Gronovius* le fils aura atteint le mérite de son Pere, & qu'il sera d'une humeur un peu plus traitable, on en fera autant à son égard. En attendant cet heureux changement, l'Auteur se moque assez souvent de lui; & ces raileries sont de bonne guerre, contre un homme, qui n'a égard à aucune regle de la justice, ni de l'honêteté. Au reste, *Mr. Broekhuysse* étant un homme de grande lecture, en matiere de livres de Critique, il ne lui est guere échappé de remarques de quelque conséquence, que l'on ait faite sur *Properce*.

5. Comme il louë & adopte ce qu'il trouve de bon, dans les explications des Critiques & des Interpretes de son Poëte, il les réfute aussi, quand il croit qu'ils se trompent. *Passerat*, qui étoit d'ailleurs un excellent homme, s'y trouve quelque fois réfuté, comme sur Liv. I. Eleg. 1, 12. où l'on fait voir qu'*hirsutus*, ne signifie pas *libidinosus*, mais *incomtus*, *rusticus*, &c. On en trouvera plusieurs autres exemples.

Ainsi

Ainsi encore il montre sur Livre I. Eleg. iv, 1. que le grand G. J. *Vossius* a été trompé par une faute de Copiste, qu'il y a dans *Giraldi*, qui nomme un Poète contemporain de *Properce* *Battus*, au lieu de *Bassus*. Il montre aussi clairement, sur le 27 vers de la même Elegie, qu'*adoro* signifie *oro*. *Adrien de Valois*, qui a été un très-savant homme, ne pensoit pas à cela, quand il vouloit qu'on changeât dans *Virgile*,

—— *volens vos Turnus adoro,*

en *id oro*. On peut voir *Nic. Heinsius* fort bien réfuté sur les mots de *canæ rubetæ*, qu'il changeoit en *sanie rubetæ*, Liv. III. El. iv, 27. Voyez encore sur le vers suivant. En contredisant ces habiles gens, on témoigne l'estime que l'on a pour eux. Il n'y a que *Mr. Du Bois*, qui est l'Interprete *Dausin* de *Properce*, dont on se moque très-souvent, sans le ménager beaucoup; mais étant Ecclesiastique de profession, il ne se souciera guere d'être accusé de n'avoir pas fort bien entendu un Poète, comme *Properce*; dont le stile ne ressemble point du tout à celui du Bréviaire.

6. Quand il s'agit de quelque usage particulier, ou de quelque expression

N 4 qui

qui n'est pas commune, nôtre Interprete ne manque pas de produire un grand nombre de passages paralleles; comme sur Liv. I. El. 1, 4. où il fait voir que les vainqueurs avoient accoutumé de mettre le pied sur le col, ou sur la tête des vaincus. Sur le même livre Eleg. 111, 12. on peut voir ce qu'il dit de *conor adire*, & d'*adire* tout seul, & sur l'Eleg. IV, 12. ce qu'il y a touchant *perire*, *furere*, *ardere*, avec l'ablatif, pour marquer la passion que l'on a pour ce que l'on aime. Sur le Liv. III. El. 11, 28. l'Auteur a ramassé un grand nombre de passages, où il est dit que la voute des cavernes est *suspendue*, & pour l'éclaircissement de *Properce*, & pour empêcher qu'on ne change, avec *Adrien de Valois*, un endroit de *Virgile*, où l'on trouve une semblable expression. Cette multitude de passages ne sert pas peu à confirmer une maniere de lire, à éclaircir ce qui peut être obscur, & à s'assurer si une expression est Latine, ou non. Un, ou deux passages peuvent laisser quelque doute, parce qu'il y en peut avoir de corrompus; mais cette multitude empêche qu'on ne puisse douter si un mot, ou une expression sont du bel usage. Ce qu'il y a encore de remarquable ici,

c'est

c'est que nôtre Auteur a travaillé sur ce Poëte, après *Passerat* ; qui rapporte aussi quantité de passages, qu'il a fallu éviter de copier.

7. Nôtre Interprete cite non seulement les Poëtes Latins de l'Antiquité, mais encore divers Modernes, dont il produit de beaux endroits, & même quelquefois des Poëtes Italiens, François & Flamands. Cette comparaison des tours de différentes langues est fort agréable, pour ceux qui entendent ces Langues, & qui se plaisent à la Poësie. Feu Mr. *Chevreau*, qui avoit le même goût, a fait la même chose dans ses *Oeuvres Mêlées*, qui ont été fort bien reçues du Public. Les Romains apprennoient autrefois la Langue Greque, & ne croyoient pas pouvoir bien parler la leur, sans cela ; & il est fort difficile aujourd'hui d'être éloquent dans une Langue, si l'on n'en fait que celle-là. La multitude & la variété des tours & des pensées que l'on voit en diverses Langues enrichissent la Mémoire, & forment l'esprit, tout autrement que ne peut faire une seule Langue.

8. Quoi que Mr. *Broekhuysse* aime infiniment les Poëtes Latins, & qu'il fasse lui même d'excellens vers, il ne laisse pas de rire quelquefois du métier

N 5. &

& des sotises des anciens Poètes. Ainsi sur Liv. II. Eleg. XIII, 54. il ramasse plusieurs passages de Poètes, qui disent que les Divinitez ne peuvent pas pleurer; & ensuite quantité d'autres, qui représentent les Dieux & les Déesse répandants des larmes. Les Poètes, selon l'humeur dont ils ont été, ont plus, ou moins rapproché les Dieux des hommes: de même qu'ils ont rangé les hommes au rang des Dieux.

Au reste, on ne peut pas reprocher à l'Auteur, qu'il se soit négligé en aucun endroit. Son Ouvrage est également travaillé, depuis le commencement jusqu'à la fin.

ARTICLE VIII.

GERARDI NOODT, *Juris-consulti, Diocletianus & Maximianus, sive de transactione & pactione criminum, Liber singularis. Lugduni in Batavis 1604. in 4. pagg. 108.*

QUOIQUE l'on ne soit pas Juris-consulte, on ne laisse pas de prendre beaucoup de plaisir, dans la lecture des Ouvrages comme celui-ci, & com-

comme plusieurs autres, que Mr. *Noodt*, Professeur en Droit à Leide, a donnez au Public. Comme il ne traite pas des questions de la Chicane moderne, mais seulement de l'ancienne Jurisprudence Romaine ; on peut lire ce qu'il écrit comme une partie essentielle de l'histoire de ce puissant Empire. Il est vrai, que ceux qui l'ont écrite ne parlent guere que de ses guerres ou civiles, ou autres, & que des brouilleries intestines, qui l'ont autrefois troublé ; sans presque rien dire de sa constitution interieure, & sans toucher en aucune sorte à ses Loix. Mais à l'égard de la Posterité, ç'a été une mauvaise maniere d'écrire l'Histoire, puis qu'enfin l'Empire ne subsistoit pas moins par ses Loix Civiles, que par les armes. Il nous importe pour le moins autant de savoir de quelle maniere les Romains vivoient entre eux, sous l'obéissance qu'ils rendoient aux Loix ; que de savoir ce qu'ils faisoient au dehors. Nous ne pouvons l'apprendre que de l'ancienne Jurisprudence, & de ceux, qui ont travaillé à l'éclaircir, entre lesquels nôtre Auteur tient un rang considerable.

1. Le sujet de ce Livre est un *Rescript* de Diocletien & de Maximien, adressé à un certain Valens, qui les avoit consul-

sultez par une requête, selon la coutume de ce tems-là, sur un point de Droit, sur lequel ces Empereurs répondent, „ qu'il n'est pas défendu de transfiger d'un crime capital, excepté l'adultère; mais que dans les autres crimes publics, qu'on ne punit pas de mort, il n'est pas permis de transfiger, sans s'exposer à être accusé de fausseté. *Transfigere vel pacisci de crimine capitali, excepto adulterio, prohibitum non est; in aliis autem publicis criminibus, quæ sanguinis poenam non ingerunt, transfigere non licet, citra falsi accusationem.* C'est la Loi 18. du Titre 14. du Livre II. du Code Justinien.

Cette Loi paroît d'abord fort étrange, & à cause de l'exception de l'adultère, & à cause que les Loix n'ont jamais approuvé de semblables transactions; quoi qu'elles ne leur aient pas imposé des peines, à l'égard du coupable, comme à l'égard de l'accusateur.

2. L'Auteur, après avoir proposé la question, remarque, avant toutes choses, que ce n'est pas ici une *Constitution*, ou une Loi générale, mais seulement une *Souscription*, ou un *Rescript*; c'est à dire, une réponse à une question d'un Particulier. On mettoit une grande dif-

fe-

férence entre les Rescripts & les Loix ; car les Rescripts ne regardoient que la question particuliere à laquelle ils répondoient , & ne pouvoient être appliquez à des cas semblables , que par forme de conséquence. On ne pouvoit pas non plus raisonner à *contrario*, comme l'on parle , sur les Rescripts. Mais on pouvoit faire l'un & l'autre , à l'égard des Constitutions , qui étoient des Loix communes. L'Auteur remarque encore que dans ce Rescript , Diocletien & Maximien n'établissent pas un nouveau Droit , mais qu'ils ne font que répondre , selon le Droit reçu à une question , qui leur avoit été proposée.

3. Quoi que *transigere* & *pacisci* signifient quelquefois différentes choses , dans le Droit , ici ces mots se confondent. Il est certain que toute transaction n'est bonne , ou en partie , ou en tout , que lors qu'il s'agit d'un bien particulier , que l'on cede , ou que l'on promet ; mais qu'aucune transaction n'est valide , quand il s'agit du bien d'autrui , ou du public , parce qu'on ne peut pas transiger de ce qui n'est pas à soi.

4. Toute faute est particulière , *privatum delictum* , ou publique , *crimen publicum*. Pour ce qui regarde les particulieres , on faisoit un procès civil ,

pour en avoir raison , devant le Préteur ; mais on pouvoit aussi s'adresser au Gouverneur de Rome , & en faire un procès criminel. On avoit droit de transiger pour le civil , mais on ne le pouvoit pas faire pour le criminel ; & il y a encore diverses remarques à faire là-dessus , que l'on verra dans notre Auteur.

5. La punition des crimes *publics*, ou même des *particuliers*, contre qui l'on avoit fait des procédures criminelles , par le moyen desquelles ils devenoient *publics* , n'étant pas une chose qui regarde seulement l'avantage de quelques particuliers , mais regardant le bien public ; il ne s'en pouvoit faire aucune transaction, entre l'accusateur & l'accusé. S'il s'en faisoit , on la regardoit comme une corruption , & non comme une transaction. Elle étoit honteuse , & elle se faisoit en secret. C'est ce que l'on prouve , par des passages des anciens Jurisconsultes & d'autres Auteurs.

6. Si l'accusateur avoit fait une transaction avec l'accusé , par laquelle il s'obligeoit de ne pousser pas son accusation , à condition que l'accusé lui accorderoit une récompense ; il ne pouvoit pas contraindre , par la justice , l'accusé de lui tenir parole , comme on

le

le fait voir par une Loi des mêmes Empereurs Diocletien & Maximien, qui est au L. 8. du C. *de contrahenda stipulatione*. L'accusateur ne pouvoit pas même reprendre une accusation, dont il s'étoit désisté, comme on le voit par une autre Loi des Empereurs Valerien & Gallien, qui est la 3. du L. 9. du C. *ad Senatusconsultum Tarpilianum*.

7. Il y avoit même des Loix qui condamnoient & l'accusateur & l'accusé, pour avoir transigé ensemble, & être convenus que l'accusateur se désisteroit de son action. C'est ce qui paroît, par des textes formels, & par des exemples.

8. Il est néanmoins vrai que l'on pardonnoit à un homme accusé d'un crime capital, lors qu'il transigeoit avec son accusateur; quoique la transaction fût nulle. Dans d'autres crimes, celui qui avoit corrompu le délateur, qui l'avoit accusé, passoit pour coupable. *In omnibus causis, præterquàm in sanguine*, dit Ulpien, *qui delatorem corripit ex Senatusconsulto pro victo habetur*. Mais quand il s'agissoit de la vie, on croyoit qu'il falloit pardonner à ceux qui rachetoient leur sang, comme ils pouvoient. *Ignoscendum censuerunt ei,*
qui

qui sanguinem suum qualiter qualiter redemptum voluit. A cette occasion, nôtre Auteur explique diverses autres Loix ; mais nous ne pouvons pas nous y arrêter.

9. Les Empereurs Diocletien & Maximien ne veulent dire autre chose, dans le Rescript dont il s'agit, sinon que les Princes pardonnoient à un homme, qui étoit accusé d'un crime capital, la transaction qu'il pouvoit faire avec son accusateur ; quoi que dans un autre crime, il pouvoit être traité comme un homme qui auroit commis une fausseté.

10. On montre encore qu'un accusateur, qui a transigé, ne peut pas accuser de nouveau celui qu'il s'est engagé de n'accuser plus ; non à cause de la validité de sa transaction, qui est nulle ; mais parce qu'il n'est pas permis à un accusateur, qui a pris de l'argent pour n'accuser pas, de reprendre son accusation.

11. Mais cela n'empêchoit pas qu'un autre ne pût accuser le coupable, ou que le Juge ne pût faire faire des informations, quoi qu'il ne se présentât aucun accusateur. Les Loix sont formelles là-dessus.

12. On demande si elles pardonnent à l'acc-

à l'accusateur , qui tranfige dans une caufe capitale , auffi bien qu'à l'accusé. D'habiles gens ont répondu qu'oui , mais Mr. *Noodt* fait voir que non. Il prouve que non feulement une tranfaction , par laquelle l'accusateur reçoit de l'argent de l'accusé , mais même un accord gratuit eft puniffable , ou en vertu du *Senatusconfulte Turpilien* , ou par le devoir du Juge.

13. Ensuite l'Auteur réfute avec foin les raifons de ceux qui croyent que dans une caufe capitale les Loix pardonnoient à un accusateur , qui tranfigeoit. La Juftice eft clairement de fon côté , car qui ne blâmeroit un homme qui commence à accufer d'un crime , qu'il eft de l'intérêt de l'Etat de punir , & qui fe défifte de fon action , ou pour de l'argent , ou pour d'autres confiderations ?

14. Ensuite il explique un paffage d'*Ulpien* affez obfcur , où il femble d'abord que ce Jurifconfulte permet les tranfactions , que l'on a dit être défendues. C'eft la l. 1. §. 1. & 3. D. de *Calumniatoribus*. Le Lecteur verra dans nôtre Auteur ce qu'il en dit , car il faudroit trop s'étendre pour être intelligible , fur une matiere comme celle-ci.

15. L'ex-

15. L'exception de l'adultere, dans la Loi des Empereurs Diocletien & Maximien, fait d'autant plus de peine aux Jurisconsultes, que l'on n'avoit pas accoutumé de le punir de mort. La Loi Julienne ne le condamnoit pas à ce supplice, ni aucune Loi des Empereurs, du tems desquels les Jurisconsultes, dont on trouve les fragmens dans les Digestes, ont vécu; comme on le fait voir, par plusieurs raisons.

16. A cette occasion, on explique le Rescript d'Alexandre Severe, qui se trouve dans le Code L. 9. *ad Legem Juliam*, où il déclare qu'une femme condamnée pour adultere doit demeurer dans les peines portées par la Loi Julienne, & que par conséquent il n'est pas permis de l'épouser; car la Loi Julienne défendoit à une femme condamnée pour ce crime de se remarier, & punissoit l'homme qui l'épousoit. Ce qui fait de la peine dans cette Loi, qui est la 9. du Titre que l'on a cité, c'est qu'il y a : *qui autem adulterii damnatam, si quocumque modo poenam capitale[m] evaserit, sciens duxerit uxorem, vel reduxerit, eadem lege ex causa lenocinii punietur*. Mais on fait voir que ces mots, *si quocumque modo poenam capitale[m] evaserit*, ont été ajoutés,

tez, par quelque mal-habile homme; qui a voulu expliquer le sens du Rescript, par l'usage des siècles postérieurs.

17. On montre ensuite que l'adultere ne passoit pas pour un crime qui dût être puni par la mort, sous Valerien & Gallien, ni sous Diocletien & Maximien, quoi qu'*Arnobe* dise qu'on le punissoit, *capitalibus poenis*; parce qu'*Arnobe* pouvoit n'être pas bien instruit du Droit, ou parce que *capitales poena* ne signifie pas seulement la mort naturelle ou civile, c'est à dire, le bannissement, mais encore des peines flétrissantes, & suivies d'infamie.

18. Selon le Droit du *Code Hermogenien* & *Gregorien*, l'adultere n'étoit pas un crime capital. Il commença seulement à l'être sous Constantin le Grand; quoi que nous n'ayons pas la premiere Loi qu'il fit là-dessus, & qu'il semble avoir faite au commencement de son regne. C'est de *Justinien* de qui l'on apprend que Constantin a été le premier Auteur de cette Loi. Voyez la Nouvelle cxxxiv. c. 10. Mr. *Noodt* conclut de là, avec une très-grande vrai-semblance que les deux mots, *excepto adulterio*, ont été ajoûtez par *Tribonien*, ou par quelque autre ancien Interprete du Droit.

19. Il

19. Il fait voir de plus qu'il n'y a eu aucune raison , depuis que l'adultere devint un crime capital , de défendre à l'accusé de transiger avec son accusateur , plutôt que dans les autres crimes capitaux. Il y a ici la même raison de pardonner à un homme , qui rachete sa vie , comme il peut , qu'il y a de lui pardonner la même chose , étant accusé d'un autre crime capital.

20. L'ancienne Jurisprudence est si opposée aux transactions , que les accusateurs peuvent faire avec les coupables ; qu'elle défendoit même au pere & à la mere d'une fille de s'accommoder jamais avec celui qui l'avoit enlevée , & Justinien (*leg. unic. §. 2. in fine Cod. de raptu Virginum*) veut qu'ils soient releguez s'ils le font. Mais pour le coupable , ou celui qui avoit fait le rapt , on ne le punissoit pas pour avoir tâché de sauver sa vie , par une transaction.

21. Après avoir expliqué au long la premiere partie du Rescript de Diocletien & de Maximien ; Mr. Noodt explique en peu de mots la seconde , qui défend à celui qui est accusé d'un crime , qui n'est pas capital , de transiger avec son accusateur , à moins qu'il ne veuille s'exposer à être accusé de fausseté ; c'est
à di-

à dire, du même crime qu'il tâche de faire commettre à l'accusateur ; qui devient faussaire & prévaricateur, en abandonnant, par une transaction, une accusation qu'il croit bien fondée.

22. Enfin Mr. *Noodt* conclut de son explication, que ceux qui ont fait le Recueil des Pandectes ; qui n'étoient pas assurément des gens, qui fussent ce que c'est qu'ordre & méthode ; ont mal à propos rapporté ce Rescript de Diocletien au Titre *des Transactions*, car ce Titre traite seulement de la nature des transactions légitimes dans les choses particulieres ; & non des Transactions, qui, étant faites contre les loix criminelles, sont sujettes à être recherchées par les Avocats du Fisc. Il croit que ce Rescript auroit été mieux placé au livre II. ou au IX. pour des raisons qu'on pourra lire dans son Ouvrage. Le style de Mr. *Noodt* est si serré, & sa méthode est de dire tant de choses en si peu de mots, qu'il est difficile d'en faire un Extrait plus abrégé. Ainsi ceux qui voudront s'instruire de ce point de l'ancienne Jurisprudence, feront bien de recourir à l'Original, qu'ils ne s'enrayeront pas de lire, pour peu qu'ils soient curieux de la Jurisprudence Romaine. L'Auteur l'éclaircit non par de

de longs raisonnemens , mais par le secours de la Critique , de l'Histoire , des Auteurs contemporains , & des Loix mêmes comparées les unes avec les autres.

Sans tous ces secours , il n'est pas possible de bien réussir dans l'intelligence du Droit ancien ; dont *Tribonien* ne nous a conservé que des fragmens , tronquez , & suppléez comme il a voulu , & cela sans aucun ordre. Quelquefois même dans le Code Justinien , il a mêlé des Loix de differens Empereurs , comme la Loi 2. du titre de *Infantibus expositis* , dans le Code ; * où il ne fait qu'une Loi de deux Constitutions , dont la premiere étoit de *Valentinien* , *Valens* & *Gratien* , & la seconde d'*Honorius* & de *Theodose*. Ainsi dans une seule & même loi il y a des allusions à des usages de differens tems , comme dans le Rescript de *Diocletien* & de *Maximien* , dont on a parlé ; où l'adultere est regardé comme punissable de mort , quoi que du tems de ces Empereurs , on ne le punît pas de la sorte.

Au reste on verra la même méthode dans les autres Ecrits de *Mr. Noodt* , comme les *Probabilia Juris* , les Traitez

* Voyez le *Julius Paulus* de *Mr. Noodt* , cap. 6.

tez ad *Legem Aquiliam*, & de *Jurisdictione*, les livres de *Fœnore* & *Usuris*, le discours sur la *Loi Royale*, le *Julius Paulus*, ou de l'exposition des enfans, &c. En éclaircissant l'ancienne Jurisprudence, il traite en même tems de plusieurs matieres importantes, & explique des passages de quantité d'Auteurs, qui en ont parlé. C'est ainsi que le fameux *Cujas*, & tous les autres, qui ont retiré la Jurisprudence de la barbarie où elle étoit, il y a deux cens ans, en ont usé.

ARTICLE IX.

Livres supposez ou Fragmens d'Auteurs connus, des deux premiers Siecles de l'Eglise Chrétienne.

ON a sans doute sujet de se plaindre des impostures, qui ont été faites par de mauvais Chrétiens, pendant les premiers siècles; en supposant quantité d'Ecrits à des gens, dont ils n'étoient point. Soit que ce fût pour appuyer de véritables doctrines, ou pour en introduire de fausses; ces tromperies ne pouvoient venir que d'une mau-

mauvaise disposition d'esprit. C'étoit peu connoître la Verité, que de croire qu'elle a besoin de fictions pour se soutenir; & c'étoit la deshonorer, que de la défendre de la sorte. Ceux qui en ufoient ainsi soutenoient la Verité non pour la connoître pour telle, mais par un esprit de cabale; & ils auroient soutenu le Mensonge de la même manière, s'ils étoient nez, ou entrez dans un mauvais parti. Ceux qui défendoient des faussetez par là étoient condamnables, par leur propre jugement; puis qu'ils faisoient connoître qu'ils n'agissoient pas de bonne foi.

Il se pourroit faire aussi que ceux, qui ont fabriqué une partie de ces livres, n'aient pas tant été des gens qui cherchassent à soutenir des doctrines bonnes, ou mauvaises; que des Copistes, qui n'avoient en vue que de gagner de l'argent, en mettant de faux titres à des livres qu'ils avoient fait faire, & qu'ils attribuoient à d'anciens Auteurs, pour les mieux vendre. Il se trouvoit alors une infinité de gens credules, ou imprudens, qui achetoient ces livres, comme les véritables Ouvrages de ceux dont ils portoient le nom. On a traité assez au long, de cette matiere, dans la Section II. de la

la III. Partie de l'Art de la Critique.

Cependant on peut faire un très-bon usage aujourd'hui de tous ces Ecrits supposez , sur tout en comparant les Ecrits attribuez aux Apôtres , & les autres semblables , à ceux du Nouveau Testament. On voit une si grande différence entre les uns & les autres , que l'on comprend facilement que ceux du Nouveau Testament sont véritablement d'inspiration divine , & que les autres n'en sont que de mauvaises imitations , ou des fictions même très-grossières. Les Impositeurs des premiers siècles n'étoient pas capables d'inventer rien de semblable aux Livres du Nouveau Testament. Dans ces derniers , on voit très-clairement les caractères de la divinité de la doctrine de Jesus-Christ & de ses Apôtres , qui s'accorde avec l'ancienne doctrine Judaïque , autant que cette doctrine renferme des commandemens bons par eux mêmes , & utiles à tout le genre humain , en tous tems , & en tous lieux ; & qui supplée ce qui y manquoit , d'une manière si conforme aux lumières de la droite Raison , qu'on ne peut s'empêcher d'admirer le rapport qu'il y a entre l'état de la nature humaine , &

Tome IV. O les

les besoins où elle est, & entre les promesses & les commandemens de l'Evangile. Au contraire dans les livres fabriquez depuis, il y a mille choses & contre l'ancienne Révélation de Moïse & des Prophètes, & contre les plus pures lumières du Bon-sens; comme on le verra, si on les examine, & si on les compare ensemble. Outre cela il y a ordinairement dans les piéces supposées des choses contraires à l'Histoire & aux coutumes des tems, dont elles parlent. Je mettrai donc ici les titres de deux Ouvrages, qui contiennent quelques unes de ces piéces supposées, & les fragmens de quelques autres.

I. SPECILEGIUM SS. PATRUM

ut & HÆRETICORUM seculi,

post Christum natum, I. II. & III.

Quorum vel integra monumenta, vel

fragmenta, partim ex aliorum Pa-

trum libris, jam impressis collegit &

cum Codicibus Manuscriptis contulit,

partim ex MSS. nunc primum edidit

ac singula tam Præfatione, quam no-

tis subjunctis illustravit JOAN. ER-

NESTUS GRABIUS. Tomus I.

sive seculum I. Editio secunda. Oxo-

niæ 1700. in 8. pagg. 375. Seculi II.

Tomus I. Ibid. pagg. 255.

II. CO-

H. CODEX APOCRYPHUS

Novi Testamenti collectus, castigatus, testimonijque, Censuris & Animadversionibus illustratus à JOAN. ALBERTO FABRICIO S. S. Theologiae D. Professore Publico, & h. t. Gymnasii Rectore. Hamburgi 1703. in 8. 2 voll. pagg. 986.

COMME ces deux livres s'accordent, en diverses choses, quoi qu'ils diffèrent en d'autres, & qu'ils ne renferment pas toutes les mêmes pièces; on a trouvé à propos de les joindre, & de les marquer ici, selon l'ordre des tems, auxquels se rapportent les pièces qu'ils contiennent.

L. La première * est le prétendu Evangile de la Naissance de la S. Vierge, que l'on disoit avoir été fait par S. Matthieu en Hebreu, & traduit en Latin par S. Jérôme. Pour mieux appuyer la tromperie, on a fabriqué une Lettre, que l'on a attribuée à Chromatius & à Héliodore Evêques, amis de S. Jérôme, qui lui demandent la version de ce livre; & une réponse du dernier, où il dit que S. Matthieu avoit voulu tenir ce livre secret, & ne le point publier; mais que puisque Seleu-

O 2

cui

* Cod. Apoc. p. 4. & seqq.

cus Manichéen l'avoit rendu public, il avoit trouvé à propos d'en faire autant. Mr. *Fabricius* met ces lettres à la tête de cet Ouvrage, avec plusieurs autres témoignages des Anciens & des Modernes, par où l'on peut connoître les jugemens que l'on en a faits; & il joint à ces passages des notes, dans lesquelles il les éclaircit, les confirme, & les critique, comme il le juge à propos. Il en use ainsi dans tout ce recueil, & il met des notes sous les Pièces mêmes supposées, qui y sont.

Il paroît par S. *Epiphane*, sur l'Hérésie xxvi. ou des Gnostiques n. 12. que ces Héretiques avoient un livre de la naissance de Marie, où il y avoit des absurditez, qui ne sont point dans celui-ci; comme que Zacharie avoit vû dans le Temple un homme, qui avoit une tête d'âne, & que c'étoit là la Divinité, que les Juifs adoroient. Mais celui-ci ne laisse pas de contenir des choses, qui font voir que celui, qui l'a fait, n'avoit aucune connoissance de la Religion Judaïque. Il introduit Joachim, que l'on dit avoir été pere de la S. Vierge, allant à Jerusalem pour y sacrifier, dans le tems qu'il y avoit un Souverain Sacrificateur, nommé *Isaschar*; & l'on fait, par *Joseph*, qu'il n'y

n'y a eu aucun Souverain Sacrificateur de ce nom, en ce tems-là. Ce préten-
du Pontife dit ensuite à Joachim, qu'il
ne lui étoit pas permis d'offrir aucune
oblation; parce qu'il n'avoit point de
fils; ce qui est une fausseté, car il n'y
a aucun endroit dans le V. Test. où il
soit dit que ceux, qui n'ont point eu
d'enfans, n'ont pas droit d'offrir des
sacrifices à Dieu. Il est même parlé
avantageusement des Eunuques Esa.
ch. LVI, vs. 3, 4, 5.

Cependant nôtre Eyangeliste intro-
duit son Isaschar, citant l'Ecriture, qui
dit que *maudit est quiconque n'a pas eu
de fils en Israël.* Citation ridicule, &
qui ne pouvoit pas tomber dans l'esprit
d'un homme qui eût été Juif, mais
seulement dans la tête de quelque Im-
posteur, qui ignoroit les coutumes de
cette nation, & qui n'avoit jamais bien
lû l'Ecriture Sainte.

Ce qu'il dit ensuite des Vierges, qui
servoient dans le Temple, & que le
Pontife voulut renvoyer chez elles,
pour se marier, & de l'opposition qu'y
fit la fille de Joachim, parce qu'elle
avoit voué à Dieu de ne point se ma-
rier; sur quoi l'on consulta Dieu, qui
répondit du propitiatoire; est entière-
ment contraire à l'usage, & à l'histoire

de ce tems-là, auquel on fait qu'il n'y avoit point de propitiatoire, ni de réponses de cette manière, de la part de Dieu. C'est ainsi que les Imposteurs se découvrent eux-mêmes, en parlant d'un tems duquel ils ne sont pas instruits.

On ne sauroit rien trouver de semblable dans le Nouveau Testament, où tout ce qui est dit des Juifs est conforme à leurs coutumes & à leur histoire. Outre cela dans le Nouveau Testament, il n'est parlé que de miracles nécessaires, ou utiles; & cela avec beaucoup de réserve, en sorte que Jesus-Christ & ses Apôtres n'en font aucune ostentation. On voit au contraire, dans ce prétendu Evangile, une certaine profusion, s'il faut ainsi dire, de miracles, qui les rend d'abord suspects; parce qu'il n'est pas croyable que Dieu trouble l'ordre de la nature, lors que cet ordre suffit, pour produire les effets qu'il se propose.

II. La piece suivante * est le *Protevangile de S. Jaques* en Grec, & en Latin, de la version de *Jaques Postel*. C'est la même histoire que la précédente, excepté qu'il y a beaucoup plus de circonstances, & qu'elle va plus loin.

On

* Cod. *Apdr.* p. 39.

On voit par une citation d'*Origene* que ce livre étoit plus ancien que lui, & pouvoit avoir été fabriqué sur la fin du second siècle. C'est ce qui fait croire que l'auteur de ce livre est plutôt quelque *Chrétien*, comme *S. Epiphane* semble l'indiquer dans l'*Hérés.* xxx. A. 23. qu'un *Manichéen*; ces hérétiques n'ayant paru qu'après *Origene*. C'est là la source; où le prétendu *S. Jérôme* avoit péché l'Evangile de la naissance de la *S. Vierge*. *Postel* traduisit ce livre de Grec en Latin, & ne l'inventa nullement; comme *Henry Etienne* le lui a reproché injustement, dans son *Apologie*, pour *Herodote*. Comme ce savant homme s'est emporté mal à propos contre *Postel*, à cet égard; d'un autre côté *Theodore Bibliander* a pris ridiculement cette pièce, pour l'ouvrage d'un homme sincère; comme on le verra par le témoignage, que *Mr. Fabricius* en cite. Le bon *Bibliander* n'étoit pas un Critique fort fin, puis qu'il se laissoit si grossièrement tromper; mais *H. Etienne* avoit autant de tort que lui, puis qu'il soutenoit que *Postel* avoit inventé une pièce, qui se trouvoit déjà en Latin, parmi les Oeuvres supposées de *S. Jérôme*, dans le IV. Tome. Si nous nous en rapportons à l'un, ou à

l'autre , nous aurions ou trop bonne opinion du *Protevangile* , ou trop mauvaise de *Postel*. „ Cela peut faire com-
 „ prendre , même aux credules , qu'il
 „ ne faut pas se fier à l'opinion des au-
 „ tres. La passion des hommes n'étant
 „ pas la même , ils se laissent entrainer
 „ ou à la faveur , ou à la haine. On ne
 „ peut tenir pour bien connu , que celui
 „ que l'on a connu par soi même. *

*Hoc admonere simplices etiam potest ,
 Opinione alterius ne quid ponderent ;
 Ambitio namque dissidens mortalium
 Aut gratiæ subscribit , aut odio suo.
 Erit ille notus , quem per te cognoveris.*

C'est une remarque qui étoit nécessaire en cet endroit , où nous parlons de livres supposez , qui ont trompé beaucoup de gens.

Dans cette fable , le Souverain Sacrificateur est nommé *Ruben* , au lieu qu'il s'appelle *Isaschar* dans l'autre ; & il reproche simplement à Joachim de n'avoir point d'enfant. Sur quoi Joachim s'en va dans le desert , où il jeune , & prie Dieu quarante jours & quarante nuits ; ce qui n'est pas dans l'histoire Latine. Sa femme prie aussi , dans sa maison , & des Anges viennent leur
 dire

* *Phedre Liv. III. fab. 10.*

dire qu'ils ont été exaucez. Joachim ensuite va au Temple, pour y offrir des victimes, & voit dans la lame d'or du Pontife, que Dieu lui étoit favorable; mais l'Auteur ne dit point comment cette lame d'or pouvoit lui faire connoître ce secret. Marie étant née, son pere & sa mere la nourrirent trois ans, & la meinent au Temple, au service duquel ils l'avoient vouée, & où elle recevoit sa nourriture de la main d'un Ange. Comme elle eut douze ans, les Sacrificateurs ayant dessein de la renvoyer, de peur que le Sanctuaire ne fût souillé, ils ordonnerent au Souverain Pontife, qui se nommoit alors *Zacharie*, de prier pour elle, en se tenant près de l'Autel, & en entrant dans le lieu très-saint avec ses habits pontificaux. Là dessus, un Ange lui apparoit, & lui ordonne d'assembler tous les veufs d'Israël, avec chacun une baguette à la main; afin que celui, sur la baguette de qui il se feroit un miracle, gardât Marie. Tous les veufs, excepté Joseph, porterent en vain leurs baguettes, il ne s'y fit aucun miracle; mais Joseph ayant paru le dernier, il sortit une colombe du haut de sa baguette, & elle s'alla poser sur sa tête. On lui donna Marie, à garder, quoi

O 5

qu'il fit difficulté de la prendre ; parce qu'il étoit vieux , qu'il avoit des fils qui étoient déjà grands , & qu'il craignoit qu'on ne se moquât de lui.

Je ne dirai pas le reste , où il n'y a rien de bon que ce que l'Auteur a pris de S. Matthieu & de S. Luc. J'ajouteraï seulement , que Marie étant devenue enceinte , par l'opération du S. Esprit , les Sacrificateurs la firent venir devant eux , & la censurèrent fortement de s'être laissée séduire , elle qui avoit été nourrie par les Anges ; & comme elle protestoit qu'elle n'avoit connu aucun homme , & que Joseph juroit aussi qu'il ne l'avoit pas touchée , le Souverain Sacrificateur fit boire à Joseph *de l'eau de la conviction du Seigneur* ; laquelle ne lui fit aucun mal , au grand étonnement du Sacrificateur , qui ne put pas refuser de l'absoudre. Ce que ce prétendu Evangeliste dit à la fin , de la mort de Zacharie , tué par Herode , entre le Temple & l'Autel , est une fable fabriquée sur l'histoire de Zacharie fils de Barachie , à laquelle Notre Seigneur fait allusion Matth. xxi i i , 35.

Toute cette Légende est si mal bâtie , qu'on ne peut pas assez s'étonner qu'il y ait eu des gens de bon sens , qui aient pu s'y laisser tromper. Pour ce qui est de

de *Postel*, on fait que ç'a été un homme, dont le cerveau étoit attaqué; mais il est étrange que *Bibliander*, & d'autres, aient pu douter un moment de l'imposture.

III. Après cela, * vient l'*Evangile de l'enfance de Jesus-Christ*, attribué à *S. Thomas* l'Apôtre. On le trouve en Grec & en Latin, de la version de *J. B. Cotelier*; & de plus en Arabe & en Latin, de la version de *Mr. Sike*, plus complet. Il y a eu une piece assez ancienne, sous ce nom; puis que *S. Irénée* & *Origène* en parlent, sans s'arrêter à ceux qui ont vécu depuis. Mais il n'est pas assuré que la piece, que nous avons, soit tout à fait la même. La Copie Arabe est beaucoup plus ample que la Greque, & il semble que ceux, qui se sont donné la peine de transcrire cette sorte de fables, ont crû avoir autant de droit de les embellir, que les autres de les inventer.

IV. On ne sera pas plus satisfait de l'*Evangile de S. Nicodème*, qui suit, & qui dans plusieurs MSS. est intitulé: *les Actes de Pilate de la passion & de la résurrection de Jesus-Christ*. On y a joint les prétendues *Epîtres de Pilate à Tibère*, & une *Lettre de Lentulus au Senat*.

O 6

On

* Cod. Apoc. p. 128.

On a déjà parlé de ces Actes de Pilate, au Tome III. de cette *Bibliothèque Choisie*, p. 126. & suiv. & il ne sera pas besoin que l'on s'y arrête beaucoup. La copie Latine, que nous en avons aujourd'hui, est visiblement supposée, n'étant qu'une mauvaise imitation des Evangelistes, & embellie, à la maniere des Légendes, de fables ridicules. La Relation Greque attribuée à Pilate, que Mr. *Fabricius* a publiée à la fin du Volume, parmi les Additions, n'est guere plus raisonnable. Voyez la p. 972. & suiv. Comme *Justin* & *Tertullien* se rapportent aux Actes envoyez par Pilate à Rome, ou il faut que ces Actes fussent publics de leurs tems, ou qu'ils crussent qu'on les avoit conservez dans les Archives, jusqu'à lors. Peut-être qu'ils en parlent sans les avoir vûs, dans cette supposition; comme plusieurs Auteurs Chrétiens citent les catalogues du dénombrement fait en Judée à la naissance de Jesus-Christ, quoi qu'ils ne les eussent pas vûs, comme il paroît assez, par la diversité des sentimens, touchant l'année & le jour de la naissance de Jesus-Christ. Si cela étoit, les vrais Actes de Pilate seroient demeurez cachez, & il n'en auroit paru que de faux. ○

Quoi:

Quoi qu'il en soit, on trouvera ici presque tout ce que les Anciens & les Modernes ont dit de ces Actes de Pilate; dont on ne fera aucun extrait. Il n'y a personne, qui ne s'en moque en les lisant, & qui ne déteste même la hardiesse de celui qui a entrepris de faire cette supposition. Voilà néanmoins où nous aurions été réduits, si nous avions perdu les Evangiles, & qu'il fallût s'en tenir à la tradition des Moines. Ils auroient si fort défiguré la Vérité, qu'on auroit eu toutes les peines du monde à la reconnoître.

V. Il y a eu aussi des Ecrits, que l'on a hardiment attribuez à Nôtre Seigneur Jesus-Christ; * comme on le voit par les témoignages de l'Auteur des Constitutions Apostoliques, de S. *Jerôme* & de S. *Augustin*, qui font voir que Nôtre Seigneur n'a jamais rien écrit. On a aussi feint des Lettres tombées du ciel, mais dont tout le monde se moque à présent; quoi qu'autrefois quelques personnes simples s'y soient laissées tromper. Ce sont là des preuves de l'ignorance des peuples, & de la hardiesse des Moines; qu'on auroit de la peine à croire, si l'on n'avoit des témoins irréprochables de ces fourberies, que

O 7

l'on

* *Cod. Apoc. p. 303.*

l'on pourra voir dans le recueil de Mr. *Fabricius*.

VI. Les gens de bon goût, & Catholiques & Protestants, n'ont pas meilleure opinion de la * Lettre d'*Abgare*, Roi d'Edesse, à Jesus-Christ, de la réponse de celui-ci, & de la relation de ce que Thaddée, l'un des Lxx Disciples, fit à Edesse. Le premier qui ait publié ces Lettres c'est *Eusebe*, dans son Histoire Eccles. Liv. I. c. 13. où il dit qu'il les a reçues d'Edesse, où on les gardoit dans les Archives, & qu'elles ont été traduites de la Langue Syriaque en Grec. Pour moi j'avouë que je suis du nombre de ceux, qui croient qu'on peut faire des suppositions en Syriaque, comme en Grec; & que quand il s'agit des siècles, où l'on a tant fabriqué de fables à défaut d'histoires véritables, on a sujet de soupçonner tout ce qui ne porte pas avec lui des marques certaines de la Vérité. Outre cela il y a ici des preuves visibles de supposition, comme Mr. *Du Pin* & le P. Noël *Alexandre*, pour ne nommer que ceux-là, l'ont très-bien prouvé. Si Mr. *Cave* avoit examiné leurs raisons, il auroit retracé ce qu'il a dit dans son Histoire Littéraire qu'il

* *Cod. Apocr. p. 316. & Spicil. Tit. 1. & seqq.*

qu'il n'y a point de marques de supposition dans ces Lettres. Il est vrai qu'*Isaac Casaubon* & *Rich. Montaigne* n'ont pas osé se déterminer contre ; ce que *Mr. Cave* appelle *modestie*. Pour moi, je croi qu'il n'y a point de retenue en cela ; mais seulement un manquement d'attention, à moins qu'on ne veuille leur attribuer un peu trop de politique. Il est vrai encore que *Mr. Grabe* aime mieux demeurer en suspens, mais j'avoué que je n'y faurois demeurer ; après avoir examiné ces Lettres avec soin, & les raisons qu'on apporte contre ces Ecrits. Par exemple, *Abgare*, qui étoit Payen, ne pouvoit pas dire à *Jesus-Christ* : *je croi que vous êtes Dieu, & qu'étant descendu du ciel vous faites ces choses ; ou fils de Dieu, qui faites ces choses*. Il faut remarquer qu'il y a dans le Grec ὁ Θεός, avec l'article, qui dans le langage d'un Payen ne signifie pas *Dieu*, en général, comme dans celui des Chrétiens ; mais *le Dieu* de quelque part, en faisant allusion à quelque lieu particulier, ou à quelque chose de semblable. Il auroit fallu qu'*Abgare* dit ὁ θεός, vous êtes un Dieu, comme il dit ὁ υἱός ἐστίν, ou vous êtes un fils. Il falloit encore dire Θεός, d'un Dieu, & non τὸ Θεόν, le Dieu. C'est

C'est là le langage d'un Chrétien , & non d'un Payen. Il ne faut pas dire que cela vient peut-être du traducteur Grec , qui a ajouté l'article ; car dans la Langue Syriaque on fait que l'on peut exprimer l'article Grec , en ajoutant un *Olaph* à la fin. Qui croira aussi que l'année même que Nôtre Seigneur monta au Ciel , S. Thomas envoya Thaddée à Edesse , pour prêcher aux Payens , avant que l'Evangile fût sorti de la Judée ? C'est néanmoins ce qui doit être , selon le calcul qui est à la fin des Actes de Thaddée , comme *Henry de Valois* l'a fait voir , dans ses notes sur *Eusebe*. On pourra aussi voir cette Chronologie confirmée par le Cardinal *Noris* , sur les Cénotaphes de Pise , Dissert. II. ch. xvi. §. 12. & dans ses Epoque des Syriens , Dissert. II. ch. III. §. 1. où l'on trouvera à peu près tout ce qu'on peut dire des *Abgares* , Rois d'Edesse , & de cette ville ; quoi qu'il ne traite pas de la question , dont il s'agit ici.

Pour le témoignage d'*Ephrem* , qui avoit été Diacre d'Edesse , & que Mr. *Grabe* rapporte en Grec & en Latin , il ne prouve autre chose , sinon qu'*Ephrem* a crû ces Lettres veritables , en quoi il a pû s'être trompé comme un autre ; sur tout dans un tems où la creduli-

dulité & la tromperie commençoient à ravager le Christianisme d'une étrange maniere; savoir vers la fin du I V. siecle, où les fables & les Reliques commencerent à se mettre en train d'une façon scandaleuse. Outre cela, il paroît, par ce passage d'*Ephrem*, qu'il y avoit, dans la Lettre qu'il cite, quelque chose, qui n'est point dans celle qu'*Eusebe* rapporte. Ce sont ces paroles, que Mr. *Grabe* a tirées en Grec d'un MS. d'Oxford: *j'ai appris tout ce que vous avez fait, & ce que vous avez souffert des Juifs, qui vous rejettent. Venez donc ici & demeurez avec moi.* On voit par là, que les Copistes, ou les Moines ont crû avoir droit d'embellir comme ils ont voulu cette piece, & l'on en a encore d'autres preuves dans nos deux Auteurs, & dans les notes d'*Henry de Valois* sur *Eusebe*.

VII. On voit * ensuite un recueil de quelques paroles, que l'on attribue à Notre Seigneur, & que l'on ne trouve pas dans les Evangiles, comme celles que l'on lit Act. xx, 35. Les autres sont tirées de S. *Barnabé*, des deux *Clemens*, de S. *Justin*, d'*Origene*, &c. & de quelques MSS. du Nouveau Testament. Il est certain que Jesus-Christ

* Cod. Apocr. p. 321. & Spicil. p. 12.

Christ a plus dit de choses, que l'on n'en trouve dans les Evangiles; mais la grande hardiesse des anciens Hérétiques, & de quelques uns des Orthodoxes à faise des Romains, & à falsifier les livres anciens; & la crédulité, ou la négligence des autres font que l'on ne sait pas s'il n'y a point de falsifications, dans ces citations, ou si elles ne sont point tirées d'Evangiles supposés. Quelques endroits même peuvent plutôt passer pour des citations du sens, que pour des citations des paroles mêmes. *Jean de Croi*, qui étoit un savant homme, a bien dit des choses remarquables, touchant la manière dont les Peres citent l'Ecriture Sainte, Ch. xviii. & suivans, dans ses *Observations Historiques*, sur le N. T.

VIII. * On trouve, dans l'Antiquité, cinquante titres d'Evangiles Apocryphes, ou qui n'ont jamais été reconnus, par le consentement des Eglises Chrétiennes; mais comme un seul de ces Evangiles est souvent nommé de differens noms, *Mr. Fabricius* les a réduits au nombre d'environ quatante. On n'entreprendra pas ici de les parcourir tous; on dira seulement quelque chose de ceux qui étoient nommez

selon

* *Cod. Apocr. p. 335.*

selon les Egyptiens, & selon les Hebreux, qui sont les seuls, dont Mr. *Grabe* fait mention, & qui sont en effet les plus anciens. Mais dans le fonds, à en juger par le peu de fragmens qui nous restent, il y a eu une grande différence entre les vrais *Evangelies* & ces deux-là. Cela étoit nécessaire, pour ne pas embarrasser les Chrétiens de ce tems-là, qui n'étoient guère bons Critiques. Mais comme il n'y a qu'une seule Vérité, on n'a pas pu s'en éloigner, sans faire connoître que l'on soutenoit le Mensonge.

Mr. *Grabe* * soupçonne que l'*Evangelie* selon les Egyptiens avoit été composé par quelques Chrétiens Egyptiens du tems de S. Luc, & avant même qu'il publiât le sien; puis que cet *Evangeliste* y fait allusion, comme *Grotius* & quelques savans hommes l'ont cru. La 1. raison sur laquelle il s'appuye, c'est que si l'on s'en fie à la version Syriacque, qui a plus de mille ans d'antiquité, S. Luc a écrit son *Evangelie* à Alexandrie, & qu'il paroît aussi par les *Constitutions Apostoliques* Livre II. ch. 46. que S. Luc ordonna le second Evêque d'Alexandrie. Mais on sait que les titres des anciennes Versions,

non

* *Spicileg* p. 31. & suiv.

non plus que les additions, qui sont à la fin des Epîtres des Apôtres, touchant le lieu d'où elles ont été écrites, & ceux qui les ont portées, ne sont pas dignes de foi; & l'Auteur des Constitutions n'étant qu'un imposteur, on n'est nullement obligé de rien croire sur sa parole. C'est peut-être néanmoins de lui, que l'Auteur de la version Syriaque a pris ce qu'il dit de S. Luc. Supposé néanmoins que cela soit vrai, il ne s'ensuit pas de ce que S. Luc a été à Alexandrie, qu'il ait fait allusion à cet Evangile selon les Egyptiens, qui peut-être n'étoit pas encore fait. Cet Evangeliste a pu faire allusion à d'autres Ecrits, dans lesquels quelques uns de ceux, qui avoient oui Jesus-Christ, avoient publié ce qu'ils lui avoient oui dire, sans s'attacher à donner la suite de ceux de ses discours, auxquels ils n'avoient pas été présens.

Sa 2. raison est tirée de ce que l'Auteur de la II. aux Corinthiens, que l'on attribue à S. *Clement*, en cite un endroit. Mais l'Auteur de cette Epître ne passe nullement pour avoir été contemporain à S. Luc. Voyez les témoignages citez au devant de la première. Soutenir un auteur douteux par un autre, qui n'est pas moins suspect, c'est

c'est augmenter le doute, au lieu de le diminuer.

La 3. raison est que *Julè Cassien* en ayant cité un endroit, pour attaquer le mariage; *Clement Alexandrin*, se contente de dire que cet endroit n'est pas dans les quatre *Evangelies*, & n'ose pas rejeter entièrement l'autorité de cet *Evangelie*, mais tâche de lui donner le meilleur sens qu'il peut. Mais *Clement Alexandrin* cite lui même des livres visiblement *Apocryphes*, comme s'ils étoient de vrais ouvrages des *Apôtres*, comme la *Prédication de S. Pierre* & les *Actes de S. Paul*, qui étoient des piéces ridicules; comme je l'ai remarqué dans ma I. *Lettre Critique*.

Le peu qui nous reste de cet *Evangelie* n'a aucun rapport avec les discours de *Jésus-Christ*, & est entièrement indigne de lui. Par exemple, l'Auteur de la II. *Epître aux Corinthiens* dit que comme on eut demandé à *Nôtre Seigneur*, quand son regne viendrait; il répondit : *quand deux seront un, quand le dehors sera comme le dedans, quand le mâle sera avec la femelle, & quand il ne sera ni mâle, ni femelle.* Qui ne voit que ce sont là des discours d'un homme qui fait le fin, & qui veut payer de fautes ses lecteurs? Les deux ou

qu' trois autres fragmens , qu' on en cite , ne valent pas mieux , & les prétendus Orthodoxes , qui débitoient ces sottises , sous le saint nom de Jesus-Christ , n' observoient guere ses commandemens.

L'Évangile * *des douze Apôtres* , ou *selon les Hebreux* , duquel les Nazaréens & les Ebionites se servoient , avoit été recueilli par quelques uns des Auditeurs de Jesus-Christ , si l' on en croit Mr. Grabe , avant que les autres Évangiles parussent. Quoi que des Hérétiques se servissent de cet Évangile , Mr. Grabe ne le croit pas hérétique ; parce que non seulement S. Jérôme le cite souvent , mais même qu' il l' avoit traduit en Latin & en Grec , & qu' il le met entre les livres Ecclesiastiques , au commencement de son III. Livre contre les Pelagiens. Outre cela *Enseigne H. E. Liv. III, 25.* distingue cet Évangile des livres que les Hérétiques avoient publiez sous les noms des Apôtres , & le met seulement entre les Écritures douteuses ; que quelques uns rejettoient , & d' autres recevoient. Il dit que les Hebreux , qui ont embrassé la foi de Jesus-Christ , s' en servent volont-

* *Spicil. T. I. p. 15. Et seq. Cod. Apocr. P. 355.*

lontiers. Pour moi, je croirois plutôt que les Nazaréens traduisirent en Hébreu, ou en Chaldéen, qui étoit le langage de la Palestine, en ce temps-là, l'Evangile de S. Matthieu, & qu'ils y ajoutèrent quelque chose en divers endroits; comme il paroît par les citations de S. Jérôme & des autres Anciens. J'ai déjà dit ce que j'en pensois dans ma Dissertation *des quatre Evangiles*, qui est à la fin de l'*Harmonie Evangelique*. Les Nazaréens nommèrent cet Evangile, pour le déguiser, l'*Evangile des XII Apôtres*, mais d'autres le nommoient l'*Evangile selon S. Matthieu*, comme S. Jérôme le dit à l'endroit que l'on en a cité.

Monfr. *Du Pin* a prétendu que cet Evangile, selon les Hebreux, étoit tout à fait différent de celui de S. Matthieu; mais Mr. *Grabe* détruit fort bien ses raisons; quoi qu'il ne me persuade pas sa conjecture, touchant les premiers Auteurs de l'Evangile, selon les Hebreux. Mais aussi il ne la donne que pour une conjecture, & je ne prétens pas non plus donner un autre nom au sentiment que j'ai proposé.

On ne voit pas d'hérésies, dans les fragmens, qui nous restent de cet Evangile, mais il y a une étrange expression, dans

dans le passage qu'*Origene* en cite dans sa xv. Homilie sur *Jeremie*, & au Tome II. de son Commentaire sur *S. Jean*, où *Jesus-Christ* est introduit parlant de la sorte : *il y a quelque tems que MAMERE LE SAINT ESPRIT me prit par un de mes cheveux, & me transporta sur la haute montagne du Thabor.* On voit bien que cette expression n'est nullement du stile de *Nôtre Seigneur*. Quelque raison que l'Auteur de cet *Evangile* puisse avoir eue, de se servir d'une expression si impropre, & si éloignée du stile de l'*Ecriture Sainte*; on ne sauroit l'excuser, & c'est de quoi conviennent *Mrs. Grabe & Fabricius*, quoi qu'ils tâchent d'en trouver la cause, dans leurs notes sur cet endroit.

VIII. * Après les faux *Evangiles*, on trouve les faux *Actes des Apôtres*, leurs fausses *Epîtres*, & les fausses *Apocalypses*; car l'esprit de mensonge a voulu tout imiter; & c'est de quoi *Mr. Fabricius* fait son second Tome. On y trouve d'abord l'histoire des *Apôtres*, en *Latin*, que l'on attribue à *Abdias Evêque de Babylone*, ordonné par les *Apôtres*. On dit qu'il avoit écrit cette histoire en *Hebreu*, qu'*Eu-*
trope

* *Cod. Apocr. p. 687. & suiv.*

trope son disciple la traduit en Grec, & *Jules Africain* en Latin. C'est ce que l'on trouve dans une Préface, attribuée à ce dernier ; mais Mr. *Fabricius* soupçonne avec raison que cet Ouvrage n'a jamais été qu'en Latin, & même qu'il n'a été publié qu'après le tems de S. *Augustin*. Ce dernier parle des Actes Apocryphes d'un *Leucius*, mais il ne dit mot du prétendu *Abdias*. Ainsi Mr. *Fabricius* reprend justement *Vossius*, *Barthius* & d'autres, qui ont fait cet Ouvrage plus ancien qu'il n'est. C'est un Roman mal bâti de la vie des Apôtres, qu'il renferme en dix livres. On trouvera ses diverses Editions dans une note sur le jugement qu'en fait *Chrétien Daumins*. Il y a autant de difference entre ces Actes d'*Abdias*, & ceux qui ont été écrits par S. Luc, qu'il y en a entre le jour & la nuit, ou, pour parler plus fortement, entre l'esprit de la Verité & celui d'un Moine. Néanmoins Mr. *Fabricius* n'a pas dédaigné de faire des notes sur ce livre, comme sur tout le reste.

IX. * On trouve après cela une liste Alphabetique de faux Actes de divers Apôtres, ou de leurs disciples, par trente-six Imposteurs. On trouvera

Tome IV. P quel-

* *Cod. Apocr. p 743.*

quelques fragmens de divers de ces Actes dans le Spicilège de Mr. Grabe, comme des Actes de tous les Apôtres, de ceux de S. Pierre & de S. Paul, de ceux de S. Thecle, qu'il a publiez en Grec & en Latin, & qu'il a tirez des MSS. d'Oxford. Il a mis devant tout cela des préfaces, où il fait la critique de ces livres, & y a ajouté encore quelques notes. Ces Actes de Thecle sont différens de ceux qu'on avoit publiez, sous le nom de *Basile de Seleucie*, & de ceux de *Symeon le Metaphraste*. Il n'y est point parlé du *Baptême d'un Lion*, dont S. Jérôme dit qu'il étoit fait mention dans ces Actes; mais il y a plusieurs autres choses, qui marquent que l'Auteur de cet ouvrage étoit un *Prêtre ignorant*, comme Mr. Grabe en convient. Il auroit pu ajouter que c'étoit aussi un *grand menteur*, car ceci n'est qu'une grossière Légende. Je ne saurois croire que telle qu'elle est, ou à peu près, elle ait été écrite avant *Tertulien*, & du tems même de S. Jean, comme il le soupçonne. En ce tems-là, on ne prioit pas Dieu pour les morts, * comme il est dit ici que Thecle le fit pour Falconille fille de Tryphene. Au moins il est bien certain, qu'on ne le fai-

* Pag. 108.

faisoit pas du tems de S. Paul, & que l'Auteur de cette Legende attribue mal à propos, à une personne instruite par cet Apôtre, une action de cette nature.

* C'est encore une chose tout à fait opposée à la pratique des Apôtres, de differer d'administrer le baptême à ceux qui croyoient en Jesus-Christ; comme S. Paul fait, dans cette Legende. Il n'est pas moins ridicule d'introduire Thecle se baptisant elle même, en se jettant dans l'eau; comme elle le fait dans le théâtre d'Antioche. Mais ce seroit perdre son tems, que de réfuter sérieusement ces sortes de pieces; qui ne servent qu'à donner plus de lustre à la véritable histoire des Apôtres, & qu'on ne peut lire qu'avec indignation, quand on pense au peu de piété de ceux qui ont mêlé le saint nom de Dieu, parmi tant de mensonges.

Il est vrai que l'Antiquité a parlé de Thecle, mais elle peut bien avoir été trompée, par une ancienne Legende; différente de celle-ci; & de laquelle *Tertullien* parle dans son Livre du Baptême Ch. xvii. comme d'un livre supposé. Aussi S. *Jerôme* s'en moque-t-il tout ouvertement, dans son Catalogue des Auteurs Ecclesiastiques. Si

P 2 d'au-

* Pag. 106.

d'autres ont parlé de cette Thecle, comme d'une veritable Martyre, il y a bien de l'apparence que c'est sur la tradition vulgaire, fondée sur cette Legende, qu'ils n'avoient pas examinée. Souvent on ne cherchoit pas ce qui étoit vrai, mais ce qui étant reçu, comme vrai, pouvoit édifier le peuple. C'est ainsi que tant de gens ont parlé de l'histoire des LXX. Interpretes, comme d'une histoire veritable, & qui n'est néanmoins qu'une fable ridicule. C'est ainsi encore que la statue de Simon dressée à Rome, & son combat avec les Apôtres, ont servi à exercer la rétorique de bien des gens, quoi que ce ne soient que de pures fables. Ainsi le consentement des Peres des siècles posterieurs n'est pas, ce me semble, une preuve fort solide, quoi que Mr. *Grabe* l'employe dans sa Préface, pour prouver qu'il y a eu au moins une Thecle. S. *Jérôme* a eu raison de se moquer des Actes de Thecle, quoi qu'il semble qu'il en ait vû d'autres que ceux-ci; & le P. *Ruinart* a bien fait de ne pas mettre cette Legende, parmi les *Actes choisis* des Martyrs. Mr. *Grabe* avouë que la fin est fabuleuse, parce que les Peres n'en ont pas parlé; mais le reste ne l'est pas moins, & si l'on reçoit

reçoit de semblables comptes , on ne pourra guere rejeter de Légendes.

X. * Mr. *Fabricius* a joint aux faux Actes des Apôtres , de fausses Épîtres qu'on leur a attribuées , & quelques autres de la S. Vierge. On voit donc ici une Lettre Latine de S. Ignace à la S. Vierge , & sa réponse , en la même Langue ; une Lettre de la S. Vierge à ceux de Messine ; une autre aux Florentins ; l'Épître de S. Paul aux Laodicéens , en Grec & en Latin ; les Lettres Latines que l'on a dit que S. Paul & *Senèque* se sont écrites l'un à l'autre ; une Épître de S. Pierre à S. Jaques ; une de S. Jean à un hydropique , & des fragmens d'autres pieces semblables.

XI. † Enfin le recueil de Mr. *Fabricius* finit par une douzaine de fausses révelations ; savoir le IV. Livre d'Esdras , les révelations faites à divers Patriarches & Prophetes du Vieux Testament , l'Apocalypse de S. Pierre , celle de S. Paul , & d'autres écrits Apocryphes du même ; une Apocalypse de S. Jean , différente de celle que nous avons ; une autre de *Cerinte* ; d'autres d'un certain *Cécile* , de S. *Thomas* & de S. *Etienne* ; & enfin le Pasteur d'*Hermes*. L'Auteur ne produit pas ces

P 3

pie-

* *Cod. Apocr. p. 834.* † *Ibid. p. 936.*

pièces en elles mêmes. La plupart sont perdues, ou sont trop longues, pour être inferées dans un Volume, comme le sien. Il produit seulement les jugemens que les Anciens & les Modernes en ont faits, & y joint quelques remarques. Il n'essaye point de rendre vraisemblables des fables, & de ramener la credulité honteuse des siècles, qui se sont laissez tromper par les Légendes. J'ai remarqué aussi qu'il me réfute quelquefois, à l'égard de quelque chose, que j'ai mis dans mes additions sur *Hammond*; mais je n'ai garde de le prendre en mauvaise part. Comme il le fait civilement & sans aigreur, je lui en suis obligé, & je le serai à tous ceux, qui en useront de même.

Il faut à présent que nous ajoûtons ici ce qu'il y a de plus, dans le Recueil de Mr. *Grabe*.

XII. Les *Testamens des douze Patriarches* sont une espece de jeu d'esprit, de je ne sai qui, qui fait parler les douze fils de Jacob, comme il veut, & qui leur fait débiter les histoires & les moralitez, qu'il trouve à propos. Il y a eu autrefois quantité d'autres livres faussement attribuez aux Patriarches & aux Prophetes, comme Mr. *Grabe* le montre, dans sa Préface. On en peut voir le

le Catalogue, à la fin * de la *Synopse de l'Ecriture*, attribuée à *S. Athanase*, & dans les *Constitutions Apostoliques* Livre VI. c. 16. sur quoi il faut consulter les notes de *Jean Baptiste Cotelier*. Ces livres avoient été faits par des Juifs, & même en partie avant le tems de *Jesus-Christ*; & nôtre Auteur croit, après divers Peres, & plusieurs Modernes, que les Apôtres en ont cité quelques uns. Par exemple, *S. Jude* semble citer le livre Apocryphe d'*Enoch*, ce qui donne occasion à l'Auteur de rapporter, dans ses notes, ce qui reste de ce livre. Il croit que les Testamens des XII. Patriarches sont très anciens. *Mr. Dodwel* les rapporte au I. siècle, & *Mr. Cave* à la fin du second. L'un & l'autre jugent que c'est un Juif converti qui les avoit faits, parce qu'il y a des endroits, qui ressentent le Christianisme; mais comme il y en a aussi, qui, si l'Auteur agit sincerement, ne peuvent être que d'un Juif, qui attendoit un Messie, qui devoit combattre contre les ennemis temporels de cette nation, *Mr. Grabe* croit qu'ils ont été d'abord écrits par un Juif, & ensuite falsifiés par quelque Chrétien; selon la licence de ces siècles-là à inventer, & à falsifier. Quoi

P 4 qu'il

* *Tom. II. Ed. Benedict. p. 201.*

qu'il en soit , ils sont anciens , puis qu'*Origene* les cite , dans sa xv. Homilie sur Josué.

Celui qui les publie* dit „ qu'il y a
 „ d'excellentes Propheties touchant le
 „ Messie , & l'état de la Synagogue , &
 „ de l'Eglise sous le Nouveau Testa-
 „ ment , & autres choses semblables ;
 „ & que ces Propheties , autant qu'el-
 „ les sont tirées de la Prophetie d'E-
 „ noch , & d'autres livres plus anciens ,
 „ ou au moins autant qu'elles s'accor-
 „ dent avec la tradition des plus an-
 „ ciens Rabbins , & paroissent avoir été
 „ écrites par le premier Auteur des
 „ XII. Testamens , avant le tems de
 „ Jesus-Christ ; que ces Propheties ,
 „ dis-je , peuvent beaucoup servir à
 „ confirmer la foi chancelante des
 „ Chrétiens , & à convaincre les Juifs
 „ opiniâtres. Mais autant , continue-
 „ t-il , qu'elles viennent d'un Chrétien
 „ du I. ou du II. siecle , elles ne ser-
 „ vent pas à la même chose ; néan-
 „ moins elles sont en quelque sorte
 „ utiles ; puis que l'on y trouve le ve-
 „ ritable sens des Propheties Canoni-
 „ ques , que les premiers Chrétiens ont
 „ reçu des Apôtres , souvent non sans
 „ (le S.) Esprit , & avec une Emphase
 „ par-

* Pag. 142.

„ particuliere des mots ; non seule-
 „ ment touchant ce qui a déjà été ac-
 „ compli autrefois , dans la premiere
 „ Eglise du N. Test. mais ce qui reste
 „ encore à accomplir touchant la con-
 „ version des Juifs , &c.

* D'autres remarqueront premiere-
 ment que ces *excellentes Propheties*
 d'un déclamateur Juif , (supposé que
 l'Auteur des XII. Testamens, fût en
 effet de cette Religion) qui fait dire aux
 Patriarches ce à quoi ils n'ont jamais
 pensé , sont quelque chose de bien ex-
 traordinaire. Peu de gens croiront
 que le S. Esprit ait voulu se servir d'un
 organe de cette sorte. Ceux d'entre les
 Chrétiens qui ont besoin d'un sembla-
 ble secours , après avoir hû l'Ecriture
 Sainte , sont des personnes d'un goût
 bien singulier. Pour les Juifs , que l'on
 convaincra , par un livre dont on ne peut
 marquer ni l'auteur , ni le tems , & que
 l'on soupçonne même avoir été fal-
 sifié par un Chrétien ; je croi qu'ils se-
 ront en très-petit nombre. Seconde-
 ment , on peut dire aussi probablement ;
 que le premier auteur de ce livre a été
 un Chrétien mal-habile , qui a voulu
 ainsi représenter les personnages des
 XII. Patriarches ; afin de gagner , par

P 5. cette

* Remarques de l'Auteur de la B. G.

cette fraude pie , la nation Juïve , en tâchant de la persuader que ces Testaments, favorables à quelque égard à la Religion Chrétienne , étoient véritablement de ceux dont ils portent le nom ; artifice dont nous n'avons nullement besoin , pour convaincre les Juifs. Troisièmement , on dira que c'est se moquer que de vouloir que l'on se confie , touchant le sens que les Apôtres ont donné aux Prophetes , à un Impositeur. L'Esprit de la Verité & l'Esprit du Mensonge ne sont pas des choses , qui soient compatibles.

Mr. *Grabe* ajoûte ensuite „ que pour
 „ ce qui regarde l'histoire des Patriar-
 „ ches , on trouvera dans ces Testa-
 „ mens plusieurs choses , qui ne sont
 „ pas dans la Genèse de Moïse , ni
 „ dans les autres livres Canoniques ,
 „ mais que l'Auteur avoit tirées de li-
 „ vres Apocryphes , & de la tradition
 „ des Anciens ; & qui à cause de leur
 „ antiquité sont à préférer à tous les
 „ commentaires , & à toutes les fictions
 „ des Juifs , qui nous restent ; princi-
 „ palement parce que la plupart de ces
 „ choses paroissent tout à fait con-
 „ formes à la vérité , & qu'elles ne
 „ servent pas peu à l'explication de
 „ la Genèse , à l'éclaircissement de
 „ l'histoi-

„ l'histoire , & à la correction des
 „ tems.

Les Théologiens Protestans de deça la mer se récrieront sans doute là-dessus , & ne pourront pas souffrir que l'on veuille éclaircir l'histoire sacrée du V. Test. & corriger sa Chronologie sur ce que dit un homme , qui est clairement un Imposteur ; ni que l'on nous parle de traditions & de livres Apocryphes , comme de quelque chose de fort avantageux. S'il est permis , diront-ils , d'expliquer le V. T. de la sorte ; rien n'empêchera que l'on n'explique le Nouveau , par des Légendes & des Traditions Orales , des siècles qui ont été plus près des Apôtres , que l'Auteur ne l'a été de celui de Moïse. Ces Testamens sont pleins d'ailleurs de fables ridicules , qu'on ne peut associer à l'Histoire de Moïse , sans lui faire autant de tort , qu'en suppléant ce qui manque à celles du Nouveau Testament , par les Légendes Greques & Latines , que des Moines oisifs & menteurs ont composées , pour tromper les simples. Pour moi , j'avoué que les principaux usages , que je vois dans ces Testamens Apocryphes , c'est qu'ils servent , comme tous les autres livres de cette nature , à relever l'excellence des livres de

l'Ecriture Sainte : comme les ombres relevent l'éclat de la lumière ; & à nous faire comprendre que nous avons peu de sujet de regretter la perte des livres Apocryphes , dont les Anciens nous ont conservé les titres , & quelques fragmens. Ce qu'on en déterre, de tems en tems, sert beaucoup à nous consoler de la perte du reste. C'est une obligation, que l'on a à ceux qui prennent le soin de fouiller les Bibliothèques, pour en tirer ces sortes de pieces. Ceux qui se donneront la peine de lire ces Testamens , avec quelque soin, en conviendront avec moi.

XIII. On voit après cela , une Dissertation sur les Ecrits vrais & supposés de *S. Clement*. Le premier des Ouvrages de ce disciple des Apôtres est la I. Epître aux Corinthiens, que l'Auteur, avec quelques Savans, croit avoir été écrite entre le martyre de *S. Pierre* & de *S. Paul*, dont il est parlé au Ch. v. & qui a dû arriver au plus tard l'an *LXVIII.* de *Jesus-Christ*, & la prise de *Jerusalem*, dont *Tite* se rendit maître, en l'an *LXX.* Il défend ce sentiment contre les objections de *Cotelier*. On ne fait pas bien si *Clement* étoit déjà Evêque de Rome, ou s'il ne l'étoit pas encore, lors qu'il écrivit cette Lettre ;
mais

mais Mr. *Grabe* préfère le premier sentiment. Il réfute ensuite fort bien ceux qui ont douté si cette *Epître* étoit de *Clement*. * Il y a eu un Critique, qui a crû qu'elle avoit été fort grossie par des additions tirées de *Clement Alexandrin*. Ses remarques se trouvent dans l'Edition d'Amsterdam en 1698. & sont distinguées des autres par la lettre B. qui est à la fin de chacune. On les avoit reçues de feu Mr. *Edoüard Bernard*, Docteur en Théologie d'Oxford, qui les avoit écrites de sa main aux marges d'un exemplaire, de l'Edition de *Cotclier*, qu'il remit en Angleterre aux gens de Mrs. *Huguetan*, & sur lequel l'édition a été faite. Je ne sai au reste d'où il les avoit prises. J'ai crû devoir dire ici ce petit secret, qui ne peut nuire à personne, afin qu'on n'attribue pas ces notes à ceux à qui elles n'appartiennent pas. Je voi qu'un savant homme d'Angleterre, que je ne nommerai pas, a déjà commencé à les quereller.

Pour revenir à notre Auteur, il montre, avec assez de vrai-semblance, que le fragment, qu'on appelle la seconde *Epître* de *S. Clement*, est plutôt le fragment d'une Homilie, qu'on lui attribuoit ; & que *Clement* n'a écrit que :

P. 7. la

* Remarque de l'Auteur de la B. C.

la Lettre que l'on nomme la I. aux Corinthiens, & qu'elle est la seule, dont les Anciens parlent. Mr. *Grabe* croit qu'on a supposé la prétendue seconde Lettre à *Clement*, vers le milieu du II. siècle.

Il passe ensuite aux Ecrits supposés de *S. Clement*, qui sont 1. La dispute de *S. Pierre* & d'*Apion*: 2. les Reconnoissances, qu'on ne doit pas, selon lui, confondre avec le livre précédent, & qui semblent avoir été supposées au second siècle. L'Auteur a copié des endroits du livre de *Bardesanes*, de la Destinée, dont *Ensebe* rapporte un passage considérable, dans sa *Préparat. Evangelique* Liv. VI. c. 10: 3. les Constitutions Apostoliques, que l'Auteur juge, avec *Pearson*, n'avoir paru qu'à la fin du IV. siècle, ou au commencement du V: 4. les Homilies Clementines, que l'on croit avoir été de deux sortes, & dont une Edition étoit orthodoxe, & l'autre hérétique, qui est celle que *Cotelier* a publiée, dans le recueil des Peres Apostoliques.

On trouve ensuite quelques fragmens, que l'on donne à *S. Clement*, qui sont suivis d'une Sentence, attribuée, dans un MS. à *S. Barnabé*, & de quelques endroits Grecs d'*Hermas*,
que

que *Cotelier* n'avoit pas mis dans son Edition.

XIV. L'Auteur finit, par quelques remarques sur *Simon* le Magicien, & en produit quelques fragmens, tirez de *S. Jérôme* & de *Bar-Cepha*.

Il y a à la fin du Volume des Notes qui méritent d'être lues, & qui marquent la lecture & l'application de *Mr. Grabe*. Il y soutient encore les Lettres de *Jesus-Christ* & d'*Abgar*, par des raisons que l'on pourra lire dans l'Original. Il y éclaircit aussi, il y confirme & il y supplée quantité de choses, qu'il avoit dites dans ses préfaces. On y trouve de plus une conjecture de *Mr. Dodwel*, touchant les *Tables du Ciel*, dont il est parlé dans le Testament de *Levi*. Le même a fait des *Tables Chronologiques*, que l'on voit ici, conformément à ce que dit l'Auteur des XII. Testamens.

XV. Pour trouver des Fragmens des Peres du I. & du II. siècle, ou des Hérétiques, qui ont vécu en ce tems-là, l'Auteur a lu les recueils des Sentences de *Maxime*, des paralleles de *Jean de Damas*, de la *Melisse d'Antoine*, & autres semblables, composez de passages des Anciens Peres, & un grand nombre de *Chaines*, tant imprimées

mées que MSS. dont il y a une assez grande quantité dans la Bibliothèque de *Bodley*. Le mal est que si l'on trouve, dans ces Chaines, très-frequemment des passages des Peres du IV. siecle, on y en voit beaucoup moins souvent de ceux du III. & très-rarement de ceux du second.

On voit d'abord, dans ce Tome, une petite Préface sur *S. Ignace*, & sur ses Oeuvres; après quoi, l'Auteur donne son Martyre & son Épître aux Romains, tirez d'un MS. de Mr. *Colbert*, par le P. *Ruinart*, Bénédictin, qui avoit publié ce deux pieces en 1689. dans ses *Acta Martynem sincera & selecta. Usserius* ne les avoit trouvées qu'en Latin, & *Vossius* n'avoit pû rencontrer l'Original, dans le MS. de Florence, dans lequel il manque. Si on les avoit données en Grec, ce n'étoit qu'en prenant de *Simeon* le Metaphraste, & des Épîtres falsifiées de *S. Ignace*, ce qui se rapportoit à l'ancienne version Latine. C'est ainsi qu'elles ont été imprimées, dans l'Edition des *Peres Apostoliques* d'Amsterdam; parce qu'on n'avoit pas alors ici les Actes des Martyrs du P. *Ruinart*. Au reste l'Auteur montre que la fin de ces Actes est supposée, puis que la date du Martyre de *S. Ignace*,

cc,

ce, qui y est rapportée, est fausse. Il joint à cela les varietez de l'Edition d'*Ufferius*, & ensuite quelques fragmens de *S. Ignace*.

XV.I. Dans une Préface, qui concerne *Papias*, Monfr. *Grabe* prétend qu'*Eusebe* s'est trompé, en le faisant disciple de *S. Jean le Prêtre*, & non de *S. Jean l'Apôtre*; parce que *S. Irenée* dit qu'il a été disciple de *S. Jean*, sans rien ajouter, ce qui marque qu'il entendoit l'Apôtre. On peut lire là-dessus *Eusebe* Liv. III. ch. 39. de son H. E. où il semble qu'il fait voir, par *Papias* même, que *S. Irenée* s'est trompé; car enfin il assure que *Papias* disoit avoir été disciple de *S. Jean le Prêtre*, & qu'il ne disoit point l'avoir été de l'Apôtre. Comme *Eusebe* avoit les Livres de *Papias*, dont il ne cite que quelques paroles, il en pouvoit mieux juger que nous; & comme il se propose de réfuter *S. Irenée*, il y a apparence qu'il y avoit pris garde de plus près. Si *Papias* avoit été disciple immédiat, s'il faut ainsi dire, de *S. Jean l'Apôtre*, il n'y a guere d'apparence qu'il se fût si fort trompé dans la maniere, dont il explique le regne de mille ans.

Quoi qu'il en soit, on trouve ici les fragmens de *Papias*, où les Chimeres du regne

regne de mille ans, qu'il débitoit comme des traditions Apostoliques, tiennent le premier lieu. C'est à *S. Irénée*, qu'on en est redevable. Ensuite il y a ce que l'on trouve de cet Auteur, dans *Ensebe*, & dans quelques autres.

* Cet exemple de *Papias*, qui avoit vu ou les Apôtres, ou au moins leurs disciples, qui s'étoit informé de leurs discours, & qui s'étoit néanmoins si fort laissé tromper, que de débiter des fictions assez grossières pour la doctrine des Apôtres, doit faire penser à ceux qui parlent de traditions Apostoliques non-écrites, qu'il est très-facile d'y être trompé. Il y a eu, parmi les premiers disciples des Apôtres, des trompeurs, & des gens simples, comme ils s'en plaignent eux mêmes, dans leurs Ecrits; & ces gens-là ont pû inventer & répandre des erreurs, comme si ç'avoit été la doctrine de leurs maîtres. C'est ce qui est arrivé à *Papias*, qui se laissa tromper, apparemment par simplicité. La même chose arriva à *S. Irénée*, pour s'être trop fié aux traditions de *Papias*. Après cela, je ne comprends pas, comment on peut parler de traditions non-écrites. Je ne conçois pas non plus comment on veut joindre,

ou

* Remarques de l'Auteur de la B. C.

ou plutôt préférer à l'Ecriture Sainte les Peres des premiers siècles, pour décider les controverses; en sorte que l'on n'entende les Ecrits des Apôtres, que conformément aux idées des Peres. Si cela étoit, il faudroit que l'on embrasât les visions des Chiliastes, que l'on trouve dans * *S. Irenée*, & dans lesquelles la plupart des Peres des premiers siècles, comme le dit *Mr. Grabe*, donnerent. Que si l'on dit que les Peres de la fin du III. siècle & ceux du IV. ont rejeté cette opinion, & que par conséquent on a droit de la rejeter aussi à présent, parce que tous les Peres n'ont pas été de ce sentiment; je demanderai pourquoi les derniers ne se sont pas eux mêmes rendus au consentement des premiers? Si l'on dit qu'ils ont su que la tradition étoit fautive, ou qu'ils ont vu que leurs prédécesseurs expliquoient mal l'Ecriture Sainte; il s'ensuivra de là que l'on ne doit avoir aucun égard à l'antiquité de ceux, qui disent quelque chose; mais qu'il faut examiner les choses mêmes, & que par conséquent on ne doit nullement se fier aux prétendues traditions non-écrites des premiers siècles, non plus qu'à celles des derniers.

XVII.

* *Liv. V. c. 33.*

XVII. * *Mr. Grabe* fait après cela plusieurs remarques curieuses, & dignes d'être lues, sur les Hérétiques *Basilide, Valentin, Epiphane, Isidore, Ptolemée & Heracleon*. Il a ramassé aussi leurs fragmens, & a fait des notes sur tout cela. Il est étrange que des gens, qui raisonnoient si mal, en toutes manieres, aient pû trouver, peu de tems après les Apôtres, des Sectateurs.

† La Providence Divine permet, pour de sages raisons, qu'il y eût tant d'Impositeurs, & de gens excessivement crédules, en ces tems-là; sans que l'on y voye aucun génie supérieur, qui par sa pénétration, & sa maniere exacte de raisonner, & d'écrire, pût en quelque sorte fixer la créance des Chrétiens, sur le sens que l'on doit donner aux discours de Jesus-Christ & de ses Apôtres, & en former un Systeme juste & complet. S'il étoit permis de fouiller dans les secrets de Dieu, on diroit qu'au deçà des Apôtres, on ne trouve rien que de fort médiocre & de fort confus, dans cette premiere origine du Christianisme; afin qu'on ne pût pas dire, dans les siècles à venir, qu'il se trouva alors des Esprits capables de former une Religion telle qu'est

* *Spicil. Sac. II. T. 1. p. 35. & seqq.*

† *Remarque de l'Auteur de la B. C.*

qu'est la Chrétienne , & de supposer des livres à ses premiers Auteurs ; puis qu'on ne vit rien , après eux , qui approchât de leurs Ecrits. Non seulement les Chefs des autres sectes , qui s'éleverent alors , mais encore ceux qui firent profession de ne suivre que les Apôtres , n'approcherent pas de la manière d'écrire de ces saints hommes. Cependant dans cette manière d'écrire , il y a tant de simplicité , & de naïveté , s'il faut ainsi parler , que l'on voit aussi très-clairement par là qu'ils ne sont pas eux mêmes les inventeurs de ce qu'ils nous disent ; mais qu'ils étoient redevables de tout ce qu'ils savoient à Jesus-Christ , & à l'Esprit qu'ils en avoient reçu. Mais c'est une matière , qui demanderoit d'être traitée avec plus d'étendue , qu'on ne peut lui en donner ici.

Monfr. *Grabe* met ensuite quelques fragmens des traditions de *S. Matthias*, qu'on croit avoir été supposées par les Basilidiens.

XVIII. Après cela , * on ne voit plus que les fragmens des anciens Apologistes du Christianisme ; desquels il feroit bien à souhaiter que les livres fussent venus entiers jusqu'à nous ; savoir,

* *Spicil. Sac. II. T. 1. p. 119.*

voir, de *Quadratus* Evêque d'Athènes, d'*Aristide* Athenien, d'*Agrippa* Castor, & d'*Ariston* de Pella. Mr. *Grabe* fait diverses remarques sur les Auteurs, aussi bien que sur les Livres. Mais il s'étend le plus sur S. *Justin* Martyr, dont il fait la vie tirée de ses Ecrits, & dont il examine tous les Ouvrages & véritables & supposez; après quoi il donne tous les fragmens, qu'il en a pu recueillir. Le plus considerable est celui du livre de la Résurrection, tiré des Paralleles de *Jean de Damas*, qui est dans la Bibliothèque des Jesuites à Paris. Ce recueil pourra servir à ceux qui entreprendront de faire une nouvelle édition des Oeuvres de S. *Justin* Martyr.

XIX. *Hegesippe*, qui fleurissoit au milieu du II. siecle, avoit écrit l'histoire de ce qui étoit arrivé depuis les Apôtres jusqu'à son tems, selon le rapport d'*Ensebe* & de S. *Jerôme*; qui en parlent comme d'un historien fidele, quoi qu'il eût écrit en stile simple. * Si *Ensebe* ne nous en avoit conservé aucun fragment, nous en aurions peut-être une grande opinion, & nous regretterions beaucoup son Histoire. Mais le fragment, que l'on en voit dans *Ensebe*

H. E.

* Remarque de l'Auteur de la B. C.

H. E. Liv. II. c. 23. touchant le Martyre de S. Jaques Evêque de Jerusalem, a si fort l'air d'une Légende, qu'on a sujet de craindre qu'il n'y eût bien des fables dans cette Histoire. *Joseph Scaliger* a examiné cet endroit, dans ses remarques sur la Chronique d'*Ensebe*, nomb. MMLXXVII. & a fait voir qu'il y a diverses circonstances fabuleuses. Le Jésuite *Petau* a tâché de lui répondre, dans ses remarques sur S. *Epiphane*, Heres. LXXVII. mais il ne peut se tirer d'affaire, qu'en disant que cette histoire avoit été falsifiée. Mr. *Grabe* tâche aussi de la défendre dans ses notes, à peu près comme l'ont fait le P. *Petau* & *Henri de Valois*. S'il faut dire la vérité, (& pourquoi ne la diroit-on pas?) il y a grande apparence que le bon *Hegesippe* s'étoit laissé tromper, par credulité, aussi bien que *Papias*. Qui pourroit croire que les Juifs, qui étoient ennemis jurez du Christianisme & des Chrétiens, & qui les persécuterent toujours autant qu'ils purent, eussent pour S. Jaques une si grande considération, qu'ils le laissassent entrer dans le lieu Saint, quoi qu'il ne fût pas seulement Levite? Quelle apparence y a-t-il encore que S. Jaques étant aussi connu, qu'il le devoit être, s'il étoit dans

dans l'estime générale, comme *Hegesippe* le dit, les Juifs ignorassent qu'il étoit Chrétien déclaré, ayant été Evêque de Jerusalem depuis * plus de trente ans, & ayant toujours fait profession publique de la Religion Chrétienne? Cependant ils l'ignoroient, puis qu'ils le menerent sur le pinacle du Temple, comme le dit l'histoire d'*Hegesippe*, pour lui faire dire à haute voix ce qu'il jugeoit de Jesus-Christ, afin de desabuser ceux qui croyoient en lui. Outre cela on n'avoit garde de faire monter un vieillard, comme S. Jaques, sur un toit élevé de soixante coudées, ou de quatre-vingt dix pieds, pour être mieux ouï de tout le peuple. Il auroit bien mieux vallu le faire parler dans le parvis des Femmes, sur une tribune moins élevée. J'ai crû devoir mettre ici ces raisons, parce que *Scaliger* ne les a pas pressées, & qu'étant générales, elles détruisent toute l'histoire, dont il n'a attaqué que les parties. Si on les joint avec celles de ce grand homme, dont une partie, selon l'aveu de ses adversaires, est très-solide, j'avouë que je ne

* Ceci arriva peu de tems avant la ruine de Jerusalem, comme le dit *Hegesippe*; & cette ville fut prise quarante ans après la mort de Jesus-Christ.

ne comprends pas comment on pourra croire cette histoire véritable. *Scaliger*, après l'avoir critiquée, ajoute des paroles, qui sont un peu véhémentes, contre ceux qui défendent les fables de l'Antiquité, ou par foiblesse, ou par politique, comme il y en a toujours eu beaucoup. Ces paroles néanmoins partant, comme il me semble, d'un esprit qui aimoit la vérité, lui doivent être pardonnées; d'autant plus facilement, que les personnes credules, ou en effet, ou en apparence, n'ont pas accoutumé d'épargner ceux qui essayent de les guérir de leurs opinions, ou de leur mauvaise politique. * „ J'ai voulu, dit-il, „ remarquer ceci, en passant; afin que „ ceux qui commencent à étudier sâ- „ chent qu'il ne faut pas lire les Ecrits „ des Anciens, seulement avec du „ respect pour leurs Auteurs; mais „ aussi en apportant du discernement „ à ce qu'ils ont écrit. Je sai qu'il y „ a des gens entêtez, ennemis de la „ Vérité (*il entend apparemment des „ Auteurs Catholiques Romains*), & „ opiniâtres, qui défendent des fables „ si grossières. C'est pourquoi nous „ les avons mises au jour, afin que „ l'on se garde de l'opiniâtreté médi-
Tome IV. Q „ fan-

* *Pag. 194. Ed. 2. col. 2.*

„ sânté & envenimée de ceux qui les
 „ défendent mal à propos ; eux qui,
 „ quand ils lisent ces sortes de choses,
 „ s'ils les remarquent, n'avertissent pas
 „ les lecteurs : ou s'ils ne s'en apper-
 „ çoivent pas, ne souffrent qu'avec
 „ peine qu'on les en avertisse. *Hæc*
animadvertere volumus, ut sciatis tiro-
nes Veterum Scripta non solum cum re-
verentia ipsorum auctorum, sed etiam
cum delectu eorum, quæ ipsi scripserunt,
legenda esse. Scio esse ængides, piron-
ændes, cervicosos, qui hæc tam crassa
defendunt. Propterea nos ea produxi-
mus, ut ab hujusmodi præposterorum
patronorum maledica & virulenta con-
tumacia caveatur; qui cum hæc legunt,
si quidem intelligunt, lectores eorum non
admonent; si non intelligunt, iniquè pa-
tiuntur ab aliis moneri. Ce passage con-
 tient des veritez utiles, & l'on a crû,
 à cause de cela, le devoir mettre ici en
 François & en Latin. Ce n'est pas au-
 reste que l'on puisse traiter toute l'histoi-
 re d'Hégésippe de fabuleuse ; puis que
 les meilleures histoires peuvent avoir
 quelque chose de fabuleux, parmi la
 Verité. Il est pourtant surprenant
 qu'Hégésippe ayant composé cinq livres
 de ce qui s'étoit passé avant lui, l'histoi-
 re d'Eusebe soit si sèche & si maigre,

pen-

pendant ce tems-là, ou les 2 Lx premières années du Christianisme.

En voilà assez, sur ce Recueil; il suffira de dire qu'il y a encore ici quelques remarques sur *Dernys de Corinthe*, & sur *Théophile d'Antioche*, avec les fragmens qui en restent. On doit, dans le fonds, savoir gré à Mr. *Grabe* de la peine qu'il a prise de fouiller dans tant de volumes imprimés & MSS. pour ramasser les débris des ouvrages de la première Antiquité Chrétienne, & du soin qu'il a eu de les éclaircir, & de les faire paroître en aussi bon état, qu'il lui a été possible. S'il n'a pas trouvé ce que l'on auroit souhaité qu'il eût trouvé, ce n'est pas la faute; il n'a pris guere moins de peine, pour ramasser ce que l'on voit ici, que s'il avoit trouvé des trésors, dans les livres qu'il a feuilletés.

ARTICLE X.

A COMMENTARY on the five Books of MOSES, with a Dissertation concerning the Author or Writer of the said Books, and a general argument to each of them. By RICHARD

Q 2

CHARD

CHARD KIDDER, *Lord Bishop of Bath and Wels.* 2. Voll. in 8. A Londres, 1694.

JE n'ai pas deſſein de faire un Extrait de ce Livre, ni d'en porter aucun jugement, quoi que l'Auteur ſoit mort. Je le mets ſeulement ici, pour avoir occaſion de publier une Lettre qu'il m'écrivit, ſur la plainte que je lui fis de la maniere injurieufe dont il y avoit parlé de moi, ſans me connoître; à l'occaſion de mon Commentaire ſur la Genèſe. Comme il eſt mort, avant que de m'avoir fait la ſatisfaction qu'il me devoit, ſelon ſon propre aveu, & qu'il m'avoit promiſe; il n'eſt pas juſte que je ſupprime plus long-tems ſa Lettre, à laquelle j'en joindrai deux des miennes; afin que l'on voye la maniere dont j'en ai uſé envers lui. D'abord que ſon Livre parut, feu Mr. Tillotſon, Archevêque de Cantorbery, que l'on fait avoir été un des plus excellens hommes de ſon tems, en Angleterre, le remit à un de mes Amis, pour me l'envoyer. Ce Prélat avoit lû une partie de mon Commentaire ſur la Genèſe, & n'y avoit rien trouvé, qui ne lui plût, comme il le témoigna par un billet de ſa main, que j'ai conſervé
avec

avec soin. Je ne doute pas qu'il ne désapprouvât le jugement que Mr. Kidder en avoit fait, dans quelques momens de chagrin, conçu mal à propos contre un homme qui lui étoit inconnu. Guere de gens n'en furent satisfaits, excepté ceux qui haïssent tous ceux qui ne sont pas de leur sentiment; ou qui par politique font semblant d'approuver ce dont ils se moquent dans l'ame, & qui blâment ce qu'ils approuvent. Je m'explique ici, en termes un peu forts; parce qu'il ne me sert de rien de ménager des gens, qui ne ménagent que ceux de qui ils craignent, ou espèrent quelque chose. Je n'accuse néanmoins de rien de semblable feu Mr. Kidder, dont on dit que les mœurs étoient d'ailleurs réglées. Je sai aussi ce qui est dû au rang qu'il tenoit, dans l'une des plus éclairées Eglises de la Chrétienté. Mais comme il n'y a pas un autre Evangile, & d'autres regles d'Equité, pour ceux qui tiennent les plus hauts rangs, que pour les moins considérables; je croi qu'il m'est permis de me servir contre lui, comme contre tout autre, des Loix immuables de l'Evangile, & de l'Equité naturelle. D'ailleurs dans la République des Lettres on a des privileges pour le

moins aussi grands, que ceux de l'Angleterre, où l'on ne peut agir contre personne, qu'en vertu des loix. Ainsi quand Mr. Kidder auroit été Rape, j'aurois autant de droit de m'en plaindre, qu'à présent, & l'on ne pourroit pas le trouver étrange.

Les gens de bien, qui ne sont pas Théologiens de profession, ont toujours été scandalizés des jugemens téméraires, que ceux de cette profession font si facilement les uns des autres, & du peu de scrupule qu'ils ont de diffamer leurs semblables, dans leurs livres. Il faut passer condamnation là-dessus & avouer que ceux, qui impriment légèrement des choses odieuses de leur prochain, agissent contre toute sorte de Charité & d'Équité. Car enfin ceux qui parlent ainsi des autres, sans savoir avec une entière certitude que ce qu'ils en disent est bien fondé, veulent qu'on croie que ce qu'ils en disent est vrai, ou non. S'ils ne veulent pas qu'on les en croie, il faut qu'ils avouent qu'ils sont comme les Crocheteurs & les Laquais; qui n'entendent pas qu'on prenne leurs injures, au pied de la lettre. Je ne croi pas qu'ils voulussent, qu'on fît un semblable jugement d'eux. Mais s'ils veulent en être crus, ils se trouvent

vent réduits à une étrange extrémité, quand on les oblige de prouver ce qu'ils avancent, ce qu'ils sont hors d'état de faire. Cependant ces gens-là prétendent que, sans rien prouver, le Public condamne ceux qu'ils accusent, comme dûment convaincus d'opinions non seulement détestées, mais encore qui méritent de l'être ; c'est à dire, qu'on ait de l'horreur & de la haine pour eux, sans que jamais on en revienne. Si devant un Juge Civil on accusoit un homme d'homicide, & d'adultère, sans rien prouver contre lui, & qu'on voulût qu'il fût condamné aux peines de ces crimes ; que diroit-on d'une si étrange prétension ? On la traiteroit d'injustice & de cruauté criante. Que dirait-on donc de ceux qui font de semblables choses, dans des livres, & qui attaquent hardiment la réputation de leur prochain, à dessein de le perdre pour toujours ? Quel jugement pourratt-on faire de ceux qui disent des choses outrageantes dans un livre ; aussi légèrement que des débauchez disent des injures dans un cabaret, & qui prétendent que l'on s'en fie à eux ? L'Evangile ne promet aucune miséricorde à ceux qui en usent ainsi, (Matth. VII, 2, 3. Jaq. IV, 11.) à moins qu'ils ne

réparent le tort qu'ils ont fait à leur prochain.

Qu'on ne me dise pas, que ceux qui se laissent emporter à ces jugemens précipitez, n'en voyent pas toutes les conséquences. Ils les voyent très-clairement, comme on le reconnoît si l'on publie de semblables jugemens d'eux, par les plaintes qu'ils en font; mais ils sont aussi insensibles à l'égard des autres, qu'ils sont délicats pour eux mêmes. D'ailleurs ils voyent tous les jours les mauvais effets, que les jugemens téméraires produisent dans l'esprit de ceux qui ne sont pas assez en garde contre la calomnie; c'est à dire, de la plupart du monde. C'est donc une faute inexcusable d'accuser quelcun de sentimens odieux, sans en être assuré; mais c'en est encore une bien plus grande, lors que ceux qu'on accuse font profession de tout le contraire, & donnent des preuves de leurs sentimens, par leur conduite & par leurs Ecrits. Cependant les Théologiens commettent tous les jours cette faute énorme, sans se diffamer. D'où vient cela? C'est que l'on est aussi accoustumé parmi ceux de ce métier, à voir commettre cette sorte d'injustice; qu'on l'est, parmi les gens du monde, à voir faire des

des pechez de sensualité. Comme ces pechez ne scandalisent pas les mondains, qui les traitent de galanteries & de bagatelles: les injures les plus atroces, & les calomnies les plus odieuses, lâchées en l'air, ne sont que des *peccadilles* parmi les Théologiens. C'est ainsi que la coutume fait disparoître la noirceur des plus vilaines actions; mais il y a un Juge, qui ne se reglera pas sur cette abominable coutume, mais sur les idées éternelles de la Justice & de la Charité. Si quelcun me demande, si je croi que des discours, comme ceux que je fais ici, corrigeront ceux qui sont coupables de ce desordre; j'avouërai que je n'ose pas l'esperer, mais au moins en les faisant, j'aurai la satisfaction de condamner ce vice, & je tâcherai de n'y pas tomber, en pensant souvent combien il est horrible.

Odisse liceat, si mederi non licet.

Après avoir dit en général ce que je pense d'une coutume, que personne ne sauroit approuver; je produirai les Lettres, dont j'ai parlé, & je commencerai par celle que j'écrivis à Mr. Kidder le 5 de Novembre 1694.

Reverendiss. in Christo Patri

RICHARDO KIDDERO,

Bathon. & Wellens. Episcopo,

S. P. D.

JOANNES CLERICUS

QUAM primam, Reverendiss. in Christo Pater, accepi tuum opus in Pentateuchum, ad præmissam Dissertationem, de Pentateuchi Auctore, oculos converti; ubi me à te asperissime habitum, non sine admiratione, vidi. Nam ad præteritum quidem quod attinet, de qua eo in loco agis, non miratus sum te in eruditissimorum virorum, qui de hac re scripserant, sententia non esse; nihil enim est frequentius hujuscemodi dissentionibus, inter Eruditos. Sed obstupui, fateor, cum vidi me *malarum artium* accusari, & dici ea protulisse, quæ ab *Hobbesii discipulo*, aut *Deista expectari poterant*; cum nihil dixerim, quod multi laudatissimi viri, & de Sacris Litteris optimè meriti dudum non affirmarint. Attamen neque eo tempore factum id à te malo animo existi-
mavi,

mavi, neque nunc, cùm rem mecum reputo, credere possum. Sed à me impetrare nequeo, quin existimem, quempiam, cujus mentiendi libido & invidia tibi notæ non erant, apud te ita audacter famæ meæ detraxisse, ut audaciâ fidem tibi fecerit. Malignis, ut opinor, sermonibus ejus commotior erga hominem tibi ignotum, te ad hæc tam acerba scribenda contulisti. Numquam alioquin in innocuum tam levi de causa exarisses, & me potissimum ob culpam, si culpa est, multis communem, atroci stylo invasisses.

Igitur cùm ita de te, R. P. sentirem, ut paratiorem crederem ad me audiendum, æquissimam mei, juxta ac necessariam, defensionem suscepturum, quàm ad damnandum ex aliena relatione fuisti; nolui ullam publicam emittere Apologiam, quamquam publicè laceffitus, antequàm tibi privatim præconceptam de me sinistram opinionem animo evellere niterer. Neque, si te ab ea revocavero, quidquam simile edam; sed tuæ Christianæ magnanimitati permittam ut eo modo, qui tibi commodissimus videbitur, vulneri quod fecisti auxilium feras. Ne monebo quidem eo gravius id vulnus debere tibi videri, quo major est tua in Ecclesia

Christiana dignitas, & quo melior vir, verisque amantior audis; adeoque si nihil ejusmodi commeritum me esse probavero, te, tuisque moribus esse dignum, ut id facias quod facere solent viri boni; cum viros item bonos, sine causa, per iracundiam ex errore ortam, læsisse se animadvertunt. Nisi crederem te ejusmodi esse, iniquissimum (ignosce dolori meo) si quod umquam editum fuit, judicium neglexissem; neque ullam defensionem mei opposuissem, nisi quæ ex constanti piæ vitæ instituto, & Scriptis ad Ecclesiæ Christianæ ædificationem elaboratis, sponte suâ nascitur. Quem solum clypeum, quo Deus, pietatis & innocentiae protector, tegit eos quas amat, nonnullorum malè feriatorum Theologorum invidiæ & contumeliis oppono. Sed Episcopalis ordinis virum, atque ex ea Ecclesia quam semper maximi feci, eundemque pietatis & eruditionis famâ celebrem spernere non potui.

Hoc ergo primùm tibi, Deo teste, & judice omnium nostrum futuro, confirmo, me, nullo alio animo, opus hoc, quod edere cœpi, aggressum; nisi qui potest esse viri de Scriptura Sacra, & Religione Christiana magnificentissimè sentientis, & omnes vires suas

suas ad eas defendendas, illustrandasque absumturi. Eruditione multò majore instructi multi accedere ad hoc Opus potuerunt, sed acriore studio inveniendi Veri, animo in Religione Christiana, qualem eam nos Deus per Christum & Apostolos docuit, magis confirmato, & pertinaciore industriâ, profectò nemo. Hoc Deus novit, & sciunt omnes, quibus paullo notior sum. Hoc Scripta mea (modò ne aliena mihi & ἀλλοτρία tribuantur) ubique clamant. Non is equidem sum, quem esse vellem, sed mihi sum conscius eorum quæ sentio; neque ullum verbum aut scripsi, aut protuli, ex quo Dei & proximi amorem, veritatẽque Religionis Christianæ mihi cordi non esse ullus possit colligere, nisi contra mentem meam verba torqueantur. Ubique, ἀναίρεσις, ἀναίρεσις, fundamenta Christianæ Religionis exposui, inculcavi, defendi. Edita sunt Latinè, hîc & Londini, Opuscula mea Philosophica, per quæ, si obiter inspicere non dedigneris, sparsa virtutis & pietatis semina passim invenies. Jube tibi, R. P. quando vacabit, prælegi ex *Logicæ* Part. II. C. VIII. §. 10. 14. Part. III. C. I. §. 9. Part. IV. C. VIII. §. 6. ex *Pneumatologia* verò Sectionem III. aut

Q 7 Cap.

Cap. I. de *Exsistentia Dei* & Cap. VIII. de *Miraculis*. Confutavi sæpe *Bened. de Spinoza*, quamvis non nominarim; nam ad vestratem *Habbesium* quod attinet, neque ullum umquam opus ejus legi, neque habui. Atque hæc eo consilio feci, ita mihi propitius sit Christus! ut adolescentium animis, unâ cum ingenii & judicii cultura, fides & pietas infererentur. Per totum opus in *Pentateuchum*, ut videre potes ex *Commentariis in Genesin*, & ex iis foliis in sequentes libros, quæ tibi soli legere hoc tempore licuit, nemini enim alii ostendi; commodissimam, ac *Rationi rectæ*, *Religionique* maximè consentaneam sententiam in *Mose* quæsi- vi; difficultates, quantum potui, exposui, minui, sustuli. Candidè & aper- tè tecum egi, cui soli mortalium ea folia misi, quamvis scirem te nescio quid de me scripsisse; quod tamen, fa- teor, numquam tale esse existimassem, quale est. Crede mihi, aut potius Christo, πᾶς ὁ φαῦλα πράσσει ματῖ τὸ φῶς, καὶ ἐκ ἔρχεται εὐθὺς τὸ φῶς, ἵνα μὴ ἂν ἐσθῇ καὶ ἔργα αὐτῶ. ὁ δὲ ποιῶν τὴν ἀλη- θειαν ἔρχεται εὐθὺς τὸ φῶς, ἵνα φανερωθῇ αὐτῶ καὶ ἔργα, ὅτι ἐν ἡμῖν ἐστὶν ἔργασμὸς. Etiam in *Gallicis Opusculis* infinita sunt, quæ si legisses, numquam ca- lum-

lumniatori, potiùs quàm rei ipsi, credidisses.

Scio quodnam confectarium ducas ex eorum sententia, qui nonnulla loca in Pentateucho à Mosis manu non esse putant; sed consequentiam patere me legitimam esse non credere; & quamvis legitima esset, noli, quæso, mihi tribuere: uti nec aliis, qui similia crediderunt, umquam ab æquis hominibus imputata est. Varia adjecta Mosis credidit *Simon Episcopus*, ut liquet ex ejus Institutionis Theologicæ Lib. III. Sect. III. cap. I. p. 217. At nemini, quidni enim dicam quod sentio? Nemini; inquam, ex hujus sæculi Theologis, tantum debet res Christiana, quantum ei viro; qui sanctissimæ Religionis veritatem invictissimè probavit, & dogmata pulcherrimè exposuit. Eandem egregiè nuper, contra Judæos, defendit vir eruditissimus *Phil. Limburgius* noster, qui nec veritus affirmare locum Genes. xxxvi. non esse Mosis, Resp. ad 3. Scriptum Judæi Cap. vi. pag. 181. Similia de aliis locis dixerunt *Jacobus Benignus Bossuetus*, Episcopus Meldensis, *P. D. Huetius*, Episcopus Abrincensis, & *Herm. Wisius*, Professor Ultrajectinus; quos quicumque ideo accusarit Hobbesianismi aut Deismi, gra-

gravem, & quidem meritò, ab eo sibi injuriam fieri querantur.

Nunc non expendam, R. in Chr. P. an locus ille Genesius rectè vel secus à me, aut aliis, sit intellectus; hoc tantùm volo, inde confectarium invidiosum, contra me, non potuisse legitimè deduci. Cogita, R. P. quis tuus foret animus, si eodem loco esses, quò ego sum; idque postea facito quod æquitatem à te postulare existimabis. Si malè interpretatus sum verba tua, ne ea exponere dedigneris; quod unum nunc abs te contendo, &, per communem nobis in Jesum Christum fidem, iterum atque iterum rogo. Non patitur fama tua me dubitare, quin animo viri, qui numquam te læsit, & jure merito dolet, hoc sis gratificaturus, ut si meliora de eo sentias, quàm videris, id quàm primùm ei significes; aut, causâ accuratiùs cognitâ, sententiam mutasse te profitearis. Negligi certè mea hæc expositulatio non potest, nisi ab homine omnium officiorum immemore; à quo vitio te alienissimum esse omnes prædicant. Postquàm certio rem me feceris animi erga me tui, tum verò, si ita tibi videatur, privatis litteris rationes meas plenius exponam, & quid obset quominus in sententiam tuam transeam.

transeam ostendere non recusabo; paratus herbam porrigere, si me meliora docueris. Video me non satis copiosè rem exposuisse, quandoquidem argumentorum à me allatorum vis parum intellecta est. Ante aliquot menses, cum octodecim folia Operis mei sub prælo sudantis, in quatuor posteriores Mosis libros, ad te, R. P. mitterem, & nuper cum sequentia amico ferenda traderem, addidi Epistolas quarum humanitatem, si quæ in iis sit, non revoco. Factum non opto fieri infectum. Boni viri, honorifica omnia de Episcopo sentientis, officio functus sum, nec me poenitet. Vale, Rever. in Christo Pater, & anxium animi diu ne detineas. Ita tibi omnia secunda accidant, Deum oro.

Dabam Amstelod. Nonis Novemb. 1694.

Ces plaintes m'attirerent la réponse,
qui suit.

Clæ

Clarissimo Viro

JOANNI CLERICO

RICHARDUS,

Bathon. & Wellensis,

S. P. D.

LITTERAS tuas, *Clarissime Vir,*
Christiano viro dignas accepi. Fe-
cisti probè (fateor equidem) quod me mo-
nitum velles per Epistolam humanita-
te refertam. Si quid in te dictum fue-
rit inclementius, à me indictum volo.
Scripti Dissertationem meam de auctore
Pentateuchi raptim, procul à libris,
& negotiis aliis tantum non obrutus.
Scripti tamen bono animo, & nequa-
quam malevolo. Ostendi, prius quàm
prælo subderetur, summis viris. Id
agebam, ut si quid reperirent aut acer-
bius scriptum, aut aliàs quàm æquum
erat, me monerent. Perlegerunt & ni-
hil culpandum reperisse affirmabant.
Econtra eximius quidam Gallus, & tibi
notus intus laudabat eam Dissertatio-
nem, quòd sine aliqua acerbitate scripta
fuiſſet. Perlegi Commentarium tuum

in

in *Genesis*, & *Paraphrases*, in quibus plurima egregia reperi. In paucis me dissentientem habes. Id incolumi licuit semper amicitia. Non est mihi impraesentiarum otium ea tibi representare, quæ in eo opere (alioquin egregio) culpanda existimaui. Malè me habebat quod (in *Dissertatione de Scriptore Pentateuchi*) nullâ sufficienti ratione inductus, novem unâ vice versiculos à Mose abjudicares. Res hac periculi plena mihi videbatur. Multi conati sunt convellere auctoritatem S. Scripturæ, præsertim Moſis. Multi id agunt, apud nos, qui *Hobbistæ* & *Deistæ* vulgò vocantur. Quod res est dicam, nonnulli te etiam ejusdem criminis infimulabant. Te auctorem fuisse quinque *Epistolarum*, in quibus Catholica fides, de inspiratione S. S. impugnatur. Te etiam id agere, ut mutares pro lubitu textum *Hebraicum*. Hæc vulgò tum temporis jactabantur, cum specimina tui Operis in V. T. distraherentur. Credebam vera fuisse, nimium fortean facilis. Credebam tamen, & amore veritatis ductus, non seductus odio tui, aut malo animo, scripsi meam *Dissertationem*. Dicam amplius apertè & sine omni fuce, commotior factus fui, cum perlegissem opus tuum (egregium sanè) & perspexissem

te

te nobilem illam Propbetiam de Messia Gen. XLIX, 10. in alium sensum detorquere, contra fidem Christianorum fere omnium, & concessionem saltem Judeorum, veterum præsertim; cumque Salvator noster Judeos sui temporis monitos vellet, ut Scripta Mosis consulere de Messia testimonium perhibentia; tu tamen econtrà mihi saltem videbaris tam fidem eorum Scriptorum minuere, tam prophetias de Messia pro virili aliò detorquere. Sin vero, Clarissime Vir, hæc quæ supra scripta sunt tibi non fassiant satis, faciam quod possum, & quod quibusvis bonis viris arbitris videbitur, ad sanandum vulnus tuum, & refarciendam tanti viri famam. De foliis Operis tui, jam sub prælo sudantis, nihil resciveram, quæ tamen te ad me transmisisse in litteris tuis affirmas. Quamvis ea de re haud certior factus fui, tamen plurimum me tibi eo nomine devinctum esse agnosco. Habeo tibi plurimas gratias, propter hanc humanitatem tuam. De Epistolis, quas dicis tecum foliis addidisse, non intelligo quid velis. Numquam ad manus meas venerunt aut folia, aut Epistola. Quàm primùm litteras tuas recepi (quod heri factum est) illico hac responsum scripsi. Haud recusarem certè protinus respondisse,

disse, si prius aliquam Epistolam accepissem. Salutem meo nomine plurimam dicas Dno. Limburgio. Accepi ejus munere Episcopii vitam Belgicè scriptam, rus jam tunc profecturus; veniam peto quòd non responsum dedissem, & gratias maximas. Curavi ut verteretur in Linguam nostram vernaculam; spero illud opus absolutum esse. Certus sis meum animum erga te non solum pacatum esse, sed admodum benevolum. Tibi omnia fausta precor, ex intimis præcordiis. Tuis studiis faveat Omnipotens Deus. Vale. Dabam in civitate Wels, Novemb. ix. 1694.

Ayant reçu cette Lettre, dans laquelle Mr. Kidder me paroissoit en partie desabusé des fausses impressions qu'on lui avoit données de moi, je lui écrivis la suivante, pour tâcher de lui ôter de l'esprit tout ce qui y pouvoit être resté de desavantageux; quoi que j'eusse appris de gens du premier ordre, que le bon homme étoit assez prompt à condamner le prochain, comme je venois de l'éprouver.

Rev.

Rev. in Christo Patri

RICHARDO KIDDERO,

Bath. & Wellensi Episcopo,

S. P. D.

JOANNES CLERICUS.

Vix unquam majore gaudio sum perfusus, R. in C. P. quàm cum litteras tuas accepi. In iis enim vidi indolem verè Christianam, eoque majori laude dignam, quò rarius in hac nostra ætate occurram Theologi, in quibus illud *Faci* observare non liceat, propriam humani ingenii est, odisse quem laferis. Vidi me in ea opinione, quam ex fama de te conceperam, non modò non fuisse deceptum; sed majorem esse hominum celebratione tuam pietatem, qui tam facile mecum in gratiam redieris, & caritate digna Episcopo dolori meo indulgeris. Cave credas me aliud quidquam à te petere, quàm ut eadem benevolentia, quâ coepisti, me prosequi in posterum ne dedigneris. Cum Operis tui altera Editio fiet, tum te orabo,

bo, Rever. in C. P. ut paucula illa verba quæ ad me pertinent, emollias, aut alia eorum loco substituas, quæ aptissima tibi videbuntur. Non dubito autem quin Opus, in quo pietas cum rerum delectu certat, gratæque brevitate, cum summa perspicuitate conjuncta, legentium capiuntur animi, brevi sit denuò prælo subjiciendum. Ad rem ipsam quod spectat, nihil est quod querar; imò verò tuo judicio, tuisque animadversionibus excitabor ad eam diligentius expendendam; nec, si me errasse deprehendero, meliorem sententiam amplecti pudebit. Interea, si fortè coram te sermones erunt de me, &, ut fieri solet, detrahat aliquis famæ meæ, rem tibi gratam facturum se sperans; eum, quæso, doceas te benignius de me sentire, neque amplius malignis rumoribus fidem præbere. Quod si à te, R. P. impetravero, erit fortasse cur magis mihi gratuler, ob lenitam offensionem, quàm si nunquam in eam cecidissem.

Gallus ille eruditus, quem memoras, mihi quidem amicus esse deberet, quippe quem per aliquot annos omnibus officiis colui, neque umquam ullare læsi. Hoc ipse probè novit, neque, ut spero, negabit; sed dudum amicitiae,

tiæ, nequaquam tamen renuntiatae, oblitus esse visus est. Multum abest ut patrocinari mihi velit, quoad posset. Ipse etiam rumorum iniquiorum tubicen fuit, quod probè scio. Populares ejus nonnulli, ut solent, eum incusarunt, nec immeritò, quasi à Dordracenis dogmatibus alienum; *Richardus*que *Simonius*, qui virulentissimè in me scripsit, eum adiutorem mihi fuisse dixit, in Opusculis contra suam Criticam Hist. V. T. conscribendis, quod tamen falsum est; utque ei noceret, *Socinianum* eum esse adjecit, quod æquè falsum puto. Ab eo circiter tempore, vir nimium prudens omne commercium, quod mecum & cum Viro Clar. *Ph. Limburgio* sibi intererat, abruptit, & parum amicè multis in locis de me loquutus est; ut popularium suorum zelo, cæco præfectò & Christianis indigno, invidiæque quam ei facere conabantur, obviam iret. Itaque, R. in C. P. cave homini de me quidquam credideris.

Epistolarum *de Inspiratione* scriptorem quicumque me esse aiunt, temerè id affirmant. Anglicam versionem numquam vidi, quis eam adornarit, & an aliquid Gallicis additum sit ignoro. Edidi quidem Gallicè in Opere
Simo-

Simonio opposito Dissertationem de Inspiratione, maximâ adhibitâ cautione, ne quis propterea mihi invidiam crearet, eoque animo ut confutaretur à viris doctis. Sciebam *Des. Erasmus, Hug. Grotium, Fr. Junium, Ludov. Cappellum, Nort. Knatchbullum*, aliosque plurimos, in ea sententia fuisse; ne *Faust. Socinum*, in Libello de Auctoritate Scripturæ, proferam. Ideoque utile erat rem accuratè aliquando expendi à viris doctis, quod nonnulli coeperunt facere. Sed nusquam dixi me ejus sententiæ fautorem esse.

Hebraicum textum, in nostris Codicibus, emendatissimum esse, in Dissertationibus Genesi præfixis, dixi, & semper credidi, quamvis non sine omnibus mendis; verùm ea menda quæcumque sint exigui esse momenti, ad summam rerum quod attinet, existimo; ac præterea ab Interpretibus, in ipso Translationum suarum Textu, nihil immutari oportere censeo, quod ipse diligenter observavi. At in notis modestè conjecturas proponere nulli umquam Critici, quamlibet severi, vetuerunt, & præstantissimi quique Scripturæ Interpretes sibi licere existimaverunt. Si quis dubitaret an ulla sint in V. T. exempla variarum lectionum,

Tome IV. R qua-

quarum aliæ aliis sint commodiores, eæque à Massorethis prætermiffæ, conferre dumtaxat cum oporteret Psalm. XIV, cum LIII, aut Ps. XVIII, ut exstat in Psalmorum collectione, cum eodem prout legitur 2. Sam. XXII. Attamen quæcumque sit ea varietas, in iis vertendis sequendam puto lectionem, quam eo in loco, quem vertimus, videmus. Atque ita facere decrevi, & jam feci, in inchoata versione Psalmorum.

Vaticinium quod exstat Gen. XLIX, 10. si usquam à Christo aut ab Apostolis laudatum esset in eam sententiam, quæ nunc vulgò obtinet, numquam aliter posse intelligi dixissem. Sed silente Divinâ atque Apostolicâ auctoritate, conjecturam proferre me posse ratus sum; cum præsertim locus sit obscurus, ut vel ex interpretationum varietate manifestò liquet. Non videram antehac interpretationem, quam tu, R. in Ch. P. prætulisti aliis, quæ etiam mihi videtur ceteris commodior. Vellem dumtaxat exempla phrasium proferri, & præsertim locum, ubi *ppno magistrum* seu *doctorem* sine dubio significet. Nuper ad me misit vir eruditissimus *Job. Ludolfus* Dissertationem à se de hoc loco scriptam, & dudum editam,

tam, sed quam non videram, quæ tamen lectu digna est. Scripsit in eum *J. Ch. Wagenfeilius*, nimis verbosè, in *Lipmanni* refutatione, ubi tamen multa digna sunt quæ expendantur. Neutrum videram, cùm edidi Opus meum in Genesin.

Ante plures menses, folia Operis mei in Exodum octodecim misi ad *Walsfordum* Londinensem Bibliopolam, *S. Smithi* socium, cùm in hac urbe esset, & à me nomine tuo petiisset; quem putabam diligenter ea curasse. Nisi jam reddiderit fasciculum, ab eo repeti jubeto. Sequentia folia, ad litteram secundi Alphabethi E, feret ad te cum Epistola mea adolescentulus egregius; qui, eodem tempore ac Rex, ex Hollandia solvit. Si quid inter legendum occurrat, quod minùs placeat, id si mihi, per otium, significaris, Rever. P. videbis ex Indice aut ex altera Editione, si quæ fiat, pertinacem hominem me non esse, & rationibus facillimè cedere. Est tanta in hoc Opere rerum varietas, & tot circumstantiarum, locorumque ratio simul habenda est, ut mirum non sit interdum Interpretes vertigine laborare. Scis quàm pauci, id quod potissimum sectatus sum, grammaticum sensum eâ curâ, quâ decebat,

illustrare aggressi sint; & sine dubio id expertus ipse es, quod mihi persæpe usu venit, ut multis consultis animadverteres tantum abesse, ut nodum, qui occurrebat, solvissent; ut nequidem quâ viâ ad latentem loci sensum pervenire liceret, scivisse viderentur. Me similia aliis alicubi passum esse nunquam mirabor, quamvis tempori & attentioni non pepercerim; cum, excepto prælectionum quotidianarum tempore, omnes diei horas, quibus rebus planè necessariis non interpellor, ei labori impendam, &c.

Interea me, meaque omnia censure tuæ, R. P. libentissimè subjicio, Deumque oro ut te scriptis, exemploque Ecclesiæ Christianæ prælucentem diutissimè incolumem servet. Vale. Amstelodami Idib. Decemb. anni 1694.

Après avoir écrit cette lettre, je priai un de mes Amis de prendre la peine de voir Mr. l'Evêque de Bath & Wels, & de le mettre sur mon sujet; pour savoir quelle étoit sa disposition, à mon égard. Cet Ami le fit, & me répondit, par une Lettre du 10 de Janv. 1695. en Anglois, en ces termes, que je traduirai ensuite en François: *I also waited upon the Bishop of Bath and Wels,*
and

and having reason to speake to him of his book, which he had done me the honor to give me, I lead him, on that occasion, insensibly into a discourse of you; whereupon he told me that he had writ to you, and made the same professions to me that he had done to you; and added that he would be very ready and glad to do you any service; and all this with such candor and frankness, that I am fully satisfied he is in good earnest very wel inclined towards you, and wil be the readier to do you any kindness; for what he had said in print. I delivered to him the acknowledgement you desired me, for his Letter to you. He told me he thought he should publish his Comment in Latin, and then in his Preface to that he would be carefull to give you satisfaction. But that yet he could not alter his opinion, wherein he differed from you. Your Paraphrase he spoke of in high termes of praise ad admiration, as excelling any thing the world yet had of that kind, &c. C'est à dire, „ j'ai „ vû l'Evêque de Bath & Wels, & „ ayant sujet de lui parler de son livre, „ qu'il m'avoit fait l'honneur de me „ donner, je le jettai, à cette occasion, „ insensiblement sur votre sujet; sur „ quoi il me dit qu'il vous avoit écrit,

„ & m'assura des mêmes choses dont
 „ il vous avoit assuré , & ajoûta qu'il
 „ seroit très-disposé & très-aise de vous
 „ rendre quelque service ; & cela avec
 „ une telle candeur & une telle fran-
 „ chise , que je suis persuadé qu'il est
 „ serieusement bien disposé à vôtre
 „ égard , & qu'il seroit plus prompt à
 „ vous faire quelque amitié , à cause
 „ de ce qu'il a publié de vous. Là-
 „ dessus , je le remerciai , comme vous
 „ le souhaitiez , de la Lettre qu'il vous
 „ a écrite. Il me dit qu'il croyoit qu'il
 „ publieroit son Commentaire en La-
 „ tin , & qu'alors dans sa Préface il
 „ auroit soin de vous donner satis-
 „ faction , mais qu'il ne pouvoit pas
 „ changer l'opinion , dans laquelle il
 „ différoit de vous. Il me parla de vô-
 „ tre Paraphrase , en des termes d'esti-
 „ me & d'admiration , comme de la
 „ chose la plus excellente que le mon-
 „ de ait en cette sorte de choses.

Tout cela étoit fort bien ; il ne restoit
 autre chose , sinon que Mr. *Kidder* pro-
 fitât de la première occasion de parler
 mieux de moi ; comme il le pouvoit
 faire dans son II. Tome de la *Demon-*
stration du Messie , publié en 1699. où il
 en parle en effet obligeamment , mais
 sans retracter ce qu'il avoit dit d'odieux.

A R-

ARTICLE XI.

A PARAPHRASE *and* COMMENTARY *on the* NEW TESTAMENT, *in two Volumes.* The first containing the four Gospels, and de Acts of the Holy Apostles; the second all the Epistles, with a discourse of the Millennium. To which is added a Chronology of the New Testament, a Map, and Alphabetical Table of all the places mentioned in the Gospels, Acts, or the Epistles. With tables to each of the Matters contained, &c. in folio. Vol. I. pagg. 720. Vol. II. pagg. 718. By DANIEL WHITBY, D. D. and Chantor of the Church of Sarum. A Londres 1703.

JE ne mets pas non plus ici le titre de cet Ouvrage, pour en donner un Extrait. Je me contenterai de dire que c'est une Paraphrase où l'Auteur a mis le Texte du Nouveau Testament, selon la version Angloise, & où il insere seulement par parenthese les explications qu'il croit les meilleures; à quoi il joint ensuite un Commentaire, qui est en partie de Critique & en partie de

Théologie. L'Auteur avoit publié le second Volume en M D C C , & il publie à présent le premier & le second ensemble.

On pourroit estimer son travail , car enfin tout ce que l'on fait , pour l'explication de l'Écriture Sainte , est estimable à quelque égard ; s'il n'avoit pris plaisir à y mêler des réfutations , qui ne se ressentent point de la douceur du Livre , sur lequel il a travaillé , ni du caractère d'esprit que l'on doit prendre en l'étudiant. Il vaudroit mieux ne le point expliquer, que de l'expliquer, pour mordre injustement le prochain. Je laisse aux autres , que l'Auteur a attaqués , à se défendre comme ils le trouveront à propos. J'abandonne même au jugement des honêtes gens , qui entendent la matiere , & qui ne sont pas aveuglez , par les préjugez , les endroits , qu'il a réfutez dans mes remarques sur *Hammond* , sur tout dans le II. Tome. Qu'on examine avec soin les sujets , dont il s'agit , & que l'on juge. Je me suis exprimé assez clairement , pour être entendu par ceux qui voudront lire ce que j'ai écrit , avec quelque attention ; & si Mr. *Whitby* n'a pas compris ma pensée , comme il lui est très-souvent arrivé , ou qu'il l'ait réfutée foiblement,

on

On le verra facilement , fans que je m'en mêle. J'ai assez travaillé sur l'Ecriture Sainte, & donné assez de preuves de la droiture de mes sentimens, à ceux qui aiment la Verité, pour me croire à couvert de la calomnie ; fans qu'il soit besoin que je prenne les armes, dès que quelcun m'attaque. On pourra trouver les raisons, que j'ai de me taire, dans deux Dissertations Latines, que j'ai publiées il y a long-tems. L'une est à la fin de ma Logique, & est intitulée, *de l'argument Théologique, tiré de l'art de rendre odieux* ; & l'autre se trouve à la fin du III. Tome de l'*Ars Critica*, & j'y ai traité ce Problème : *S'il faut toujours répondre aux calomnies des Théologiens.*

Mais je n'ai pû m'empêcher d'être surpris de trouver, dans la Préface de la seconde Edition du Commentaire de Mr. *Whitby* sur les Epîtres, un Article, que j'aurois crû devoir en avoir été retranché, selon la promesse qu'il m'avoit faite d'ôter de cet Ouvrage ce qu'il y avoit d'odieux contre moi. Car je ne saurois m'imaginer qu'il ait crû que je serois satisfait, s'il l'ôtoit dans le même lieu du livre, & s'il le laissoit dans la Préface. Il m'y accuse ridiculement d'avoir mis plusieurs choses favorables

R. j aux

aux *Ariens*, dont j'ai toujours crû le sentiment faux & sans aucun fondement dans l'Ecriture Sainte, & que j'ai eu aussi peu d'envie de favoriser, que le Mahometisme. Il ajoûte que j'ai mal-traité S. Paul, ce qui est un monstre d'impiété & d'absurdité, dont personne ne peut être capable, sans avoir renoncé à la Religion Chrétienne, & au bon sens. Ces accusations sont trop absurdes, & trop opposées à mes sentimens & à mes ouvrages, pour y répondre un seul mot. Mais il faut que je mette ici une Lettre Latine, que j'écrivis à Mr. l'Evêque de Salisbury en 1700. là-dessus, avec deux autres, dont l'une est de Mr. *Whitby*, & l'autre de moi. Après cela, le Lecteur jugera, si je dois être satisfait de la manière dont il en a usé, & si c'est ainsi que l'on répare les injures, parmi les Chrétiens, & les honêtes gens. Je suis très-persuadé que personne ne trouveroit bon que l'on ôtât d'un gros livre quelques lignes odieuses, que l'on auroit mises contre lui, dans le milieu du volume, & qu'on laissât la même chose dans la Préface. Mr. *Whitby* ne pourra pas trouver mauvais que je publie des lettres particulieres, pour ma justification; lui qui veut que je trou-

ve

ve bon, qu'il parle de moi si calomnieusement, dans un livre. Je manquerois à ce que je me dois à moi même, si je laissois parler mal de moi en public, pour quelques complimens que l'on me peut faire en particulier; sur tout pareille chose m'arrivant une seconde fois.

Reverendiss. Præsuli

GILBERTO BURNETO,

Episc. Salisburiensi,

S. P. D.

JOANNES CLERICUS.

JAmdudum, Reverendissime Præsul, debuisssem tibi gratias egisse, ob eximium Opus, in Confessionem Ecclesiæ Anglicanæ, ad me transmissum; sed dum de die in diem differo, donec id perlegissem, nescio quomodo elapsum est longius tempus, quàm cuperem. Verùm eâ, quâ es, humanitate, facilè ignosces dilationi meæ, quæ nequaquam minuit admirationem mansuetudinis Christianæ, quæ per totum Opus elucescit; & quæ eo dignior est

R 6

lau-

laude, quò, in hac factiosa ætate, rarior. Ipse certè exsuperior quàm alieni sint non ab ea virtute tantum, sed etiam ab æquitate, quam ipsi Ethnici laudarunt, non modò Theologi nonnulli harum Provinciarum, sed & vestrates *Caveus, Eduardus, Whitbius*, & nescio qui alii. Primus quidem ita Epistolis meis respondit, ut necesse mihi non sit quidquam reponere, qui conviciari non sum adfuetus, nec etiam libenter convicia ipsa in me intorta repello. Judicent de lite nostra viri docti, qui ex iis quæ diximus unde stet Veritas satis intelligent. Alter verò ab aliquot annis me turpissimè vellicat, quamvis numquam à me laceffit. Sed non tam malè sentio de Anglicis aliisque, qui ejusmodi opuscula legere dignantur, & in mea aliquando oculos conjecerunt; ut putem iis latratus ejusmodi placere, aut existimationi meæ nocere posse. Itaque debacchetur *Eduardus*, prout videbitur, à me nullum feret responsum. Quid verò dicam de crasso Opere tibi, Illustriss. Præsul, à *Whitbio* dicato? Nihil sanè aliud, nisi me planè homini esse ignotum; at non ita, nisi fallor, tibi & aliis ut sanctissimo Apostolo detrahere voluisse, vel in somnis, credi à vobis queam.

Nimis.

Nimis absurda hæc est criminatio, nimisque contraria omnibus quæ umquam scripsi, quàm ut quemquam mihi infensum reddere possit, qui quidem ab omni æquitate non abhorreat. Possem eodem jure, quotiescumque *Whitbium* puto abire à sententia Pauli, quod minimè rarò facit, eum veluti adversarium Apostolo opponere, & quasi ejus doctrinam oppugnantem. Sed malas ejusmodi artes numquam imitabor, Deumque potius orabo ut hominem æquiores, verique amantiores reddat. Quod si impetravero, facile intelliget quàm indigna homine Christiano de me scripserit. Sin verò animum ipse obduravit, & *quod iniquissimum est*, ut loquitur * Seneca, *pertinaciorum eum fecerit iniquitas ira*, sibi, multò magis quàm mihi, nocebit. Vult à me indecorè castigatum *Hammondum*, cui tamen passim, ut omnes doctiores judicant, pepercit, & in quem laudes nimias à me collatas esse multi etiam putant. At ipse qualem se erga me præbet? An existimat mihi non licere molliter castigare virum dudum mortuum, sibi verò fas & jus esse me, nihil tale meritum, contumeliosissimè proscindere? Nescio

R 7 sanè

* De Ira Lib. III. cap. 29.

sanè quid ipse, apud animum suum, reputet; at scio nec tibi, nec alii cuiquam bono posse eam scribendi rationem placere. Malorum verò iudicium, quodcumque sit, parum moror. Quamobrem, mihi facilè patior accini aurea ejusdem Philosophi verba: † *Dum inter homines sumus, colamus humanitatem; non timori cuiquam, non periculo sumus; detrimenta, injurias, convicia, vellicationes contemnamus, & magno animo breviter feramus incommoda. Dum respicimus, quod aiunt, versamurque nos, jam mortalitas aderit.* Monent me extrema hæc verba, tempus potiùs esse deſcendi acerbam mortem Sereniff. Glocestriæ Ducis, quàm privatas injurias persequendi. Britannia quidem Principem amisit, cui tranquillitatem ac felicitatem suam olim erat debitura; tu verò alumnum, cujus animo virtutes omnes, tanto fastigio dignas, felicissimè inferere cœperas. Quin & vicini Batavi pignus quoddam pacis & quietis sublatum sibi esse censent, nec immeritò; nisi Deus Opt. Max. averruncet à nobis quæ taciti animo versantes exhorrescimus. Quod ut faciat, vel Britanniae vestrae causâ, etiam atque etiam eum oro. At ne querulas
tan-

† De Ira Lib. III. cap. 43.

tantum ac moestas litteras scripsisse videar, meliorique ut in omine desinam; gratulor tibi, Reverendiss. Præsul, non ita pridem contractum matrimonium, quod felix faustumque tibi sit, & senectuti tuæ olim solatio faxit Deus. Vale.

Dabam Amstelodami 10 Septemb. 1700.

Cette lettre m'en attira une de Mr. *Whitby*, que Mr. l'Evêque de Salisbury m'envoya. La voici mot pour mot, copiée sur l'Original.

Viro doctissimo

IOANNI CLERICO

S. P. P.

DANIEL WHITBY.

AD me transmisit Præsul Salisburien-
sis litteras tuas, in quibus me inter
eos memorandum duxisti, qui non mo-
dò à mansuetudine Christiana, sed
etiam ab æquitate illa, quam ipsi Ethni-
ci laudarunt, alieno sunt animo; in-
digna homine Christiano me de te scrip-
sisse

fuisse & contumeliosissimè te proscidisse,
 ais; & de iniquitate mea, ut spero, ini-
 què questus es. *Hæc à te tam fidenter*
dicta, mi Frater, me ad examen nostra
revocare compulerunt; quo peracto, ob
verba hæc, quæ occurrunt p. 141. But
 Mr. Cl. cares not how he contradicts
 either all the Ancients, or even S. Paul
 himself, so he mai serve the Arians,
veniam à te obnixè peto. Erasi hæc è
libro meo, ad secundam editionem festi-
nante, non sine quodam animi dolore &
Allixio meo, aliisque in pleno congressu
de te loquentibus testatus sum verba illa
à caritatis Christianæ indole abhorren-
tia mihi ipsi vehementer displicuisse. In
ceteris autem invenies me, in pertinace
mea iniquitate, adhuc, ut dicis, obdu-
ratum; non quòd non vellem, Deum
testor, sed quod non possum aliter senti-
re. Tuum est, mi Frater, non tantùm
dicere, te sanctissimo Apostolo nec in
somnis detrahare voluisse, sed re ipsâ
ostendere verba illa, quæ ad examen vo-
cavi, dici à te potuisse, Apostoli aucto-
ritate non lesâ, imò non convulsâ. Fie-
rine possit ut dicatur, contra ipsissima
D. Pauli verba (ad Gal. IV.) Gala-
tas legem non audivisse, neque quod
scriptum est, nec allegoriam esse, quod
allegoriam esse conceptis verbis Apostolus

*enarraverat, immò omnia ea obijci potuisse contra Apostoli allegoriam, quæ à viris doctis solent proferri, ad alias allegoricas interpretationes refutandas; ejusdem auctoritate non lesâ? Porro cùm fidenter & iteratò dicis (in Heb. IV, 5.) nullam esse in Psalmistæ verbis futuræ quietis mentionem, quis non videt Apostoli auctoritatem penitus convulsam, qui dicit, ἐν τέρῳ, in hoc ipso Psalmistæ loco loqui Davidem de requie, diversa ab illa, quam Josua Judæis dederat. Et hinc infert, ἄγε, manet igitur adhuc requies Dei populo. Cùm dicis Scriptorem Epistolæ ad Hebræos (ad Heb. IX, 2.) Apostolum non esse, * sed Græcum quemdam ἀνώνυμον, verbisque quæ occurrunt, vs. 16. ludere scriptorem Hellenisticum ambiguitate verborum, confectaria ducere nullius roboris, & consequentias nectere, Grammaticis Regulis contemptui habitis; immò cùm in te susceperis, argumentum auctoris à Testamento & Testatore ductum contrariis argumentis refellere; quis quæso existimabit*

* Non sunt hæc mea verba, ut nec alia quæ proferuntur, quæ omnia debuissent ex Latinis notis meis, non ex Anglicæ earum versione, peti, nec additionibus, detractationibusque ac insertis interpretationis mutari.

*mabit hæc omnia è te dici potuisse , auctoritate hujus Epistolæ non diminutâ ? Quid enim scimus de Græculo tuo , quò fidem apud nos obtineat , aut quid existimare debemus de auctoritate viri ludentis ambiguitate verborum , & argumenta debilia à te , viro dicto , refutata proferentis ? Denique verba tua VII. ad Heb. vs. 4. cum verbis Apostoli & notis nostris conferas sis , & ea quæ in contentum hujus Epistolæ Scripturæ adversarios inducere possint te scripsisse , ni fallor , ipse videbis. Fieri potest , Amice , ut nos de nobis ipsis non simus æqui judices. Referatur , si placet , causa nostra ad communes nostros amicos Metropolitanum Cantuariensem & Eboracensem , & Salisburiensem Præfulem dignissimum ; hoc est , ad viros omni exceptione majores , † in quorum judicio acquiescere par est. Si dixerint ii me zelo abreptum * indigna homine Christiano scripsisse , aut in animadversionibus meis in verba , quæ in hac Epistola recensui , contumeliis te onerasse , veniam tuam supplex impetrabo. Scias tamen*

† Est unus ex illis , qui me jure questum judicavit. Reliquos sententiam non rogavi.

* Atqui hoc ipse fatetur ab initio Epistolæ.

tamen à multis me laudatum, ob antidota, quæ verbis tuis à me citatis posui; à nonnullis reprehensum esse, quod acrius non fecerim. Potero, inquis, eodem jure, quotiescumque Whitbium puto abire à sententia Pauli, quod minimè rarò facit, eum veluti adversarium Paulo opponere, & quasi ejus doctrinam oppugnantem. Respondeo, quod me à verborum D. Pauli sententia non rarò abisse dicis, verissimum id esse nullus dubito; immò id ipsum fatentem, & errata mea aliquoties corrigentem, in secunda Editione invenies; nec mirum, si enim te virum doctissimum, & in Arte Critica præ aliis versatum, sæpius labentem, & ab Apostoli scopo aberrantem deprehendi; fieri vix potest quin homuncio nullius notæ sæpius hallucinaretur, nec gratius quidquam mihi præstare potes, quàm ut, ubi id fecerim, vel amicè per Epistolam, vel aliàs, pro consilio tuo, moneres; habebis me manus dantem, & ubi id verum esse digno-vero, hanc veræ amicitiae partem grato animo agnoscentem. Quod autem infero eodem te jure posse me veluti adversarium Apostolo opponere, quotiescumque à vera ejusdem sententia abeo, id fidenter nego. Id enim numquam eodem à te jure dici possit, nisi me eadem tecum

*cum dicentem inveneris; * nempe, Galatas ipsam legem audivisse negantem, aut id in lege scriptum esse, † quod ibi scriptum esse disertim docet Apostolus, contra ejusdem allegorias vel argumenta contrariis argumentis pugnantem, ejusve argumenta nullius in se roboris esse ostenderis; habebis me reum consistentem, falsisque apud Deum lacrymis ejusmodi crimen eluere conantem. Non te latet, mi Frater, Maldonatum dixisse argumentum Christi Matth. xxii, 32. esse tantum probabile, eoque nomine eundem ab Evangelicis merito castigatum esse, monitumque ut verius & modestius de Christo ejusque argumentis sentiret. Perronium audacius adferentem argumentum illud firmum non esse, sepositâ Ecclesiæ auctoritate, non sine indignatione legere possum, inquit Placæus. Cur ergo acerbum tibi videretur velle me post duriora illa, contra Apostoli argumenta prolusa, modestius te loqui, nec posse ea dici Apostoli auctoritate non lesâ, judicare? Pergis ad hunc modum: vult à me indecorè Hammon-*
dum

* Atqui hoc nusquam à me dictum est, & contrarium disertissimè affirmavi ad Gal. c. iv, 21. & passim alibi.

† Numquam hoc negavi, & furiosus sit qui neget.

dum (aliquoties, quod omittis) castigatum. *Quid mollius dici potuit te, vel interprete tuo sæpius dicente, this is false, this is a ly, quot enim duella, quot homicidia ab his verbis oriantur? Denique, Vir Bone, legisti in eadem præfatiuncula hæc de te verba: I acknowledge him to be a learned man, and honor his parts, and I hope he wil not be offended with me, for being concerned for wat I judge to be the truth and for the honor of S. Paul, who hath been somewhat rudely handled by him. Quod Dissertatione post Harmoniam tuam tertiâ, Dodwelli de Evangeliiis verba ad examen revocasti, gratias tibi ago quàm maximas; nec aliud in votis habeo, quàm ut integram tuam amicitiam semper colam. Si tamen consultius tibi visum fuerit me calamo tuo perstringere, fac quod lubet; in arenam hanc tuam descendere nec cupio, nec metuo; nec tamen intermittam officii aliquid, quo me ostendam fratrem tibi in Christo sincerum, tuique observantissimum. Dabam Sarisbur. 6. Jan. 1700.*

Je fis à cette Lettre la réponse suivante.

Reve-

Reverendo ac Doctissimo Viro

DANIELI WHITBYO

S. P. D.

JOANNES CLERICUS.

ANTE paucos dies, accepi litteras tuas, Vir Reverende, ex quibus intellexi querelas, à me ad Reverendiss. Salisburiensem Episcopum delatas, tecum ab eo communicatas fuisse. Quod sanè factum gaudeo, cùm videam te paullò meliùs de me sentire, iis expensis, quàm antea sentire videbaris. Alioquin à me eo animo scriptæ non erant, ut ullam purgationem à te, aut ab ullo alio exprimerem; sed tantùm ut in summi viri finem, cui me notiores esse sciebam, querelas de popularibus aliquot ejus effunderem. Probè nosti me in iis Litteris non ad te solum, sed & ad alios respexisse, ac præsertim ad *Joan. Eduardum*, cui meritò obduratam, & pertinacem iniquitatem exprobrare possum; cùm omnes ejus objectiones diluerim, in Epist. de *Hammondo* & *Critica*, quæ quidem responsione non omnino indignæ videbantur,
nec

nec eo feciùs virulentum stylum in me strinxerit. Tibi verò, Vir Doctissime, probrum ejusmodi ingerere non potui, quem ab opinione minùs æqua, & honesta de me & meis concepta revocare numquam tentaveram, cujúsque proinde pertinaciam adhuc expertus non eram. Verùm mirari non potes me vehementiùs questum, propter illa verba, quæ te deleturum polliceris; cùm ejusmodi sint, ut, si illa commeritus essem, non possem Christianorum numero haberi. Quisquis enim oppugnat aut repudiat auctoritatem Apostolorum, is repudiat, aut oppugnat auctoritatem summi illius judicis, apud cujus tribunal stare nos omnes oportet; nec ejus discipulus censerì potest. Quidquam simile de me suspicandi rationem nullam præbuisse me planè confido; imò verò iis qui mea Scripta, qualiacumque sint, legere sine præconcepta opinione aggressi sunt, contraria probavi. Non potui tamen efficere, ut ne maligni atque invidi homines nigro lolliginis succo me & mea, apud eos qui me non norant, meaque minimè legerant, tingerent ac dehonestarent. Est non nemo, ex iis qui ex Gallia profugerunt in Angliam, tibi non ignotus, qui pro amicitiae officiis, quæ mihi deberet præ-

præstare , virulenta in me scripta laudavit ; non quòd aliquid intercesserit , quod amicitiam nostram jure minuere posset ; sed quia mea non spèrni ægrè ferebat , quasi laudes in alios collatæ ipsi detraherentur. Sive ille , sive alius quispiam me tibi iis coloribus pinxerit , quibus factum sit ut ita me notaveris , ut fecisti ; scito me , Dei gratiâ , ita de ipsius Numine , de Religione Christiana , deque Apostolo Paulo sentire , ut nemo meliùs ac sublimiùs sentiat. Nec loca , quæ profers , quod cum pace tua dixerim , si accuratiùs pensitentur , contrarium suadent ; cùm si quid minùs bene expressum esset , deberet intelligi ex perpetua mea de divina præstantia Apostolicorum Scriptorum sententia ; nedum ut cautè ac prudenter enuntiata in alienum planè sensum torqueri , me invito , queant. Dixi ad Gal. i v , 2 r. Paulum usum esse allegoria jam nota , quæ quidem non sit argumentum *דמיון* , sed apud Judæos ei aduetos non incommodum. Qua in re , minimè Apostolo contradico , neque enim Paulus se illa uti allegoria professus est , quasi invicto argumento , & quod apud Ethnicos adhiberi posset. Ait Apostolus historiam illam Saræ & Hagaræ *מִדְרָשׁ* , hoc est , in *מדרש* *midraschim* ,

schim, allegoricè aliis quibusdam rebus aptari, ad quas grammatico sensu non pertinet. Hoc autem tantum abest ut negarim, ut contra fundamentum hoc posuerim totius meæ ratiocinationis. Dixi tantum eam allegoriam non esse rem exploratæ veritatis, quod non statuit Paulus, qui dumtaxat ex concessis argumentatur. Pluris Paulum faciunt, honorificentiusque de sanctissimo viro loquuntur, qui eum non inducunt infirmo argumento utentem, quasi firmo; quam qui volunt cogentem esse ratiocinationem, quæ ex omnibus Logicæ & Criticæ legibus necessariam collectionem parere non potest. Ad Hebr. c. IV, 5. nego in verbis Psaltæ quæ leguntur Ps. xcv, 11. *quietem* sensu grammatico dici æternam beatitudinem, uti nec in quarto Decalogi præcepto; quod sanè manifestum est; sed contrarium non affirmat Scriptor Epistolæ ad Hebræos. Utitur dumtaxat loco Psaltæ, sublimiore sensu, ut vulgò solebat eo ævo fieri; quod minimè improbo, in Epistola ad homines ejusmodi ratiocinationibus adfuetos, hoc est, ad Judæos Hellenistas, scripta.

Non potest etiam mihi vitio verti, quod non putem Epistolam illam Pauli esse, cum sit notissimum innumeros

Tome IV. S . . . olim

olim & postremis hisce sæculis ita sensisse, & quidem, ut nosti, gravibus de causis. Quod conjicio *hominem Græcum fuisse, aut saltem Hebraicè nescientem* à quo scripta fuerit, id non spernendis rationibus nititur; nec quidquam facit ad auctoritatem Epistolæ minuendam; nam Judæus Hellenista, * ad Christi fidem adductus, idémque ex primis Apostolorum discipulis, & magistrorum doctrinæ peritissimus, eam scripsisse censei potest, imò verò omnino censendus est. Nec mirum est eum, apud Græcè tantum scientes ex verbis Græcis esse argumentatum, cum ita Judæi Hellenistæ solerent; cujus rei argumentum est certissimum *Philo Alexandrinus*, quem huic Scriptori lectum non sine ratione existimavit *H. Grætius*, Scripturæ Sacræ Interpretum, si quid judico, præstantissimus. Ceterum *Græculum* contemptim Sacrum Scriptorem minimè vocavi, ut probè nosti; nec quòd ejus nomen non protuli fraudi mihi magis esse potest, quàm aliis, qui sibi ignotum esse professi sunt. Quinimò maximi semper eam sanctissimam Epistolam feci, quam nihil præter Apostolorum & Christi doctri-

* *Qualis fuit, exempli gratiâ, Apollos Alexandrinus.*

doctrinam complecti existimo, & ab Apostolico viro scriptam nequaquam dubito. Hæc semper fuit mea mens, eritque, Deo favente, quoniam non fuit hæc temerè concepta opinio, sed re quàm attentissimè pensitatâ, animo altè impressa, fixâque ac rata sententia; pro qua, ut & pro Apostolorum auctoritate, non vile atramentum, sed sanguinem ipsum fundere, si eò à divina providentia vocarer, non dubitarem.

Ad reliqua Epistolæ tuæ capita, Vir Doctissime, respondere necesse non esse judico, quia nolo tecum digladiari; nec opus est me pluribus ostendere non minùs sacro-sanctam mihi esse Pauli, Apostolorum omnium faciliè principis, existimationem, quàm cuivis alii. Nisi aliis distinerer gravissimis occupationibus, vertendoque adeò atque illustrando Novo Testamento, Gallicâ Linguâ, operam cum maximè navarem; te variis in locis ab Apostoli mente, ut mihi quidem videtur, aberrasse demonstrare faciliè possem. Sed mihi veniam dabis, si malim meis delictis emendandis, & bene merendo, si modò possim, de re Christiana, potius, quàm aliorum nævis enotandis, tempus quod largitur Deus collocare. Omnis aliorum

reprehensio, quamvis modesta, conjuncta esse solet cum offensione; quod in *Hammondo* castigando expertus, si postea facerem, meritò mihi objiceretur dictum vetus, *bis ad eundem*. Igitur Deum orabo potius ut tibi, mihi-que & omnibus aliis verè Evangelii amantibus, propitius adsit, ne umquam ab eo aberremus; ac si contigerit aberrare, ut nos ad rectam viam revocare velit. Hammondianorum additamentorum interpretationem Anglicam integram non legi; sed scio me Latinè nusquam scripsisse *Hammondum mentitum*, quod contumeliosum esset. *Falsa* quidem dixisse aliquando observasse me non nego; nec potest hoc reprehendi, nisi erroris, aut malæ fidei arguar. Innumeris in locis, cum honoris præfatione, admissa ejus notavi; quod evolventi Opus meum liquebit. Hominem laudavi in Epistola edita, potius supra meritum, quàm nimis parcè; quod in eam partem peccare satius ducerem, nec opus est à me jam dicta repeti. Profectò si comparentur quæ in me viventem ac videntem acerbè & falsò scripta sunt, cum iis quæ de eo mortuo, meritò dixi; nemo non fatebitur immane esse inter utraque discrimen. At, Dei beneficio, non minùs veritatis

tis Evangelii amans sum , nec minori studio ac labore eam defendi ; an pari successu alii viderint. Quod arbitros hujusce nostræ contentionis Reverendiss. atque Illustrissimos Angliæ Archiepiscopos unà cum Salisburienſi Præſule mihi offers , id verò perplacet ; nec æquiores ac perspicaciores disceptatores eligere ipse potuissem , si jure tecum experiri decrevissem. Sed quid opus est contentionibus , aut arbitris , in re quæ obscura esse non potest , si hæc litteras expendas ? An egemus disceptatoribus de animi mei sententia judicaturis , quam satis aperui , & cujus testis est judex ille unicus , cui vivi & mortui vitæ suæ rationem reddent , & cui si purgatus fuero , parum mihi vel omnia omnium hominum contraria judicia nocebunt ; ut damnato faventia nequaquam proderent ? Ei soli ut placeamus , opera nobis danda est ; quod , si illi credimus , ignoscentes invicem & mentem nostram benignè mutuò interpretati multò faciliùs adsequemur ; quàm disceptantes , & nos diuturniorum contentionum laqueis induentes. Quod à me dici non ex malæ causæ conscientia , aut ob defensionis difficultatem , sed quia sine fūco Christianum me esse atque haberi volo , si judicaveris pari-

ter Christianus eris , facièsque quod Christianum decet , ad vulnus quod existimationi meæ inflixisti curandum benigniori judicio. Ego verò hoc datâ occasione , iis laudibus afficiam , quibus dignus erit candor tuus. Sin minùs , me & mea tuebor , quando & prout visum fuerit ; non quidem aculeatis aut iracundis dictis , sed apertâ ac ingenuâ veritatis expositione. Si cui hæc litteras legendas præbere velis , non intercedam , nec æquo ullo judicio offendar. Vale , Vir Reverende , & , si ita videatur , dotes tuas & Scripta non spernentem , pari benevolentia prosequere , mecúmque in posterum amicitia officiiis , potiùs quàm maledictis , certato.

*Dabam Amstelodami , a. d. 17. Idus
Aprilis 1610 cci.*

Je croi que ces lettres fussent pour voir qui a tort de nous deux. Je prie Dieu eu reste qu'il nous donne à tous son esprit de verité , de charité & de paix.

Aver-

Avertissement.

J'avois résolu de parler, dans ce Tome 1. de trois Volumes in folio, qui viennent de paroître à Leide chez P. van der Aa, intitulez, *Thesaurus Antiquitatum & Historiarum Italiae maris Ligustici. & Alpibus vicina*: 2. du livre de Mr. Jurieu, imprimé en cette ville, sous cetitre, *Histoire Critique des Dogmes & des Cultes*, &c.: 3. d'une Dissertation sur la Prédestination, par Mr. Holtzhus, Professeur en Théologie à Francfort sur l'Oder. Mais il ne m'a pas été possible, à cause des autres matieres, que je ne pouvois pas davantage differer.

F I N du TOME IV.

I N D I C E

Des Livres dont il est parlé dans
ce IV. Tome.

- I. **N** O R I S (Henrici) *Cenotaphia*
Pisana. 9
- II. *Abregé de l'Histoire d'Angleterre*
par VANEL. 117
- III. *Histoire de Hollande depuis la Trê-*
ve, par LA NEUVILLE. 127
- IV. CLERICI (Jo.) *Opera Philos.* 140
- V. *Opere di VITTORIO SIRI.* 158
- VI. *Vite Pontificum Ciacconii.* 178
- VII. ANT. VAN DALE *de vera &*
falsa Prophetia. 187
- VIII. PHÆDRUS GUDII &
aliorum. 245
- IX. PHÆDRUS HOOGSTR. 245
- X. PHÆDRUS GRONOVII. 246
- XI. HORATIUS RUTGERSII. 274
- XII. VALERIUS FLACCUS
N. HEINSII. 276
- XIII. PROPERTIUS BROEK-
HUSII. 284
- XIV. NOODT (Gerardi) *Diocletia-*
nus, &c. 298
- XV. *Spicileg. Patrum* J. GRABII. 314
- XVI. *Codex Apocr.* J. FABRICII. 315
- XVII. *Commentary upon Moses, by*
R. KIDDER. 363
- XVIII. *A Paraphrase and Commem-*
tary on the N. T. by D. WHITBY. 391

T A-

T A B L E

Des matieres du IV. Tome.

A.

A <i>batteurs</i> , sorte de Demons ainſi nommez.	208
<i>Abdias</i> , ſa prétendue hiſtoire Apoſtoli- que.	336. & ſuiv.
<i>Abgar</i> , ſa lettre examinée.	226. & ſuiv.
Actes des Apôtres ſuppoſez.	337. & ſuiv.
Adultere, qu'il ne paſſoit pas pour un crime qui meritât la mort ſous Valerien & autres.	307.
quand on a commencé à le regarder comme un crime capital.	<i>ibid.</i>
<i>Agrippa</i> , dans quel tems il mourut.	27
<i>Alexandre Severe</i> , ſon Reſcript touchant l'adulte- re.	306
<i>Amnes</i> , pour omnes.	282
Anciens, qu'il les faut lire avec diſcernement.	361
<i>Anniculus</i> , Loi qui commence ainſi, comment on peut l'entendre.	87. 88
<i>Antoine (Mare)</i> ſe racommode avec <i>Ceſar</i> , & va avec lui à Rome. 34. qu'ils n'ont pas pû y être enſemble dans l'été de l'année qu' <i>Herode</i> fut dé- claré Roi.	37. 38
<i>Antoine (Mare)</i> quitte l'Italie & va en Grece. 39. va en Aſie, & prend <i>Samofate</i> .	<i>ibid.</i>
Apocryphes. 343. peu à regretter.	348
<i>Archelaus</i> , ſon ſonge rapporté par <i>Joſeph</i> . 47. comment expliqué.	<i>ibid.</i>
<i>Arminiens</i> peu connus de <i>Mr. Vanel</i> . 121. de quoi accuſez.	132
<i>Arminius</i> , fautes de l'Auteur de l'Histoire de Hol- lande en parlant de ſa diſpute avec <i>Gomarus</i> . 129.	130
<i>Artavaſde</i> emmené en triomphe à Alexandrie, pour n'avoir pas ſecouru, ſelon ſa promeſſe.	
<i>Marc-Antoine</i> , qui le fit mourir.	53

T A B L E

- Artaxias*, battu par Marc-Antoine, est contraint de se réfugier chez les Parthes. 53. il se rend avec leur secours de nouveau maître de l'Arménie. 54. il devient odieux à ses sujets à cause de sa tyrannie. *ibid.*
- Avenir, comment prévu par les Payens. 217. & *suiv.*
- Augures*, qu'il y en avoit dans les Colonies. 25. ce que pouvoit signifier *Aug.* 26. quand cette manière de Sacerdoce fut établie. *ibid.*
- Auguste*, dans quel tems il fut mis parmi les Dieux Tutélaires, en Italie. 23. quand on lui bâtit des Temples. *ibid.* qu'il voulut qu'on lui joignît Rome, comme une Déesse. *ibid.*
- Auguste*, dans quel tems il fut revêtu pour la première fois de l'autorité Tribunicienne. 67
- Auguste*, dans quel tems il jugea des différens des enfans d'*Herode*. 49. 50. qu'il mit son petit-fils *Caius* entre les Juges, au rapport de *Joséph*. 49. nommé *Père de la Patrie*. 52. dans quel tems il dédia le temple de *Mars le Vengeur*. *ibid.*
- Auguste*, sa conduite sur les devins. 209. 210
- Auteurs, comment on doit procéder à l'examen des faits qu'ils rapportent. 126.

B.

- B***abara*, racine avec laquelle *Elchazar* chassoit les Démons, au rapport de *Joséph*. 228. dans quelle vue il a débité cette fable. 228. 229
- Baronius*, fautes de ce Cardinal touchant *Quirinus*. 76
- Bibliander* (*Theodore*) son peu de goût. 319
- Bischof* (*Rembert*) qu'il n'est pas vrai que les *Remontrans* se soient assemblez chez lui pour prêcher. 131. faussetez rapportées à cette occasion. 131. & *suiv.*
- Broekhuysse*, son édition de *Properce* & ses notes. 264. & *suiv.*

C. Caine

DES MATIERES.

C.

Caius Cesar, dans quel tems on reçut à Rome la nouvelle de sa mort. 12. ce qui fut ordonné à cette occasion. 12. 13

Caius Cesar, mené à la guerre, par Tibere. 28. désigné Consul. *ibid.* dans quel tems il devoit prendre possession de cette charge. *ibid.* chef de la jeunesse. *ibid.* pose la robe de l'enfance & prend la virile. 29. fait *préses* par Auguste. 30. ensuite Pontife. *ibid.*

Caius Cesar, envoyé par Auguste en Orient. 54. revêtu de l'autorité Proconsulaire. 54. 55. il voit Tibere en passant à l'île de Samos. 58

Caius Cesar, dans quel tems il commença le Consulat, pour lequel il avoit été désigné. *ibid.* son entrevue avec le Roi des Parthes. 65. fait dire à Marc Lollius qu'il ne le comptoit plus au nombre de ses amis. 66. qu'il ne peut pas être rangé parmi les Gouverneurs de la Syrie. 69

Caius Cesar bat Tigrane en Arménie. 86. il est blessé dans une conférence. *ibid.* il demande à Auguste la permission de se retirer en Asie. *ibid.* sa mort. *ibid.* 87

Canon, quand celui des Livres du Nouveau Testament a été établi. 204. 205. que le véritable est celui que tous les Chrétiens suivent aujourd'hui. 206

Caton, harangues insérées dans ses Origines, par qui fabriquées, selon le Cardinal de Noris. 18
Cénographes, quel étoit l'usage des Romains à cet égard. 92

Cens, dans quel tems il fut fait, selon Joseph. 73. selon Dion. *ibid.* qu'on ne peut pas douter que la date n'en soit bien marquée dans ces Auteurs. *ibid.*

Cesar Auguste va en Italie après la victoire remportée sur Brutus & Cassius. 32. fait la guerre à Lucius Antoine. 32. 33:

T A B L E

<i>Charles-Quint</i> , de quoi censuré par <i>Siri</i> .	166. 167
<i>Chefs de la Jeunesse</i> , à qui on donnoit ce nom, sous les Empereurs.	29
<i>S. Clement</i> , ses ouvrages vrais & supposés.	348. & <i>suiv.</i>
<i>Xesμών</i> , signification de ce mot.	34. 35. & <i>suiv.</i>
<i>Collecteurs d'Oracles</i> , Devins ainsi nommez.	209
Colonies Romaines, privileges de leurs habitans.	19. 20
Colonies militaires, par qui introduites.	20
Colonies Juliennes.	20. 21
<i>Conspiratus factionum partibus</i> , ce que cela signifie proprement.	257
<i>Conspiro</i> , remarque de <i>Gudius</i> sur ce mot.	257. 258
<i>Cercodilus</i> , pour <i>Crocodilus</i> .	259
Corps, à quoi nous conduit la consideration de sa nature, jointe avec ce que nous savons de nos Ames.	157
<i>Cybele</i> & <i>Cybele</i> , que les Latins se sont servis également de ces deux mots suivant l'occasion.	260
<i>Cynthia</i> , nom sous lequel <i>Propertius</i> avoit publié son premier livre.	286
<i>Eyrenius</i> le même que <i>Quirinus</i> .	71. 78
<i>Cytaa</i> , pour <i>Cytaina</i> .	291

D.

D anet censuré.	272
<i>Denys</i> le Geographe va par l'ordre d' <i>Auguste</i> , avec <i>Caius</i> en Orient. 55. que c'est le même qui a fait une description de l'Univers.	<i>ibid.</i>
Deuil, comment on le portoit parmi les Romains. 88. & <i>suiv.</i> qu'on ne rendoit pas la justice les jours d'un deuil public. 90. combien de tems on le portoit.	91
Devins, leur réponse à <i>Nabuchodonosor</i> sur son songe, dont il leur demandoit l'explication. 225. s'ils agissoient toujours par un art purement humain.	226
Dieux <i>Assesseurs</i> , qui sont ceux qu'on nommoit ainsi.	207
<i>Dien</i> ,	

DES MATIERES.

<i>Dion</i> , qu'il a suivi <i>Joseph</i> touchant la prise de Jeru- salem. 40. qu'il s'est trompé dans l'année.	49
<i>Dos</i> , signification de ce mot.	255
<i>Ducere</i> , pour bâtir.	289
<i>Dumvirs</i> , remarques du Cardinal de <i>Noris</i> sur ce nom.	21. 22

E.

E <i>milius</i> (<i>Lucius</i>) beau frere de <i>Caius Cesar</i> son Collegue dans le Consulat.	63. 64
<i>Engastrimythes</i> , quelle sorte de gens c'étoit.	233
Epîtres fausses des Apôtres.	341
Evangile de la naissance de la S. Vierge.	315. cri- tique de ce livre. <i>ibid. & suiv.</i>
Evangile selon les Egyptiens, examen de ce livre.	331
Evangile selon les Hebreux, examen de ce livre.	334. & suiv.
Evangelies de l'Enfance & de <i>Nicodeme</i> .	323. & <i>suiv.</i>
<i>Euphron</i> , ce qu'il rapporte d'un Sacrificateur.	220
Exorcistes, quelle sorte de gens c'étoient. leur fonction.	229. 230

F.

F <i>astes</i> des Romains, par qui & comment réta- blis.	97. 98
<i>Fauce improbâ</i> , au lieu de <i>face improbâ</i> .	257
Faux prophetes, par qui animez.	198. 199
<i>Flamen</i> , que chaque Divinité n'avoit qu'un seul Sa- crificateur de ce nom. 24. qu'ils étoient perpe- tuels à Rome.	<i>ibid.</i>
<i>François</i> , s'ils ont été regrettez dans quelques unes des Provinces Unies.	137. 138

G.

G <i>laphyre</i> , son songe rapporté par <i>Joseph</i> . 60. & <i>suiv.</i> que c'est une pure fiction.	60
S 7	<i>Gemas</i>

T A B L E

- Gomar* sa dispute avec *Arminius*, quelle. 129. 130
Gouverneur President, qu'on n'entend pas en Hol-
 lande ce que ce mot signifie. 133. 134
Gronovius (*Jacques*) comment il explique certains
 endroits de *Phedre*. 268. 269. de quelle manie-
 re il traite *Gudius*. 271
Gronovius (*Jean Frederic*) ses notes sur *Phedre*. 264.
 265
Gudius, ses remarques sur *Phedre*. 258. 259. ce
 qu'il a dit de *J. F. Gronovius*. 266
Guyet, une de ses corrections rejetée par *Mr. Broek-*
huyse. 291. une autre approuvée. 291. 292

H.

- H**aruspices, que *Cicéron* s'en est moqué. 219.
 222
Hegesippe, critique de son histoire. 358. & suiv.
Heinsius (*Nicolas*) ses notes sur *Valerius Flaccus*. 276.
 & suiv. ses remarques sur les differens noms de
 son Poëte. 278. & suiv. ce qu'il dit touchant
 l'autorité des anciens parchemins. 282
Herode le Grand, son testament. 31. qu'il a sur-
 vécu à *Caius*, selon *Salian* & le Cardinal *Baro-*
nius. *ibid.*
Herode, se rend auprès d'*Antoine*, & gagne la
 faveur. 32. il a toute l'autorité en Judée. 33.
 obligé de se retirer de *Jerusalem*. *ibid.* reçoit
 ordre de *Malchus* de sortir de ses terres. *ibid.*
 bien reçu de *Cleopatre*, qui le veut retenir à
Alexandrie. 33. 34. differens sentimens sur le
 tems auquel il s'embarqua pour *Rome*. 34. de-
 mande du secours à *Antoine*. 35. dans quel
 tems il commença à regner. *ibid.*
Herode, combien de tems il regna, selon le calcul
 de *Joseph*. 44. dans quelle année il mourut. 45.
 & suiv. 49
Hheberim, quelle sorte de Devins c'étoit. 227
Homenades, situation du Pais qu'ils habitoient. 75.
 comment *Quirinus* en vint à bout. 76
 L. *Jannus*,

DES MATIERES.

I.

- J**anus, combien de fois son temple fut fermé & rouvert par Auguste. 56. & suiv. qu'il étoit fermé quand Nôtre Seigneur nâquit. 58
- S. Jacques, Evêque de Jérusalem, son martyre raconté par *Hegesippe*. 359
- S. Jean Baptiste, dans quel tems il commença à prêcher. 80
- S. Jean l'Evangeliste, s'il a porté sur le front la lame d'or. 125. 126
- Jerusalem, combien il y a eu d'années depuis qu'elle fut prise par Pompée, jusqu'à ce qu'elle le fût par Herode. 44
- Jesus-Christ, dans quel tems il nâquit en Judée, selon l'opinion la plus probable. 30. 78
- Jesus-Christ, écrits qui lui ont été faussement attribués. 325. & suiv.
- Jesus-Christ, paroles qui lui ont été attribuées. 329.
- S. Ignace, son Martyre en Grec. 352
- Fidhomim* & *Oboth*, ce que designent ces mots. 231
- Impositeurs des premiers siècles, pourquoi permis par la Providence. 356
- Joséph, qu'il s'est trompé en quelques circonstances de la vie d'Herode. 25. 36
- Joséph, fautes qu'il a commises dans la narration du siège & de la prise de Jérusalem par Herode. 40. & suiv. qu'il s'est trompé dans le nom des Consuls, selon le Cardinal *Noris*. 41. qu'il y a plus d'apparence qu'il a mal conçu la suite de l'histoire. 42. 43
- Joséph, qu'il s'est contredit à l'égard du songe d'*Archelaüs*. 48
- Joséph, censuré par le Cardinal *Noris* de ce qu'il expédie le regne d'*Archelaüs* en peu de lignes. 74. qu'on a encore plus de sujet de se plaindre de son silence touchant le dénombrement, & le meurtre des enfans de Bethlehem. *ibid.*
- Juba*

T A B L E

<i>Juba</i> le pere , qu'on a appellé son pere mal à propos Roi de Mauritanie , parce qu'il ne l'étoit que de Numidie.	59
<i>Juba</i> le fils , le plus savant Prince de son tems. qu'il eut pour femme Glaphyre , au rapport de <i>Jeseph. 60.</i> qu'il s'est trompé en cela , aussi-bien que <i>Salian</i> , qui l'a suivi.	59. <i>ibid.</i>
<i>Juba</i> le fils reçoit les deux Mauritanies avec <i>Cleopatre</i> , fille de <i>Marc Antoine.</i>	59
<i>Julia Traducta</i> , pourquoi ainsi nommée.	27
<i>Julie</i> , fiancée à <i>Tibere.</i> 28. releguée par son pere à cause de ses débauches.	53

K.

K <i>epher</i> (<i>Jean</i>) qu'il a voulu prouver qu'il y avoit eu de la guerre dans l'Empire Romain pendant le tems qu'on croit que tout étoit en paix.	58
<i>Kesemim</i> , sorte de Devins.	226

L.

L <i>ettres Ephesiennes</i> , ce que c'étoit.	229
<i>Livres</i> supposez , qui font honneur au N. T.	313
<i>Logique</i> nécessaire à ceux qui veulent étudier le Droit. 141. & suiv. pour les Controverses Théologiques. 143. & suiv. principes qu'elle renferme.	145
<i>Lucius Cesar</i> , reçu dans le Theatre avec de grands applaudissemens. 28. créé <i>Augure.</i>	30
<i>Lucius Cesar</i> , dans quel tems il prit la robe virile. 50. traite par <i>Auguste</i> comme son frere <i>Caïus.</i>	
<i>ibid.</i> nommé Patron de la Colonie Julienne de Pise.	52
<i>Lucius Cesar</i> , envoyé par son pere en Espagne. 66. épouse avant ce tems - là <i>Emilie Lepide.</i> <i>ibid.</i> tombe malade à <i>Marseille</i> & y meurt. <i>ibid.</i> que les <i>Cenotaphes</i> de Pise ont mis hors de doute l'année de la mort,	67. 68
	M. Ma-

DES MATIERES.

M.

- M**agicienne, consultée par Saül qu'elle a pu le tromper sans le secours du Démon. 231. 232
- Magistrats de *Pise*, comment devoient être vêtus ceux qui feroient le sacrifice aux Manes de *Lucius*. 96
- Manes*, d'où ce mot est derivé. 93. s'il a différentes significations. 94. de quelle manière se faisoient les sacrifices qu'on leur offroit. 95
- Marc Antoine*, Sacrificateur de *Jule Cesar* encore vivant. 23
- Marc Lellius*, donné par *Auguste* à *Caius*, pour le conduire. 55. son avarice. 63. il s'empoisonne. 66. richesses qu'il laissa à sa petite fille. *ibid.*
- Marse*, mere de N. S. Légende touchant sa vie. 320. & *suiv.*
- Mathématique, que l'étude seule des Mathématiques ne peut pas former l'esprit. 147. 148
- Maurice de Nassau*, faite qu'à faite l'Auteur de l'Histoire de Hollande, en parlant de la Souveraineté à laquelle il pretendoit. 128. 129
- Mechasschephim*, qui ils étoient. 230
- Mehonenim*, sorte de devins. 222
- Menabbeschim*, qui ils étoient selon les Rabbins. 217
- Mercurès*, contenu de ceux de *Siri*. 174. 175. en quoi ils sont meilleurs que ceux qu'on a faits en François & en Hollandois. 175. & *suiv.*
- Michal*, qu'il y a apparence que ce fut une statue qu'elle mit au lit au lieu de *David*. 236. 237
- Michée*, sa vision ce qu'elle signifioit. 223. 224

N.

- N**avis pour *Nautis* au commencement de *Val. Flaccus*. 281
- Né-

T A B L E

<i>Necromantie</i> , en usage parmi les Orientaux dès le tems de Moïse.	232
<i>Néron</i> , qu'il fut le premier qui eût l'autorité Proconsulaire à perpétuité.	55
<i>Noris</i> , Cardinal, son éloge.	114. 115

O.

O acles, usage qu'on en faisoit.	210. & suiv.
Oracles Sibyllins, comment on en fit un nouveau recueil.	211. 212
<i>Ore</i> , pour <i>ore</i> .	293
Orthographe, que celle des Cénographes de Pise est du siècle d'Auguste. 99. que la meilleure & la plus assurée se trouve dans les Inscriptions. 100. qu'il s'y trouve pourtant des fautes. 101. remarques du Cardinal <i>Noris</i> sur cela. 104. & suiv.	

P.

P acorus se saisit d'Hyrcau, & met Antigonus en sa place.	33
Pape, remarques de <i>Siri</i> sur les differens personnages qu'il est obligé de faire.	167. 168
<i>Papias</i> , critique de cet Auteur.	353
Parthes, dans quel tems ils firent une irruption en Asie. 33. par qui attirés en Judée.	ibid.
Patrons, coutume de se choisir des Patrons.	51
Pentateuque, quand il a été reçu par les Samaritains, selon Mr. <i>Van Dale</i> . 239. 240. s'il a été écrit par Esdras.	239. 240. 241
<i>Pere de la Patrie</i> , qui fut le premier à qui l'on donna ce titre. 52. abus qu'on en fit dans la suite.	ibid.
Peres, qu'on ne peut pas les faire la regle du sens de l'Ecriture.	355
<i>Petau</i> (<i>Denys</i>) repris mal à propos par <i>Salian</i> .	32
<i>Phedre</i> , éditions de ce livre.	263. 264
<i>Philippe</i> , fils d' <i>Herode</i> , combien de tems il a régné. 46. dans quel tems il fit environner Bethsaïde de murailles.	ibid. 50
	Phi-

DES MATIERES.

- Philippes , dans quel tems fut donnée la bataille de
Philippes. 32
- Philosophie , que la bonne n'est pas opposée à la
Révélation. 157
- Phraate* , Roi des Parthes , ce qu'il écrivit à An-
guste touchant les troupes qu'il avoit envoyées
en Armenie. 64. pourquoi il ne lui donna que
le nom de César. 65. il est porté à la paix , & la
conclut. *ibid.* il découvre à Caius les voleries
de Marc Lollius. 65. 66
- Physique , ce qu'elle renferme. 154. & *suiv.*
- S. Pierre* , Armes qu'on lui donne. 182. combien
il a siégé , selon Mr. *Palazzi*. 183. origine de
son nom. 184. 185. sa vie d'où tirée. 185. 186
- Pilate* , combien de tems il a été Gouverneur de la
Judée. 80. & *suiv.*
- Pilate* , ses Actes. 324. & *suiv.*
- Pise* , Colonie , comment elle vouloit qu'on regar-
dât le jour de la mort de Caius. 91. & *suiv.*
- Pise* , Inscriptions du Senat en l'honneur de *Lucius*
& de *Caius César*. 14. & *suiv.*
- Pise* , par qui fondée. 18. dans quel tems elle de-
vint Colonie Romaine. 19. dans quelle Tribu
ses habitans furent incorporez. 20
- Pontife , dignité de Souverain Pontife , réservée
pour les Empereurs. 51. que Balbin & Maxime
prirent tous deux ce titre , après avoir été élus
Empereurs par le Senat. *ibid.*
- Pontifes , qu'il y en avoit à Rome de deux sortes.
24. comment on les distinguoit. *ibid.*
- Postel* , sa défense contre *H. Etienne*. 319. & *suiv.*
- Princes s'ils ne peuvent pas être accusez de corrom-
pre la verité. 173
- Procope* , examen d'un de ses passages. 243
- Prophetes , leur fonction , quelle. 188. 191. ce
que signifie proprement ce mot. 193. 196
- Prophetes , fils des Prophetes , ce qu'ils étoient.
192. 193
- Prophetes , sous le Nouveau Testament , ce qu'en
dit Mr. *Van Dale*. 193. & *suiv.*
- Pro-

T A B L E

Prophetie de <i>Jonas</i> quelle , selon Mr. <i>Van Dale</i> .	188.
Prophetes , qu'il y en a eu de deux fortes.	189. & suiv.
exemples qu'on en allegue.	192. <i>ibid.</i>
<i>Properce</i> , sur quoi est fondée l'opinion qu'il étoit descendu d'un matelot.	285
<i>Prepevangile</i> de <i>S. Jacques</i> , & sa critique.	318. & suiv.
Pyrrhonisme Historique, si l'on peut l'établir à cause qu'on trouve des faussetez dans une histoire.	123. & suiv.
<i>Pythons</i> les mêmes que les <i>Engastrimythes</i> .	233. 234

Q.

Q uesteurs , à quel âge on pouvoit parvenir à ce rang.	29
<i>Quinquennales</i> , distinguez des Pontifes.	25. leurs fonctions. <i>ibid.</i>
<i>Quintilius Varus</i> , successeur de <i>Sentius Saturninus</i> , dans le Gouvernement de Syrie.	72. qu'il y a apparence qu'il y a eu quelque Gouverneur en Syrie entre lui & <i>Quirinus</i> . 73

R.

R escripts , en quoi ils different des Loix.	301
<i>Rutgerfrus</i> (<i>Jean</i>) sa mort.	274. ses Leçons Vénusines. 275

S.

S acrificateurs, artifices dont ils se servoient pour avoir nombre de victimes.	220. & suiv.
<i>Satian</i> , fautes qu'il a faites sur l'histoire.	63
<i>Saül</i> , mauvais esprit de <i>Saül</i> , que ce pouvoit être une maladie.	222
<i>Scheffer</i> , ses notes sur <i>Phedre</i> .	261
<i>Sentius Saturninus</i> , dans quel tems il fut Gouverneur de Syrie.	70. que c'est lui qui a fait le dénom-

DES MATIERES.

- nombrement dont parle *S. Luc*, suivant *Tertul-*
lien. 71
- Simon* le Magicien, qui il étoit. 199. 200. ses mi-
 racles. 200. 201. qu'il a cru qu'on en pouvoit
 faire de veritables. *ibid.* sur quoi est fondée
 l'opinion qu'il a été mis au nombre des Dieux.
ibid.
- Siri*, jugement sur cet Auteur. 161. 162. qu'il a
 parlé avec plus de liberté que s'il eût écrit en
 François. 162
- Sodales Augustales*, à qui se donnoit ce titre. 26.
 comment se nommoient les six plus anciens.
ibid. qu'ils furent ensuite distinguez en deux
 Confrairies. *ibid.*
- Sodales*, qu'il y en avoit plusieurs. 24
- Sorts de différentes sortes. 226. 227
- Suisses*, de quelle maniere *Siri* en parle. 164. &
suiv.
- Sully* (Duc de) ses Mémoires remplis de chimeres,
 selon *Siri*. 168
- Sulpicius Quirinus*, envoyé après la mort de *Lollius*,
 pour tenir sa place auprès de *Caius Cesar*. 68. s'il
 étoit Gouverneur de la Syrie, dans le tems que
 Notre Seigneur naquit. 69. 70
- Sulpicius Quirinus* envoyé par *Auguste* en Syrie,
 pour y faire le Cens. 72
- Sulpicius Quirinus*, qu'il n'a pas pu faire son expé-
 dition contre les *Homonades* dans le tems qu'il
 étoit Gouverneur de Syrie. 75. quand il a fait le
 dénombrement de la Judée. 77
- Suppositions de livres, leur bons & leur mauvais
 usages. 311. & *suiv.* 347

T.

- T**erre, son éloignement du Soleil. 154. che-
 min qu'elle fait dans un an. *ibid.* son Tour-
 billon n'est qu'un point comparé avec l'Univers.
 155
- Tertullien*, qu'il a cité la Sibylle. 213. 214
Testa-

TABLE DES MATIERES.

<i>Testamens des XII. Patriarches</i> examinez.	342. & suiv.
<i>Thele</i> , ses actes supposez.	338. & suiv.
<i>Théologie Naturelle</i> , ce que c'est, & à quoi elle sert.	152. 153
<i>Theraphim</i> , que ce mot n'a aucun rapport avec celui de Cénotaphes.	236. que les Rabbins n'ont pas su ce que c'étoit. 238. qu'on n'en peut rien savoir d'assuré.
<i>Tibere</i> , pourquoi retiré à Rhodes.	29
<i>Tibere</i> , dans quelle année il parvint à l'Empire.	79
<i>Tigrane</i> , établi Roi d'Arménie, par Auguste, à la place d'Artaxias son frere.	54. laisse son Royaume à ses enfans après sa mort.
<i>Tolhuys</i> , que c'est se moquer que de comparer le passage de <i>Tolhuys</i> , avec celui du Granique par <i>Alexandre</i> .	136. 137
<i>Traditions incertaines.</i>	354
<i>Transfiger</i> , en quels cas il étoit permis de transfiger.	301. & suiv.

V.

V illes Libres, qu'elles avoient leurs Divinitez particulieres.	25
<i>Ultima vota</i> , pour la mort.	289
<i>Vagile</i> , que celui qui est à Florence Manuscrit est le meilleur & le plus ancien.	102. par qui corrigé.
	103

FIN du TOME IV.





